هكذا من الأصل

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE — N° 12861 — 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine JEUDI 5 JUIN 1986

L'ombre portée sur l'Autriche

M. Kurt Waldheim sera selon toutes probabilités le prochain président de la République d'Autriche. Rien ne semble indiquer en effet que son concurrent socialiste, M. Kurt Steyrer, ait rattrapé le retard de six points qui le séparait de l'ancien secrétaire général des Nations unies à l'issue du premier tour de scrutin, le 4 mai dernier.

Nombreux sont aujourd'hui les Autrichiens, partisans ou adversaires de M. Kurt Waldheim, qui souhaitent que le verdict populaire de dimanche prochain mette fin une fois pour toutes à l'« affaire » et conjure ce « mauvais sort » qui s'est abattu sur leur pays. Pour l'immense majorité de la population, il n'y a pas, il ne doit pas y avoir, d'« affaire Waldheim ».

Les trompettes embouchées depuis trois mois par le Congrès juif mondial sont entendues dans cette république alpine comme l'écho sans cesse renouvelé de l'air de la calomnie. Quoi qu'il arrive, quel que puisse être le dossier fébrilement rassemblé par le CJM sur les activités de M. Waldheim pendant la seconde guerre mondiale, rien ne peut détourner l'électeur autrichien de ce qu'il estime être son devoir : choisir, en dépit des clameurs, son président de la République en toute indépendance.

Il faudra sans doute aux historiens et aux enquêteurs quelques mois sinon quelques années pour établir de manière incontestable le degré d'implication et de responsabilité du lieutenant Waldheim dans les crimes de guerre qui lui sont reprochés.

Mais une chose est déjà certaine : c'est un fieffé menteur qui va occuper l'aile du château viennois des Habsbourg, qui est aujourd'hui la résidence présidentielle. La dimension planétaire du mensonge d'un Waldheim devenu arbitre des nations sur la foi d'une biographie tronquée a quelque chose de fascinant. Elle invite à la réflexion sur le fonctionnement de la société internationale pendant les quatre dernières décennies. Qui savait quoi sur M. Kurt Waldheim ? Faut-il relire l'histoire des relations internationales et de l'ONU à la lumière du « petit secret » qu'auraient partagé les deux superpuissances ? Ce n'est pas le silence gêné de Washington et de Moscou qui est de nature à couper court aux spéculations dans ce domaine.

« Un nuage va planer pendant six ans sur l'Autriche si M. Waldheim est élu », déclarait récemment M. Israel Singer, directeur du Congrès juif mondial.

Niaiseries que tout cela ! répond en substance M. Waldheim, qui fait confiance au réalisme des gouvernants du monde entier, lesquels ne pourront selon lui que prendre acte de la volonté populaire autrichienne.

Voire. Dès lundi matin on s'interrogera dans les chancelleries sur les termes du traditionnel télégramme de félicitations au nouvel élu. A Washington, à Paris, à Londres et bien entendu à Jérusalem, les gouvernements doivent tenir compte d'une opinion publique sensibilisée. Tout laisse penser en revanche que l'URSS et les pays du pacte de Varsovie accueilleront avec bienveillance M. Waldheim dans le club des chefs d'Etat. Son mensonge balkanique est de peu de poids face aux mérites qu'on lui reconnaît à Moscou, où l'on garde un excellent souvenir de ses dix ans au secrétariat général des Nations unies.

Il y aura néanmoins quelque étrangeté à voir le chef d'Etat de l'Autriche démocratique et jadis nazifiée renvoyer son pays au souvenir des heures sombres qu'il a tenté de rayer de son passé.

(Lire nos informations page 4.)

LES CONSÉQUENCES DE TCHERNOBYL

M. Kohl cherche à endiguer la contestation antinucléaire

Les retombées de la catastrophe de Tchernobyl se font de plus en plus sentir sur le terrain politique en Allemagne fédérale. Soucieux de désamorcer les critiques et d'endiguer le mouvement antinucléaire qui se développe, le chancelier Kohl a annoncé, le mardi 3 juin, la création d'un superministère de l'environnement explicitement chargé, entre autres attributions, de la sécurité des centrales nucléaires.

Un superministère de l'environnement

Les critiques adressées au chancelier — non seulement par les formations de l'opposition mais également au sein de la coalition gouvernementale — portent à la fois sur les flottements qui ont marqué le comportement des autorités dans les jours qui ont suivi l'accident et sur les nouvelles mesures de sécurité qui doivent entourer la poursuite du développement nucléaire ouest-allemand. Des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent, y compris chez les chrétiens-démocrates, pour que la RFA abandonne la production d'électricité nucléaire.

M. Kohl, qui a déjà plaidé son dossier avec plus ou moins de bonheur ces dernières semaines, vient de donner un tour plus résolu à sa contre-offensive en créant un superministère de l'environnement. Le caractère politique de cette décision est souligné par la nomination à la tête de ce nouveau ministère d'une des personnalités les plus populaires de la CDU, le maire de Francfort, M. Walter Wallmann. Inversement, le chancelier prend ses distances à l'égard de son ministre de l'intérieur, M. Zimmermann, précédemment responsable de l'environnement, dont le crédit politique a déjà été mis en cause dans d'autres affaires.

(Lire page 3, l'article d'HENRI DE BRESSON.)

LE DÉBAT SUR LE DROIT DE LICENCIEMENT

Le gouvernement s'irrite de l'« obstruction » socialiste

Le gouvernement s'irrite des techniques utilisées par les socialistes, dans le but, selon lui, de ralentir les débats du Parlement. M. Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, s'indigne de cette « obstruction systématique ». Communistes et socialistes ont déposé cinq cents amendements au projet de loi supprimant l'autorisation administrative de licenciement. Le Conseil des ministres a autorisé M. Chirac à engager la responsabilité du gouvernement.

L'absurdité à son comble

par JEAN-JACQUES DUPEYROUX

Notre droit des licenciements était déjà d'une complexité extravagante ; mais après l'adoption du projet de loi sur la suppression des autorisations administratives, le nombre des cas de figures sera tel que leur exposé en chaire, quels que soient les talents du professeur, tiendra du numéro de cabaret...

Restons-en sur le seul plan de la procédure. Jusqu'en 1973, rien : tout salarié peut être congédié sans un mot d'explication ! Avec la loi du 16 juillet 1973, on commence de sortir du néolithique. Deux innovations : d'une part, avant de prendre toute décision, l'employeur doit convoquer l'intéressé à un entretien préalable ; d'autre part, l'employeur ayant procédé au licenciement est tenu, si le salarié congédié lui en fait la demande expresse, de lui énoncer par écrit la ou les causes réelles et sérieuses de la rupture : c'est sur la base de ces énonciations que se nouera un éventuel contentieux.

Jusque-là, c'est à peu près clair, et le demeure même si l'on précise que cette double exigence, élémentaire, ne devait pas s'appliquer aux licenciements pour cause économique collectifs, les intéressés étant alors suffisamment informés par ailleurs.

(Lire la suite page 7.)

395 500 candidats au bac

SUJET PHILO (LYON)
SUR QUOI PEUT SE FONDER LA CONVICTION D'AVOIR RAISON ?

FASTOCHE !

PLANTU

(Lire pages 10 et 28.)

Deux nouveaux « Monde »

Le monde change. *Le Monde* aussi. De tous côtés on nous le dit : votre journal s'est amélioré, il est plus clair, plus lisible. Une pointe d'humour s'y glisse ici ou là, il n'hésite pas à mettre Plantu en première page ni même à publier des photos. Le souci de séparer le commentaire de l'information est plus net. Les dernières statistiques dont nous disposons confirment cette satisfaction : + 22,40 % des ventes à Paris en avril par rapport à l'an dernier, + 19,33 % pour l'ensemble de la France, en ventes cumulées du 1er janvier au 31 mars, et un nombre d'abonnés qui est passé en un an de 70000 à 80000.

Nous n'allons pas nous arrêter en chemin. Le mouvement de rénovation qui s'est amorcé au cours des derniers mois avec la publication de pages hebdomadaires sur les sciences et la médecine, l'éducation, les secteurs de pointe, le sport, avec la nouvelle présentation du « Monde Economie », du « Monde Arts et Spectacles », du *Monde Aujourd'hui*, avec le lancement de l'édition quotidienne « Rhône-Alpes » et du supplément mensuel *Campus*, va se poursuivre, dès cette semaine, avec la création de deux nouveaux suppléments de fin de semaine qui devraient répondre à l'attente de nombreux lecteurs : « le Monde sans visa » et *le Monde Radio Télévision Communication.*

A. F.

(Lire la suite page 21.)

L'épilogue de l'« affaire Rouleau »

M. Mitterrand accepte la nomination d'un nouvel ambassadeur à Tunis.

PAGE 6

Mundial : le match des machos

Entre l'Irlande du Nord et l'Algérie, la première partie dure de la Coupe du monde.

PAGE 11

Le Monde ARTS ET SPECTACLES

Le nouveau Versailles : 200 ans d'histoire de France

Pages 13 à 15

LE GHANA « PURIFIÉ » DU PRÉSIDENT RAWLINGS

« J.J. », Dieu, Marx et la CIA...

De notre envoyé spécial

Accra. — Véridique ou pas, l'histoire conforte la légende : parfois, la nuit, brusquement illuminé, insomniaque, « J.J. » dévale les escaliers en colimaçon de son château fort blanc et se précipite sur les remparts pour prendre l'océan à témoin. J.J. est un pur, Dieu, sûrement, l'a choisi pour sauver le Ghana ! Nkrumah, que l'on encense si fort ces temps-ci, comme pour montrer une filiation, n'était-il pas, déjà, une sorte de messie ? Le « chairman » (président), flight lieutenant Jerry John Rawlings, vit à Christianborg, château des songes fous et de l'éternité, jeté par la Couronne danoise, en 1790, sur la Gold Coast, si riche d'or et d'esclaves. Les gouverneurs britanniques, puis le *« prince de la paix »*, Nkrumah, l'y ont précédé. Christianborg est resté intact, résistant aux multiples coups d'Etat qui rythment l'histoire du Ghana et aux assauts des flots. J.J. vit au « castle », dans ce périmètre torturé de mâchicoulis, trop étroit pour qu'il puisse assouvir sa soif d'exercice et d'espaces. Il est entouré de « marxistes » qui rongent leur frein et de deux dames anglaises qui font un peu, à Accra, la pluie et le beau temps, et que l'on imagine mal grignotant des muffins avec une tasse de thé. Par ses fenêtres grandes ouvertes qui laissent entrer un souffle caniculaire et humide, Mrs. Valery Sackey aperçoit la ligne brumeuse de l'horizon sur laquelle se détache, apparemment immobile, un cargo. Le petit bureau qu'elle occupe dans une aile du château ne donne guère la mesure de son pouvoir : deux téléphones vieillots, autant de mauvais sièges de moleskine noire, au mur quelques photos de J.J. et des coupures de presse. Cheveux courts, grande, vêtue simplement d'un tricot à rayures et manches courtes, c'est une dame d'une cinquantaine d'années, qui ne mérite pas, avec sa physionomie avenante de maîtresse d'école, son surnom de « vautour du château ». « Acting director of information », Mrs. Sackey contrôle journaux et journalistes et s'occupe, d'une manière générale, des « relations extérieures ». Cerbère intransigeant, elle protège J.J., le conseille.

Contrairement à elle, Mrs. Shirley Abadio n'a pas la réputation d'être *« dangereuse »*. Mais son ascendant ou son emprise sur le « chairman » n'en sont pas moins grands, s'agissant des affaires économiques et financières. Britanniques naturalisées ghanéennes, elles furent toutes deux mariées à des Ghanéens. On les dit extrémistes, c'est-à-dire nostalgiques des premières heures de la « révolution », qui firent, sans mesure, couler le sang. Pourtant, invitée en France en juillet prochain pendant trois semaines, Mrs. Sackey a fait savoir qu'elle voulait s'intéresser à la presse et... aux réserves d'oiseaux.

Quels rapports J.J. entretient-il avec elle, et avec le puissant capitaine Kodjo Tsikata, l'*« œil de Moscou et de Cuba »*, comme disent les diplomates occidentaux, l'« oncle » dont la famille a élevé le jeune Rawlings, abandonné par son père écossais ? Quelle influence exerce encore ce « bon » Dr Kwesi Botchwey, dont le passé de militant marxiste transparaît si peu sous son allure très technocratique de ministre des finances, qui fut l'artisan de l'accord avec le Fonds monétaire international (FMI) et qui, en dépit de ses velléités chroniques de démissionner, demeure la caution, à l'extérieur, de l'orthodoxie financière du régime ?

Et les autres, les conseillers, John Ndébugré, Koffi Awenor ; le gouverneur de la Banque centrale, M. Addo ; Alhadji Mahama Iddrisu, ministre de la défense et numéro trois du Conseil national provisoire de défense (PNDC), l'organe suprême, quelle prise ont-ils sur ce chef de l'Etat atypique, interlocuteur fascinant et imprévisible, qui passe sans transition de la surexcitation la plus extrême à l'humilité ? Révolté de voir son pays s'enfoncer depuis vingt ans, idéaliste et influençable mais suffisamment conscient de ses lacunes pour s'entourer de conseils, il sait aussi être ferme et impitoyable, pour la révolution ou ce qu'il en reste...

Au-delà de l'incroyable improvisation qui préside, à Accra, à toute prise de décision gouvernementale, de l'absence de toute ligne politique à long terme, le Ghana, qui tient peu ou prou son cap de redressement économique, mérite encore, malgré quelques « dérapages », sa réputation de *« meilleur élève du FMI »* (*le Monde* du 11 février). Pour obtenir ce résultat, la « révolution » a perdu un peu de son « âme » et J. J., ses illusions. Le dimanche, il arrive encore au *« chairman »* de se rendre en famille à la piscine d'Akuse, près du barrage de Kpong, à une centaine de kilomètres d'Accra, mais l'époque des courses à moto dans les rues de la capitale, des dîners en ville où il arrivait à l'improviste, est presque révolue. Le FMI, l'austérité, les syndicats : l'euphorie du pouvoir, c'était hier. Et puis il y a les complots, surtout les complots...

LAURENT ZECCHINI

(Lire la suite page 5.)

débats

RÉPONSES A LA VIOLENCE

Le projet de loi sur la répression du terrorisme est-il approprié ? Non, estime Dany Cohen, qui énumère les raisons de son jugement. Elargissant le débat, Jean Toulat rappelle une étude d'Alain Peyrefitte datant de 1977, qui mettait à nu les racines de la délinquance.

Sur un rapport de M. Alain Peyrefitte

« L'important, ce n'est pas de tomber, c'est de ne pas rester à terre » (Goethe)

par JEAN TOULAT (*)

UNE peine de prison de trente ans, irréductible pendant les vingt premières années. Cette sanction, selon le projet gouvernemental, serait substituée à la peine de mort.

Mais remplace-t-on une *« peine inopérante et répugnante »* ? Ainsi parlait de la peine capitale Alain Peyrefitte, en présentant à la presse, en 1977, le rapport *Réponses à la violence*, élaboré par le comité qu'il présidait avant d'être garde des sceaux. Ce texte, tout en recommandant l'abolition de la peine de mort, met l'accent sur les facteurs sociaux qui — outre la responsabilité personnelle — poussent à la criminalité. A l'heure où le vent, à nouveau, souffle du côté de la répression, il paraît opportun de relire cette étude, qui met à nu les racines de la délinquance. Cinq en particulier.

La société de convoitise. Etalage des richesses et publicité harcelante poussent à acquérir, à consommer sans fin. La tentation du vol et du hold-up est d'autant plus forte qu'en même temps s'abaisse le « seuil de tolérance à l'inégalité ».

Le dérèglement de l'urbanisme. L'entassement dans de grands ensembles anonymes favorise l'agressivité. Les trois cinquièmes des faits de grande criminalité sont concentrés dans les sept départements qui comptent les cités les plus peuplées. Aussi le comité recommande-t-il la ville à taille humaine, la maison familiale, la vie associative, l'animation culturelle et sportive destinées aux jeunes.

La dissociation du couple. Certes, tous les enfants de foyers désunis ne deviennent pas des délinquants. Mais l'immense majorité des criminels ont souffert de graves carences affectives. Tout ce qui protège la famille protège la société ; tout ce qui la divise accroît le risque d'insécurité.

L'alcoolisme, facteur majeur de comportements violents. En progression chez les jeunes, il inquiète le comité beaucoup plus que la drogue (bien que celle-ci entraîne de plus en plus de délits). Sont souhaités : la stricte application des règles de publicité concernant l'alcool, une meilleure information à l'école, un enseignement spécialisé dans les facultés de médecine.

Ne tuez pas l'espérance

L'extraordinaire développement des moyens d'information. Violence sur les écrans, violence dans la rue : l'une peut engendrer l'autre. Les chaînes de télévision sont priées de limiter le nombre d'émissions à caractère violent qui, au moment de l'étude, affectaient 20 % des programmes ; dans les films, un personnage sur cinq était un criminel. Avis aux chaînes privées ou publiques !

A ces cinq facteurs criminogènes s'en ajoute un autre, peut-être le plus dissolvant, celui dont Alain Peyrefitte a dit : *« La prison est l'école de la délinquance, sinon l'université du crime. »* L'enchaînement est fatal : surpeuplement, promiscuité, contamination, récidive. Aussi, la mesure la plus urgente n'est pas d'allonger les temps de prison, mais de suivre la recommandation du comité d'étude : créer des peines nouvelles qui ne comportent pas l'enfermement. Quant à la réinsertion, *« si la société ne sait pas aussitôt prendre en charge le détenu libéré, il risque fort de retourner à la marginalité »*.

Le rapport du comité renoue ainsi avec l'esprit de la réforme pénitentiaire, que des hommes de cœur, ayant souffert de l'internement pendant la guerre, définissaient ainsi, en 1945 : *« La privation de la liberté a pour but essentiel le relèvement moral et le reclassement social des condamnés. »*

Or la longue peine de sûreté ne risque-t-elle pas de décourager les efforts de redressement dont témoignent certains détenus ? Ceux de la prison de Dijon ont épinglé sur leur bulletin *Contact* ce mot de Goethe : *« L'important, ce n'est pas de tomber, c'est de ne pas rester à terre. »* Et à Bruxelles, le 16 avril 1985, dans un message aux prisonniers, Jean-Paul II disait : *« Le pire des maux, ce serait le désespoir. Je vous souhaite l'espérance. »*

(*) Auteur des *Forces de l'espoir*, éditions SOS.

Prétexte

Un tape-à-l'œil voulu dissimule des atteintes aux libertés des personnes

par DANY COHEN (*)

LE conseil des ministres a adopté six projets de lois préparés — dans une hâte certaine, vu leur nombre — par le ministère de la justice. L'un d'eux porte sur la « répression du terrorisme ». Louable intention, mais que contient le texte ? Des peines plus sévères pour les auteurs d'attentats ? Impossible, puisque ceux-ci encourent déjà la réclusion criminelle à perpétuité. Au contraire, le projet de loi diminue, en général de moitié, la peine de tout auteur d'attentat qui dénoncera ses comparses. Celui-là sera donc, en principe, libéré bien plus vite qu'actuellement. Et c'est aux partisans d'une peine « incompressible » de trente ans qu'il le devra. Il est vrai qu'on peut douter qu'une telle mesure, qui supprime l'égalité de tous devant la loi pénale, soit conforme à la Constitution.

On dira que c'est le prix à payer pour obtenir des dénonciations et démanteler les réseaux terroristes. Mais les expériences italienne et allemande ont montré les limites de ce système, qui ouvre la porte aux règlements de comptes et autres accusations infondées, que la police doit vérifier une à une...

Aucune infraction nouvelle n'est créée, les auteurs du projet reconnaissant que les actes terroristes sont tous incriminés par l'actuel code pénal.

S'avouant embarrassés pour définir juridiquement le terrorisme (1), ils y ont inclus les principales infractions de droit commun — y compris le simple vol — *« lorsqu'elles sont en relation avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement la paix publique par l'intimidation ou la terreur »* (2). Définition défectueuse et dangereuse. D'abord parce qu'elle est très vague (où commence le trouble *« grave »* ? Qu'est-ce au juste qu'être *« en relation »* avec une entreprise, etc., et que le droit pénal est, plus que tout autre, le domaine où imprécision rime avec atteinte aux libertés publiques.

Ensuite parce qu'elle s'applique parfaitement à d'autres activités que le terrorisme, et notamment au grand banditisme. Or une définition qui englobe autre chose que ce qu'elle définit est mauvaise.

Enfin, cette définition repose sur le but, c'est-à-dire sur les mobiles des auteurs présumés. La connaissance de ces mobiles sera indispensable pour savoir s'il y a terrorisme. Et, à moins de s'en tenir à ce que déclareront les suspects — sans parler des déclarations contradictoires ou des protestations d'innocence, — on en sera réduit à des supputations.

La religion de l'aveu

L'application d'un régime d'exception dépendra donc d'une notion dont on s'avoue incapable de donner une définition objective. M. Chalandon érige ici en critère les motivations personnelles, c'est-à-dire une notion purement subjective, puisqu'elle oblige à entrer dans la psychologie de chaque individu.

Mieux : ce n'est pas un tribunal qui, une fois le dossier complet, se prononcera sur cette question ; la police décidera seule, dès les premières heures de l'enquête...

C'est d'autant plus alarmant qu'il suffira de recourir à cette notion fuyante pour doubler la durée de la garde à vue (actuellement quarante-huit heures, sauf en cas de trafic de stupéfiants) : quatre jours de huis clos avec les policiers, loin de l'avocat et du juge d'instruction. La loi « sécurité et liberté » prévoyait une garde à vue de trois jours. Pourquoi cet allongement, sinon dans l'espoir de faire parler le suspect ? Ainsi resurgit cette vieille religion de l'aveu et même de l'aveu obtenu d'emblée, non par un magistrat, mais par la police, à un stade qui en droit porte le nom d'enquête... préliminaire.

Le juge d'instruction cessera d'être le seul maître des perquisitions ; la police aura dans l'enquête préliminaire le pouvoir de perquisitionner de sa propre initiative et sans en rendre compte à quiconque.

Le ministre de l'intérieur pourra dissoudre les associations étrangères de dissidents, ou anti-apartheid... sauf si elles cessent de demander le renversement du régime qu'elles combattent — esquisse de contrôle des esprits.

Ces éléments résument la philosophie du texte : il ne s'agit pas d'instituer une répression du terrorisme, qui existe déjà, mais de restreindre les pouvoirs de la justice au profit de la police ou du pouvoir. Philosophie présente dans les autres projets : contrôles d'identité, carte d'identité infalsifiable, voies de recours en matière d'application des peines... Un tape-à-l'œil voulu dissimule des atteintes aux libertés des personnes, donc à leur sécurité.

(*) Professeur à l'université du Maine.

(1) L'exposé des motifs du projet de loi déclare ainsi : *« Le concept de terrorisme est juridiquement incertain. »*

(2) Cette formule semble inspirée de l'art. 93 du code pénal (relatif aux infractions à la sûreté de l'Etat), lequel résulte d'une ordonnance prise en pleine guerre d'Algérie.

COURRIER DES LECTEURS

La cage à fauve

Je suis surpris d'entendre le ministre de la justice affirmer que l'évasion de Michel Vaujour est due à la suppression des QHS car ces QHS existaient bien quand Jacques Mesrine s'en est évadé à la « Santé », le 8 mai 1978 : il était prêt à tout pour fuir cette cage à fauve.

J'en parle d'expérience puisque j'ai moi-même passé quatre-vingt-dix-huit jours aux QHS de Tarbes en 1977, il y avait de quoi sombrer dans la folie. Une cellule de 3 mètres sur 4 mètres. Lit, table et tabouret scellés au sol. Des chaînes aux pieds. Défense de s'asseoir sauf pour les repas. Pour manger, une gamelle et une cuillère en bois. Ni couteau ni fourchette. Il fallait prendre la viande à pleine main, la déchirer avec ses dents comme une bête. Chaque matin, une séance d'humiliation : la fouille, parfois avec une règle de fer dans l'anus.

Quand je suis sorti de prison en 1977, j'étais comme une bête, la haine aux tripes (...). Depuis, j'ai fondé l'association des Prisonniers de la non-violence (1). Les détenus s'engagent à ne jamais agresser personne et s'efforcent de réparer leurs fautes au moins d'une façon symbolique. (...)

JEAN-CLAUDE DAGUE
(Vincennes).

(1) 28, avenue du Parc, 78150 Le Chesnay.

Les promeneurs proposent, la police dispose

Une équipe de policiers a emmené au poste des adolescents, car ils avaient « osé » se promener dans le quartier des Halles, à Paris, un vendredi après-midi. M. le ministre de l'intérieur nous a expliqué aux actualités télévisées que cela était bien normal, car ces jeunes étaient en danger moral en allant ainsi dans un endroit connu pour être un repaire de revendeurs de drogue.

On doit donc comprendre, d'après le ministre lui-même, que la police française ne contrôle plus l'ordre public en pleine journée, au centre de la capitale du pays.

Et du coup, la police a, semble-t-il, maintenant pour mission de décider pour la population, où elle a le droit d'aller se promener, faute d'être capable d'arrêter les délinquants, même quand elle sait où ils se trouvent. (...) Selon ce raisonnement, il sera bientôt interdit de circuler en voiture : on risquerait de rencontrer sur les routes des chauffards que la police laissera tranquilles...

LOUIS SALAUN
(Paris.)

Insécurité

Vous avez dit : « Insécurité ? » Pouvez-vous me donner la liste des catégories de personnes qui courent les plus grands risques de mort prématurée ou d'invalidité ?

A première vue, et sans avoir fait de statistique, je dirais : les buveurs d'alcool, les fumeurs, les victimes d'accident de la route (piétons, cyclistes, automobilistes...), les drogués, les chômeurs. les immigrés.

Une vraie lutte contre l'insécurité — et non une propagande éhontée — devrait consister à protéger ces catégories à risque en toute priorité.

Donc : interdiction de publicité pour les boissons alcooliques et, au contraire, campagnes de publicité sur les dangers de l'alcoolisme. Soutien aux ligues antialcooliques de tous ordres (sans distinction d'opinion politique) ; la même chose pour le tabac ; pour les accidents de la route, la sévérité de la police ferait bien de se porter sur tous ces assassins en puissance qui ne respectent pas le code (limitation de vitesse, feux rouges grillés...) (1) ; c'est moins spectaculaire que des ratissages-bidon et c'est plus difficile que de poser des contraventions pour stationnement abusif.

Pour les immigrés, combien ont essuyé des coups de feu ! Ou des rebuffades, tracasseries, brutalités ignobles qui ne sont que la manifestation d'un égoïsme sordide (...).

F. PATTE
(Paris).

(1) Ces trois points permettraient d'équilibrer le budget de la Sécurité sociale pour des lustres.

Un précédent

Au sujet des contrôles d'identité, *le Monde* du 23 mai, page 8, indique qu'il aura lieu par *« tout moyen, notamment par une carte nationale d'identité infalsifiable, dont le système de fabrication... sera organisé par décret... etc. »* (texte du projet de loi gouvernemental).

Dans l'innommable pagaille de son activité démolisseuse, le gouvernement paraît ignorer qu'il y a des mois que cette carte est fabriquée et distribuée par le service des télécommunications-PTT aux radioamateurs (DTRE).

Cette carte, épaisse de 8/10 de millimètres, de dimensions 8,5 cm × 5,3 cm, est d'une présentation remarquable et la photographie du titulaire est d'une fidélité et d'une « incorporation » infalsifiable absolument étonnantes. Comme radioamateur (F6GTK), j'en ai reçu une sous nº 0010836 délivrée le 15-11-85, c'est-à-dire bien des mois avant que ce (...) gouvernement (...) se targue de penser à la question.

J. DROUIN
(Paris).

LU

« LONDRES, CAPITALE DE LA FRANCE LIBRE » de Jean Pierre-Bloch

Le général et les politiques

M. Jean Pierre-Bloch, député de l'Aisne en 1934, à vingt-neuf ans, mobilisé en 1939, résistant de la première heure, réussit à gagner Londres en novembre 1942. Sa chronique alerte de la vie des Français dans la capitale anglaise pendant l'année qu'il y passa dépasse l'anecdote.

De Gaulle et son entourage manifestaient une forte suspicion à l'égard des « hommes des partis ». Déjà. Le nouveau venu, parlementaire socialiste, persuadé que les formations politiques d'avant-guerre avaient un rôle à jouer dans la Résistance et dans le redressement de la France, était aussi un gaulliste convaincu. Le général, après avoir reçu avec froideur ce député, arrivé de surcroît par une filière anglaise, finit par se convaincre de la sincérité de son adhésion.

Il est vrai que les Français de Londres, on l'oublie parfois, étaient, comme toutes les émigrations, divisés en clans dont certains, en particulier chez les politiques, menaient contre le général une opposition ouverte ; ce qui n'était pas pour déplaire aux Britanniques, soucieux de brider un chef de la France libre jaloux à l'extrême de son indépendance.

Au fil de son récit, Jean Pierre-Bloch trace des portraits. Emmanuel d'Astier, dont il rapporte un étonnant déjeuner avec Churchill, qui cherchait à arracher la liberté de trois hommes de Vichy : Boisson, ex-gouverneur général de l'AOF, Flandrin et Peyrouton, anciens ministres, arrêtés à Alger, contre une aide accrue à la Résistance ; Pierre Mendès France, soucieux d'effacer dans l'aviation au combat l'injurieuse accusation de désertion dont Vichy avait voulu le marquer au point de n'accepter de devenir ministre que sur un ordre formel et réitéré ; Max Hymans, Félix Gouin et la silhouette de la « sainte » Simone Weil rongée par la tuberculose ; le général Giraud enseignant sa méthode pour paralyser la Luftwaffe en glissant des cailloux sous les portes à glissières des hangars...

Un témoignage sans prétention sur une époque et un milieu beaucoup moins simples que ne laissent supposer certaines images d'Epinal.

JEAN PLANCHAIS.

★ Carrère / Michel Lafon, 205 p., 58 F.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
570 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

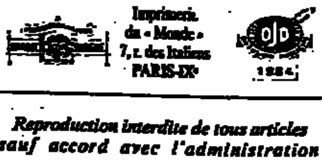
ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER
Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

هكذا من الأصل

étranger

Les suites de la catastrophe de Tchernobyl

M. Gorbatchev a lancé un appel, mardi 3 juin à l'ONU, pour la création d'un système international de prévention des accidents nucléaires tels que celui de la centrale de Tchernobyl.

Dans un message au secrétaire général de l'ONU, le chef du PC soviétique écrit qu'*« il y a une nécessité pratique d'amorcer sans délai la mise en place d'un régime international pour le développement de la sécurité de l'énergie nucléaire »*. Il demande aussi que les Etats conviennent de mesures pour empêcher le terrorisme nucléaire et affirme que quarante-deux cas de sabotage sur des installations nucléaires ont été enregistrés en Occident.

Ce message reprend les thèmes développés le 14 mai dernier par M. Gorbatchev dans son discours télévisé. Il propose de codifier un système de prévention internationale par une ou plusieurs conventions et d'utiliser l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation mondiale de la santé, le Programme de l'ONU pour la protection de l'environnement et l'Organisation météorologique mondiale pour renforcer les mesures de sécurité dans les centrales.

L'AIEA pourrait établir dès ce mois-ci un système de prévention provisoire dans l'attente d'un traité international, propose encore M. Gorbatchev. Elle pourrait aussi favoriser la mise en place dans le monde d'*« une nouvelle génération de réacteurs économiques et sûrs, ayant une fiabilité plus grande que les réacteurs existants »*.

Dix-huit mille personnes ont été brièvement hospitalisées après leur évacuation

De notre correspondant

Moscou. — Le bilan de la catastrophe de Tchernobyl s'élève désormais à vingt-cinq morts, a indiqué, mardi 3 juin, le docteur Leonid Iline, directeur de l'hôpital numéro 6 de Moscou, dans lequel sont soignés les malades le plus gravement irradiés. M. Iline a également révélé que dix-huit mille personnes avaient été hospitalisées sur place deux à trois jours immédiatement après avoir été évacuées. Celles-ci ne présentaient, selon lui, aucun symptôme grave et étaient seulement victimes du *« choc psychologique »* provoqué par l'évacuation elle-même. M. Iline a encore indiqué que trente malades étaient actuellement dans un état « critique ».

Le directeur de l'hôpital numéro 6 a apporté ces précisions au cours d'une conférence de presse organisée par un groupe pacifiste, l'Internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire, coprésidée par un Soviétique et un Américain, MM. Evgueni Tchazov, ancien médecin personnel de Brejnev, et Bernard Lown, professeur de cardiologie à Harvard. Ce mouvement avait obtenu, en 1985, le prix Nobel de la paix. M. Lown s'est indigné qu'on pose, à l'occasion de cette conférence de presse, autant de questions sur Tchernobyl et aussi peu sur les dangers d'une guerre nucléaire...

Les médias soviétiques continuent de faire état des travaux de décontamination autour de la centrale. Dans une interview à la *Pravda*, ce mercredi 4 juin, M. Alexandre Petrov, vice-président du conseil des ministres, explique qu'il a fallu revoir récemment le tracé de la zone interdite des 30 kilomètres. Dans certains cas, il a fallu l'étendre ; dans d'autres, on l'a restreinte. Quelques centaines d'habitants sont retournés dans leurs maisons.

La population de la partie sud de la région de Gomel — en dehors de la zone interdite — a été invitée à ne plus consommer les aliments produits sur place dans les lopins individuels, a d'autre part indiqué M. Petrov. L'Etat achète toutes les denrées et opère un tri. Les enfants de cette région ont été évacués et envoyés en colonie de vacances.

La *Pravda* avait révélé mardi que 177 membres du Parti communiste (sur 2 611) de Pripiat — une ville de 25 000 habitants proche de la centrale et qui a été vidée de sa population — ont disparus dès l'accident. Le quotidien du parti critiquait d'autre part l'organisation des secours aux évacués, relevant la longueur des files d'attente devant les cantines provisoires qui ont été mises en place.

La *Pravda* s'indigne enfin, dans un éditorial, du secret qui a entouré l'accident survenu le 4 mai dernier, à la centrale nucléaire de Hamm, en RFA.

Yves Montand est également pris à partie, ce mercredi, dans la *Literatournaia Gazeta*. Sous le titre : « Toujours le même refrain », l'hebdomadaire littéraire critique le chanteur français parce qu'il a proposé la création d'une commission internationale sur l'accident de Tchernobyl...

DOMINIQUE DHOMBRES.

URSS

Le train de nuit pour Gorki

De notre correspondant

Moscou. — Sur le quai numéro 1 de la gare de Iaroslav, les voyageurs regardent avec étonnement toute cette agitation, ces projecteurs et ces caméras autour d'une dame aux cheveux blancs qui monte dans le train de nuit pour Gorki. Mme Elena Bonner a décidé de partir dès le mardi 3 juin rejoindre son mari, Andrei Sakharov — qui y est assigné à résidence depuis plus de six ans.

Elle a télégraphié à son mari qu'il vienne la chercher à la gare de Gorki, car il n'a pas le téléphone. Elle ne sait pas s'il a reçu le télégramme. Quelques amis soviétiques l'entourent jusqu'au dernier moment, ainsi que deux Américains qui avaient espéré pouvoir se rendre avec elle à Gorki. Ils n'ont pas été autorisés à le faire.

« Je compte revenir le 15 juin pour chercher mes bagages, explique-t-elle. *Si je ne suis pas de retour à cette date, c'est que je reste exilée à Gorki et qu'on m'interdit de revenir à Moscou. »*

Espère-t-elle une amélioration de sa situation et de celle d'Andrei Sakharov ? *« Je n'en sais rien »*, répond-elle un peu lasse. Que pense-t-elle de M. Gorbatchev ? *« Je préfère ne pas dire ce que j'en pense. »*

D. Dh.

Un ministère sera chargé en RFA de la sécurité des centrales nucléaires

De notre correspondant

Bonn. — Un mois après la catastrophe de Tchernobyl, le chancelier Kohl a annoncé, mardi à Bonn, la création d'un superministère de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité des centrales nucléaires. Le nouveau portefeuille a été confié à l'un des proches du chancelier au sein du parti chrétien-démocrate, M. Walter Wallmann, maire de Francfort et vice-président de la CDU. Faisant d'une pierre deux coups, le chancelier a profité de cette réorganisation partielle de son gouvernement pour regrouper les questions touchant à la condition féminine sous la responsabilité du plus populaire de ses ministres, Mme Rita Sussmuth, chargée jusqu'à présent de la jeunesse, de la famille et de la santé.

Les principales responsabilités en matière d'environnement et de sécurité nucléaire étaient assumées jusqu'à présent par le ministre de l'intérieur, M. Friedrich Zimmermann, l'un des représentants de la CSU bavaroise au sein du gouvernement, qui risque de passer comme bouc émissaire des erreurs commises par le gouvernement après Tchernobyl. A cinquante-quatre ans, M. Wallmann, qui cumule, à côté de ses fonctions à la CDU, la présidence du congrès des villes ouest-allemandes et celle de la Fédération nationale de gymnastique, fait figure d'étoile montante au sein de son parti. Auréolé de ses succès à la tête de la municipalité de Francfort, dont il a considérablement amélioré l'image de marque ces dernières années, il briguait, depuis quelques mois, de nouvelles responsabilités au niveau national.

A moins de deux semaines des élections régionales de Basse-Saxe, dont la campagne a été bouleversée par la remise en cause du programme nucléaire ouest-allemand, cette initiative surprise du chancelier Kohl traduit le besoin des dirigeants chrétiens-démocrates de passer à la contre-offensive sur le plan politique. Les cafouillages du gouvernement fédéral et des Länder au lendemain de Tchernobyl avaient non seulement facilité la tâche des adversaires les plus radicaux du programme électronucléaire ouest-allemand, ils avaient également une nouvelle fois souligné les problèmes d'autorité de l'équipe dirigeante à Bonn. Le danger a été clairement reconnu par la CDU, dont les deux personnalités les plus en vues pour prendre, en cas de besoin, la succession d'Helmut Kohl à la chancellerie — MM. Gehard Stoltenberg, ministre des finances, et Lothar Späth, ministre-président de Bade-Wurtemberg — avaient jugé utile de réaffirmer ce week-end leur loyauté au chancelier.

L'incident de Hamm

Le nouveau ministère de l'environnement regroupe des compétences partagées jusqu'à présent entre les ministères de l'intérieur, de l'agriculture et de la santé. Il couvre aussi bien les problèmes de pollution atmosphérique, de protection des sols et de l'eau que le domaine de la sécurité en matière nucléaire. Ses tâches prioritaires seront de trouver un *modus vivendi* avec les gouvernements des Länder pour regrouper sous une autorité centrale les responsabilités en cas d'accident nucléaire et de rassurer une population largement traumatisée par la catastrophe de Tchernobyl. Ni l'une ni l'autre de ces missions ne sera aisée. Les partis de la coalition au pouvoir ont été eux-mêmes fortement ébranlés par le mouvement de rejet du nucléaire qui touche l'ensemble du pays.

L'affaire du réacteur à haute température de Hamm-Uentrop illustre parfaitement les difficultés qui attendent le nouveau ministre. Le gouvernement social-démocrate de Westphalie-Rhénanie du Nord bloque, depuis vendredi dernier, le redémarrage de la centrale, arrêtée après qu'eut été rendue publique une fuite d'éléments radioactifs survenue le 4 mai dernier. Une polémique a opposé le gouvernement du Land aux responsables de la centrale, accusés tout d'abord de ne pas avoir informé assez rapidement les autorités compétentes. La décision de remettre le réacteur en route, mardi en fin d'après-midi, a été annulée en attendant que la commission d'experts du Land se prononce sur les causes et l'ampleur de l'incident. Jeudi dernier, une première réunion ministérielle entre le gouvernement fédéral et les Länder convoquée pour mettre au point une sorte de charte de la sécurité en matière nucléaire s'était soldée par un violent affrontement entre responsables chrétiens-démocrates et sociaux-démocrates

Profitant du congrès de la Fédération de l'industrie ouest-allemande, le chancelier a poursuivi cependant sa contre-offensive, amorcée par la convocation en RFA d'une conférence internationale sur les problèmes de sécurité des centrales nucléaires. Il a réaffirmé, mardi à Cologne, que le nucléaire civil demeurerait à l'avenir une importante composante du programme énergétique ouest-allemand. *« L'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire,* a-t-il dit, *n'est pas une entreprise isolée, mais une partie de la politique énergétique ouest-allemande et de l'approvisionnement énergétique du pays. »* Réfutant les arguments en faveur d'un arrêt immédiat des centrales, il a assuré que toutes les ressources allaient être mobilisées pour tenter de limiter la consommation d'énergie et trouver des sources d'énergie alternative. *« Du succès de ces efforts dépendra comment et dans quelle mesure se passer à long terme de l'énergie nucléaire »*, a-t-il ajouté.

HENRI DE BRESSON.

● *Convention pour le désarmement nucléaire.* — Le Comité pour le désarmement nucléaire en Europe (CODENE) organise, du 5 au 8 juin à Evry (Essonne), la cinquième convention END (European Nuclear Disarmament). Cette convention devrait réunir quelque sept cents participants, parmi lesquels des personnalités politiques de l'Ouest et de l'Est européen, du tiers-monde, des membres d'associations, mouvements de paix, syndicats, Eglises et universités. Ce mouvement, qui suggère *« une détente par le bas, en opposition à la détente par le haut* (accords d'Helsinski) », se penchera, lors de la convention, sur l'« européanisation » de la sécurité, les rapports entre mouvements de paix et partis politique, et proposera des initiatives tant sur la force de frappe française que sur l'IDS, le programme américain baptisé « guerre des étoiles ». La précédente convention s'était déroulée à Amsterdam (Pays-Bas) en juillet 1984.

Les Douze divisés sur les objectifs énergétiques de l'Europe

De notre correspondant

Luxembourg (Communautés européennes). — L'accident de Tchernobyl a eu, le 3 juin, des effets inattendus sur les travaux des ministres de l'énergie de la CEE. Les Douze étaient appelés à se prononcer sur les objectifs énergétiques de l'Europe à l'horizon 1995. Cet exercice a tourné en un débat âpre et difficile de plusieurs heures, qui s'est terminé par un constat de désaccord.

Au départ, le projet de la Commission européenne — élaboré avant l'accident de la centrale nucléaire soviétique — indiquait que *« la priorité devait continuer à être donnée aux combustibles solides et au nucléaire, qui pourrait, pour sa part, représenter environ 40 % de la production d'électricité en 1995 »*. Très vite, ce chiffrage a disparu du texte soumis à l'examen ministériel, alors que l'électricité d'origine nucléaire atteint déjà 30,7 % dans la Communauté, dont 64,8 % en France, 59,8 % en Belgique, 31,2 % en RFA, 22 % en Espagne, 19,3 % en Grande-Bretagne, 6,1 % aux Pays-Bas et 3,8 % en Italie.

Le Danemark, qui n'a pas construit de centrale atomique sur son territoire, a alors engagé une bataille afin que la déclaration communautaire comporte des éléments sur le site, la construction et la sécurité des unités de production. Plusieurs pays, au premier rang desquels la France, n'ont pas voulu s'engager dans cette voie, craignant qu'à terme la CEE n'ait un droit de regard sur la politique nucléaire des gouvernements membres. Devant ce refus, Copenhague a émis une réserve sur le compromis avancé par les Pays-Bas, qui assurent la présidence des Douze.

A l'issue des travaux du conseil, M. Van Aardenne, vice-premier ministre néerlandais, chargé des affaires économiques, a particulièrement insisté sur les économies d'énergie, *« qu'il ne fallait surtout pas diminuer »*. Pour sa part, M. Mosar, le commissaire responsable dans ce secteur, a mis en garde les Douze contre les effets pervers d'une baisse prolongée du prix du pétrole.

Selon le responsable européen, un baril à 15 dollars pourrait entraîner une augmentation de la demande des pays producteurs de 8 à 10 millions de barils/jour, dont 1,5 million pour la Communauté et 5 millions pour les Etats-Unis. Or, a indiqué M. Mosar, les surcapacités à l'exportation des pays pétroliers se situent à ce niveau. Aussi le commissaire a-t-il conclu son intervention en déclarant : *« Il y a là un défi qui risque de nous surprendre. »*

MARCEL SCOTTO.

Pays-Bas

APRÈS SON DEMI-ÉCHEC AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

L'examen de conscience du Parti socialiste

De notre correspondant

Amsterdam. — Craignant un exil permanent dans l'opposition malgré des résultats électoraux relativement bons, le Parti socialiste — PVdA — s'interroge ces jours-ci sur son score paradoxal lors des élections législatives du 21 mai dernier. Tout en augmentant de cinq le nombre de sièges à la Chambre des députés, le PVdA n'a pas réussi à mettre en minorité la coalition gouvernementale de centre-droite du premier ministre, M. Ruud Lubbers.

Actuellement, des négociations sont actuellement en cours en vue de reconduire la coalition de chrétiens-démocrates et de libéraux conservateurs — qui tiendrait encore une fois le PVdA à l'écart des responsabilités gouvernementales. Au cours des neuf dernières années, les socialistes n'ont participé à un gouvernement que pendant quelques mois, en 1981.

Au sein du PVdA, des intellectuels, qui n'apprécient guère cette « culture d'opposition » de leur parti, ont avancé plusieurs hypothèses pour expliquer cette situation. Selon M. Bart Tromp, un idéologue « dissident » du part, les socialistes ont eu tort d'exclure à l'avance toute participation à un gouvernement qui accepterait l'installation des euromissiles sur le territoire néerlandais.

Ce faisant, le parti avait mal évalué la fermeté de M. Lubbers, à qui le PVdA demandait d'effectuer une volte-face dramatique, après que le premier ministre eut, fin 1985, donné son accord à l'arrivée des missiles de croisière. Ce sont les socialistes qui doivent changer d'attitude, selon M. Tromp, car leur refus des euromissiles n'était pas partagé par une majorité de l'électorat, lors du dernier scrutin. Il est peu probable cependant que le PVdA révise, du moins dans un proche avenir, ses positions anti-nucléaires, qui lui ont valu le soutien d'une grande partie de l'électorat des petits partis de gauche, dont le parti communiste, disparu pour sa part de la Chambre des députés.

Le style du leader socialiste, M. Joop den Uyl, ancien premier ministre, est peut-être pour beaucoup dans les résultats décevants du PVdA. Après avoir dirigé son parti dans les batailles électorales pendant vingt ans, M. Den Uyl (soixante-sept ans) a enfin jugé le moment venu de céder sa place à M. Wim Kok, ancien dirigeant syndical très populaire. M. Den Uyl a annoncé, samedi dernier 31 mai, lors d'une réunion de son parti destinée à tirer les enseignements de l'échec électoral, qu'il redeviendra sous peu simple député à la Chambre.

Décision trop tardive, selon certains socialistes, qui font valoir que M. Den Uyl était porteur, lors de la dernière campagne électorale, de messages misérabilistes à un moment où l'économie néerlandaise est en train de sortir du marasme des dernières années. Dans le mensuel socialiste, M. Den Uyl regrette lui-même que son parti se soit laissé imposer une image de marque étatiste et, par là, archaïque, pour ceux des Néerlandais qui ne sont pas bénéficiaires d'allocations familiales. *« Notre parti a insuffisamment tenu compte des aspirations des classes moyennes »*, écrit-il notamment.

RENÉ TER STEEGE.



EUROPE

Pologne

Les clandestins de Solidarité se disent déterminés à poursuivre leurs activités

Les deux membres de la Commission provisoire de coordination de Solidarité (TKK), qui continuent à échapper à la police et agissent sous leur propre nom, MM. Jan-Andrzej Gorny et Marek Muszynski, ont fait parvenir, mardi 3 juin, à la presse occidentale un communiqué pour annoncer que, en dépit de l'arrestation de M. Zbigniew Bujak, *« les structures clandestines »* du syndicat *« continuent de fonctionner à tous les échelons »*. Le communiqué est signé par MM. Gorny et Muszynski, *« au nom de la TKK »*, qui, en plus de ces deux hommes, originaires de Haute et Basse-Silésie, comporte, semble-t-il, six autres responsables régionaux, qui gardent l'anonymat. *« Depuis la proclamation de l'état de guerre* [en décembre 1981], *Solidarité a été frappé par de nombreux coups durs. Les arrestations et les répressions contre ses militants sont des éléments quotidiens de la Pologne contemporaine. Nous y sommes bien préparés »*, écrivent les signataires.

A Varsovie même, un autre communiqué, signé par M. Wiktor Kulerski, qui était l'adjoint de M. Zbigniew Bujak et pourrait être appelé à lui succéder, indique que l'organisation a subi *« des pertes extrêmement sérieuses »*, dont l'ampleur n'est d'ailleurs pas encore connue. *« Les structures syndicales fonctionnent et continueront de fonctionner, à une échelle plus modeste et dans des conditions nettement plus difficiles »*, déclare le responsable. Il ajoute que les arrestations ont été *« dues au hasard »* et non à une dénonciation, comme l'a pour sa part laissé entendre le porte-parole du gouvernement, M. Urban.

Ce dernier, au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, mardi, a annoncé que M. Bujak était passible d'une peine pouvant atteindre dix ans de prison pour *« préparatifs visant au renversement par la force du régime de la Pologne populaire »*. Le même chef d'inculpation provisoire a été retenu contre Mme Ewa Kulik, la jeune femme arrêtée elle aussi samedi dernier, et qui, selon le porte-parole officiel, coordonnait les transmissions et la documentation au sein de la TKK.

Quant à M. Konrad Bielinski, pris en même temps que Mme Kulik, il devrait, lui, être accusé, en tant que responsable de l'organisation régionale de Varsovie, de *« direction d'une organisation illégale »*. Le porte-parole officiel a ajouté que d'autres personnes avaient été arrêtées, mais a refusé toute autre précision, *« dans l'intérêt de l'enquête »*.

M. Urban a souligné que l'arrestation de M. Bujak *« prouvait l'efficacité des services de sécurité »* — que le clandestin a pourtant mise en échec pendant quatre ans et demi, — et que la TKK avait la preuve de *« sa nullité politique »*.

Toutefois, c'est en brandissant un carton d'invitation de l'ambassade des Etats-Unis à Varsovie que M. Urban a produit le plus d'effet. Comme on lui demandait l'adresse de l'appartement où M. Bujak a été pris, le porte-parole a suggéré de la demander à l'ambassade américaine. *« Elle la connaît. J'ai là une invitation à une réception pour le départ d'un certain M. Hutchinson, envoyée par un certain M. Harrod, à l'adresse où il* [M. Bujak] *habitait. »* Pour pimenter un peu plus sa *« révélation »*, le porte-parole a été jusqu'à ajouter : *« L'invitation a été apportée par un porteur de l'ambassade, à qui M. Bujak a peut-être ouvert la porte... »*

« Insinuations »

Le porte-parole de l'ambassade des Etats-Unis a aussitôt qualifié de *« pures fantaisies »* les *« insinuations »* de M. Urban. Des dizaines d'invitations de ce type ont été, selon lui, adressées à des Polonais à l'occasion du prochain départ de l'attaché culturel de l'ambassade, M. Hutchinson. M. Urban a d'ailleurs reconnu que l'invitation était bien destinée au propriétaire du logement (dont il a refusé de donner le nom), mais son intention était de toute évidence de conforter l'idée que les clandestins sont des agents de l'étranger, tandis que dans le même temps, par le biais de son interview au *Washington Post (voir ci-dessous)*, il laissait entendre que les Etats-Unis ne jouaient pas le jeu avec leurs prétendus « protégés ».

Mardi également, le professeur Bronislaw Geremek, un médiéviste de grande renommée, qui est aussi l'un des proches conseillers de M. Walesa, a été interrogé pendant cinq heures par la police, et il était à nouveau convoqué pour ce mercredi matin au ministère de l'intérieur. Selon de bonnes sources, il est entendu comme « témoin » dans le cadre de l'enquête sur l'affaire Bujak. M. Geremek devait précisément quitter Varsovie mardi pour Paris. C'était la première fois qu'il était autorisé à quitter la Pologne depuis 1981.

J. K.

Quand le porte-parole du gouvernement dément implicitement le général Jaruzelski...

De notre correspondant

Washington. — M. Urban vient de faire des confidences au *Washington Post* qui vont sérieusement simplifier le travail des historiens.

Les Etats-Unis, a en effet révélé mardi 3 juin le porte-parole du gouvernement polonais à un ancien correspondant du quotidien à Varsovie, étaient au courant dans le détail, dès le début du mois de novembre 1981, des plans d'instauration de l'état de guerre — c'est-à-dire du coup d'Etat — grâce auquel le général Jaruzelski allait, le 13 décembre suivant, mettre le syndicat Solidarité hors la loi.

La rumeur, à vrai dire, en avait déjà couru, mais elle n'avait jamais été officiellement confirmée. M. Urban étaye ses révélations en livrant le nom du colonel de l'état-major de l'armée de terre qui avait averti Washington à l'avance. Il s'agit — et le quotidien indique, mercredi, avoir vérifié l'information de source américaine — du colonel Wladyslaw Kuklinski, qui travaillait pour la CIA depuis un certain temps et que l'Agence a fait passer aux Etats-Unis début novembre 1981 également, après que les services de renseignement soviétiques se furent aperçus que Washington avait bénéficié de fuites extrêmement précises.

Ce nouveau chapitre du long roman vrai des guerres de l'ombre est d'autant plus beau que, à en croire les sources américaines du *Washington Post*, le colonel ne serait pas devenu agent de la CIA par vénalité ou frustration de carrière, mais parce qu'il *« détestait »* le sort imposé par l'URSS à son pays.

Un aveu de taille

L'intérêt de l'affaire est pourtant beaucoup moins là que dans le stupéfiant démenti qui est ainsi implicitement opposé au général Jaruzelski par son propre porte-parole. De l'aube de l'état de guerre à ce jour, l'équipe actuellement au pouvoir en Pologne s'était en effet toujours donné beaucoup de mal pour convaincre les Polonais et les pays occidentaux qu'elle ne s'était résolue à l'emploi de la force qu'après avoir épuisé toutes les possibilités de négociations.

Cette version officielle voulait en particulier que ce soit l'échec, fin novembre, de pourparlers sur une *« entente nationale »* entre le syndicat de M. Walesa, l'Eglise et le pouvoir, puis un appel à des manifestations de rue pour le 17 décembre qui aient forcé la décision, toujours décrite comme hâtive et prise au nom de l'intérêt suprême de la nation polonaise.

Or, M. Urban déclare tranquillement aujourd'hui que les autorités polonaises se sont aperçues de la trahison du colonel Kuklinski le 6 novembre, qu'elles considèrent qu'il avait été mis en sécurité par la CIA dès le jour suivant et ajoute néanmoins que l'officier était à même de révéler les listes de futurs internés, les futurs mouvements des unités mobilisées pour le coup et les préparatifs législatifs contre Solidarité.

Le silence de Washington

Conclusion : tout était prêt — au minimum le 5 novembre et, sans doute, beaucoup plus tôt encore — pour la mise en place d'un régime d'exception qui n'aurait, jurait-on jusqu'à présent, été imposé que par des événements postérieurs à cette date. L'aveu est de taille, car il détruit la fiction selon laquelle le pouvoir polonais aurait réellement voulu respecter les libertés syndicales qu'il avait concédées en août 1980.

Cette conclusion-là n'est cependant pas celle du porte-parole du général Jaruzelski, pour lequel ces révélations illustreraient simplement la duplicité de M. Reagan. *« L'administration américaine*, a-t-il expliqué au *Washington Post*, *aurait pu publiquement révéler ces plans au monde et avertir Solidarité. L'aurait-elle fait, l'imposition de la loi martiale aurait été impossible. (...) Beaucoup de l'amour professé* [par M. Reagan] *envers Solidarité est dénué de sincérité : il aurait pu empêcher les arrestations et les internements, mais ne l'a pas fait. »*

Autrement dit, fort du succès que représente la récente arrestation du chef de l'organisation clandestine de Solidarité, M. Bujak, le pouvoir polonais avertit maintenant sa population qu'elle n'a décidément pas grand-chose à espérer en refusant la normalisation, puisqu'elle est trahie de partout. Quant à l'aveu fait au passage, il peut être regardé comme une cynique proclamation de force signifiant que le pouvoir n'aurait plus rien à perdre à reconnaître une vérité au demeurant bien peu mystérieuse.

BERNARD GUETTA.

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE EN AUTRICHE

Un haut fonctionnaire israélien fait campagne en Europe contre M. Kurt Waldheim

Le ministère israélien des affaires étrangères a dépêché en Europe un de ses hauts fonctionnaires, M. Dov Schmorak, pour y organiser une campagne contre l'élection de M. Kurt Waldheim à la présidence de l'Autriche.

« M. Schmorak, qui dirige le département de l'information au ministère des affaires étrangères, est depuis plusieurs jours en Europe où il s'efforce de mobiliser les intellectuels contre M. Waldheim avant le deuxième tour de l'élection présidentielle en Autriche, le 8 juin prochain », a indiqué le porte-parole du ministère israélien des affaires étrangères.

« L'élection de M. Waldheim à la présidence autrichienne apparaîtrait nécessairement comme une tentative visant à dédouaner l'Autriche de son passé nazi », a-t-il ajouté, précisant que des dossiers complets sur le passé de M. Waldheim ont été transmis à toutes les ambassades d'Israël en Europe *« afin que celles-ci les mettent à la disposition des médias »*.

La presse israélienne a d'autre part indiqué que de nouveaux documents accablants pour l'ancien secrétaire général des Nations unies pourraient être divulgués la semaine prochaine à Jérusalem.

A Washington, le département américain de la justice a accepté de rencontrer les avocats de M. Kurt Waldheim avant de prendre une décision sur l'opportunité de lui interdire l'entrée aux Etats-Unis.

Les défenseurs de l'ancien secrétaire général des Nations unies auront l'occasion, peut-être dans le courant de la semaine, d'être *« entendus sur les problèmes et allégations »* à propos du passé de M. Waldheim pendant la seconde guerre mondiale, a déclaré le porte-parole du ministère de la justice.

Selon des responsables gouvernementaux cités mardi par le *New York Times*, l'Attorney General (ministre de la justice), M. Edwin Meese, pourrait prendre, dès cette semaine, une décision concernant M. Waldheim.

Le responsable du bureau d'enquêtes spéciales (OSI) du département de la justice, M. Neal Sher, chargé de la chasse aux nazis, a recommandé à ses supérieurs — comme un des principaux accusateurs de M. Waldheim, le Congrès juif mondial — que le candidat à la présidence autrichienne soit interdit d'entrée aux Etats-Unis.

Enfin, les rabbins d'Europe, réunis depuis lundi à Grindelwald, en Suisse, ont condamné, mardi, l'attitude des Eglises chrétiennes *« qui ont refusé de prendre position dans l'affaire Waldheim »*. — *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

GRACE A LA MÉDIATION DU ROI HUSSEIN

L'animosité entre la Syrie et l'Irak fait place à un ton plus conciliant

Au cours d'un entretien avec le président François Mitterrand, le roi Hussein de Jordanie, de passage à Paris, a fait connaître, mardi 3 juin, son *« approbation de principe »* à une visite d'Etat en France dans le courant de l'année 1987.

L'entretien, de près d'une heure, suivi d'un déjeuner auquel participaient les épouses des deux hommes d'Etat, a permis un *« examen approfondi »* de la situation au Proche-Orient, y compris la prochaine relève politique en Israël. Le roi Hussein s'est, pour sa part, déclaré *« content du résultat de ses entretiens et personnellement optimiste quant au succès des initiatives lancées par divers pays arabes en vue de renforcer leur cohésion »*.

De notre correspondant

Amman. — Réunir autour d'une même table le président syrien, Hafez El Assad, et son rival irakien, le président Saddam Hussein, dont le dernier tête-à-tête remonte à 1978 : c'est la tâche à laquelle s'est attelé, sans ménager ses efforts, le roi Hussein.

En trois semaines, le mois dernier, il a rencontré le président Assad à deux reprises et est allé deux fois à Bagdad. Puis, à peine revenu de son dernier voyage en Irak, il a dépêché l'un de ses conseillers à Athènes, où le chef de l'Etat syrien effectuait une visite officielle.

Initialement, le souverain jordanien souhaitait organiser une rencontre Assad-Hussein. Objectif sans doute trop ambitieux. Il est rapidement apparu qu'un sommet arabe serait un cadre plus approprié. Mais pour que les deux chefs d'Etat acceptent de participer ensemble à une telle conférence, il faut d'abord qu'ils mettent une sourdine à leurs différends. C'est à cela que s'emploie le roi Hussein.

Les responsables jordaniens observent une discrétion absolue quant au résultat de leurs démarches. Ils se bornent à constater un ton plus conciliant du côté syrien et l'accueil positif réservé par les Irakiens à l'initiative du souverain. Ces manifestations de bonne volonté constituent déjà un progrès, mais les choses vont lentement, admet-on à Amman. En tout état de cause, il est encore prématuré à ce stade de parler d'une réconciliation et, à plus forte raison, d'un renversement d'alliance. Certes, l'Iran est un allié de plus en plus encombrant pour les Syriens, notamment au Liban.

Les dirigeants jordaniens s'efforcent en outre de convaincre Damas que la Syrie a autant à craindre de l'exportation de la révolution islamique iranienne que les pays arabes modérés (1) si d'aventure l'Iran défaisait militairement l'Irak — ce que l'on n'exclut plus dans les milieux gouvernementaux à Amman. Mais la Syrie n'est pas disposée pour le moment à sacrifier ses relations avec Téhéran.

L'oléoduc rouvert ?

Cela étant, les efforts de médiation du roi Hussein pourraient aboutir à la remise en service de l'oléoduc irakien Kirkouk-Banyas, qui traverse la Syrie et a été fermé par les autorités syriennes en 1982. Cela constituerait incontestablement un pas positif. En fait, dans les circonstances actuelles, Damas et Bagdad y ont tout autant intérêt.

En fermant l'oléoduc, Damas s'est privé des royalties substantielles — environ 1 milliard de livres syriennes par an à leur cours de 1982 — et du pétrole que lui fournissait jusque-là l'Irak. En compensation, l'Iran avait alors accepté de livrer à Damas 8,7 millions de tonnes de brut par an à des tarifs préférentiels. Mais Téhéran a interrompu ses livraisons d'or noir à la Syrie depuis septembre 1985, contraignant ainsi les Syriens à s'approvisionner au prix fort sur le marché spot et auprès de la Libye.

De leur côté, les Irakiens sont également pris à la gorge : la chute vertigineuse des prix du pétrole a réduit à néant les efforts qu'ils ont effectués ces dernières années pour augmenter leurs exportations pétrolières, et les travaux en cours pour le doublement de l'oléoduc Kirkouk-Dortyol *via* la Turquie et du pipeline transsaoudien ne seront pas achevés avant la fin de l'année 1987.

Enfin, un autre facteur du même ordre joue en faveur d'une amélioration des relations syro-irakiennes. La Banque mondiale a fait savoir à Damas, en mars dernier, qu'elle ne financerait pas les projets syriens d'irrigation de la vallée de l'Euphrate si un accord tripartite (Syrie-Irak-Turquie) sur le partage des eaux du fleuve n'était pas conclu. Or un tel accord est impossible dans l'état actuel des choses.

EMMANUEL JARRY.

(1) A ce propos, si l'on en croit des diplomates en poste à Damas, le Centre culturel iranien de la capitale syrienne serait devenu un centre très actif de propagande en faveur de la révolution islamique.

Liban

La milice chiite d'Amal l'a emporté à Beyrouth-Ouest sur ses adversaires sunnites

Dix ans après la première entrée des troupes syriennes au Liban, Beyrouth a connu, mardi 3 juin, une féroce bataille de rue entre miliciens chiites et sunnites qui confirme l'échec de Damas à imposer sa « solution » sur la scène libanaise. La bataille s'est arrêtée dans la soirée, après que la milice Amal eut durement affronté à Beyrouth-Ouest une formation sunnite, le Mouvement du 6 février. Les hommes de M. Nabih Berri, le chef d'Amal, sont restés maîtres du terrain, rapporte notre correspondant Lucien George. Les combats ont fait près de trente morts, une centaine de blessés — en majorité des civils — et de considérables dégâts matériels : immeubles endommagés par les incendies, voitures calcinées, etc. Ils se sont déroulés en marge de la « guerre des camps » opposant Amal aux Palestiniens, qui se poursuit depuis deux semaines. Il semble que le Mouvement du 6 février soit entré en action par solidarité avec les Palestiniens, en majorité sunnites.

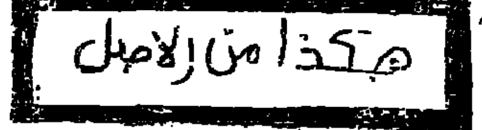
Mercredi, les rues de Beyrouth-Ouest étaient de nouveau animées après avoir été, la veille, totalement désertées par une population qui s'était réfugiée dans les garages souterrains, caves et cages d'escaliers des immeubles. Les voies de passage entre les deux secteurs de la capitale — chrétien et musulman — étaient rouvertes. Les abords des camps palestiniens de Borj Barajneh et Sabra-Chatila étaient toujours le théâtre d'accrochages entre Palestiniens et miliciens d'Amal — apparemment moins intenses que les jours précédents.

Mardi, les affrontements ont duré près de quatorze heures sans interruption, principalement dans les quartiers sunnites de Tarik Jedidé et de l'université arabe jouxtant le camp de Sabra. En milieu de journée, trois cents miliciens d'Amal, environ, ont pris d'assaut les secteurs tenus par leurs adversaires à Tarik Jedidé, à l'issue de combats à la roquette et à la mitrailleuse. Le siège principal du Mouvement du 6 février, dans la rue Rifai, a été occupé par les combattants chiites. On ignore encore le sort du chef du mouvement, M. Chaker Berjaoui.

Pour sa part, M. Nabih Berri a proposé de placer les secteurs ainsi conquis par Amal sous le contrôle d'une force de désengagement mixte, composée de sunnites et de chiites. Le ministre de la justice et du Liban du Sud entend ainsi, semble-t-il, rassurer la communauté sunnite de la capitale qu'inquiète l'emprise d'Amal sur Beyrouth-Ouest.

M. Walid Joumblatt, chef du Parti socialiste progressiste (à majorité druze), s'est rendu à Damas pour étudier avec les dirigeants syriens les modalités d'un retour au calme dans la capitale libanaise. Des responsables palestiniens du Front du salut national palestinien (FSNP prosyrien) ont participé à ces entretiens.

A Tunis, M. Yasser Arafat, le président du comité exécutif de l'OLP, a remis aux ambassadeurs d'URSS et de Chine des *« messages urgents »* évoquant *« les offensives désormais quotidiennes déclenchées depuis quatorze jours contre les camps palestiniens au Liban »*. Un porte-parole de l'OLP a imputé à Damas la responsabilité de ces offensives : *« Nous essayons d'ouvrir un nouveau chapitre dans nos relations avec le gouvernement syrien*, a-t-il dit, *et, pourtant, les dirigeants de ce pays poussent les bandes d'Amal à prendre le contrôle des camps palestiniens, tuant nos femmes et nos enfants. »* Les efforts faits depuis quelques mois — notamment par l'URSS — pour réconcilier la Syrie avec l'OLP (et avec l'Irak) semblent buter sur le retour en force des partisans de M. Arafat dans les camps de Beyrouth, un retour en force qui inquiète la Syrie et son allié Amal. — *(AFP, AP, Reuter.)*



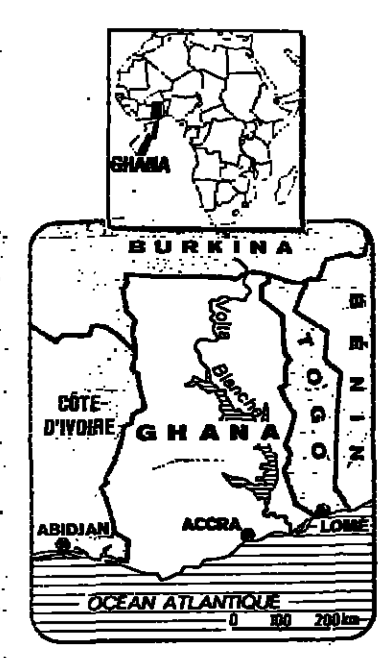
هكذا من الاصل

LE GHANA «PURIFIÉ» DU PRÉSIDENT RAWLINGS

«J. J.», Dieu, Marx et la CIA

(Suite de la première page.)

La « révolution » n'étant plus ce qu'elle était, J. J. a perdu aussi de son crédit auprès des chancelleries des pays de l'Est. C'est que, comme dans un bocal d'expérience, les services de renseignement « grenouillent » fort à Accra. Les Soviétiques, qui au moment du coup d'Etat du 31 décembre 1981 ont cru que le Ghana allait devenir leur tête de pont en Afrique de l'Ouest, ont dû



déchanter. Ils cherchent aujourd'hui à infléchir le processus de rapprochement avec les pays occidentaux, à travers les hommes qu'ils contrôlent (et qu'ils ont souvent formés) au sein du PNDC. Allemands de l'Est et Bulgares infiltrent les services de sécurité, et Sofia, qui multiplie des dons au demeurant peu coûteux, offre, comme Budapest, des stages de formation aux journalistes ghanéens. Cuba développe son influence dans les mouvements sportifs et cultive quelques amitiés dans l'armée. Nord-Coréens, Chinois et surtout Libyens s'efforcent, de leur côté, de marquer des points ou, s'agissant de ces derniers, de retrouver une image de marque qui n'est plus flatteuse depuis longtemps.

Le temps est loin où, pour aider la révolution naissante, Tripoli avait acquis l'aura du « grand frère » en accordant une aide pétrolière de 93,5 millions de dollars. Et puis le colonel Kadhafi a envoyé la facture et, en décembre dernier, lors de son voyage officiel à Accra, plusieurs centaines de gardes du corps ont littéralement investi la capitale. Cela n'a pas plu. Certes, après le raid américain sur Tripoli et Benghazi, une semaine de deuil et une journée nationale de prières ont été organisées, et dans le passé la Libye a entraîné des soldats ghanéens et fourni des armes. Mais le côté envahissant de la solidarité libyenne heurte la nationalisme des Ghanéens. A deux reprises, Accra a fait échouer les tentatives du colonel Kadhafi pour constituer un front des pays progressistes de la région (Burkina-Faso, Bénin, Libye et Ghana). Tous les « frères » socialistes, marxistes, communistes et progressistes, excellent dans l'aide culturelle et idéologique, et se contentent de promesses pour le reste. « J. J. », en privé, s'en fait souvent l'écho.

Les Américains, quant à eux, s'emploient depuis quelques semaines à élever murs et palissades autour de leurs locaux diplomatiques et adoptent un profil bas. Cette précipitation remonte aux événements du 18 avril. Ce jour-là, à l'appel notamment du Trade Union Congress (TUC, centrale syndicale), plusieurs milliers de manifestants s'étaient rendus devant l'ambassade des Etats-Unis pour conspuer Washington, à la suite du raid américain contre la Libye. Un des membres de la milice avait tué un officier de police au cours d'une mêlée qui, quoique confuse, illustrait l'inimitié réciproque des policiers et des miliciens. Dès le lendemain de cet incident, le « château » a annoncé que la milice, qui dépendait jusque-là des CDR (comités de défense de la révolution), serait dorénavant sous l'autorité du ministère de la défense. Cette décision – dont le principe était acquis depuis quelque temps – a un peu calmé les esprits.

Des milices incontrôlables

Composée de jeunes éléments souvent violents et à l'honnêteté douteuse, la milice est crainte et détestée par la population. En outre, nul ne sait très bien qui obéit à qui. Les CDR ont leur milice, tout comme le PNDC et le capitaine Tsikata. Ces petits groupes armés sont globalement incontrôlables, mais chacun sait, à Accra, que le capitaine Tsikata, chargé de la sécurité et des affaires étrangères au PNDC, pourrait, si l'envie lui en prenait, mobiliser quelques centaines d'hommes et investir Christianborg. Nul n'ignore aussi les divergences politiques existant entre celui qu'un diplomate de l'Europe de l'Est qualifie de « *communiste convaincu* », P.V. Obeng, le premier ministre-homme orchestre, qui met en forme la pensée bouillonnante du « chairman », et Justice Annan, le vice-président si légaliste. Mais, outre ses liens personnels avec le chef de l'Etat, le capitaine Tsikata sait se montrer indispensable. Sous son autorité, la Special Branch (service de renseignement) se livre à une activité féconde. Elle infiltre les groupes d'opposants ghanéens à l'étranger qui, pour la plupart, sont issus de la bourgeoisie enrichie sous les régimes précédents, évente ainsi des complots (vrais ou supposés) et, à la fin de l'année dernière, elle a démantelé le réseau de la CIA à Accra. Cette opération, dont se targuent volontiers les services de sécurité ghanéens, a sans doute été un peu grossie.

> *La « révolution » n'est plus ce qu'elle était, mais le Ghana mérite toujours sa réputation de « meilleur élève du FMI »...*

Et puis, comme le souligne un diplomate américain, depuis que le Ghana s'est engagé aux côtés du FMI, Washington n'avait, *a priori*, aucune raison de vouloir déstabiliser un régime progressiste qui acceptait sans barguigner les recettes économiques classiques du capitalisme international. Avant, c'est une autre histoire... Il n'empêche, quand, à l'entrée du « castle », les gardes de sécurité, avant même de connaître votre nom, vous demandent : « Which country ? », on comprend aisément qu'il est préférable de pouvoir répondre « *France* » plutôt qu'« *Etats-Unis* ». L'interdiction rigoureuse des appareils photos montre assez que la psychose de l'espion bat son plein au Ghana.

« J. J. » a – au moins – trois obsessions : la CIA, Dieu et la morale. En décembre dernier, au « château », il avait brossé devant nous une vaste fresque démontrant l'influence néfaste de la CIA à travers le monde. En passant, il avait regretté que la « France - patrie - des - droits - de - l'homme » soutienne, sur le continent, les régimes les plus « *corrompus* » et les plus inféodés à l'« *impérialisme* ». La prestation, faite pour impressionner, était parfaite : regard étrangement fixe que l'on apercevait lorsque, en de rares occasions, il arrachait ses lunettes noires, treillis bardé de fermetures Eclair, bottes d'aviateur, « J.J. » s'emportait et parcourait son bureau à grandes enjambées. Parfois, il s'approchait de son visiteur assis sur un canapé, s'accroupissait brusquement et frappait du plat de la main sur une petite table, pour appuyer son raisonnement. Il était difficile de l'interrompre.

Dieu plutôt que Marx : le *Daily Graphic* a publié le mois dernier l'intégralité d'une interminable « adresse à la nation » du « chairman ». Autour d'un thème – « Luttons tous contre la corruption », – tout y passe : le vice et la vertu, le dernier « complot de la CIA » (celui du paquebot *Nobistor* arraisonné sur les côtes brésiliennes), le SIDA, la liberté et la justice, le rôle des CDR et, comme un leitmotiv, Jésus-Christ.

Pour sauver le Ghana, ce président-rédempteur mène la vie dure aux syndicats et heurte l'aile radicale du PNDC. Pour l'instant, les « yeux de Moscou et de Cuba » « écoutent », sachant très bien que la cure d'assainissement économique est nécessaire et que J.J. « fait le sale boulot ». Mais, à terme, le danger ne viendra pas forcément de l'Ouest...

LAURENT ZECCHINI.

République sud-africaine

Appel à une grève générale le 16 juin pour le dixième anniversaire de Soweto

Le COSATU, principale centrale syndicale noire d'Afrique du Sud, a apporté, mardi 3 juin, son soutien à un mot d'ordre de grève générale de vingt-quatre heures, le 16 juin prochain, lancé par plusieurs organisations anti-apartheid, à l'occasion du dixième anniversaire des émeutes sanglantes de Soweto.

Le COSATU, qui revendique un demi-million d'adhérents, a publié un communiqué commun avec le Front démocratique uni (UDF, collectif multiracial anti-apartheid) et le Comité national sur la crise de l'enseignement (NECC). Les trois organisations signataires appellent tous les Sud-Africains à cesser le travail, à l'exception de la profession médicale et des journalistes. Cet appel intervient au moment où le Parlement doit adopter une loi renforçant l'arsenal répressif mis à la disposition des forces de l'ordre. Selon ce texte, la police aurait la possibilité de détenir sans jugement pendant cent quatre-vingts jours au maximum (contre quatorze jours actuellement) des « terroristes politiques », dès lors qu'une « proclamation » du chef de l'Etat en aurait ainsi décidé.

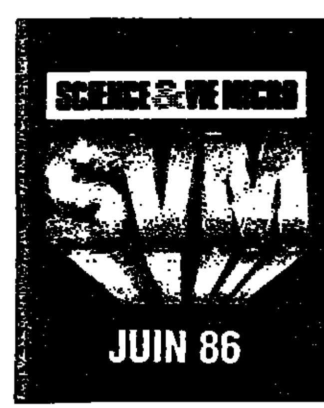
Le gouvernement de Pretoria a également rendu public, mardi, un projet de loi prévoyant de restituer la citoyenneté sud-africaine aux millions de Noirs l'ayant perdue lors de la création des quatre bantoustans « indépendants » (Ciskei, Transkei, Venda et Bophuthatswana). Cette mesure ne concernera toutefois pas environ cinq millions d'habitants de ces « foyers tribaux ».

Les anciens combattants sud-africains ont, d'autre part, annoncé, mardi, qu'ils ne participeront pas aux cérémonies organisées en France le 14 juin prochain, au bois de Delville, à Longueval (Somme), à la mémoire des soldats sud-africains tués au cours des deux guerres mondiales et de la guerre de Corée.

Cette décision fait suite à l'ajournement de la visite privée que le président Pieter Botha devait effectuer en France à la mi-juin, et au cours de laquelle il devait inaugurer un musée commémorant la bataille du bois de Delville. Le gouvernement français avait estimé que cette visite, coïncidant avec le dixième anniversaire des émeutes de Soweto, était « inopportune ». – *(AFP, Reuter.)*

● *Nigéria : grève générale annulée.* – La Confédération nigériane du travail (NLC) a renoncé à son projet d'organiser une grève générale de vingt-quatre heures, ainsi que des manifestations pacifiques, mercredi 4 juin, à la suite de l'avertissement lancé par les autorités militaires (*le Monde* du 4 juin). – *(AFP, Reuter.)*









DIPLOMATIE

L'ÉPILOGUE DE L'« AFFAIRE ROULEAU »

M. Mitterrand accepte la nomination de M. Jean Bressot comme ambassadeur à Tunis

Un des « cactus » de la cohabitation a perdu ses piquants au conseil des ministres de ce mercredi 4 juin. Ce qui était devenu au fil des jours et des péripéties « l'affaire Rouleau » s'est en effet conclu par la nomination d'un nouvel ambassadeur en Tunisie, M. Jean Bressot, ancien ambassadeur au Koweït. M. Mitterrand a donné finalement son accord à la nomination de M. Bressot, mardi, au cours de son entretien hebdomadaire avec M. Jean-Bernard Raimond et après que le ministre des affaires étrangères lui eut précisé que l'ancien collaborateur du *Monde* ne resterait pas sans fonctions. M. Rouleau devait être nommé ambassadeur itinérant. Ces deux décisions ont été confirmées, mercredi, au conseil des ministres.

Ainsi s'est terminé un des épisodes le moins glorieux de la cohabitation. M. Rouleau, qui passe pour un ami personnel du président de la République, avait été nommé ambassadeur à Tunis le 1er juillet 1985, mais il n'avait jamais vraiment été accepté par les autorités tunisiennes. Peu après les élections du 16 mars, des articles manifestement inspirés, et aussi extravagants que malveillants, avaient d'ailleurs été publiés dans divers organes tunisiens. M. Mzali, le premier ministre, avait lui-même enfoncé le clou le 18 avril dernier lors de sa rencontre à Paris avec M. Chirac.

Dès le mois d'avril, M. Mitterrand avait fait savoir à M. Chirac qu'il ne s'opposerait pas au remplacement de M. Rouleau à condition que ce dernier soit traité « *convenablement* ». C'est cette assurance que M. Raimond a donnée mardi au président de la République. Ainsi prendra fin une crise qui ne pouvait que nuire aux relations franco-tunisiennes et qui avait culminé avec le rappel à Paris, le 23 mai dernier, de M. Rouleau, M. Chirac ne voulant pas le rencontrer au cours de sa brève visite à Tunis, le 24.

La personnalité du nouvel ambassadeur, M. Jean Bressot, devrait permettre d'améliorer les relations franco-tunisiennes. Agé de cinquante-trois ans, arabisant, M. Bressot a été en poste à Tunis à la fin des années 60 et plus tard à Alger. Très bon connaisseur des affaires du monde arabe, c'est aussi un homme de dialogue et de contact comme l'a prouvé son long passage aux services d'information et de presse du Quai d'Orsay. C'est en 1982 qu'il a été nommé ambassadeur au Koweït.

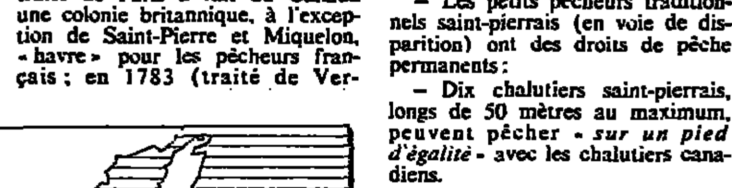
Le conseil des ministres de ce mercredi a entériné deux autres nominations d'ambassadeur. Celle de M. Luc de la Barre de Nanteuil à Londres, en remplacement de M. Jacques Viot, et celle de M. Jacques Bernière en Arabie saoudite. M. de Nanteuil, qui n'avait jamais caché ses sympathies pour l'opposition d'alors, avait été rappelé brutalement de son poste d'ambassadeur auprès de la CEE en janvier dernier, alors qu'il n'y avait été nommé qu'en novembre 1984. Quant à M. Bernière, qui va remplacer M. Jean Lopinot, son nom avait été un moment envisagé par M. Chirac pour diriger la cellule diplomatique de Matignon avant que M. François Bujon de l'Estang soit choisi.

JACQUES AMALRIC.

LES DROITS DE PÊCHE DANS LE GOLFE DU SAINT-LAURENT

«Fileter» à bord ou non ?

Le 3 juin se sont ouvertes à Genève les discussions en vue de trancher le différend opposant la France au Canada sur les pêches dans le golfe du Saint-Laurent. Le nouveau chalutier, *la Bretagne*, de Saint-Pierre et Miquelon, peut-il « fileter » les morues à bord, comme le soutient la France, ou doit-on aller faire découper à terre, à Saint-Pierre, les poissons pêchés, comme l'affirme le Canada.



Les droits des pêcheurs français à « travailler » dans le golfe du Saint-Laurent remontent au temps — le seizième siècle, — où le Canada et Terre-Neuve étaient français. Ils ont été confirmés à plusieurs reprises au cours des siècles : en 1713, lorsque le traité d'Utrecht a cédé Terre-Neuve à l'Angleterre ; en 1763, lorsque le traité de Paris a fait du Canada une colonie britannique, à l'exception de Saint-Pierre et Miquelon, « havre » pour les pêcheurs français ; en 1783 (traité de Versailles), en 1814 (traité de Paris), en 1815 (congrès de Vienne), en 1904, en 1972 enfin.

Selon l'accord de 1972, la France a renoncé aux privilèges que lui donnaient les textes antérieurs. Mais, en contrepartie, le Canada a accepté la persistance des droits historiques français dans le golfe du Saint-Laurent en y mettant plusieurs conditions :

— Les chalutiers de métropole ont le droit de pêcher dans le golfe du Saint-Laurent jusqu'au 15 mai 1986 ;

— Les petits pêcheurs traditionnels saint-pierrais (en voie de disparition) ont des droits de pêche permanents :

— Dix chalutiers saint-pierrais, longs de 50 mètres au maximum, peuvent pêcher « *sur un pied d'égalité* » avec les chalutiers canadiens.

En application de l'accord de 1972, quatre ou cinq chalutiers saint-pierrais ont pêché sans problème dans le golfe du Saint-Laurent. Les morues mises dans la glace étaient apportées à Saint-Pierre pour y être filetées — c'est-à-dire coupées — puis congelées.

Les difficultés sont venues en novembre 1984 avec la mise en service de *la Bretagne*, chalutier moderne doté des capacités de filetage et de congélation. Les chalutiers canadiens ayant l'obligation de faire découper leurs poissons sur la terre ferme — maintien de l'emploi oblige, — le Canada, se fondant sur « *le pied d'égalité* », veut obliger *la Bretagne* à en faire autant. Ce que conteste la France, arguant du fait que la notion de pêche « *sur un pied d'égalité* » s'arrête à la prise du poisson et ne concerne donc pas le filetage. En outre, la pêche est une activité essentielle pour les Saint-Pierrais et le traitement immédiat des poissons pêchés garantit la qualité des produits exportés vers les pays industriels, très stricts en matière d'hygiène.

Le tribunal d'arbitrage se compose de trois personnes : un président, M. Paul de Visscher, spécialiste belge très connu de droit international, un arbitre français, M. Jean-Pierre Queneudec, professeur de droit, et un arbitre canadien, M. Donat Pharand, lui aussi professeur de droit. Les discussions pourraient durer une douzaine de jours. L'arbitrage devrait être rendu dans le courant du mois de juillet.

YVONNE REBEYROL.

L'affaire des « Turenge »

PARIS PREND TRÈS AU SÉRIEUX L'IDÉE D'UNE MÉDIATION

Stockholm. — Le premier ministre néo-zélandais, M. David Lange, a estimé, mardi 3 juin, à Stockholm, qu'une personnalité du « *calibre de l'ancien chef du gouvernement canadien Pierre-Elliott Trudeau présenterait le profil adéquat pour entamer une médiation* » entre Wellington et Paris sur le différend né de l'affaire du *Rainbow-Warrior*.

Sur l'identité de l'éventuel médiateur, M. Lange, qui effectuait un séjour de vingt-quatre heures dans la capitale suédoise, à l'invitation de son homologue, M. Ingvar Carlsson, a cependant ajouté : « *Il pourrait s'agir d'une organisation ayant un statut international et non aligné.* » — (*AFP.*)

[L'idée de faire appel à un médiateur pour tenter de régler à l'amiable le contentieux franco-néo-zélandais est, semble-t-il, partagée par les parties concernées. M. Lange en parle quotidiennement depuis le week-end dernier à la presse et à ses divers interlocuteurs européens. Deux chefs de gouvernement : MM. Lubbers (Pays-Bas) et Kohl (RFA) ont déjà promis leur soutien. A Paris, dans les milieux gouvernementaux, on affirme prendre ce développement « *très au sérieux* ». On sait, par ailleurs, que M. Chirac lui-même a eu des entretiens téléphoniques avec M. Lubbers à ce sujet.

Cela dit, ce n'est pas la première fois que l'on envisage une médiation dans cette affaire. Avant le 16 mars, le précédent gouvernement avait déjà pensé à M. Trudeau et, semble-t-il, à Olof Palme. — R.-P. P.]

ASIE

Chine

L'inquiétude s'accroît chez les étudiants étrangers après les incidents racistes de Tianjin

De notre correspondant

Pékin. — Dix jours après les violents incidents racistes de la fin mai, la tension continue à peser sur les deux universités de Tianjin, la troisième ville chinoise (*le Monde* du 3 juin). Depuis, nous a déclaré un étudiant français, qui fait ses valises pour quitter la Chine, « *la vie a changé, on nous insulte, nos anciens amis chinois nous ignorent* ». « *Ils font la fête tous les soirs. Ils savent que les étrangers ne peuvent rien faire* », ajoute une étudiante étrangère, encore marquée par la peur et qui, elle aussi, se prépare à partir définitivement.

Les étudiants étrangers de Tianjin (environ quatre-vingts) ont été traumatisés par l'explosion de racisme de leurs camarades chinois. Dirigée essentiellement contre les étrangers de couleur — africains notamment — cette poussée de fièvre n'a pas épargné ceux d'origine européenne, même s'ils n'ont pas été victimes de violences. Les témoignages concordent : cette violence a été organisée. Le 23 mai, des étudiants chinois étaient arrivés en groupes, armés de projectiles (bouteilles et pierres) devant la salle où des étudiants africains — et des officiels chinois — fêtaient l'anniversaire de l'OUA.

Les incidents ont-ils été provoqués par des éléments hostiles à la politique officielle d'ouverture ou par le ras-le-bol suscité chez les étudiants chinois par de mauvaises conditions de vie et de travail ? Les étudiants étrangers interrogés penchent pour la seconde hypothèse, mais la première ne peut être totalement écartée. De surcroît, quelques Occidentaux résidant à Tianjin, mais extérieurs à l'université, auraient provoqué de la voix et du geste des étudiants chinois déjà passablement échauffés.

« *Les autorités devront sanctionner des étudiants chinois, mais elles ne peuvent pas se permettre de ne pas arrêter des étrangers, sinon ce sera la guerre* », dit un étudiant étranger. Un autre redoute ce qui se passera quand les Africains rentreront à Tianjin, ne serait-ce que pour prendre leurs affaires : « *Ils vont se faire casser la gueule.* » Et d'ajouter : « *Beaucoup d'entre nous veulent partir. Les réactions des Chinois sont imprévisibles. Ils risquent de s'en prendre aussi aux Blancs...* »

Les étudiants étrangers reprochent à la police d'avoir laissé les choses s'envenimer. Selon un étudiant français, des enseignants se relaient désormais jusqu'à minuit dans les dortoirs pour étrangers pour assurer une certaine protection. Mais cela peut-il suffire ?

Cette affaire risque de laisser des traces profondes. On ignore encore les mesures que les autorités vont prendre. Des sanctions visant uniquement les étudiants chinois seraient ressenties par eux comme une injustice. Les étudiants étrangers, pour leur part, accepteront mal d'en subir.

PATRICE DE BEER.

AMÉRIQUES

Etats-Unis

Peut-on être juif et américain ?

Correspondance

Washington. — Une âpre controverse agite les milieux intellectuels américains au sujet d'un article virulent de l'écrivain Gore Vidal, publié il y a quelques semaines dans *The Nation*, un hebdomadaire de gauche. Vidal, enfant terrible des lettres, personnalité très discutée, s'en prenait avec férocité à Norman Podhoretz, également écrivain, mais surtout un des maîtres à penser des néoconservateurs, qui se situent à la droite des républicains. Dans *Commentary*, la revue qu'il dirige, Podhoretz, de son côté, a attaqué Vidal, qui, avec Norman Mailer, a recommandé la réduction des crédits militaires et une réconciliation entre « *les deux Super-Grands de l'hémisphère nord face à un milliard d'Asiatiques* ».

Mais ce n'est pas tout. Dans une charge pleine de verve, quoique outrancière, Vidal avait critiqué l'appui inconditionnel à Israël apporté par Podhoretz et sa femme, Midge Dexter, tous deux enfants d'immigrants juifs. « Poddy », écrivait Vidal en substance, est passé de la gauche libérale, la position traditionnelle des juifs américains, à l'extrême droite, pour obtenir de l'argent pour Israël. Il ne sera jamais « *un Américain assimilé, et son premier loyalisme sera toujours envers Israël* », affirmait-il, ajoutant que les Podhoretz peuvent être considérés comme « *une cinquième colonne israélienne* ».

Selon Vidal, Midge Dexter serait une propagandiste au service d'un « *peuple prédateur qui, au nom d'une théocratie étrangère, est activement engagé dans le vol de terres d'autre peuples* ». Et de poursuivre : « *Les Podhoretz, avec un petit groupe de juifs américains qui veulent obtenir des crédits pour Israël, s'associent avec les éléments les plus réactionnaires et antisémites, des couloirs du Pentagone aux prédicateurs des studios de télévision.* »

Norman Podhoretz a réagi vigoureusement à ce qu'il a appelé « *la plus vulgaire expression d'antisémitisme publiée dans un journal respectable* ». L'article de Vidal, ajoute-t-il, est une attaque contre tous les juifs. Les juifs aux Etats-Unis *n'y* sont que des invités qui doivent s'abstenir de tout commentaire sur la politique du « pays hôte ». Podhoretz enchaîne : « *Tout ce que Vidal écrit sue la haine des juifs ; ses sentiments sont férocement anti-juifs.* »

Une pétition sans écho

A dire vrai, ce qui préoccupe et indigne Podhoretz, c'est surtout la passivité des libéraux, sinon des juifs eux-mêmes. Sur quatre-vingt-dix personnalités littéraires contactées en vue d'une protestation, neuf seulement ont répondu, dont six pour condamner l'article de Vidal. Bien sûr, écrit-il encore, « *de Karl Marx à Noam Chomsky, il y a toujours eu dans les milieux de gauche des antisémites d'origine juive, mais comment les juifs libéraux peuvent-ils rester silencieux devant cette expression d'un antisémitisme qui se cache derrière une position antisioniste* » ?

Les raisons du silence de nombreux intellectuels sont variées. Les uns pensent qu'il n'y a pas lieu d'accorder d'importance aux outrances de Vidal, encore moins de les prendre au tragique. D'autres estiment que Podhoretz a déformé, en les sortant du contexte, les déclarations de Vidal ; d'autres encore préfèrent se tenir à distance d'une querelle personnelle à laquelle Podhoretz veut donner la dimension d'une attaque contre toute la communauté juive. Mais, surtout, la grande majorité ne veut pas suivre les Podhoretz dans leur antisoviétisme obsessionnel et manichéen. « *Podhoretz ne pourrait pas se tenir debout sans s'appuyer sur un missile* », a dit l'écrivain Norman Mailer, qui, pourtant, a souvent rompu des lances avec Vidal.

Homme de conviction, Norman Podhoretz passe, il est vrai, aux Etats-Unis pour un véritable croisé. Dans l'un de ses essais, dont le recueil a été récemment publié (1), n'a-t-il pas accusé Albert Camus d'avoir fait preuve « *de lâcheté et d'hypocrisie* » pour n'avoir pas pris clairement position pour la démocratie ? Mais l'homme a aussi ses faiblesses : tel l'éloge démesuré qu'il a dressé des *Mémoires* d'Henry Kissinger (un « *chef-d'œuvre* »), alors qu'il dénonce vigoureusement, par ailleurs, l'attitude de l'ancien secrétaire d'Etat envers l'URSS, selon lui trop complaisante. L'armure d'un croisé n'est pas sans faille...

HENRI PIERRE.

(1) *Bloody Crossroads*, Simon and Shuster, New-York, 1986.

La Barbade

Le nouveau premier ministre s'en prend vivement aux Etats-Unis

Georgetown (*AFP*). — Le chef du Parti travailliste démocratique de la Barbade (DLP, social-démocrate), M. Errol Barrow, officiellement désigné, lundi 2 juin, comme nouveau premier ministre, a inauguré son mandat en lançant de vives critiques contre les Etats-Unis et contre ses voisins pro-occidentaux. « *Les Américains sont bienvenus dans les Caraïbes s'ils y viennent en touristes, et non en agents de la CIA ou du département d'Etat* », a déclaré à la presse M. Barrow, qui a qualifié l'ancien premier ministre, M. Bernard Saint John, de « *laquais de Washington* ».

« *J'ai toujours émis des réserves au sujet des décisions prises à Washington à partir des critères de l'administration américaine sur ce qui est bon et ce qui n'est pas bon pour les Caraïbes* », a-t-il indiqué, ajoutant que « *le nouveau gouvernement de la Barbade poursuivra une politique étrangère indépendante* ».

M. Barrow a déclaré sans ambages que son parti n'« *aime pas les régimes pro-américains et anti-communistes* » des îles caribéennes de la Jamaïque, gouvernée par M. Edward Seaga, et de Dominique, ayant à sa tête Mme Eugenia Charles. A propos de M. Seaga, M. Barrow a ajouté que celui-ci « *croit que les problèmes des Caraïbes se résoudront en faisant de M. Reagan le Papa Noël des îles* ».

Le DLP dispose de 24 des 27 sièges du Parlement après son éclatante victoire lors des élections du 28 mai dernier, qui a mis fin à dix ans de régime du Parti travailliste de la Barbade (BLP, conservateur), dirigé par M. Saint John, fidèle allié des Etats-Unis.

Lors de l'invasion de l'île de la Grenade par les Etats-Unis, en 1983, le premier ministre, M. Tom Adams, issu du BLP, avait envoyé un contingent de soldats pour prêter main forte — de façon toute symbolique — aux troupes américaines dans ce qu'il avait qualifié d'« *opération de sauvetage* ».

M. Barrow, un avocat de soixante-six ans qui a fait ses études en Grande-Bretagne, avait, en revanche, vivement critiqué l'intervention américaine. Les observateurs rappellent qu'en 1976 M. Barrow, alors premier ministre, avait autorisé des avions cubains en route vers l'Angola à faire escale dans son pays.

La Barbade est une petite île de 430 kilomètres carrés et 250 000 habitants qui vit essentiellement du tourisme et de l'exportation de sucre.

L'ancien chef du gouvernement, M. Saint John, battu dans sa circonscription lors des élections, a indiqué qu'il s'apprêtait à prendre de « *longues vacances* ». Le BLP, a-t-il affirmé, sera dorénavant dirigé par M. Henry Forde, un des trois rescapés du parti dans sa débâcle électorale. M. Forde est lui aussi un avocat qui a fait ses études à Cambridge.

Costa-Rica

● *Asile politique pour Eden Pastora.* — Le Costa-Rica a accordé, mardi 3 juin, l'asile politique au dirigeant antisandiniste Eden Pastora. Ce dernier avait présenté une demande en ce sens après s'être rendu aux autorités costa-riciennes le 16 mai, en annonçant qu'il renonçait à la lutte armée contre le régime de Managua. — (*AFP.*)

A TRAVERS LE MONDE

DROITS DE L'HOMME

Grève de la faim devant l'ambassade de Roumanie à Paris

M. Serghei Pop, chaudronnier de son état, a entamé, le 29 mai dernier, une grève de la faim illimitée devant l'ambassade de Roumanie à Paris, afin que son frère, sa sœur et leurs familles puissent recevoir le visa touristique pour la France qu'ils réclament en vain depuis cinq ans et demi. M. Pop avait, en février 1983, obtenu par le même moyen la sortie de Roumanie de sa femme et de leurs deux enfants.

Affaibli, il explique aux passants qu'il désire « *la libre circulation de sa famille sans recours au chantage* ». Beaucoup de riverains le soutiennent : une nuit, un sympathisant a déposé une couverture près de lui ; un autre, une rose. A l'ambassade, on se borne à déclarer : « *Pas de commentaire.* »

SIERRA-LEONE

Le fouet et les urnes

Freetown. — La police sierra-léonaise a dispersé, lundi 2 juin, à coups de fouet plusieurs centaines de manifestants qui s'étaient rassemblés devant le palais présidentiel de Freetown pour protester contre la fraude électorale qui a marqué les élections législatives du vendredi 30 mai. Ce scrutin, au cours duquel quelque deux millions d'électeurs étaient appelés à élire cent cinq parlementaires sur trois cent trente-cinq candidats, est le premier depuis l'accession au pouvoir du général Joseph Momoh, qui a remplacé le président Siaka Stevens, en novembre dernier.

Les premiers résultats laissent prévoir un profond renouvellement du personnel politique, au moins une quarantaine de députés sortants étant d'ores et déjà battus, notamment les ministres des affaires intérieures, de l'éducation et de l'information, MM. S. B. Kawusu-Konteh, Joe Jackson et Sembu Forna. Dans plus d'une quinzaine de circonscriptions, les résultats ont été annulés par la commission électorale à la suite de fraudes, et un nouveau scrutin devait avoir lieu le 5 juin. Ce renouvellement du Parlement, dont tous les représentants sont membres du parti unique, l'All People's Congress (APC), devrait conforter la position du général Momoh et lui permettre, en se débarrassant ainsi des « barons » du régime prédédent, d'entreprendre les réformes économiques urgentes dont le pays a besoin. — (*AFP, Reuter.*)

SUÈDE

Le premier ministre ne présidera pas la « commission Palme » sur le désarmement

Stockholm (*AFP*). — M. Ingvar Carlsson, le premier ministre suédois, a refusé la présidence de la commission Palme sur le désarmement, a annoncé mardi 3 juin un communiqué officiel.

Cette commission, présidée depuis 1980 par M. Olof Palme, le précédent chef du gouvernement suédois, assassiné le 28 février dernier, s'occupe des problèmes du désarmement international. Elle regroupe d'anciens chefs de gouvernement ainsi que des experts de l'Est et de l'Ouest.

M. Carlsson a précisé dans le communiqué, qu'il lui était impossible de reprendre les tâches dans lesquelles Olof Palme s'était engagé au moment de sa mort brutale. Il a précisé qu'il conserverait sa place au sein de la commission Palme.



politique

LE GOUVERNEMENT IRRITÉ PAR « L'OBSTRUCTION » DU PS

Au Parlement, la cohabitation est un combat

L'agacement des parlementaires de la majorité à l'égard de leurs collègues de l'opposition, en raison du comportement des socialistes dans le débats au Palais-Bourbon et au Sénat, est allé croissant depuis quelques jours. Il gagne maintenant le gouvernement. Certes, M. Chirac lui-même ne manifeste aucune irritation nouvelle et aucune impatience supplémentaire – cohabitation au sommet oblige. Il est vrai qu'il a toujours, pour les traduire, la ressource du recours à l'article 49-3 de la Constitution qui lui permet d'abréger des discussions qui s'éterniseraient ou rebondiraient abusivement à ses yeux. Ayant déjà utilisé ce moyen à trois reprises et sur des projets importants – loi d'habilitation économique et sociale, réforme électorale et collectif budgétaire – M. Chirac doit démontrer le bien-fondé d'un nouveau – ou même de nouveaux recours à ce procédé. Il doit donc dénoncer au préalable l'obstruction de la discussion parlementaire de la part des socialistes et surtout en apporter la preuve.

C'est ce que devait faire en son nom, dès mercredi après-midi, M. André Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement, en s'adressant aux journalistes. Le ministre veut prendre l'opinion publique à témoin de ce qu'il considère comme une volonté d'obstruction, ou pour le moins de ralentissement des réformes du gouvernement par le groupe socialiste, qui multiplie les amendements déposés contre les projets de loi. M. Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, tout en se pliant aux contraintes d'une longue discussion avait également jugé que *« l'obstruction des socialistes était systématique »*.

Quelque cinq cents amendements ont été rédigés par les élus socialistes et communistes à propos du texte de M. Séguin supprimant l'autorisation administrative de licenciement. Deux milles, dit-on seraient en préparation à propos de la loi sur la presse dont la discussion doit commencer le 10 juin. Le Sénat s'attend aussi à une avalanche d'amendements contre la réforme de l'audiovisuel prévue pour la fin du mois. M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale a indiqué mardi qu'il souhaitait que le débat sur l'autorisation administrative de licenciement *« aille au fond »* et que, pour cette raison, il renonçait à déposer une motion de censure « directe » selon l'article 49-2 de la Constitution contrairement à ce que souhaitaient notamment MM. Bérégovoy et Auroux.

L'ambiguïté de M. Mitterrand

M. Messmer, président du groupe RPR, lui a répondu mardi 3 juin en estimant que l'opinion publique, au cours de la campagne électorale, et les parlementaires depuis une vingtaire d'heures au moins qu'ils débattent, sont largement informés du problème. M. Jacques Barrot, vice-président du CDS et président de la commission des affaires culturelles,familiales et sociales, ne cachait pas dans les couloirs de l'Assemblée que le gouvernement, à partir d'un certain moment, serait fondé à user une fois de plus de l'article 49-3. M. Messmer était plus catégorique encore en disant : *« Si pour sortir de l'entreprise délibérée de blocage et d'enlisement de la machine parlementaire, le gouvernement doit utiliser le 49-3, eh bien, qu'il le fasse ! »* L'ancien premier ministre n'a pas mâché ses mots en affirmant : *« Cette tactique du Parti socialiste ne peut être ignorée du président de la République. C'est la preuve que M. Mitterrand tient un double langage, l'un en conseil des ministres et l'autre à ses amis socialistes. »* Ce jugement était partagé par M. Alain Poher, président du Sénat, qui, dans la soirée, à l'occasion de conversations au Palais du Luxembourg à l'issue du dîner offert par les sénateurs de la majorité à M. Chirac, parlait de *« l'ambiguïté du jeu de M. Mitterrand »*.

Les parlementaires de la majorité se disent maintenant convaincus, comme l'affirme M. Messmer, que *« le dessein politique de l'opposition est d'empêcher le gouvernement de réaliser les engagements que le RPR et l'UDF ont pris pendant la campagne électorale. »* Quant à la tactique des socialistes, elle consiste selon lui, à contraindre M. Chirac à user de l'article 49-3 à répétition pour pouvoir ensuite lui reprocher de méconnaître les droits de Parlement et de limiter sa liberté d'expression. Le président du groupe RPR proclame : *« Nous ne devons pas tomber dans ce panneau »* et conseille au premier ministre d'user du 49-3 chaque fois que de besoin.

Les élus RPR et UDF, de retour de leurs circonscriptions, traduisent en effet une certaine impatience et une relative insatisfaction de leur électorat devant la lenteur de la mise en œuvre des réformes annoncées. Pour éviter que ces sentiments ne se transforment en déception et en irritation, M. Chirac dresse un tableau qu'il veut impressionnant des projets en cours de réalisation et met quiconque au défi d'établir un palmarès gouvernemental de deux mois aussi bien rempli. Mais cela ne saurait suffire aux yeux d'une opinion publique circonspecte et qui sait que la nouvelle majorité sera jugée dans un temps compté.

La riposte du gouvernement consiste donc à inverser la charge de la preuve et à rendre ses adversaires socialistes mais aussi au-delà d'eux, le président de la République, responsables de la situation en développant à leur égard une contre-offensive. La cohabitation, dont personne n'imaginait qu'elle serait longtemps idyllique, révèle ainsi après deux mois et demi d'existence qu'elle est le choc de deux légitimités et que – comme on disait à gauche de l'union – elle est un combat.

ANDRÉ PASSERON.

LE DÉBAT SUR LA SUPPRESSION DE L'AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE LICENCIEMENT

L'absurdité à son comble

(Suite de la première page.)

En revanche, l'affaire s'est fortement compliquée dans la mesure où le législateur de 1973, soucieux de ne contrarier en rien les chefs des petites entreprises, a décidé que les employeurs occupant habituellement moins de onze salariés ne seraient soumis ni à l'obligation relative à l'entretien préalable, ni à celle relative à la notification de la cause réelle et sérieuse du licenciement.

Et, allant beaucoup plus loin dans l'incohérence, le même législateur ajoutait aux exonérations liées à la taille de l'entreprise des exonérations uniquement liées, quelle que soit cette taille, à une insuffisante ancienneté du salarié : les deux exigences de la loi de 1973, entretien préalable et notification des causes, ne sont pas applicables aux salariés ayant moins d'un an d'ancienneté. De sorte qu'en réalité, dans une foule de cas, on en reste bel et bien, aujourd'hui encore, au néolithique.

Rebondissement avec la loi Auroux du 4 août 1982 instituant enfin un droit « disciplinaire » jusqu'alors inexistant : sauf les plus bénignes, les sanctions doivent être précédées d'un entretien avec l'intéressé, car il doit pouvoir présenter sa défense, et si des sanctions sont prises, leur cause doit être aussitôt précisée par écrit. Dispositions applicables, cette fois, quelle que soit la taille de l'entreprise, quelle que soit l'ancienneté des salariés. Mais alors, une énorme difficulté : à quoi bon de telles garanties si la plus grave des sanctions, le renvoi, peut être prononcée sans que l'employeur ait la moindre explication à donner ? La loi du 4 août édicta donc que les dites garanties seraient applicables aux licenciements non soumis aux deux exigences de la loi de 1973 lorsque ces licenciements, sanctionnant une faute, auraient un caractère disciplinaire...

On voit alors que le droit applicable à un licenciement diffère selon la « taille » de l'entreprise, selon l' « ancienneté » du salarié, mais, de plus, selon sa « nature » propre...! Et l'on commence, si l'on croise toutes ces données, à s'y perdre sérieusement.

Faire compliqué

Je gage que l'on s'y perdra complètement lorsque seront adoptées les nouvelles dispositions destinées à combler, au moins provisoirement, le vide juridique laissé par la suppression de l'autorisation administrative dans le cas des licenciements pour cause économique visant moins de dix salariés. Il est prévu, dans le projet approuvé en conseil des ministres et en discussion à l'Assemblée nationale, que ces licenciements seront soumis à l'obligation relative à l'entretien préalable ; mais pas à celle, beaucoup plus importante, relative à l'énonciation par écrit de la cause du licenciement. Lacune que des amendements devraient permettre de combler.

Accrochons alors nos ceintures, ce sera plus prudent, pour examiner le cas le plus banal : l'employeur de dix salariés décide d'en licencier deux. L'alternative de base devient la suivante :

– S'il s'agit de licenciements « ordinaires », pour insuffisance professionnelle par exemple, notre employeur échappera aux deux exigences de la loi de 1973 ;

– S'il s'agit de licenciements « sanctionnant des fautes », il y aura lieu, au contraire, à entretien préalable et notification obligatoire des motifs de la sanction par congédiement, quelle que soit l'ancienneté des intéressés ;

– S'il s'agit enfin de licenciements « pour cause économique », l'entretien préalable serait seul de droit, en l'état du projet de loi, et sous la condition d'une ancienneté d'un an.

Pourquoi faire simple quand on peut faire si compliqué ?... Encore convient-il d'ajouter et de souligner que les multiples critères qui déterminent les règles applicables sont eux-mêmes d'un maniement délicat : la distinction entre les trois types de licenciement est souvent hasardeuse : l'appréciation de la taille de l'entreprise ou de l'ancienneté des intéressés peut soulever bien des difficultés...

On patauge dans l'absurdité ! Et, en étendant provisoirement aux licenciements économiques portant sur moins de dix salariés l'obligation relative à l'entretien préalable, ce qui, bien sûr, est louable, l'actuel projet accentue encore cette absurdité : tel employeur sera tenu de s'expliquer lorsque la cause des renvois se trouvera dans les difficultés par lui rencontrées, alors qu'on l'autorise à renvoyer d'un geste, sans un mot, des salariés de bonne volonté auxquels il reproche une insuffisance professionnelle ! La vérité criante, c'est que les prudences extrêmes du législateur de 1973 sont dépassées : quelle que soit la taille de l'entreprise et quelle que soit l'ancienneté des salariés, un minimum de respect est dû, par tout chef d'entreprise digne de ce nom, à celui qu'il congédie ! Hors le cas des licenciements collectifs importants, ce respect minimal suppose que tout renvoi soit précédé d'un entretien préalable permettant à chacun de s'expliquer, et que tout salarié licencié soit en droit de demander à son employeur d'énoncer par écrit la cause réelle de son renvoi. Vraiment, est-ce trop demander en cette fin du vingtième siècle ? Quel député oserait le prétendre ?

Puisque le Parlement est saisi de ces questions, voilà l'occasion ou jamais de sortir, enfin, du néolithique, tout en donnant pleine satisfaction, par une simplification radicale, à ceux qui ne cessent de dénoncer, parfois avec raison, l'invraisemblable complexité de notre droit du travail !...

J.-J. DUPEYROUX.

(Lire également nos informations page 8.)

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL REFUSE D'ANNULER LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES EN DORDOGNE

Le Conseil constitutionnel a rejeté, le mardi 3 juin, le recours en annulation des élections législatives du 16 mars en Dordogne déposé par le mandataire de la liste communiste. Ce recours était fondé sur les conditions de recensement des votes et sur le décompte des électeurs inscrits. Le Conseil a considéré que la différence entre le nombre des inscrits aux régionales et aux législatives (deux électeurs), constatée dans un premier temps par la commission de recensement, n'avait eu aucune incidence sur le résultat des élections.

Saisi par M. Alain Poher, président du Sénat, le Conseil a d'autre part déclaré conforme à la Constitution la résolution adoptée le 20 mai par le Sénat qui modifie divers articles de son règlement (*le Monde* du 22 mai.)

POLITIQUE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le débat sur la suppression de l'autorisation administrative de licenciement s'embourbe

L'Assemblée nationale doit en principe poursuivre jusqu'au lundi 9 juin, voire jusqu'aux premières heures de mardi 10 juin, l'examen du projet de loi sur la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, qui a commencé le 29 mai.

Amendements communistes et socialistes se succèdent en cascade dans une discussion émaillée d'incidents, d'interruptions de séances et retardée par le recours de l'opposition à tous les artifices de procédure.

Le Parti socialiste a renoncé à censurer le gouvernement sur ce projet, préférant exploiter *« un certain trouble »* qu'il décèle dans les rangs de la majorité, comme l'a indiqué M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale. Pour mettre tous les élus devant leurs responsabilités, les socialistes réclameront des scrutins publics à propos de chaque disposition ou amendement qu'ils jugeront importants, a encore affirmé M. Joxe.

Il apparaît d'autre part que les socialistes souhaitent — leurs nombreuses manœuvres de retardement le montrent — pousser le gouvernement à la faute, c'est-à-dire à un nouveau recours à l'article 49-3 de la Constitution. *« Si le gouvernement,* a expliqué M. Joxe, *utilise l'article 49-3 sur l'article premier* [qui contient le principe même de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement], *c'est qu'il aura tellement peur que quelques voix manquent dans sa majorité qu'il sera un gouvernement aux abois. »*

Dans l'examen du projet de loi sur la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, l'Assemblée nationale avance. Doucement. Tout doucement. Imperceptiblement. Mardi 3 juin dans l'après-midi, la soirée et jusqu'à mercredi à 3 heures du matin, elle a examiné cinquante-deux amendements et quelques sous-amendements.

Ce cheminement a rapproché l'Assemblée du début de l'examen de l'article premier du projet (qui en compte cinq). Mais raisonnablement. Les députés ne vont pas se trouver brutalement sur le seuil éblouissant d'un débat qui mériterait à peu près ce nom. Sans brutalité, ils vont s'y porter. A marche forcée si l'on veut, mais pas minuscule après pas minuscule.

Il ne reste plus que vingt amendements socialistes à examiner pour en venir à l'article premier. La route n'est pas toute tracée. Il faudra compter, par exemple, avec les soixante-cinq sous-amendements socialistes à l'amendement n° 128 de M. Auroux. Déposés mardi après-midi, ils ont été finalement enregistrés après contestation et l'une de ces nombreuses suspensions de séance de dix ou quinze minutes qui étirent un peu plus le débat. *« A cette occasion,* a fait remarquer **M. Charles Millon**, qui présidait la séance de l'après-midi, *chacun pourra constater que leur dépôt constitue une preuve évidente d'une volonté manifeste de ralentir les débats. »*

Chacun s'en est aperçu. Les communistes continuent d'aligner imperturbablement leurs amendements tous azimuts pour défendre *« les acquis obtenus grâce aux luttes menées depuis un siècle »* (**Mme Muguette Jacquaint**, Seine-Saint-Denis), ou encore pour *« promouvoir la condition des travailleurs »*, menacés par le projet de M. Philippe Séguin d'un *« nouvel écrasement »* (**M. Michel Peyret**, Gironde). Au passage, le PC ne manque pas une occasion de proposer la suppression de telle ou telle disposition du code du travail votée par l'ancienne majorité socialiste avant le 16 mars dernier, et d'en critiquer durement la portée et le contenu.

Les socialistes donnent à leur obstruction le nom d'*« œuvre utile »* qui *« éclaire la jurisprudence »* (**M. Michel Coffineau**, Val-d'Oise), ou de tentative *« d'ouvrir des pistes »* pour préparer une future négociation entre partenaires sociaux (**M. Jean Auroux**, Loire). Les licenciements seront bientôt dépourvus des contrôles dont *« l'histoire »* les avaient progressivement assortis, a encore expliqué l'ancien ministre socialiste du travail. Voilà pourquoi les socialistes tentent *« d'organiser de la façon la moins mauvaise »* les licenciements à venir.

Les passions françaises

Tout cela est pain béni pour le Front national, pour MM. **François Bachelot** (Seine-Saint-Denis) et **Yvon Briant** (Val-d'Oise) en particulier, qui n'ont qu'à « s'accrocher » à certains amendements pour intervenir contre, à leur façon inimitable. M. Bachelot : *« Nous ne voulons pas qu'en plus des gens de l'entreprise, ils* [les syndicats] *fassent venir des éléments extérieurs et, pourquoi pas, demain, de gens de Moscou ! »*

Lorsqu'il se moque des *« fonctionnaires »* socialistes qui *« n'ont jamais investi dans un stylo à bille »*, M. Bachelot parvient même à mettre les rieurs de son côté. Ou bien il se fait applaudir sur ses bancs, ceux du RPR et de l'UDF, lorsqu'il lance : *« Je regrette que nos collègues du Parti communiste confondent l'Assemblée nationale avec la fête de* l'Humanité *et nous assènent leur intolérable propagande selon laquelle les salariés français seraient brimés par les entreprises. Ils devraient se taire (...). Comment peuvent-ils parler au nom de la liberté alors qu'Elena Bonner s'écrie : « Ne nous oubliez pas en Occident ! »*

A côté de ces feux de paille, le Front national a même réussi à allumer un petit incendie mardi en fin de soirée, augmentant ainsi encore un peu le retard kilométrique pris par les débats. *« Me réservez-vous le supplice de l'huile de ricin, comme sous Mussolini ? »*, avait demandé à M. Bachelot, M. Auroux. Mal lui en prit. M. Briant, un peu plus tard, renvoyait M. Auroux à la lecture d'un ouvrage... du Club de l'Horloge intitulé *« Socialisme et fascisme, une même famille »*. Et comme si cette référence provocatrice ne suffisait pas, il mentionnait les trajectoires personnelles de Mussolini, de Doriot, de Déat, partis du socialisme ou du communisme pour arriver là où l'on sait, ajoutant : *« Et l'action de Mussolini dans le domaine industriel (...) se rapproche singulièrement de ce que M. Chevènement, lorsqu'il était ministre de l'industrie, a voulu imposer au pays. »*

Tollé. Interruption de séance. Protestations indignées du PS qui rappelle le souvenir de l'investiture de Léon Blum et des propos antisémites de Xavier Vallat, du PC qui en appelle au bureau de l'Assemblée, exige des excuses, constate par la voix de **M. Marcel Rigout** que *« c'est la première fois dans cette Assemblée qu'*[on] *entend assimiler le traître Doriot au PC tout entier »*.

Malaise ?

Ainsi vont les choses, d'amendement « su-per-fé-ta-toi-re », comme le dit et le répète M. Séguin en excursion dans le jardin des passions françaises. Que faire ? Au banc du gouvernement, le ministre des affaires sociales et de l'emploi ronge son frein. Il a suggéré et obtenu une fois l'utilisation stricte du règlement de l'Assemblée qui a déclaré irrecevable un amendement. Zèle dangereux — car cette procédure conduit à d'autres débats, en abîme — propre à accroître un marasme, alors que l'opposition se nourrit du moindre prétexte pour l'accroître un peu plus.

M. Pierre Joxe, au nom du groupe socialiste, n'a cependant pas manqué de s'en défendre : *« Nous ne voulons ni de procédure brusquée ni de procédure inutile. »* Est-ce pour cette raison que les socialistes ont renoncé — ils venaient de l'annoncer hors de l'hémicycle — à interrompre le débat par une motion de censure déposée à leur initiative comme ils y avaient songé les jours précédents ? Au terme de leurs débats internes, les socialistes ont en tout cas choisi de mettre l'accent sur un malaise interne de la majorité, qui se ferait jour, selon eux, sur ce sujet comme sur d'autres.

« Des critiques se sont élevées contre ce projet au sein même du gouvernement par la voix de M. Mahuret, qui a émis des réserves, a affirmé M. Joxe, *et à l'intérieur de la majorité puisque ce projet a été critiqué dans la presse par M. Durafour, ancien ministre, et qu'il l'a été aussi lors des journées d'études du CDS. »*

Et M. Joxe d'en appeler à ceux des membres de la majorité qui *« pourraient voter plusieurs de nos amendements, compte tenu des critiques qu'ils ont exprimées »*.

Bref, M. Joxe aimerait bien voir la zizanie lézarder le fragile édifice majoritaire et feint d'espérer que certains de ses adversaires pourraient amender avec le PS *« un texte dangereux pour les salariés et pour la paix sociale »*. Ce miracle, le chef de file socialiste dit l'escompter d'un *« vrai débat parlementaire »*. Force est de constater que, pour l'instant, on n'en prend pas le chemin.

MICHEL KAJMAN.

LE SÉNAT EXAMINE LE PROJET DE RETOUR AU SCRUTIN MAJORITAIRE

M. Pasqua : la « fidélité » à « une certaine idée de la France »

Le Sénat a adopté définitivement et sans le modifier, mercredi 4 juin, le projet de loi relatif à l'élection des députés et autorisant le gouvernement à délimiter par ordonnance les circonscriptions électorales par 212 voix contre 90 (socialistes et communistes).

Le 31 mai et le 25 juin 1985, la majorité sénatoriale, alors favorable à l'opposition nationale, avait rejeté — en adoptant une question préalable dont l'objet est de décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer — le projet de loi instaurant le scrutin proportionnel départemental pour l'élection des députés. Un an plus tard, cette même majorité sénatoriale, qui se confond désormais avec la majorité gouvernementale, approuve logiquement le rétablissement du scrutin majoritaire uninominal à deux tours par circonscription.

Présentant le mardi 3 juin le projet de loi qui rétablit ce mode de scrutin et qui autorise le gouvernement à délimiter par ordonnance les circonscriptions électorales, **M. Charles Pasqua** énumère les inconvénients de la proportionnelle comparés aux mérites du majoritaire, comme il l'avait fait à l'Assemblée le 20 mai dernier (*le Monde* du 22 mai). Pour le ministre de l'intérieur, le rétablissement du scrutin majoritaire ne constitue pas *« une réforme de circonstance »* destinée *« à préserver les chances »* de la majorité ni *« les intérêts de telle ou telle formation politique ou de telle ou telle personne »*. En proposant de revenir au mode de scrutin en vigueur depuis 1958, le gouvernement, explique-t-il, est *« fidèle »* à l'engagement pris devant les électeurs et *« fidèle à une certaine idée de la France qui ne s'accommode pas des calculs et des compromis qu'entraîne presque nécessairement le scrutin proportionnel »*. Il veut, ajoute M. Pasqua, *« rendre aux citoyens le droit d'exercer pleinement leur souveraineté et à la France les moyens d'être une grande démocratie moderne et efficace »*.

Au nom de la commission des lois qu'il préside et dont il est le rapporteur, **M. Jacques Larché** (RI, Seine-et-Marne) explique que le texte proposé est conforme à la Constitution et à la jurisprudence du Conseil constitutionnel. Les mesures que le gouvernement est autorisé à prendre par ordonnances sont bien du domaine de la loi, dit-il, la durée de l'habilitation et la date limite pour le dépôt du projet de loi de ratification sont bien précisées, la finalité des mesures que le gouvernement se propose de prendre l'est aussi, et aucune disposition du domaine de la loi organique ne figure dans le texte. Ainsi M. Larché peut affirmer que le projet est *« à l'abri de tout reproche juridique, politiquement opportun et institutionnellement indispensable »*.

C'est sans succès que **M. Jacques Eberhard** (PC, Seine-Maritime) défend une motion (que voteront également les socialistes) tendant à opposer la question préalable au projet. L'orateur rappelle la position constante du PCF en faveur de la proportionnelle intégrale, seul mode de scrutin qui, à ses yeux, soit *« efficace et juste »*. Il estime que la délibération sur ce projet n'a pas pu être poursuivie puisque, en application de l'article 49-3 de la Constitution, les députés eux-mêmes n'ont pu en débattre.

Nuance et diversité

M. Gérard Delfau (PS, Hérault) observe lui aussi que si le gouvernement n'a pas laissé les députés débattre de leur mode d'élection, c'est bien par peur d'indiscipline dans sa propre majorité. En outre, il considère qu'il n'y a nulle urgence, nulle nécessité de changer le mode de scrutin qui pouvait *« contribuer à un renouveau de la vie démocratique »* dans un pays où *« la nuance et la diversité sont la règle »*.

Répondant aux orateurs, M. Pasqua conteste que l'objectif du gouvernement est de réduire la représentation du PCF comme l'avait affirmé Mme Hélène Luc (Val-de-Marne), présidente du groupe communiste. Puis il affirme qu'il n'y a aucun projet de découpage au ministère de l'intérieur. *« Je ne puis empêcher (les partis politiques) de faire leurs études et d'élaborer leurs propositions »*, ajoute-t-il en précisant qu'il attend celles de l'opposition *« faute de quoi,* dit-il, *nous prendrons en charge (ses) propres intérêts avec l'objectivité dont (elle) s'est montrée incapable »* lors des redécoupages cantonaux de 1982 et 1985 et de la sectorisation de Paris et de Marseille pour les municipales de 1983.

S'il se félicite du soutien des groupes de la majorité sénatoriale, M. Pasqua passe sous silence les réserves émises par deux de ses représentants, MM. Claude Huriet (Un. cen., Meurthe-et-Moselle) et Paul Robert (Gauche dém., Cantal), qui regrettent que le découpage ne figure pas en annexe du projet de loi.

Avant que ne s'engage la discussion des neuf articles du texte sur lesquels cinquante-six amendements émanant des socialistes et des communistes ont été déposés, le Sénat rejette les deux motions (l'une du PS, l'autre du PCF) tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité dont l'adoption aurait entraîné le rejet du texte et la demande socialiste de renvoi en commission.

Pour **Mme Geneviève Le Bellegou-Beguin** (PS, Var), les règles proposées pour le découpage sont *« beaucoup trop floues »*, et elle observe que si le découpage est censuré par le Conseil d'Etat, la loi ordinaire rétablissant le scrutin majoritaire sera *« dépourvue d'assiette territoriale »*. Sur ce point, **M. Charles Lederman** (PC, Val-de-Marne) note que si le projet de loi ratifiant le découpage n'est pas voté, ledit découpage sera inconstitutionnel puisque opéré par la voie réglementaire.

M. Michel Dreyfus-Schmidt (PS, Territoire de Belfort) traite également de ce cas de figure où le rétablissement du scrutin majoritaire acquis, l'habilitation demandée dans le titre II du projet pour le découpage des circonscriptions serait censurée par le Conseil constitutionnel qui pourrait également refuser d'avaliser la loi de ratification. Il cite aussi la possibilité d'une mise en garde du Conseil d'Etat sur l'ordonnance du découpage.

A. Ch.

Chirac-Poher : l'harmonie

1981-1986 : en cinq ans, MM. Alain Poher et Jacques Chirac ont eu le temps — et ils l'ont pris — de se connaître. Le président du Sénat a fait taire ses sentiments anti-gaullistes ; le président du RPR a « oublié » qu'il avait affaire à l'adversaire de Georges Pompidou à l'élection présidentielle de 1969. L'un et l'autre ont privilégié un autre terrain, celui de l'union, hier de l'opposition, aujourd'hui de la majorité.

Le sentiment partagé que l'échec de 1981 était — en partie — imputable aux divisions entre chiraquiens et giscardiens a conduit la droite à souhaiter une union qui, à ses yeux, était seule susceptible de permettre la reconquête du pouvoir. L'émergence de la sensibilité « barriste » forte au Sénat, au cours de la précédente législature n'a pas altéré ce processus unitaire qui a conduit la majorité sénatoriale à se politiser. Ceux qui, en son sein, plaidaient pour une conception traditionnelle du rôle institutionnel de la deuxième Assemblée en auront été progressivement pour leurs frais. Majoritaire au palais du Luxembourg, l'opposition s'est comportée comme un « contre-pouvoir » susceptible de faire reculer le gouvernement de gauche, par exemple sur l'école, ou sur l'extension du champ référendaire pendant l'été 1984.

Depuis son retour à l'hôtel Matignon, M. Chirac a multiplié les marques de considération à l'égard du Sénat et de son président. Ainsi il lui a rendu visite le 20 avril dès sa nomination comme premier ministre. Ainsi a-t-il *« honoré la Haute Assemblée »* d'une déclaration de politique générale suivie d'un vote. Ainsi est-il venu, le vendredi 23 mai, à Autun où se tenaient les journées parlementaires des Républicains indépendants. Ainsi avait-il déjeuné le 29 mai avec les responsables des groupes de la majorité autour de M. Poher. Ainsi a-t-il participé, mardi 3 juin, au premier « dîner du Luxembourg » dont la majorité sénatoriale a pris l'initiative.

La majorité courte dont il dispose à l'Assemblée nationale conduit M. Chirac à prendre toutes les précautions nécessaires pour que le Sénat facilite la tâche du gouvernement. Sur ce point, la majorité sénatoriale ne ménage pas ses efforts puisque renonçant à les amender, elle a adopté, conformes, la loi d'habilitation économique et sociale et la loi électorale.

Reste que certains se demandent si une telle « harmonie » entre Matignon et le palais du Luxembourg ne masque pas quelque secret. Et de s'interroger sur la préparation des élections sénatoriales qui, du côté de la majorité, devraient se solder par un renforcement du groupe RPR et un effritement de la composante UDF. De là à se poser la question de la présidence du Sénat, il n'y a qu'un pas que tous, pour le coup, se refusent à franchir, persuadés qu'ils sont de la candidature et de la réélection au perchoir de M. Poher en octobre prochain. Ne reste aux plus sceptiques qu'à s'inquiéter de la personnalité de celui qui lui succédera... en 1989.

ANNE CHAUSSEBOURG.

DEVANT LA MAJORITÉ SÉNATORIALE

Le premier ministre se déclare « franchement optimiste »

Invité par la majorité sénatoriale au « premier dîner du Luxembourg » qu'elle organisait mardi 3 juin, M. Jacques Chirac a expliqué que son gouvernement *« tient sa légitimité de sa majorité — laquelle n'est pas dissociable au sein du Parlement — courte mais essentielle à l'Assemblée nationale, beaucoup plus ample et tout aussi unie au Sénat »*. Il a ajouté que c'est cette majorité, *« qui confère, et elle seule, sa légitimité au gouvernement »*, ce qui *« implique que ce dernier, dans sa politique de redressement, soit très attentif à tout ce qui émane de sa majorité »*.

Le premier ministre rend ensuite hommage au rôle tenu par la majorité sénatoriale, alors favorable à l'opposition nationale, au cours des cinq dernière années. *« Lorsque la houle est venue, emportant pratiquement tout sur son passage, mettant la France dans une situation où il aurait pu ne pas y avoir de contre-pouvoir pour garantir les excès, elle s'est brisée sur le roc solide »* du Sénat. Insistant sur la capacité de l'opposition d'alors à surmonter ses divergences, à privilégier l'union, seule façon, dit-il, *« de lui donner la force d'être un véritable contre-pouvoir »*, M. Chirac a assuré que si le Sénat, dans sa majorité, *« n'avait pas existé ou avait été trop faible ou divisé, personne ne peut dire si, aujourd'hui, la France serait encore un pays de liberté »*.

Répondant à ceux qui, y compris dans la majorité, reprochent au gouvernement de *« ne pas avoir les moyens de communication pour bien faire comprendre sa politique »*, M. Chirac a affirmé que pendant les dix ans où il avait participé à des gouvernements successifs et les dix ans où il n'y avait pas participé, il n'avait *« pas vu de gouvernement qui avait une bonne communication »*. Il a rappelle les trois objectifs que s'est fixés la majorité, et dont le premier est la lutte contre le chômage. *« Le reste, c'est-à-dire les revendications des uns et des autres de toute nature, dans la mesure où le gouvernement garantit le pouvoir d'achat, sont des revendications secondaires »*, a-t-il affirmé.

Après avoir évoqué le deuxième objectif — la lutte contre l'inflation également *« génératrice d'inégalités sociales »*, le premier ministre a traité de la protection sociale *« sérieusement ébranlée par les cinq ans de gestion socialiste »*, notamment par la façon dont a été mise en œuvre, sans que soit prévu son financement, l'instauration de la retraite à soixante ans. Il a indiqué que, au titre du régime général de la Sécurité sociale, le déficit prévisible pour 1986 est de 25 milliards de francs et pour 1987 de 40 milliards. Cette situation *« extrêmement grave et préoccupante »* ne peut conduire, a-t-il observé, qu'à une diminution des prestations ou à une augmentation de la recette pour rétablir l'équilibre sous peine de voir *« craquer »* le système.

« Une finalité sociale »

« Contrairement à la caricature qu'on en fait, la politique de la majorité que met en œuvre le gouvernement est, par la force des choses, une politique à finalité sociale — ce qui oblige à prendre un certain nombre de mesures économiques pour nous permettre de remettre en marche le pays », assure-t-il, avant d'ajouter : *« C'est dans cet esprit que nous avons créé une sorte de rupture avec le passé en voulant faire naître un environnement nouveau qui permette à tous ceux qui travaillent et qui créent d'avoir plus de liberté et d'être plus incités à retrousser leurs manches et donc à créer davantage de richesses. »*

Il a poursuivi : *« C'est tout de même un peu fort d'entendre des critiques sur le plan social de la politique gouvernementale lorsqu'on voit que le progrès en la matière a été continu jusqu'en 1981, et que, à partir de cette date, tous les critères qui la mesurent se sont révélés négatifs. »* Puis il a souhaité que naisse un environnement *« qui évite de satisfaire en permanence les bas instincts de l'homme »* et qui revalorise en revanche *« ceux de la création »*. *« Quand j'entends,* dit-il, *que la majorité et le gouvernement font des cadeaux aux uns et aux autres, je porte une appréciation dérisoire, puisque ceux-là mêmes qui polémiquent aujourd'hui sont les responsables des difficultés dans lesquelles nous nous trouvons. »* Reconnaissant que sur ce point il y a un *« problème de présentation »*, le premier ministre a estimé que le gouvernement serait bien inspiré d'en améliorer les données.

« Le gouvernement n'a pas, note-t-il, *à s'ingérer dans les affaires des entreprises ni à demander quelque chose aux entrepreneurs. » « Nous créons un certain environnement, il leur appartient de s'y adapter »*, a-t-il précisé. *« Franchement optimiste »* malgré *« un héritage lourd »* en déficit et en mauvaises habitudes. M. Chirac a estimé, en conclusion, que la France a la chance *« d'avoir un peuple courageux, résolu, déterminé, apte à l'effort pour peu qu'on lui en donne le goût »*. A l'exception de la période de 1958, il a affirmé que jamais une période n'avait vu autant de mesures et de décisions prises.

Enfin, il a indiqué que le projet de loi relatif au logement, de M. Pierre Méhaignerie, ainsi que celui qui concerne la réforme universitaire devraient être votés avant la fin de la session extraordinaire du Parlement prévue cet été.

A. Ch.

société

UN ENTRETIEN AVEC Mme MITTERRAND

Les projets de la fondation France-libertés

En participant à l'émission « 7 sur 7 » le dimanche 4 mai, Mme Danielle Mitterrand est sortie de la réserve qu'elle s'était imposée jusqu'alors. L'épouse du président de la République tenait, en effet, à présenter elle-même la Fondation France-libertés *qu'elle a créée.*

« Pourquoi cette Fondation France-libertés (1) alors qu'il existe déjà en France tant d'organisations ?

— Je désirais créer une structure solide qui nous permettrait — à moi-même et à l'équipe de jeunes qui travaillent avec moi — de continuer à agir au quotidien, même après mon départ de l'Elysée. Une fondation assure la pérennité et offre beaucoup plus de possibilités qu'une association. Enfin, s'il y a des organisations qui dénoncent les violations des droits de l'homme, nous, nous avons pour objectif d'aider et de soutenir les projets de ceux qui luttent pour l'émergence et le renforcement des libertés individuelles et collectives à travers le monde...

— Quelles seront les limites de votre champ d'action ?

— Physiques, matérielles... car je n'ai pas la prétention de pouvoir changer le monde, même si on peut toujours rêver d'une planète où tous les gens s'aimeraient.

— La fondation interviendra-t-elle dans n'importe quel pays soumis à n'importe quel régime politique ?

— Que fait-on déjà avec nos associations (2) ? En Afghanistan comme au Salvador nous avons estimé qu'il fallait aider à alphabétiser les enfants privés d'instruction, et cela quelle que soit l'origine de cette situation. Nous interviendrons chaque fois que nous penserons que sont bafoués les droits de l'homme, sa liberté d'aller et venir, de parler, de transmettre, de s'informer...

— Quels sont les projets que vous souhaitez immédiatement promouvoir ?

— Parmi tous ceux que nous voulons soutenir, l'un concerne le village de Tenancingo au Salvador, où deux armées de force égale s'affrontent sans que l'on sache vraiment comment parvenir à la paix par la seule force. L'archevêché a réussi à faire accepter par tous les belligérants qu'aucune armée ne pénètre dans Tenancingo, qui deviendra un village de paix. Ses habitants ont déjà commencé à reconstruire les maisons et, nous, nous souhaitons financer la rénovation de l'école et peut-être même construire un hôpital.

» Le deuxième projet est destiné à soutenir les mères et les grand-mères qui, en Argentine, cherchent à retrouver les traces d'un des leurs, disparu sous la dictature. Nous leur avons déjà procuré un ordinateur pour mémoriser toutes les informations concernant les disparus et leur famille.

» A présent, elles souhaitent aller plus loin. Beaucoup d'enfants sont nés en captivité ou ont été enlevés pendant cette période trouble. Certains ont été adoptés par les tortionnaires de leurs parents... Un jour, ils auront envie de savoir qui sont leurs parents naturels. Alors ces mères et grand-mères de la place de Mai ont eu l'idée de créer une sorte de bibliothèque génétique, pour enregistrer tous les renseignements génétiques sur les familles ainsi déchirées. Il faut aux chercheurs qui les aident des réactifs et des congélateurs.

» Le troisième projet consiste à créer en Afrique du Sud un institut de recherche où se retrouveront Blancs et Noirs pour réfléchir sur une société multiraciale. Il s'appellera IPADAS : Institut pour une alternative démocratique en Afrique du Sud. C'est un très beau projet qui a été présenté par un de nos administrateurs, l'écrivain afrikaner Breyten Breytenbach.

— Vous accepteriez de rencontrer M. Botha ?

— Si j'y voyais une utilité quelconque, pourquoi pas ? Mais à l'heure actuelle je ne vois pas comment une telle rencontre pourrait être constructive.

— Certains voient dans la création de la fondation et votre apparition sur le petit écran une campagne orchestrée au plus haut niveau pour occuper la scène dans une période politiquement délicate...

— Cela fait longtemps que dans ma position j'aurais pu créer cette fondation de façon à avoir le maximum d'efficacité pour les actions que j'entreprends. Mais je n'étais pas prête. J'ai voulu procéder par étapes, bien cerner mon champ d'action avec les associations avant de lancer la fondation.

— Parlez-vous de vos projets à M. Mitterrand ?

— Vous savez, je suis un livre ouvert. Quand j'ai une passion, un enthousiasme pour quelque chose, ce n'est pas la peine de me demander d'en parler... Je ne sais pas être secrète et c'est quelquefois un handicap.

— Lui demandez-vous son avis avant d'agir ?

— Il y a des choses que je ressens moi-même. C'est votre propre conscience qui vous dit quand il y a devoir de réserve et quand il y a risque de gêner une négociation...

« François en plaisante souvent »

— Comme pour les otages du Liban ?

— Oui, ce processus de prise d'otages m'est insupportable et, si un jour on me dit que je peux être utile, je n'hésiterai pas. Mais actuellement il faut faire confiance à ceux qui négocient au plus haut niveau. La moindre maladresse peut être fatale... Et quand vous parlez de limite à mes interventions, j'en vois ici une autre : celle dictée par l'efficacité.

— Pouvez-vous aujourd'hui, compte tenu de votre expérience, définir le rôle d'une femme de président de la République ?

— Etre femme de président n'est pas une fonction et c'est difficile de ne pas « être »... C'est un rôle totalement personnalisé... Moi je veux continuer à rester ce que j'ai toujours été, avec mes convictions et mes façons d'agir...

— On vous a présenté comme un supermédiateur !

— Non, il y en a déjà un, cela suffit. Un médiateur met deux parties l'une en face de l'autre pour parvenir à un accord, j'essaie plutôt de convaincre l'une des deux parties et l'amener à la raison que je crois juste.

— Apparemment, vous y êtes récemment parvenue avec le roi Hassan II du Maroc.

— C'est aux intéressés et non à moi d'en parler, cela pourrait compromettre des démarches futures.

— Alors disons que vous avez notamment obtenu qu'un prisonnier politique, M. Abraham Serfaty, puisse se marier alors qu'il se trouve en prison.

— Vous comprendrez que je préfère n'en pas parler.

— Vous avez refusé à plusieurs reprises de suivre M. Mitterrand dans les voyages officiels...

— Oui, c'était au moment de l'institution de la carte de change... Les Français avaient très mal réagi à cette décision. J'ai été profondément choquée par cette forme d'incivisme et j'ai eu cette réaction... C'était peut-être ridicule, mais je suis ainsi. François en plaisante souvent. Lorsque je pars sur une idée, je fonce et rien ne me fait changer d'avis.

— Que dites-vous quand on vous surnomme « la pasionaria » ?

— Je n'aime pas cette image que l'on donne généralement de façon péjorative d'une femme convaincue. C'est vrai, j'ai des passions et j'essaie de les faire partager, mais ceux qui me connaissent savent que je fais preuve de tolérance et de compréhension.

— Et quand on vous décrit comme celle qui dans le couple Mitterrand remet la barre à gauche ?

— Je n'ai pas besoin de remettre la barre à gauche !

— Même en ce moment ?

— ...*(Grand éclat de rire.)*

Propos recueillis par
CHRISTIANE CHOMBEAU.

(1) Fondation France-Libertés, Danielle Mitterrand, 161, boulevard Haussmann, 75008 Paris. Tél. : 42-89-81-81.

(2) Association du 21 juin ; La France avec vous ; Cause commune.

A PROPOS DE LA THÈSE « RÉVISIONNISTE » DE M. ROQUES A NANTES

« Rivarol » met en cause « les lobbies juifs »

Sous le titre *« A qui profite le « scandale » Roques ? »* l'hebdomadaire *Rivarol* estime, dans l'éditorial de son numéro daté du 30 mai, que les réclamations sucitées par la thèse de M. Henri Roques tendant à nier l'existence des chambres à gaz dans les camps de concentration (*le Monde* du 3 juin) procèdent d'une *« volonté de nuire »*, d'abord *« aux historiens révisionnistes »*, ensuite... au Front national.

« Il n'est pas sûr que la machination réussisse, affirme l'hebdomadaire. *Toutes choses égales, une manœuvre similaire a même carrément échoué en Autriche où les accusations hystériques contre Kurt Waldheim auront sans doute plus aidé l'ancien et le calamiteux secrétaire de l'ONU qu'elles ne l'auront desservi. Mais le fait même qu'elle ait été tentée une semaine après les protestations résistantialistes de Charles Pasqua à la Chambre, montre le poids du boulet que notre malheureux pays doit encore traîner, quarante et un ans après la fin de la guerre, et alors que se profile à l'horizon le IIIe millénaire. »*

Après avoir revendiqué la primeur de l'information sur cette thèse puisqu'il y renvoyait ses lecteurs dès le mois d'octobre 1985, *Rivarol* ajoute, d'autre part : *« Les lobbies juifs ne peuvent (...) pas accepter que l'on remette en cause l'un des fondements de leur légitimité, les « chambres à gaz », clef de voûte sans laquelle les « six millions » seraient à leur tour contestés, puis la décision d'extermination, etc. Ils entraînent malheureusement la France dans une politique à courte vue de société multiculturelle, comme les protestants l'entraînèrent dans une politique d'anticléricalisme (...). Aujourd'hui, les lobbies juifs acharnés contre le Front national ne voient pas que leurs coreligionnaires seront les premières victimes de la mainmise musulmane sur la société française, que LICRA et SOS-Racisme encouragent à qui mieux mieux. »*

Le courant intégriste

Cette réaction de *Rivarol* confirme l'intérêt porté par l'extrême droite française aux thèses des historiens dits « révisionnistes » qui s'emploient, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, à ôter au nazisme sa charge d'horreur pour tenter de réduire l'hitlérisme à l'histoire d'une dictature somme toute « ordinaire ».

Bien que le Front national ne soit pas en cause dans l'« affaire » Roques et que le passé de résistant de certains de ses membres interdise tout amalgame, il est établi, en particulier, que le parti de M. Le Pen, à ses origines, a servi de canal à la diffusion de ces thèses. C'est sous l'impulsion, notamment, de l'historien « révisionniste » François Duprat, dirigeant influent du Front national de 1972 à 1978 — année de son assassinat dans des circonstances qui n'ont jamais été élucidées, — que l'extrême droite française a apporté une contribution non négligeable aux thèses tentant de réhabiliter le nazisme. Les *Cahiers de Bernard Lazare* ont relevé que sous la direction de ce militant le mini-groupe de presse constitué autour d'une revue intitulée *Cahiers européens* proposait alors les traductions d'ouvrages allemands exaltant les combattants du IIIe Reich, ainsi qu'une brochure, devenue un texte de référence pour tous les « révisionnistes » : *Six millions de morts le sont-ils réellement ?* publiée par un certain Richard Harwood, considéré comme le pseudonyme d'un dirigeant du Front national anglais. Cet aspect de son activité avait d'ailleurs valu à François Duprat d'être dénoncé dans un *Dossier néo-nazisme* par Beate Klarsfeld et Simon Wiesenthal, un livre que l'historien du Front national avait d'ailleurs qualifié d'*« appel au meurtre »* parce qu'y figuraient les noms et les adresses de nombreux responsables d'extrême droite dont le sien.

Aujourd'hui encore les thèses révisionnistes sont alimentées, à l'intérieur même du Front national, par le courant intégriste soutenant les options de M. Le Pen et poussant sa dénonciation des goulags communistes jusqu'à relativiser le bilan du nazisme.

LES PROPOSITIONS DE MADAME CATALA

L'enseignement professionnel devra aider les jeunes sans diplôme à trouver du travail

Près de cinq cent mille jeunes quittent chaque année le système scolaire avec un niveau de formation inférieur au baccalauréat et on estime à deux cents mille le nombre de ceux qui en sortent sans la moindre qualification professionnelle. C'est à eux que s'adresse le nouveau dispositif d'insertion que Mme Nicole Catala, secrétaire d'État chargé de la formation professionnelle auprès du ministre de l'éducation nationale, devait présenter, mercredi 4 juin, en conseil des ministres.

Le plan de Mme Catala n'est pas nouveau sur le fond : il vise à proposer à des jeunes en rupture avec le système scolaire un ensemble de sessions d'information et d'orientation, et de stages qui figuraient, pour la plupart, dans la panoplie déjà mise en œuvre par les gouvernements Mauroy et Fabius. Si nouveauté il y a, elle réside dans la volonté d'ancrer le dispositif dans l'établissement scolaire relevant de l'éducation nationale. *« La mission des éducateurs ne s'arrête pas à la porte des salles de classe (...) Il leur revient de contribuer à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes »*, écrit Mme Catala dans la circulaire qu'elle vient d'adresser aux recteurs pour leur demander de mettre en œuvre dès la fin de cette année scolaire (ce qui semble très audacieux) son plan.

Il s'agit en effet de proposer à cent quarante et un mille élèves volontaires *« en situation de refus scolaire et sans aucun diplôme »* et à des titulaires de CAP ou BEP sortant dans quelques jours des collèges (soit trente-trois mille âgés de seize à dix-huit ans) et des lycées professionnels (cent huit mille âgés de plus de dix-huit ans) de suivre, pendant l'année scolaire prochaine, un cycle de stages pouvant déboucher, soit sur une reprise de leurs études, soit sur un stage en entreprise.

Les volontaires sortant du collège suivront d'abord *« un module d'accueil »* d'information de deux jours puis, éventuellement, une session d'orientation de six semaines, au cours de laquelle ils évalueront leurs besoins de formation et tenteront d'établir un projet professionnel. Ils pourront ensuite se diriger soit vers l'apprentissage, soit vers un stage de formation alternée, soit réintégrer le système scolaire. S'ils décident de chercher un emploi, ils devront pouvoir compter sur l'aide du chef d'établissement, qui, avec le soutien des associations de parents d'élèves et d'anciens élèves, des organismes professionnels et des chambres consulaires, devra mettre en place un véritable réseau d'entreprises.

Le cursus proposé à la sortie des lycées professionnels : après une période d'information et d'orientation, les stagiaires devront choisir entre *« un stage d'initiation à la vie professionnelle »*, un contrat de qualification ou... un TUC (travail d'utilité collective).

Les moyens financiers de l'éducation nationale ne seront utilisés que pour la part restreinte du dispositif consacré à l'information et l'orientation, dans laquelle interviendront les conseillers d'orientation. Mais les chefs d'établissement devraient tenir une place essentielle en repérant les élèves concernés, en prospectant les entreprises susceptibles de les accueillir et en réunissant autour *« d'animateurs à mi-temps »* une équipe éducative chargée de mettre en œuvre les cursus. Pour le reste, les multiples formules de stages déjà mises en place depuis longtemps par des organismes comme l'AFPA, les Missions locales ou les ANPE, seront utilisées. Les établissements scolaires et les régions pourront en outre prendre l'initiative d'actions complémentaires.

Un dispositif ambigu

En choisissant de mettre l'éducation nationale en alerte à propos des jeunes qu'elle rejette chaque année sans qualification vers le chômage, en proposant à ces derniers de se frotter très vite au monde du travail quitte à retrouver ensuite le goût des études, Mme Catala souhaite amener l'enseignement professionnel à accélérer la modernisation de ses formations et les professeurs à adapter leurs méthodes, à mieux connaître le monde de l'entreprise, même si ces derniers ne sont pas clairement associés au dispositif.

Cette volonté de réconcilier à tout prix l'école et l'entreprise — pourtant déjà très présente dans les LP — aboutit à un dispositif ambigu puisque dirigé localement par les principaux et les proviseurs et reposant sur l'institution scolaire que rejettent précisément ceux auxquels on prétend s'adresser. M. Bertrand Schwartz, initiateur en 1982 des *« missions sociales »* avait pourtant démontré la nécessité d'une véritable coopération entre tous les partenaires concernés par le chômage des jeunes : éducation nationale, mais aussi formation professionnelle, entreprise, mouvements associatifs, municipalités, clubs de prévention, dans des lieux spécifiques où le jeune peut parler de travail, mais aussi de logement, de santé ou de sa vie familiale.

Le réseau des cent six missions locales établies dans les grandes agglomérations et cofinancées par l'État et les collectivités locales a ainsi accueilli, en 1985, cent trente-cinq mille jeunes, dont une grande partie ont été orientés vers l'une des formules de stage ou de formation organisés par l'un des partenaires de la mission concernée. Le gouvernement est resté jusqu'à présent muet sur l'avenir de ces missions locales, se contentant de placer la délégation qui les coiffe à Paris sous l'autorité de l'éducation nationale, représentée en l'occurrence par Mme Catala.

L'efficacité reconnue de l'action des cent six missions et leur très fort enracinement local dans des communes de toutes couleurs — quatre membres du gouvernement, MM. Carignon, Rossinot, Fontès et Bosson, sont présidents de missions locales — constituent leur principal atout pour l'avenir.

Elles s'adressent d'ailleurs à un public complémentaire de celui du dispositif Catala : les chômeurs de seize à vingt-cinq ans (neuf cent mille inscrits à l'ANPE) déjà sortis du système scolaire, et pour lesquels on attend des décisions de M. Séguin, ministre des affaires sociales. Des décisions d'autant plus urgentes que, dans les missions locales, incertaines de leur avenir, le nouveau dispositif ne peut apparaître que comme une tentative de reprise en main, voire un désaveu.

PHILIPPE BERNARD.

Plus de la moitié des toxicomanes sont contaminés par le virus du SIDA

Un groupe de médecins du Centre hospitalier de Gonesse (Val-d'Oise) a présenté le mardi 3 juin à l'Académie de médecine, les résultats d'une étude sur la contamination des toxicomanes par le virus du SIDA (1). Cette étude a porté sur soixante-dix personnes habitant la banlieue nord de Paris (Sarcelles, Roissy, Gonesse, Le Bourget) et consommant des stupéfiants par voie intraveineuse. Entre septembre 1985 et mars dernier, 37 d'entre elles ont été trouvées « positives ». En d'autres termes, 53 % des toxicomanes étudiés (11 femmes et 26 hommes) ont été au contact du virus. Ces résultats coïncident avec ceux d'autres études menées à Paris ou en province, dans la région de Nice ou Marseille notamment. *« Les chiffres dont nous disposons actuellement,* nous a déclaré le docteur Jean-Baptiste Brunet (Direction générale de la santé), *conclut à une positivité chez les toxicomanes qui est comprise entre 20 % et 70 %. »* Les médecins de l'hôpital de Gonesse estiment que, dans un an, 75 % des toxicomanes de la banlieue nord de Paris seront concernés.

C'est l'échange de seringues contenant du sang infecté (et non la drogue elle-même) qui est à l'origine de la contamination dans les milieux toxicomanes. Il s'agit donc d'une contamination équivalente à celle survenant à partir de transfusions de sang infecté. En France, les seringues et les aiguilles sont interdites à la vente libre. Les toxicomanes peuvent toutefois se les procurer sans difficulté soit sur un marché parallèle approvisionné à partir de vols ou de récupération (pour des sommes comprises entre 50 et 100 F), soit à partir de la prescription de vaccin après récupération de la seringue correspondante. Pour les médecins de l'hôpital de Gonesse, la mise en vente libre des seringues pourrait prévenir l'extension de l'épidémie de SIDA. Déjà, l'an dernier, (*le Monde* du 30 août 1985), la même question avait été officiellement posée. A la Direction générale de la santé, on indique toutefois qu'une telle mesure n'est pas à l'étude. Toujours en matière de prévention du SIDA, on souhaiterait, en revanche, pouvoir lever certaines interdictions relatives à la publicité sur la commercialisation de préservatifs masculins.

La publication de ces résultats coïncide avec celle de nouvelles données américaines obtenues par le Center for Disease Control d'Atlanta. Selon les spécialistes américains, la période de latence du SIDA après transfusion de sang infecté est beaucoup plus longue qu'on ne le supposait jusqu'à présent. Elle pourrait atteindre quatre ans et demi.

JEAN-YVES NAU.

(1) Communication présentée par les docteurs Jean-Claude Petithory, Ph. Pariente, M. Milgram, J. Rismondo, J.-L. Sebbah, P. Sloven, M. Tardy et J. de Loye.

CONCOURS ANNULÉ POUR LES KINÉSITHÉRAPEUTES

Le ministère de la santé vient de décider l'annulation et le report du concours pour le diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute qu'ont passé, le 27 mai, quelque mille huit cents candidats. Ils devront le repasser le 26 juin.

Cette décision a été prise après le dépôt devant huissier par la FFMKR (Fédération française des masseurs kinésithérapeutes rééducateurs), à la veille du concours, d'une liste de sujets ressemblant étrangement à ceux choisis par les experts désignés par le ministère.

« Depuis plusieurs années, les étudiants se plaignaient auprès de nous d'avoir côtoyé, lors des examens, des candidats connaissant les sujets à l'avance, indique M. Lucien Simon, premier secrétaire général de la FFMKR. *Nous l'avons signalé en vain au ministère, et, cette année, nous avons décidé de faire éclater le scandale, car notre silence aurait été coupable. Pour prouver l'existence de ces fuites, nous avons établi, en recoupant les informations qui nous parvenaient de diverses écoles, la liste des sujets qui circulaient parmi les élèves. »*

Le Monde

EDUCATION

La philosophie ouvre le bac

Le baccalauréat a commencé le 4 juin avec l'épreuve de philosophie. Depuis une vingtaine d'années, les sujets ont lentement évolué vers plus de rigueur.

« *TRADITION et modernité sont-ils deux concepts absolument contradictoires ?* » Proposée naguère aux candidats, cette question pourrait être appliquée aux sujets de philosophie de l'examen. Comment les interrogations « intemporelles » se conjuguent-elles, au fil des ans, avec le mouvement des idées ? Peut-on discerner, à raison d'au moins trois cents nouveaux sujets chaque année, des tendances significatives ? Y a-t-il des évolutions lentes qui révéleraient peut-être celles de l'enseignement philosophique ?

Curieusement, une telle recherche n'a pas été entreprise — du moins à notre connaissance. Un bel article de Jean-Pierre Hedoin a fourni des « *éléments pour une histoire de la dissertation de philosophie* » (1). Mais sa réflexion est centrée sur l'évolution des exigences scolaires et non sur celle des thèmes fournis à la réflexion des élèves. Le riche séminaire tenu cette année au Collège international de philosophie sur « les politiques de l'enseignement philosophique en France » (2) n'a pas abordé ce problème. Personne, semble-t-il, n'a songé à effectuer une analyse statistique (par thème, par série, par genre...) des épreuves de philosophie au baccalauréat.

A défaut, on s'en tiendra donc aux quelques remarques provisoires, impressionnistes et forcément superficielles que peut susciter une lecture cursive des annales de ces quinze dernières années.

Au premier regard, c'est l'éternité qui frappe. On se demande toujours aujourd'hui, comme au temps de Socrate : « *Y a-t-il des tyrans heureux ?* » (Caen, série A, 1982), ou bien : « *Les mots disent-ils les choses ?* » (Nice-Ajaccio, série A, 1984). Il semblerait que le temps, qui affecte les réponses, glisse sur les questions sans les toucher. D'une décennie à l'autre, l'immense majorité des énoncés concernent invariablement les relations liberté/déterminisme, Etat/individus, égalité/liberté, théorie/expérience, art/technique, raison/vérité, philosophie/sciences... Les formulations varient à l'infini, les dissertations possibles aussi — les thèmes demeurent.

A lire de plus près, on s'aperçoit, toutefois, que cet immobilisme massif — et philosophiquement fondé — ne doit pas masquer de subtiles modifications. Dans les marges de l'éternel se faufilent des échos de l'époque. Ils ont quelques années de retard, et la voix faible souvent, mais ils existent. Est-ce un hasard si, à la fin des années 70, apparaissent timidement le corps, la libération du désir ou l'utopie ? Un hasard : « *Sécurité et liberté* » (Lyon, série A, 1977) ou un clin d'œil au projet Peyrefitte ? Allez savoir...

Après-mai

Mais comment ne pas percevoir l'empreinte indirecte de l'après-mai finissant et de ses perplexités dans cette question : « *La revendication du droit à la différence contrarie-t-elle le projet d'égalité sociale ?* » (Lyon, série B, 1977) ? Comment ne pas lire en filigrane les luttes des femmes quand on demande : « *La féminité est-elle un artifice de la culture ou une différenciation naturelle ?* » (Montpellier, série A, 1983) ? Unique sujet en son genre...

Rien ne sert de collectionner les pièces rares. Plus révélatrice est l'émergence de thèmes qui, globalement, signent leur appartenance à notre temps. Il est peu probable qu'on eût demandé, il y a quelques décennies : « *Le projet de devenir « maîtres et possesseurs de la nature » a-t-il encore un sens de nos jours ?* » (Besançon, série B, 1981), ou bien : « *Est-il légitime de se méfier de la science ?* » (Montréal, New-York, série A, 1981).

Confronter les sujets actuels à ceux de l'après-guerre est plus frappant. A Dijon, en 1950, existait une inquiétude : « *Une société pourrait-elle subsister si ses membres, pratiquant strictement la justice, ne faisaient aucune place à la charité dans leurs rapports mutuels ?* » En 1985, à Bordeaux, Narcisse s'interroge : « *L'amour de soi peut-il n'être pas coupable ?* »

Tout sens ou non-sens mis à part, qu'on observe la *forme* de ces deux questions. Elle est profondément différente. Aux longues formules se sont substituées les questions courtes. Cette mutation a gagné l'ensemble des questions de philosophie. Finies les citations-fleuves, les questions arborescentes ou les « deux concepts, point à la ligne » du type « *l'outil et la machine...* » (Grenoble, série B, 1972). Cette unification de la forme en dit peut-être bien plus que la pérennité des thèmes sur les changements de l'enseignement philosophique.

L'énoncé contrecarre d'emblée tout penchant au flou artistique et se donne exclusivement comme problème à construire avec méthode, à délimiter avec précision. Ce fut, bien sûr, toujours le cas. Bon nombre de formulations n'y incitaient pas formellement il y a seulement quelques années : « *l'ordre et le désordre* », Clermont-Ferrand, série A, 1972 ; « *comprendre* », Cameroun du Sud, série B, 1972.

D'autres, à l'inverse, étaient si incitatives qu'elles induisaient presque un plan et une réponse, comme à Grenoble (séries C et D), où étaient données les directives suivantes ; « *La langue familière use souvent de l'expression « un miracle de la science ». Vous exercerez votre réflexion critique à propos de cette expression et vous direz pourquoi elle peut être condamnée et, éventuellement, ce qui pourrait cependant la justifier.* » La même interrogation devient une dizaine d'années plus tard : « *Peut-on, en toute rigueur, parler de « miracle de la science ?* »

Vus sous cet angle, les sujets ont indéniablement évolué dans le sens d'une plus grande exigence philosophique. Ce n'est pas dire qu'ils soient plus difficiles ni plus faciles, ce qui n'aurait guère de sens. Les sujets de notre modernité sont plus précis et libellés avec plus de rigueur. Ce qui est aussi, en philosophie, de tradition.

ROGER POL-DROIT.

(1) Dans le recueil collectif du GREPH, *Qui a peur de la philosophie ?* (Flammarion, collection « Champs », 1977).

(2) Sylvie Cadolle, Stephan Douailler, Christiane Mauve, Georges Navet, Jean-Claude Pompougnac et Patrice Vermeren.

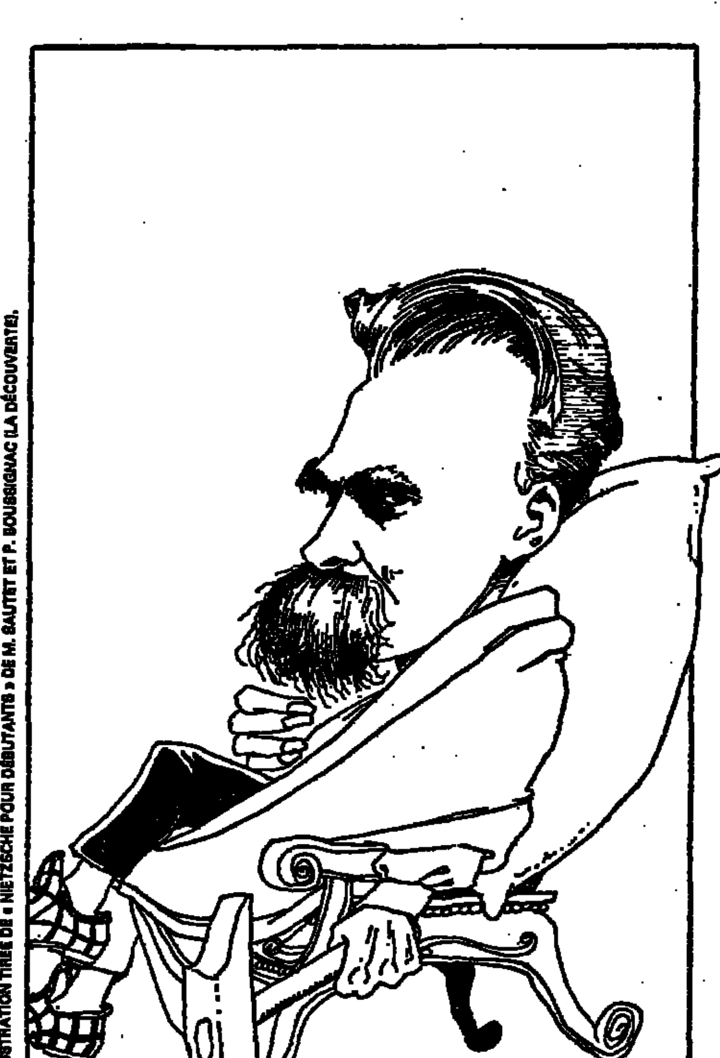


ILLUSTRATION TIRÉE DE « NIETZSCHE POUR DÉBUTANTS » DE M. SAUTET ET P. BOUSSIGNAC (LA DÉCOUVERTE).

BIBLIOGRAPHIE

Paroles de mère

Les mamandises, comme chacun sait, ne sont pas des friandises mais ce que les mamans disent à leurs enfants. Petits préceptes, éternelles réprimandes, affirmations pleines de bon sens ou parfaitement stupides qui se transmettent de génération en génération. « *Qu'est-ce qu'on dit ? Merci qui ? Tu veux que je me fâche ? Je compte jusqu'à trois...* » Etre « moderne » jusqu'au bout des ongles n'interdit pas d'y succomber quotidiennement.

Nina Sutton a eu la bonne idée de recenser ces perles dans un petit livre sans prétention qui arrache des sourires à toutes les pages. La dernière est blanche, pour permettre au lecteur de compléter cette berceuse à sa guise.

Que de « *on* » dans la bouche des mères ! « *On ne montre pas du doigt* », « *on ne joue pas avec la nourriture* », « *on ne rapporte pas* », « *on ne dit pas non* »...

Les mamans savent mentir comme elles respirent « (« *Je ne te retiens pas* », « *Moi, je n'ai jamais menti à ma mère* »). Elles sont toujours attentives (« *Baisse ta jupe, on voit tout* »), souvent ironiques (« *Ferme ta bouche, on voit le fond de ta culotte* »). Elles « *n'ont que dix doigts* », n'ont pas « *quatre bras* », ne peuvent « *être partout à la fois* », et pourtant...

R. S.

★ *Les Mamandises*, Nina Sutton, Albin Michel, 90 pages, 49 F.

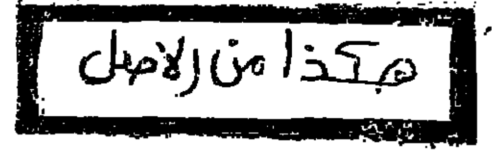
395 500 candidats

395 500 élèves de terminale ont donné le coup d'envoi de la session 1986 du baccalauréat en « plain-chant » sur l'épreuve de philosophie ce mercredi 4 juin. Il leur restera deux semaines de révision avant d'aborder le plat de résistance de l'examen que sont les autres épreuves, programmées les 16 et 17 juin pour le baccalauréat technologique (nouvelle appellation du baccalauréat de technicien) et ses 135 000 candidats puis, les 19 et 20 juin, pour les 260 500 candidats au bac de l'enseignement du second degré. L'épreuve de philosophie, plus longue à corriger, est toujours dissociée des autres, le ministère prenant le soin de préciser que, pendant l'intervalle, « *les établissements doivent continuer à fonctionner* ».

L'examen-charnière du système scolaire français ne subit cette année qu'un très léger toilettage, avec l'allongement de 3 h 30 à 4 heures de la durée de l'épreuve écrite d'histoire et de géographie pour les séries A, B, C, D et D', et quelques allégements de programme en mathématiques, sciences physiques, histoire et géographie ; avec, aussi, l'introduction d'une épreuve de philosophie au bac F 3 (électrotechnique).

Le nombre des candidats est en légère hausse (+ 2 %) par rapport à 1985, alors qu'il était en diminution l'an dernier. Avec 37 % d'une classe d'âge actuellement en terminale et seulement 29 % obtenant effectivement le baccalauréat, on est encore loin de l'objectif des « *80 % d'une classe d'âge au niveau bac* » lancé par M. Chevènement et repris par M. Monory.

La répartition des candidats entre les séries ne connaît pas de modification sensible : le bac G (tertiaire) continue d'attirer le plus grand nombre de candidats (20,6 %), suivi par les séries B (économique) avec 17,9 %, A (littéraire), 17,7 %, et D (mathématiques et sciences de la nature), 16,8 %. La série C (mathématiques et sciences physiques), voie royale mais sélective, plafonne à 11,4 % derrière la série F (mécanique, électricité), à 13 %. La série E (mathématiques et techniques) ne décolle pas (2 %) et la série H (informatique), réputée inadaptée, est en voie de marginalisation, avec 0,5 % des candidats inscrits.



LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

Bêtes noires

Après l'avoir visionné quatre ou cinq fois au ralenti sous toutes les coutures, le monde entier est formel : le tir canon expédié, dimanche, par l'Espagnol Michel avait bien rebondi 5 centimètres derrière et non pas 5 centimètres devant la ligne de but brésilienne. Pour ne l'avoir pas vu dans le quart de seconde qui suivait l'action, M. Bambridge, l'arbitre australien de la rencontre, et M. Socha, son juge de touche américain, ont donné le coup d'envoi d'un véritable safari aux arbitres. Bêtes noires aux abois, les directeurs de jeu font l'objet de plus de commentaires que le jeu lui-même. Devraient-ils donner un carton jaune, ne devraient-ils pas le faire, sont-ils trop mous ou, au contraire, hachent-ils menu le spectacle par leurs interventions à contre-temps ?

Les commentateurs de télévision semblent passionnés par l'arbitrage. Censeurs des censeurs. On reproche aux arbitres une incompétence liée à leur origine. Un Américain ou un Guatémaltèque serait réputé moins pertinent dans ses jugements parce qu'il n'a pas l'habitude du football au plus haut niveau. Originaire d'Arabie saoudite, l'arbitre du prochain Bulgarie-Corée du Sud, jeudi, ne devrait pas échapper à la suspicion : sur sa carte de visite ne figure qu'un championnat du monde cadets.

Pourquoi ces arbitres venus de partout, alors que les vieux briscards du sifflet restent à la maison en Europe ou en Amérique latine ? Par clientélisme de la part de la FIFA, dit-on. Les vingt-quatre nations qualifiées en phase finale ne suffiraient pas à faire un quorum dans une assemblée générale. Mieux vaut saupoudrer les honneurs entre les cent cinquante-huit fédérations. Mais M. Joao Havelange, réélu par acclamations président de la FIFA, à la veille du Mundial, avait-il besoin de tels subterfuges ? En revanche, une interprétation des insuffisances arbitrales semble plus concrète et plus inquiétante. C'est Socrates, le capitaine brésilien, qui l'avance à propos du but refusé à l'Espagne : « *Pour des raisons politiques et commerciales évidentes*, a-t-il lâché, *il faut que la carrière du Brésil et du Mexique se prolonge le plus longtemps possible.* » Un tel cynisme a de quoi faire trembler les bras séculiers, quel que soit leur pays d'origine...

GROUPE B : MEXIQUE BAT BELGIQUE (2 à 1), A MEXICO

Opérette aztèque

De notre envoyé spécial

Mexico. – Après le football-samba des Brésiliens, les Mexicains ont inventé, mardi 3 juin, le football-opérette. Celui où tout commence mal, mais où tout finit par s'arranger pour les héros, au grand soulagement des spectateurs. Peut-être pour bénir cette journée historique des débuts tant attendus de l'équipe mexicaine dans la treizième Coupe du monde, les cieux avaient déjà déversé au réveil quelques trombes d'eau inondant les grandes artères et provoquant d'inextricables embouteillages sur les chemins du stade Aztéca.

Là, sous le soleil revenu, tout semblait en place pour la grande parade, le président Miguel de La Madrid, entouré d'autres présidents et de leurs invités dans la tribune présidentielle. Cent mille Mexicains vêtus en vert-blanc-rouge, autour d'eux. Et les deux équipes de Belgique et du Mexique, bien alignées sur le terrain. Au signal, tout le monde s'était levé comme un seul homme, mais l'annonce de l'hymne mexicain avait été suivie de deux ou trois interminables minutes de... silence. Comme dans les armées mexicaines d'opérette, après des mois de répétition et de préparation, il manquait encore un bouton de guêtre : l'enregistrement de l'hymne national.

D'un coup de sifflet autoritaire, l'arbitre argentin avait heureusement mis fin à cet intermède plutôt cocasse en invitant les joueurs des deux équipes à se disperser. C'était sans compter les ressources du public mexicain qui, même sans musique, tenait à entonner son hymne obligeant ses joueurs à revenir s'aligner au garde-à-vous, main droite sur le cœur, tandis que les Belges attendaient patiemment ce coup d'envoi à rebondissements.

Pour la sélection mexicaine, il ne restait plus qu'à espérer que les mauvaises surprises s'arrêteraient là. Jamais, en effet, une équipe nationale n'a préparé avec autant de soin une Coupe du monde de football. C'est au moment de la désignation du Mexique en 1983 que les responsables de la Fédération ont décidé de confier la sélection à Bora Milutinovic.

Climat passionnel

Comme beaucoup de ses compatriotes footballeurs, le Yougoslave était un grand voyageur puisqu'il avait porté les maillots du Partizan de Belgrade, de Monaco, de Nice, de Rouen et de l'Université de Mexico, dont il était devenu l'entraîneur à la fin de sa carrière de joueur. A son expérience internationale, il ajoutait un atout dans ce climat passionnel : celui de ne pas être Mexicain et d'éviter ainsi aux responsables fédéraux les querelles de personnes entre techniciens nationaux.

Doté des pleins pouvoirs, Bora Mulutinovic a même obtenu qu'en échange d'une promesse de dédommagement de 100 millions de pesos (environ 1 200 000 francs) par club, les dix-huit joueurs qu'il a sélectionnés soient mis à sa disposition quinze mois avant le début de la compétition. Logés individuellement ou en famille à Mexico, tous les internationaux retenus, à l'exception de Hugo Sanchez, l'avant-centre du Real de Madrid, ont ainsi pu s'entraîner quotidiennement comme une équipe de club.

Le premier match pouvait être déterminant pour mettre en confiance les Mexicains ou au contraire semer le doute dans les esprits. Par chance, ils ont vite connu la réussite. Sur un coup-franc, dès la vingt-troisième minute, le stoppeur Fernando Quirate a libéré ses coéquipiers en reprenant le ballon de la tête. Dès lors, dans une ambiance de corrida, ponctuée de « olé ! » à chaque passe réussie des Mexicains, les Belges ont connu quelques moments difficiles.

Sur un corner, Hugo Sanchez, le « *Nino de oro* » (gamin en or) justifiait son titre de meilleur buteur du championnat espagnol ces deux dernières saisons en s'infiltrant dans un trou de souris entre deux défenseurs belges pour inscrire de la tête le deuxième but (36e).

La messe aztèque était dite. Sans génie mais avec application. Les joueurs mexicains, mieux acclimatés à l'altitude et à la chaleur, maintenaient un bon rythme pour asphyxier leurs adversaires. « *Jouer ici à midi est criminel*, avait prévenu Tomas Boy, le capitaine mexicain. *Et cela le sera encore plus pour les étrangers.* »

Effectivement. Malgré un but de Vandenbergh sur une extraordinaire remise en touche de près de 30 mètres d'Eric Gerets, les joueurs du plat pays ont peu à peu perdu de leur lucidité au cours d'une bien médiocre deuxième mi-temps.

GÉRARD ALBOUY.

LES RÉSULTATS

- *Groupe B :* Mexique bat Belgique : 2-1.
  Classement. – 1. Mexique, 2 pts ; 2. Belgique, 0 pt ; (Irak et Paraguay *n'ont* pas joué).
- *Groupe D :* Algérie et Irlande du Nord : 1-1.
  Classement. – 1. Brésil, 2 pts ; Algérie, Irlande, 1 pt ; 4. Espagne, 0 pt.
- *Groupe F :* Portugal bat Angleterre : 1-0.
  Classement. – 1. Portugal, 2 pts ; Pologne, Maroc, 1 pt ; 4. Angleterre, *0* pt.

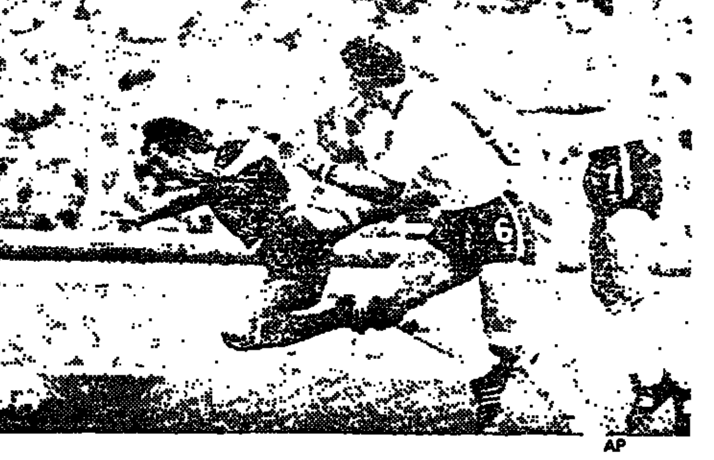
A LA TÉLÉVISION

MERCREDI 4 JUIN

- *Groupe E :* RFA-Uruguay à Queretaro, TF 1, à 20 heures en direct.
- *Groupe B :* Paraguay-Irak, à Toluca, TF 1, à 22 heures en différé.
- *Groupe E :* Ecosse-Danemark, à Nezahualcoytl, A 2, à minuit en direct.

JEUDI 5 JUIN

- *Groupe C :* France-URSS, à Leon, A 2, à 20 heures en direct.
- *Groupe A :* Italie-Argentine, à Puebla, TF 1, 22 heures, en différé.
- *Groupe A :* Bulgarie-Corée du Sud, à Mexico, A 2, à minuit.



AP

L'attaquant Portugais Gomes stoppé par l'Anglais Terry Butcher.

GROUPE F : PORTUGAL BAT ANGLETERRE (1-0), A MONTERREY

Retrouvailles

Ces Portugais qui avaient fait tant de misère à l'équipe de France lors du championnat d'Europe 1984, poussant les Bleus aux prolongations dans une demi-finale explosive, ont confirmé le renouveau de leur football, mardi 3 juin au stade Tecnologico de Monterrey. A la grande déception de 5 000 supporters anglais, sages comme des images tout au long de la partie, le Portugal a battu l'Angleterre grâce à Carlos Manuel, qui sur un centre de Diamantino, fusillait Peter Shilton d'un tir en pleine lucarne.

Jusqu'à cette fatidique 75e minute, les Anglais avaient donné une démonstration... d'impuissance, se montrant incapables de convertir leurs occasions de but. « *Quand on manque trois occasions dans les neuf premières minutes suivant la mi-temps, et lorsqu'on en a eu sept au total, on s'expose à ce genre de déceptions* », commentait, flegmatique, Bobby Robson, l'entraîneur anglais.

Classés parmi les favoris de la compétition, les footballeurs anglais n'ont désormais plus le droit à l'erreur. Pour s'imposer face au Maroc et à la Pologne, ils devront évoluer sur un rythme plus élevé, car les Portugais qui jouèrent intelligemment le contre à partir d'un milieu de terrain composé de cinq joueurs, n'ont jamais été débordés.

« *Ces deux points de la victoire signifient énormément pour nous*, expliquait après le match José Torres, l'entraîneur portugais. *Non seulement pour le classement, mais aussi psychologiquement.* » Le Portugal ne pouvait espérer plus agréables retrouvailles avec la Coupe du monde. Sa dernière apparition en phase finale date de vingt ans. En 1966, l'équipe d'Eusebio n'avait déposé les armes qu'en demi-finale contre... l'Angleterre.

Clameurs dans Mexico désert

De notre envoyé spécial

Mexico. – Une fête à éclipse. Pour la première journée de participation au Mundial, les Mexicains n'ont eu un temps clément que l'espace d'un match victorieux. Dès le matin, dans la grisaille d'un ciel brumeux, certains s'inquiètent de son effet possible sur le résultat. « *Les nuages favorisent la Belgique :* titre *El Sol de Mexico*, dans son édition spéciale. Fausse alerte, mais la fête sera courte. Pourtant ils sont rapides les supporters mexicains. Quarante-cinq minutes, c'est très exactement le temps qu'il leur faut pour envahir la ville. Dès la fin du match, ils déferlent de tous côtés vers la place de l'Indépendance, dans le centre et réussissent en quelques instants à paralyser toute la circulation. Des voitures arborent le drapeau national et certains conducteurs affichent, avec de la peinture, les résultats du match sur leur portière.

Tous les instruments susceptibles de faire du bruit sont employés. A l'inévitable concert de klaxons, s'ajoutent bientôt des trompettes en plastique, vendues quelques centaines de pesos, mais aussi des casseroles, tambours et autres ustensiles. Tout autour de la place, des milliers de Chilangos, les habitants de Mexico, ont pris d'assaut les marches qui entourent la statue de l'ange.

Quelques voitures sont maquillées en « *pique* », la mascote du Mundial, caricature du Mexicain à grandes moustaches, coiffé du chapeau traditionnel. Un orchestre de mariachis rejoignant la foule est longuement applaudi par ce curieux mélange de population réunissant la jeunesse dorée au volant de ses voitures de sport décapotables et les marginaux des faubourgs. Tous se séparent très vite quand une pluie diluvienne s'abat sur la capitale peu avant la nuit. Mexico innondée retrouve un peu le calme qui prévalait pendant le déroulement du match au stade Azteca dans l'espoir d'une nouvelle éclaircie permettant de célébrer dignement cette victoire.

Peu avant ce déferlement, la ville semble morte. La circulation d'une extrême fluidité surprend, mais plus encore l'absence de toute agitation. Dans Tepito, le plus vieux quartier de la capitale, la plupart des rues sont pratiquement désertes. L'habituelle cohue autour des échoppes laisse la place à des petits groupes attentifs devant les transistors qui trônent sur des voitures ou dans des boîtes en carton, pour éviter les reflets d'un soleil capricieux. Les vendeurs qui interpellent habituellement le passant ne se préoccupent plus des visiteurs et ne sortent de leur silence que pour applaudir le premier but de leur équipe. Une ample clameur couvrant tout le quartier leur répond en écho.

« Fermé jusqu'à 14 h 30 »

Au Zocalo, dans les rues qui bordent la place de la Constitution, ce sont les marchands d'électroménager qui font recette. Ou plutôt leurs vitrines, devant lesquelles se regroupent ceux qui ne déambulent pas , l'appareil de radio ou le walkman collé à l'oreille. La plupart des magasins de cette zone très commerçante, ont affiché leur programme dès le matin : « *la boutique sera fermée jusqu'à 14 h 30* ». Aucune importance de toute manière, puisque les rares travailleurs de cette fin de matinée mexicaine sont occupés ailleurs. Ainsi, les policiers en faction trouvent refuge vers les kiosques à journaux exceptionnellement équipés de postes de télévision. Même le métro, traditionnel révélateur d'une évidente surpopulation, circule. Presque à vide.

Ils étaient rares ceux qui, affichaient leur indifférence. L'écrivain, et ancien ambassadeur, Monero Aridgis estime qu'« *aujourd'hui le peuple n'est plus derrière le président mais devant, et son impopularité est de plus en plus évidente* ». Pour lui, ces rassemblements de population peuvent conduire à un débordement, « *mais le Mexique est un pays imprévisible* ».

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

GROUPE D : ALGÉRIE ET IRLANDE DU NORD (1-1), A GUADALAJARA

Lancinante corrida

De notre envoyé spécial

Guadalajara. – Ce Mundial se mérite décidément : 500 kilomètres, sept heures de route, pour quatre-vingt-dix minutes de jeu. Le temps de ne rien voir, sauf un match médiocre, et de tout manquer, notamment cette ville merveilleuse, dont le nom déjà est une promesse. Un marathon au cul des poids lourds, sous un soleil de plomb. De stade en stade, de téléphone incertain en télex infidèle, de la vallée des Fraises aux tourments de la Sierra Madre occidentale.

C'est ainsi. La règle télévisuelle qui ordonne de faire jouer les matches à midi tue les journées et dérobe ce pays magnifique à ses hôtes. Un sentiment plutôt frustrant donc, et une faute aussi parce qu'aucune compétition de cet ordre n'est rien sans tout ce qui l'entoure. Sinon une sorte de Mundial sur la Lune. Voguer ainsi de stade en stade, comme l'on voyagerait d'aéroport en aéroport, béton sur béton, d'Orly à Roissy-en-France pour visiter notre pays, c'est se condamner à l'ascétique projet d'une taupe hallucinée.

Dans ce stade du 3-Mars, marmite colorée où les cariocas brésiliens étaient venus en masse danser devant l'adversité, l'Irlande du Nord et l'Algérie se sont offert une assez jolie partie de football « minéral ». Le premier match dur de ce Mundial, le genre de rencontre où il vaut mieux anticiper pour ne pas finir boiteux. Une sorte de douce folie, front contre front, tibia contre tibia. Une affaire à solder rigoureusement entre « machos » de Belfast et d'Alger.

Guadalajara est réputée, paraît-il pour ses *charreadas*, ces joutes au lasso entre cavaliers gardiens de troupeaux. Eh bien ! là, l'affaire se fit plutôt à coups de sabot. Et le gardien de troupeau, homme de la steppe soviétique, M. Valeri Butenko, eut bien du mal à tenir l'assemblage : quatre cartons jaunes, plus que pour l'ensemble des précédentes rencontres, singulièrement sages. Sans parler même des crachats et des mots doux échangés entre les belligérants.

C'était un peu dommage, mais peut-être inévitable. La règle des meilleurs troisièmes dans cette Coupe du monde fait que les équipes présumées un peu faibles dans chaque groupe doivent impérativement gagner le match qui les oppose. C'est là le prix à payer pour espérer accéder aux huitièmes de finale. Dans ce groupe D, peut-être à grand tort, l'Irlande du Nord et l'Algérie sont considérées comme des seconds rôles derrière le Brésil et l'Espagne.

« Fighting spirit »

D'où l'enjeu, ce premier match décisif. Et d'où la tension. Reste alors à savoir à qui profitait cette partie à la serpette. A l'Algérie ? C'est peu probable. L'équipe algérienne attendue ici avec une bienveillante curiosité, victime en 1982 en Espagne d'une entente austro-allemande et présentée au Mexique – le compliment n'est pas mince, – comme « *le Brésil de l'Afrique* », a d'autres arguments à faire valoir : un très joli football, tout en finesse et même, sans calamiteux jeu de mots, tout en arabesques. Un régal, même si, parfois emportés par la gourmandise, l'art pour l'art, les Algériens en font trop, enivrés de leur propre talent.

A l'Irlande du Nord, alors ? Ma foi, à y regarder d'un peu plus près il semble bien en effet que les citoyens de l'Ulster aient, cette fois-ci, sacrifié à leur tendance : la défense frappante est l'illustration contondante du fameux « fighting spirit ». Cela, l'arbitre soviétique en fut le premier comptable : trois cartons jaunes aux Irlandais ! Et le dernier pour le capitaine McIlroy, singulièrement teigneux et qui aura passé son temps à ruer dans les jambes algériennes.

Sans doute l'entraîneur Billy Bingham, qui, sous l'abord plutôt coloré d'un adepte de la dive chope, dissimule une mâle autorité, avait-il cette fois un peu trop « remonté » ses troupes mises en garde contre le talent algérien.

Les artistes n'ont rien à gagner aux batailles de chiffonniers. Les Algériens, pour n'avoir pas été ingrats en matière de crampons, faillirent bien tout y perdre : leur football et ce match. A partir de là, cette rencontre ne pouvait être autre que ce qu'elle fut : une lancinante et médiocre corrida, un match nul, au sens plein du terme. Une mi-temps pour l'Irlande avec un but, sur coup franc évidemment, de Whiteside (quatrième minute), l'adolescent de la campagne d'Espagne devenu un vieux briscard au Mexique. Une mi-temps pour l'Algérie. Un but magnifique, sur coup franc nécessairement, de Djamel Zidane (cinquante-sixième minute) qui faillit emporter au fond de ses filets le vénérable Patrick Jennings, goal de l'Ulster depuis 1958.

Voilà. C'est tout. C'est bien peu. Les Algériens, après ce retour au score, jouèrent le nul. Comme s'ils s'en satisfaisaient absolument. Comme s'ils ne doutaient pas d'obtenir contre le Brésil ou l'Espagne ce petit supplément de visa indispensable pour le tour suivant.

PIERRE GEORGES.

Pas de débordements à la Goutte-d'Or

Coïncidence ou heureux hasard du calendrier, ce mardi soir de ramadan, l'heure où les libations redeviennent possibles est fixée à 21 heures 55, cinq minutes avant la retransmission du match Algérie-Irlande du Nord. A l'angle des rues Charbonnière et de Chartres, dans le quartier de la Goutte-d'Or, 18e arrondissement de Paris, les serveurs d'un café algérien dressent les tables alors que le patron fait la mise au point de l'image télévisée. Les dattes circulent entre une vingtaine d'hommes venus suivre les évolutions de leur équipe nationale.

Entre deux bouchées de galettes, Hamid avoue qu'il connaît déjà le résultat du match. Dans les rez-de-chaussée sombres, beaucoup ont écouté la retransmission en direct sur Radio-France Internationale. L'annonce des buts a circulé très vite, des marchands ambulants de pâtisseries aux promeneurs solitaires, en passant par les bars. Une fois l'émotion passée, les, plus courageux souhaitent voir les images de cette rencontre, qu'ils qualifient déjà de « *très bonne pour l'Algérie* ».

Première surprise : la découverte des joueurs algériens vêtus de rouge, alors que les Irlandais, eux, ont eu droit au vert, qui est aussi la couleur du drapeau national algérien. Les anciens protestent tandis que des adolescents aux cheveux frisés se moquent gentiment de Djamel Menad, l'attaquant de la JET (la Jeunesse électronique de Tizi-Ouzou), qui a « *appris à jouer dans la rue* ». L'absence de commentaires ne gêne pas les téléspectateurs.

Un grand verre de café au lait à la main, Rachid explique qu'il connaît beaucoup de joueurs. « *Certains sont nés comme nous en France, et jouent habituellement dans des clubs d'ici.* » Il parle en souriant de Liégon, le défenseur de Monaco, dont le nom a été transformé en Medjadi pour faire plus arabe, ou de Benmabrouk, l'habitué des stades parisiens.

Dehors, les sirènes de voitures de police font grand bruit. La lumière des gyrophares se reflète sur l'écran. Le silence tombe sur le quartier jusqu'à ce que l'armada des voitures banalisées et des cars fonce vers les boulevards. Dans le café, on parle de « *descente* » ou de « *contrôle* », mais très vite les actions, devenues plus rapides, des footballeurs mobilisent l'attention. Des cris saluent le but de Djamel Zidane. L'image du coup de pied égalisateur, répétée trois fois, provoque des applaudissements. Rares moments d'expansion d'une assemblée bien sage.

SERGE BOLLOCH.

SPORTS

ROLAND GARROS
PARIS

LES INTERNATIONAUX DE ROLAND-GARROS

La stratégie de l'homme invisible

Dernière pirouette le mardi 3 juin pour Cathy Rinaldi et Mary Joe Fernandez, les petits rats du tennis opéra. Les détentrices du record de professionnalisme précoce (quatorze ans) ont été éliminées en quart de finale des Internationaux de France par les divas de la terre battue, respectivement Martina Navratilova et Helena Sukova, sans pouvoir leur prendre une manche. Beau duel en perspective pour les demi-finales entre les deux natives de Prague qui ont partagé naguère le même entraîneur, Vera Sukova, la mère d'Helena, ancienne finaliste de Wimbledon.

Derniers réglages, d'autre part, pour les grosses cylindrées de l'open. En quatre manches, Lendl, qui a gagné le titre en 1984, et Kriek, qui n'avait jamais réussi jusqu'alors à franchir un premier tour à Paris, se sont qualifiés pour les demi-finales. Encore Tchécoslovaque, Lendl a éliminé son habituel partenaire de double, l'Equatorien Gomez. Américain de fraîche date, Kriek a battu le champion 1977, Vilas, en remportant trois tie-breaks.

C'est curieux ! Les années précédentes, le premier tennisman du monde – qu'il s'appelle Bjorn Borg ou John McEnroe – arrivait porte d'Auteuil comme un gangster fiché à Interpol. Il ne pouvait pas faire un geste ou dire un mot sans être épié, traqué, interpellé. Photographes et chasseurs d'autographes, pêle-mêle, s'accrochaient à ses basques comme si sa tête avait bien été mise à prix. C'était la rançon de la gloire. Rançon payée jusqu'au renoncement et au dégoût par le Suédois et l'Américain.

Comment pouvait-on être numéro un ? Comment pouvait-on avoir envie d'être champion du monde ? Cela avait toutes les apparences de la damnation. Or, s'il est quelqu'un qui ne semble vraiment pas être un damné de la terre, c'est bien Ivan Lendl, incontestable champion du monde depuis huit mois. Il est épargné de l'enfer qui était le quotidien de ses prédécesseurs pendant la quinzaine des Internationaux. Ceux-ci se terraient dans leur chambre d'hôtel entre deux matches. Il fait ses neuf trous de golf tous les matins. Tranquille comme Baptiste. Sans la paranoïa commune aux vedettes.

Une vie transparente

Que diable aurait-il à cacher ? Des taloches de sa mère aux caresses à ses chiens, le moindre détail de sa biographie de Tchécoslovaque vivant aux Etats-Unis est archi-connu. Sa vie est transparente, tranquille. Elle se déroule avec la logique simple d'une partie d'échecs. Sans les « diagonales du fou » que s'autorise parfois Yannick Noah, pourtant déraciné culturel comme lui. Pas de risque qu'une valise lui tombe sur la cheville ou bien qu'un traitement médical aggrave le mal soigné. Il a dédramatisé l'univers du champion. Un peu comme on fait un tour de passe-passe.

Borg et McEnroe, on ne voyait qu'eux. Lendl, on ne le voit plus. Même s'il crève les yeux, évident comme la lettre volée d'Edgar Poe. Tennis d'acier chez les joueurs blindés. S'était-on aperçu qu'il avait passé cinq tours sans perdre le moindre set ? S'était-on rendu compte qu'il était parti, couteau entre les dents, à l'abordage de Roland-Garros ? Non ! Il a fallu, mardi, un formidable *mano a mano* avec son ami équatorien Andres Gomez pour qu'on mesure furtivement l'intensité de son ambition : deux tie-breaks au bout de deux sets sans avoir concédé la moindre balle de break de part et d'autre, l'un perdu, l'autre gagné, et douze jeux alignés pour conclure. Belote, rebelote et dix de der. C'est bien Lendl qui a tous les atouts dans la manche. L'an dernier également. Mais, à force de maigreur, il avait alors tenté un tour de fakir que Wilander connaissait déjà.

Cette année, il joue le coup façon passe-muraille. Je suis là – et bien là – mais ne vous occupez pas de moi ! On se reverra en finale. La stratégie de l'homme invisible, en somme. Curieux autant qu'étrange, quand on sait que, malgré tout, la simple image du joueur a de la valeur.

Impulsif

Le plus cocasse, c'est qu'il va maintenant affronter un personnage qui, au contraire, a été suivi pas à pas depuis le début du tournoi comme une sorte de phénomène. Que pouvait bien faire à Paris Johan Kriek ? *« J'ai accompagné ma femme qui voulait faire des courses »*, a dit l'ancien Springbok junior. Façon plaisante de dire qu'il n'avait guère d'illusions sur ses chances. Comment en aurait-il eues ? Lors de son unique passage à Paris, il avait perdu au premier tour. Comme il a gagné deux fois les Internationaux d'Australie sur gazon et qu'il a toujours fait bonne figure sur le ciment de Flushing-Meadow, il s'est mis dans la tête qu'il n'avait pas sa place sur la terre battue.

Impulsif de caractère comme de jeu, il n'avait pas la patience nécessaire pour construire un point en prenant son temps, comme cela est obligatoire sur la brique pilée. Sans un contrat avec une marque française d'équipement de sport, il est probable qu'il ne serait jamais revenu jouer à Paris. Surtout pas une année où la majorité de ses nouveaux compatriotes n'ont pas traversé l'Atlantique par peur du terrorisme.

Mais le terrorisme n'entre pas en ligne de compte pour un tennisman professionnel quand il s'agit de promotion. Bref, Kriek a commencé à jouer. Trois sets au premier tour, quatre au deuxième, cinq au troisième. Ce jour-là, face à Mattar, il a bien failli exploser comme une chaudière sous pression. Puis le forfait de Noah lui a ouvert la porte des quarts de finale comme par miracle. Là, il s'est heurté à Guillermo Vilas, poète amateur et lifteur pro, qui remonte inlassablement la manivelle de son gramophone pour entendre l'enregistrement de ses succès en 78 tours. Emouvant ! Mais Kriek ne s'est pas laissé bercer par la complainte du crocodile. Pas une larme. Trois tie-breaks crispants comme une rage de dent. Une victoire à l'arraché. Et une qualification en demi-finale pour Kriek qui a fait perdre leur latin aux prophètes de la terre battue.

ALAIN GIRAUDO.

LES RÉSULTATS DU 3 JUIN

SIMPLE MESSIEURS
(Quarts de finale)

Premier quart de tableau. – Lendl (Tch. 1) bat Gomez (Equ. 12), 6-7 (4-7), 7-6 (7-3), 6-0, 6-0.

Deuxième quart de tableau. – Kriek (E-U 19) bat Vilas (Arg. 18), 3-6, 7-6 (8-6), 7-6 (7-5), 7-6 (7-3).

SIMPLE DAMES
(Quarts de finale)

Premier quart de tableau. – Navratilova (E-U 1) bat Rinaldi (E-U 8), 7-5, 6-4.

Deuxième quart de tableau. – Sukova (Tch. 7) bat Fernandez (E-U 69), 6-2, 6-4.

JUSTICE

AUX ASSISES DE LA CORSE-DU-SUD

Le double portrait d'Antoine Recco

De notre envoyé spécial

Ajaccio. – Ce procès est singulier. Après deux journées de débat, si tant est que le débat puisse être réel avec un accusé qui a décidé de le refuser ou de n'y intervenir que par quelques mots plus ou moins cohérents, la cour d'assises de la Corse-du-Sud n'a pas encore franchement abordé les faits. Elle tourne autour. En cherchant à savoir quelle est la vraie personnalité d'Antoine Recco, elle vise évidemment à établir si le pêcheur de Propriano présente les traits de caractère propres à ceux d'un homme qui a pu, à bord de son bateau, embarquer deux jeunes filles pour finalement les étrangler et jeter leurs corps à la mer.

Cette recherche conduit inévitablement à se poser à son sujet des questions qui seront essentielles pour la suite. Ce Recco, parvenu au-delà de la cinquantaine sans aventure sentimentale connue ou avouée, sans autre tutelle que celle de sa vieille mère, ne dissimule-t-il pas un homme qui, à la faveur de ses pêches, auxquelles il invitait si souvent des touristes, cherchait à satisfaire des nécessités sexuelles plus ou moins enfouies ? N'était-ce pas pour lui l'occasion de privautés avec les passagères les plus jeunes ?

Si l'on s'en tient aux dépositions entendues dans la matinée du mardi 3 juin et produites par une douzaine de notables de Propriano, rien de tel. M. Emile Mocchi, le maire, sait bien que la famille Recco *« a connu des drames violents »* et que sa commune *« a souffert assurément de cette situation »*. Mais pour lui, Antoine, le fils aîné, demeure un administré *« qui a toujours eu un comportement social normal et très effacé »*. Il vivait sous l'autorité de sa mère *« une personne extraordinaire, hors du commun, qui vouait une adoration à tous ses enfants »*. C'était *« un travailleur irréprochable »*. Bien sûr, le maire est prudent : il ne connaît pas le dossier. Sait-il du moins si Antoine Recco avait, plus que d'autres, une propension durant les mois d'été à inviter des touristes à son bord ? *« Ni plus ni moins que d'autres,* répond-il. *Proposer des sorties à des touristes, c'est chez les pêcheurs corses une pratique courante. »*

A ce propos, la défense s'est fait un malin plaisir de lire un passage du *Guide bleu* de la Corse. On y trouve, en effet, au chapitre « pêche » et à l'intention des visiteurs ces deux phrases : *« En vous renseignant dans les cafés du port, vous rencontrerez des pêcheurs qui vous emmèneront volontiers. Cela se termine généralement par une bonne « bouillabaisse pique-nique » sur une plage déserte en rentrant au port. »*

Voilà donc de quoi banaliser cette question que l'on pensait capitale.

> *Si pour les notables de Propriano l'accusé est « un travailleur irréprochable », « ne connaissant que sa barque et sa maison » les témoignages d'une dizaine de touristes l'ont présenté comme « un dragueur », « un tripoteur », « un chaud lapin ».*

« Oui, a répondu l'avocat général, M. Gaston Carrasco, *mais Recco a nié être un coutumier de cette pratique et il s'agit ici de constater que deux touristes ainsi embarquées ne sont jamais revenues ».*

A l'encontre de ces témoignages du maire, de son premier adjoint, de divers commerçants, d'un agent maritime, d'un réparateur de bateaux, à l'égard d'un pêcheur comme Recco, unanimes à dépeindre ce dernier comme un homme *« ne connaissant que sa barque et sa maison »*, on a touché à une question importante. Le témoin majeur de l'accusation, mais qui a quitté la France pour son pays d'origine, l'Italie, s'appelle Giuseppe Giglio. Il travaillait « au noir » pour Recco, ce que celui-ci conteste absolument. Il n'en reste pas moins que Giglio a affirmé avoir vu son patron remonter de la cale du bateau les corps d'Isabelle Gauchon et de Geneviève Clément, dans la nuit du 28 au 29 septembre 1981, pour les jeter immédiatement par-dessus bord lestés de pierres d'une vingtaine de kilos. Pour la défense, c'est un témoignage qu'il convient évidemment de ruiner, alors que pour l'accusation, il s'agit de l'accréditer.

C'est bien pourquoi, à ces témoins de Propriano, on a demandé s'ils savaient que Recco employait Giglio. Ils le savent sans trop vouloir le savoir. Le maire, M. Mocchi, a pourtant dit qu'il avait vu une fois cet Italien à bord du bateau d'Antoine Recco. Mais il est vrai qu'il déclarait aussi à l'instruction ce que n'a pas manqué de relever la défense, que ce Giglio vivait *« dans un état de déchéance et d'alcoolisme chronique »*.

Pendant qu'on était sur ce sujet, une autre question devait être soulevée qui, elle aussi, touche aux faits. L'endroit où Giglio affirme avoir vu Recco jeter les corps à la mer se situe dans une zone où le fond marin ne dépasse pas 25 mètres. Un pêcheur comme Recco, qui connaît parfaitement le golfe de Varinco, aurait-il jeté des corps à cet endroit, alors qu'il lui suffisait de dix minutes de navigation pour se trouver dans des zones avec des fonds approchant 1 000 mètres ?

– *« Cela,* a relevé le président, *peut dépendre de la hâte éprouvée à se débarrasser de ce dont on est encombré... »*

Ainsi va-t-on d'un sujet à l'autre. Pourquoi Mᵉ Antoine Solaccaro, l'un des avocats de la défense, a-t-il demandé au maire de Propriano si, après un meurtre commis le 11 juillet 1982 dans sa ville, la population n'avait pas pris à partie les gendarmes, leur reprochant de ne pas suffisamment les protéger ? Tout simplement parce qu'il entend faire valoir ultérieurement que ce reproche d'inertie aurait conduit ces mêmes gendarmes à « sortir » une affaire à tout prix, cette affaire étant l'affaire Recco. Attendons la réplique des gendarmes.

Car les points se marquent au gré des jours et même des heures. Au portrait de Recco brossé dans la matinée du 3 juin, par les témoins de Propriano, un autre a été, dès l'après-midi, tout aussitôt proposé aux jurés. Il est fourni, celui-là, par une bonne dizaine de personnes qui, ayant eu connaissance, en octobre 1981, de l'arrestation d'Antoine Recco et de l'accusation portée contre lui, se sont souvenues d'avoir eu, elles aussi, affaire à ce pêcheur à l'occasion de vacances en Corse plus ou moins lointaines.

Que ce soit M. Alain Magnan, antiquaire à Tours, Mˡˡᵉ Corinne Bernasconi, étudiante à Dijon, Valérie Laurent, d'Issy-les-Moulineaux, Hélène Portant, de Vernon dans l'Eure, ils racontent tous que, passant à Propriano, ils furent abordés sur le port par Antoine Recco, qui leur proposait des parties de pêche. Certains ont refusé l'invitation, le trouvant « bizarre » et fort suspecte l'insistance de celui qui la faisait. D'autres, en revanche, ont accepté. Ce fut pour constater assez rapidement que ce pêcheur était volontiers porté, une fois en mer, à des privautés sur les femmes les plus jeunes. Ils se souviennent de son insistance à faire coucher dans la cale ceux qu'il emmenait, ou aussi dans sa propre maison, en attendant d'appareiller vers 3 heures du matin. C'est ainsi qu'ils ont pu mesurer ses tendances à frôler celles qu'il invitait, à chercher à se coucher le plus près d'elles. D'autres l'ont vu, une lampe de poche à la main, venir en pleine nuit dans les campings pour multiplier ses étranges invitations.

Voilà donc un nouveau Recco *« dragueur », « tripoteur », « chaud lapin », « très collant »*, selon ceux qui le dépeignent, ajoutant que chaque fois il fallait *« le remettre à sa place »*.

Dans le box, l'intéressé n'a pas bronché, comme s'il n'entendait pas. Pourtant, si le professeur Serge Brion, qui eut à l'examiner deux fois, ne peut dire s'il est dangereux ni même si c'est un simulateur, il a pu constater qu'il n'était pas sourd. Car, en 1982 comme en 1983, il a fort longuement répondu aux questions de ce psychiatre. Ce fut d'abord pour dire qu'il éprouvait des troubles de la mémoire et de la vue et ne se souvenait même pas d'avoir été arrêté. Un an plus tard, il se présentait d'une manière toute différente, affirmant cette fois qu'il disposait de tous ses moyens intellectuels. Faut-il voir là une tactique ou seulement les conséquences d'une attitude irréfléchie ? Personne n'a pu donner la réponse.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE NANCY

Les manifestants sidérurgistes du mois de mars 1984 sont-ils responsables de la mort d'un automobiliste ?

De notre correspondant

Nancy. – Deux sidérurgistes de Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle), MM. Christian Windel, responsable CGT, et Alain Mauriac, responsable CFDT, comparaissaient, mardi 3 juin, devant le tribunal correctionnel de Nancy pour *« non-assistance à personne en danger »* et *« entrave à la circulation d'une voie publique »*, à la suite de la mort, le 28 mars 1984, d'un automobiliste, M. Gilbert Araboux, trente ans. Le véhicule de celui-ci s'était encastré sous un camion bloqué par un barrage de sidérurgistes entre Nancy et Toul. Près de quatre cents personnes qui avaient participé à la manifestation ont assisté à ce procès.

En mars 1984, la Lorraine se trouve au plus fort des manifestations de sidérurgistes, qui s'opposent à la mise en place d'un nouveau plan de restructuration. Les ouvriers de Neuves-Maisons bloquent l'A 31 avec de lourds rouleaux de fil de fer.

Vers 10 heures, un habitant de Toul, M. Araboux, au volant de sa camionnette, qui a aperçu trop tard le barrage des sidérurgistes, percute le dernier véhicule arrêté. Il ne meurt pas sur le coup. Alertés, les sapeurs-pompiers de Nancy se rendent sur les lieux de l'accident, mais leur ambulance se heurte au barrage de fil de fer et se trouve finalement immobilisée.

« Nous avons demandé aux manifestants de nous aider, en expliquant qu'il y avait un blessé », a rappelé mardi, à la barre des témoins, l'adjudant-chef Daniel Massias. Mais rien ne sera possible, à la fois par indifférence des manifestants et par impossibilité de déplacer le lourd barrage de fil de fer. Environ deux heures après l'accident, le blessé sera finalement évacué vers l'hôpital de Toul ; il y décédera peu après et une autopsie sera demandée. Les experts concluront que la victime a succombé à un arrêt cardiaque. *« Même évacuée dans des délais plus courts, elle n'aurait pas survécu »*, ont-ils précisé dans leur rapport, lu à haute voix à l'audience par la présidente, Mᵐᵉ Laurence Flise.

Le retard des secours n'est donc, semble-t-il, pas mis en cause. Mais n'y a-t-il pas, dans l'épilogue de cette affaire, confusion entre le droit et la morale, comme le fera remarquer un des avocats, Mᵉ Maire ? *« Quand s'expriment la révolte et la colère, les consignes de sécurité sont difficilement applicables »*, soulignera l'un des inculpés.

L'avocat de la partie civile, Mᵉ Wirniewski, demandera la disqualification des chefs d'inculpation pour celui d'homicide involontaire avec ouverture d'enquête. Le substitut, M. Philippe Ker, ne reconnaît pas ce possible délit d'homicide involontaire mais estime les responsabilités des manifestants bien engagées. Il demandera à l'encontre des deux inculpés identifiés une *« peine plancher »* de trois mois de prison avec sursis. Une demande contestée par Mᵉ Gérard Michel, avocat de la défense, qui considère que ces poursuites sont discriminatoires. *« On leur a dit : vous êtes dans le groupe ; vous êtes coupables de non-assistance à personne en danger ; mais même s'ils l'avaient voulu, ils n'auraient pas pu, seuls, dégager le barrage. »*

Enfin, Mᵉ Michel a souhaité une *« interprétation républicaine »* de l'article L. 7 du code de la route qui, implicitement, dit que l'obstruction de voie publique n'est pas constituée si elle est due à une manifestation.

Jugement le 24 juin.

JEAN-LOUIS BEMER.

LA MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE POLITIQUE PÉNALE

L'Association professionnelle des magistrats réclame des changements de personne

L'Association professionnelle des magistrats (APM, droite), qui vient de renouveler certaines de ses instances dirigeantes, s'estime *« globalement satisfaite »* de la nouvelle politique pénale, mais souhaiterait que celle-ci soit mise en œuvre par des personnes favorables à cette politique.

Lors d'une assemblée générale réunie le 31 mai à Paris, l'APM s'est donné un nouveau secrétaire général, M. Jean-Claude Dauvel, trente-neuf ans, substitut à Paris. Il remplace M. Alain Terrail, qui occupait ce poste depuis la fondation de l'APM en 1981 et qui souhaitait être déchargé de cette responsabilité *« très lourde »*. M. Terrail reste membre du conseil national, où il siégera notamment avec M. Yves Rocca, avocat général à la Cour de cassation et ancien directeur de cabinet de M. Alain Peyrefitte à la chancellerie.

Voici la liste des principaux membres du bureau national : président : M. Jean Pringuez, procureur adjoint à Béthune (Nord) ; vice-présidents : M. Raoul Béteille, conseiller à la Cour de cassation, et Mᵐᵉ Anne Frémiot, vice-président à Béthune ; secrétaire général : M. Dauvel ; secrétaire général adjoint : M. Odile Faivre-Huchet, substitut à Chartres (Eure-et-Loir) ; trésorier : M. Patrick Ouart, juge à Lille ; trésorier adjoint : M. Pascal Le Fur, substitut à Evry (Essonne).

L'APM se déclare *« prête à apporter sa contribution à l'élaboration des textes et des mesures »* qui seront l'expression de la politique pénale définie par M. Albin Chalandon, ministre de la justice. Mais elle se montre impatiente de voir nommer aux postes de responsabilité des magistrats plus proches de ces options et *« s'inquiète que cette politique, qu'elle a appelée de ses vœux, voire suscitée, puisse être mise en œuvre par certains de ceux qui s'y sont déclarés hostiles »*. Les personnes visées par ce communiqué, déclare en privé un responsable de l'APM, sont *« certains directeurs de la chancellerie et certains procureurs et procureurs généraux, notamment à Paris »*.

L'APM a recueilli 13 % des suffrages exprimés dans les cours d'appel aux dernières élections professionnelles et 15 % dans les tribunaux. Les principaux conseillers de M. Chalandon en sont membres ou l'ont été.

Après la mort de son fils

UN IRANIEN PORTE PLAINTE POUR HOMICIDE INVOLONTAIRE

Le père d'un jeune Iranien, mort en tombant d'une fenêtre d'un immeuble, place Henri-Bergson à Paris (huitième arrondissement), a porté plainte pour homicide involontaire, estimant que le décès *« a été causé par l'intervention intempestive et imprudente des forces de police »*.

Selon Mᵉ Dominique Rivière, avocat de la famille, des policiers alertés par la concierge de l'immeuble de la place Bergson, qui craignait la présence d'un cambrioleur, ont trouvé au sixième étage, enfermé dans un WC commun, le jeune Iranien, Nima Mirzazadeh, vingt ans. Pour déloger celui-ci, qui refusait d'ouvrir la porte, les policiers firent usage d'une bombe lacrymogène. Un second groupe de policiers arrivé sur les lieux aperçut alors le jeune homme qui s'extrayait des WC par la lucarne et basculait dans le vide. *« On voit mal surtout,* écrit Mᵉ Dominique Rivière, *ce qui imposait d'utiliser une bombe lacrymogène alors que la porte en bois des toilettes offrait manifestement peu de résistance et était déjà partiellement brisée. »*

FAITS DIVERS

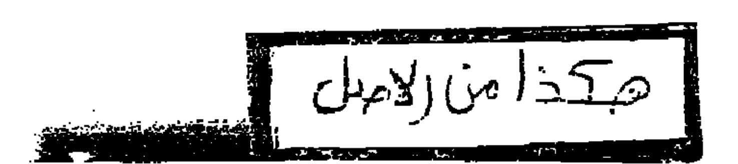
A Pont-Audemer (Eure)

QUINZE ÉLÈVES BLESSÉS DANS L'INCENDIE D'UN COLLÈGE

Quinze élèves ont été blessés, mardi 3 juin, dans un incendie au collège privé Saint-Ouen de Pont-Audemer (Eure).

L'incendie s'est déclaré sous un préau, près de la salle de gymnastique, au milieu d'une pile de tapis de sol en matière synthétique. Les enquêteurs pensent qu'un élève y aurait jeté un mégot de cigarette. Le feu qui a envahi les étages supérieurs a provoqué la panique parmi les élèves. Plusieurs enfants se sont jetés par les fenêtres du premier étage : quatre d'entre eux ont été victimes de fractures aux jambes.

C'est dans ce collège, où sont inscrits mille sept cents élèves, qu'un jeune de quatorze ans avait été giflé le 25 avril par ses camarades sur ordre d'un professeur de gymnastique. Les enquêteurs ne faisaient, mardi, aucune relation entre cet incident et le sinistre.



Le Monde

Le nouveau Versailles : deux cents ans d'histoire de France

M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, a inauguré, lundi 2 juin, les appartements restaurés du château de Versailles. A partir du 4 juin, le public aura à son tour accès au nouveau Versailles, où la rénovation du musée est, en outre, l'occasion d'une exposition sur « Deux cents ans d'histoire de France ».

Le grand dessein

Restaurer le château de Versailles est une entreprise considérable. Par son coût et par sa taille, mais aussi par la patience qu'elle exige des conservateurs, des architectes, et des techniciens de tous bords.

Versailles, symbole de la monarchie et patrimoine de la République. Pour concilier et réconcilier les deux fonctions, il aura fallu que la République se sente assez forte et prenne sous son aile restauratrice le symbole endolori par le temps, les guerres, les dispersions ou, plus récemment, par des crétins terroristes.

Il aura fallu aussi l'aide considérable d'une République née assez loin d'un tel symbole pour n'en voir que les splendeurs et les charmes. Car aucun autre endroit au monde, aucun autre chef-d'œuvre n'a ainsi bénéficié de l'aide des citoyens américains : les dons faits à Versailles sont, aux Etats-Unis, déductibles des impôts comme s'ils allaient au Lincoln Center ou à la statue de la Liberté. On doit cette faveur, exceptionnelle autant que fiscale, aux efforts incessants déployés par l'ancien conservateur du château, M. Gérald Van der Kemp, resté assez alerte pour faire le grand écart entre les deux continents.

Mais les Etats-Unis ne sont pas les seuls. Le legs récent de la duchesse de Windsor a permis à M. Pierre Lemoine, l'actuel conservateur en chef, de replacer un lustre à sa place d'origine dans le cabinet intérieur de la Dauphine ; c'est précisément une des pièces qui viennent d'être rendues au public.

Une jeunesse retrouvée

Les Etats-Unis, mais aussi les Anglais exilés, les efforts de l'Etat français, efforts qui sont allés croissant depuis la dernière guerre pour redonner au palais et au parc une apparence digne de ce nom. Au point qu'on a pu ironiser sur le penchant, plus ou moins marqué, des présidents de la Ve République pour le souvenir le plus brillant des souverains français. Depuis la restauration du Grand Trianon (M. Giscard d'Estaing président) et son aménagement pour les plus insignes visiteurs étrangers, il ne se passe guère de couple d'années sans que Versailles fasse miroiter aux médias, au public, un nouveau pan de jeunesse retrouvée, comme les effets de plus en plus visibles d'une crème-miracle : la galerie des Glaces et ses candélabres en polystyrène doré, la chambre du roi telle qu'elle aurait pu exister, la chambre de la reine… Avant, après. Avant, après. A chaque fois, même cérémonial, comme un lever du roi.

Le renouvellement de l'intérêt pour les restaurations versaillaises, souvent agaçant pour les esprits montagnards, correspond cependant à une nécessité. C'est un remerciement récurrent aux donateurs de tout poil, surtout américains, un coup de chapeau à la bienveillante République française. Un encouragement enfin pour les uns et les autres à ne pas interrompre ce flot d'argent qui permet à autant d'or, de soie ou de cristal de réintégrer le château.

Cette fois, c'est donc le rez-de-chaussée, la partie la plus intime – au sens royal du terme, certes – du palais, qui fait l'objet des réjouissances générales pour sa réouverture au public le 4 juin. On avait eu déjà l'an passé un avant-goût de cette « dernière » tranche de travaux, M. Lang ayant donné une de ces fêtes culturelles et estivales dont il avait le secret pour annoncer divers projets, dont l'inauguration de ces salles, alors prévue pour février dernier (*le Monde* du 7 septembre 1985). Las, les soucis électoraux n'ont pu faire aller plus vite la lente et précise machine que conduisent ensemble conservateurs, architectes et restaurateurs… C'est donc M. François Léotard qui est venu couper le fil du nouveau paradis accessible au public, fruit de sept années de travail patient, incessant, acharné.

Cette campagne, entreprise en 1978, a concerné quatre-vingt-cinq salles du château, trente-huit au rez-de-chaussée du corps central (règnes de Louis XV et de Louis XVI), vingt-six à l'attique du midi (Révolution et Empire), vingt et une à celle du nord (dix-neuvième siècle), soit la plus large partie du musée d'histoire de France (140 salles), créé avec les meilleures intentions du monde par Louis-Philippe.

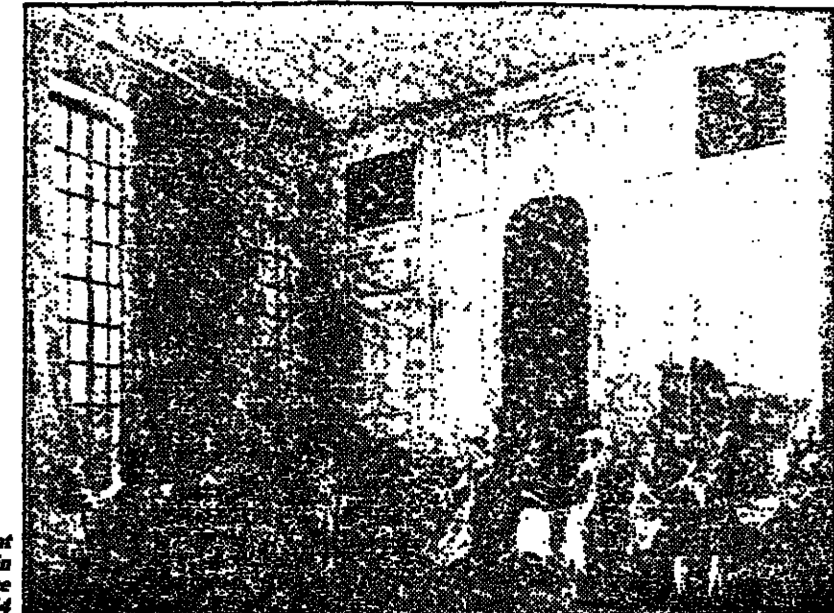
Pour sauver Versailles, alors à l'abandon, et lui trouver une nouvelle vocation, Louis-Philippe créa en effet, à ses propres frais ce vaste musée qui devait évoquer les grandes heures de l'histoire nationale à travers les tableaux d'histoire et les portraits de personnages célèbres. Mais pour trouver les larges salles d'exposition dont il avait besoin, le « Roi citoyen » dut détruire la plupart des appartements des princes et des courtisans, modifier ou masquer certains éléments d'architecture et faire disparaître des merveilles d'art décoratif du dix-septième siècle et du dix-huitième siècle. Il devait heureusement conserver la chapelle, l'Opéra, la galerie des Glaces, les appartements du roi et de la reine, même si le mobilier en était ou fut dispersé.

Dans les étages, près des vingt-cinq salles, qui ont conservé leur cachet muséographique louis-philippard, les nouveaux travaux ont permis de présenter, dans un esprit palatial dix-neuvième siècle, les peintures de David, Gros et Gérard, ainsi que les sculptures de Houdon. Il s'est en effet révélé impossible de reconstituer les anciens appartements des courtisans pour des raisons à la fois techniques, documentaires, financières. Au rez-de-chaussée, en revanche, le travail de restitution a pris une spectaculaire ampleur.

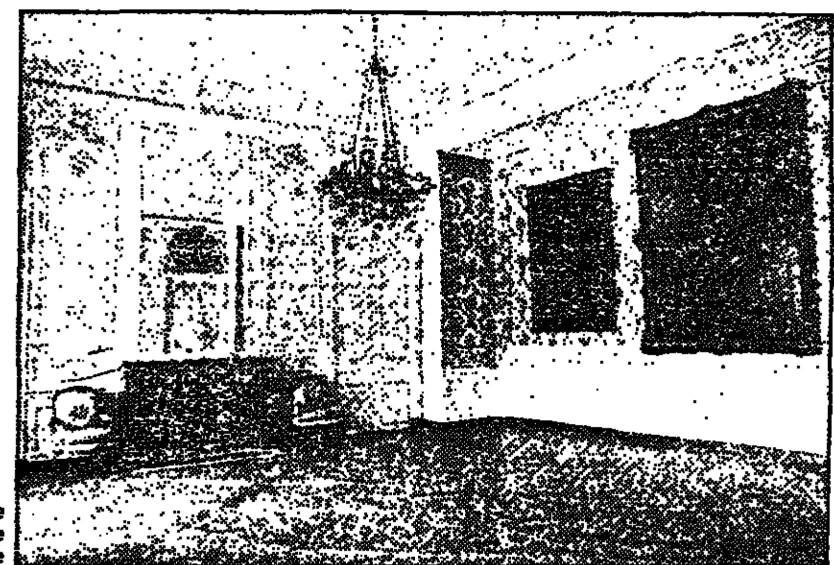
Reconstruction identique

Il fallait ici retrouver les appartements des enfants de Louis XV, du Dauphin, de la Dauphine, et de Mesdames (les filles du roi). Une bonne partie du décor original subsistait dans les réserves du château, boiseries ou cheminées. En outre, l'architecte de Louis-Philippe, Nepveu, avait fait des relevés très précis et prévoyants qui ont permis l'identification des éléments décoratifs dispersés.

Dans le château royal de Varsovie, que les Allemands firent sauter pendant la guerre, les conservateurs, avant sa destruction, avaient prélevés des fragments de chaque décor, de chaque couleur, de chaque matière puis les avaient cachés dans une chapelle funéraire loin de la ville. Cela devait après la guerre permettre une stupéfiante reconstruction à l'identique, restituant à la ville martyrisée son symbole historique le plus marquant. C'est un travail moins ardu que M. Pierre Lemoine et ses équipes ont pu réaliser à Versailles, mais un travail tout aussi méticuleux. Les appartements ont été rétablis dans leurs plans d'origine, les éléments ou fragments d'éléments préservés ont retrouvé leur place. Là où ils avaient complètement disparu, ils ont été juste suggérés par des boiseries moulurées.



Mozart enfant jouant au clavecin chez le prince de Conti en 1764



La chambre restaurée de Mme Adelaide

Là sont désormais exposés les tableaux de Nattier, Largillière, Rigaud, Van Loo, Hubert Robert, les sculptures de Coysevox ou Pajou, et des meubles enfin, des plus grands ébénistes, certains provenant des appartements mêmes, d'autres venant de châteaux royaux disparus.

Des modifications structurelles importantes ont en outre été effectuées : le niveau des pièces entourant la cour de marbre a été modifié pour rendre à la galerie basse l'aspect que lui avait donné Le Vau. Le marbre d'origine est venu chasser le parquet de Louis-Philippe. Enfin, la voûte qui était masquée a été restituée dans l'ancienne *Sala terena*, sous la galerie des Glaces. Toutes ces transformations ont permis de retrouver la transparence du château, et un surcroît de grâce.

On serait malvenu de critiquer un travail aussi exemplaire de « restitution ». Il convient simplement de rappeler qu'ici, comme pour toute restauration, c'est un état aussi proche que possible de l'original et non une restitution au sens strict auquel on a pu parvenir. Un colloque, voici quelques années à Toulouse, montrait comment toute restauration comporte sa part d'interprétation, digne elle aussi d'intérêt. Comment aussi, avec le recul du temps, les défauts apparaissent, comment le patchwork des cumuls se révèle. La prudence et le soin de M. Pierre Lemoine auront sans doute évité, pour l'essentiel, cet écueil. Mais il y aura un jour, s'il n'y en a déjà, des nostalgiques, du vieux musée louis-philippard.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

Le Royal Castor

Depuis 1624, date où Louis XIII pose la première pierre de son rendez-vous de chasse, les travaux – agrandissements ou réparations – n'ont pratiquement pas cessé à Versailles.

Le château de Versailles ressemble à la toile de Pénélope. Depuis sa première pierre posée par Louis XIII, il n'a connu que travaux et gravats. Quand on ne l'agrandit pas, on le transforme. Quand on ne le transforme plus, ton le répare. Et quand on cesse de le réparer, il tombe en morceaux. Alors, tout est à recommencer. Exagération ?

Louis XIII fait élever, en 1624, le bâtiment d'origine : un modeste rendez-vous de chasse. Entre 1630 et 1634, il est nettement amélioré. Le jeune Louis XIV, à peine installé sur le trône, entreprend, entre 1662 et 1665, une première campagne de travaux. L'architecte Louis Le Vau complète le quadrilatère de brique conçu sous le règne précédent par deux longs communs qui déterminent une avant-cour. Deux ans plus tard, nouvel accès de fièvre. Plus sérieux, cette fois. Trois corps de bâtiments viennent former un gigantesque bloc quadrangulaire autour de l'ancien château. On maçonne ferme jusque vers 1671. Quant à l'intérieur, il est entièrement transformé par les soins de François d'Orbay et de Charles Le Brun. Ce dernier réalise en particulier son chef-d'œuvre : l'escalier des Ambassadeurs en marbre polychrome, avec des décors peints en trompe l'œil. Ces aménagements à peine terminés, Louis XIV charge Jules Hardouin-Mansart de poursuivre la tâche de Le Vau, décédé entre-temps. La cour d'honneur, côté ville, reçoit une nouvelle amplification, avec deux ailes supplémentaires. Côté jardin, il élève la façade que nous connaissons, et construit la célèbre Galerie des glaces. Les caisses de l'État sont vides, nous sommes en 1690. Pourtant on décide encore de bâtir une chapelle, achevée en 1710, cinq ans avant la mort du Royal Castor.

Sous la Régence, Versailles eut un bref moment de répit. Mais Louis XV, à peine majeur, décide de remanier l'intérieur du palais. Les grandes salles de marbre furent presque toutes remplacées par des pièces lambrissées de tailles plus modestes.

Pour aménager, à la suite du sien un appartement pour sa fille Adélaïde, il n'hésite pas à détruire l'escalier des Ambassadeurs. Puis il s'attaque au gros-œuvre. En 1770, Gabriel achève un nouvel Opéra et décide d'habiller d'un fronton néo-classique les anciens communs de Le Vau. Louis XVI redécore à son tour une partie de l'intérieur. Mais les plans babyloniens que projette Boullée pour la transformation radicale du château resteront sur le papier. La Révolution vide entièrement le palais abandonné. Les meubles sont vendus aux enchères. Les tableaux gagnent le muséum ; les livres et les médailles la Bibliothèque nationale. On y installe un cabinet d'histoire naturelle et un conservatoire de musique. Napoléon a tout juste le temps de remeubler le Grand Trianon. La Restauration ne s'en occupe pas guère. Le château commence à se dégrader sérieusement. En 1830, son avenir est incertain. Symbole de la monarchie absolue, une partie de l'opinion publique le verrait bien par terre, comme Marly.

Louis-Philippe décide alors de le transformer – à ses frais – en musée d'histoire, dédié *« à toutes les gloires de la France »*. Le palais est sauvé, mais l'intérieur est dévasté. Quand le musée est inauguré, en 1837, il ne reste rien des appartements de l'aile du Midi avalés par une gigantesque galerie des Batailles où s'étalent trente croûtes indigestes, brossées au mètre carré (1).

Les logements royaux, la chapelle, la galerie des Glaces et l'Opéra sont néanmoins intacts. Pas pour longtemps. La IIIe République naissante achève ce dernier en y installant le Sénat. Quant aux députés, ils occupent une salle construite au centre de l'aile du Midi. Ils y siégeront jusqu'en 1879. Le château s'endormira alors, réveillé tous les sept ans par les parlementaires, qui se réunissent dans ce symbole de la monarchie, pour y élire le nouveau président de la République. En 1925, l'édifice menace ruine. La générosité de John D. Rockfeller permet de le sauver. Après la dernière guerre, une nouvelle série de travaux de longue haleine se succèdent. Ils ne sont toujours pas achevés, même si les conservateurs qui s'y sont attelés commencent à en voir le bout. Mais ensuite, il faudra achever de le meubler. Puis prévenir l'usure accélérée des bâtiments due à une rotation trop rapide des visiteurs. Plus la rénovation avance, plus ils sont nombreux. En 1978, on en comptait 2 410 000, ils furent 3 528 000 l'année dernière.

EMMANUEL DE ROUX.

(1) Parmi celles-ci, une exception : *la Bataille de Taillebourg* de Delacroix.

MUSIQUE

Ivo Pogorelich à Versailles

La douche écossaise

Célèbre depuis le Concours Chopin de 1980 à Varsovie pour s'être vu refusé l'entrée des dernières éliminatoires, le pianiste yougoslave Ivo Pogorelich n'a pas fini d'émerveiller et de décevoir tout en même temps.

Prend-il plaisir à dérouter ? Mardi soir, dans l'apparat de l'Opéra royal de Versailles, Ivo Pogorelich a traversé la scène d'un pas indolent, faussement blasé à la manière de Michelangeli, et a commencé sans prévenir par... *la Lettre à Elise*, de Beethoven ! Rêvait-il dans ce cadre de marquises poudrées et de tendres aveux ? Toujours est-il que cette *Lettre* un peu boîte à musique exhalait un souvenir très nostalgique sous ses doigts, d'un suprême raffinement au toucher transparent.

Mais avec la *Sonate en mi majeur opus 90* de Beethoven, on perdait pied : comment expliquer un tempo aussi lent pour un mouvement indiqué « avec vivacité », l'alternance de sonorités mouvantes, pianissimo, et d'attaques aussi sèches, de telles déformations de phrasés ? On allait peut-être se laisser aller à cette fantaisie, servie par un aussi riche « matériel » pianistique, quand au contraire le rondo vint se dérouler avec une rigueur et une régularité absolus, qui eussent satisfait le plus pointilleux des Beckmesser.

Le récital de Pogorelich fut ainsi tout entier sous le régime de la douche écossaise : dans la *Troisième suite anglaise en sol mineur* de Bach, grande ouverture symphonique jouée en style machine à coudre, une sarabande grandiose au récitatif libre de plus en plus désarticulé, avec de stupéfiantes gammes d'intensité, un phrasé torturé, perdu dans des abîmes chromatiques ; puis une musette naïve comme un berger de porcelaine et enfin une gigue fuguée, sur un rythme imperturbable, cette fois avec une véritable fougue et un accent très lyrique.

Le *Troisième scherzo* de Chopin pouvait prêter aux excès : non, ce n'était que du superbe piano, un peu trop décoratif peut-être pour l'admirable prière à travers la tempête, avec des effets relevant plus de la plastique que de l'émotion romantique. Dans les *Etudes symphoniques* de Schumann, les sautes de température reprenaient leurs droits, mais le grand nocturne de la onzième déployait une ligne d'une pureté suprême avec le toucher d'un Horowitz ou d'un Michelangeli.

En bis, deux sonates de Scarlatti exquisement enrubannées encadraient la *Polonaise en ut mineur* de Chopin puissante, bouleversée, incomparable ; avant une *Marche turque* de Mozart d'une égalité parfaite, aux sonorités de conte de fées. Allez donc vous y reconnaître...

JACQUES LONCHAMPT.

★ Pogorelich jouera le même programme, en principe, salle Pleyel le 12 juin.

EN BREF

La rue Guénégaud en nocturne

Quelques vingt galeries de la rue Guénégaud resteront ouvertes, le jeudi 5 juin, de 18 heures à 23 heures pour le maintenant traditionnelle « Soirée de la rue Guénégaud », un des axes artistiques du sixième arrondissement de Paris.

Mort d'Anna Neagle

L'actrice britannique Anna Neagle, dont la carrière s'est étendue sur plus d'un demi-siècle, est morte à l'âge de quatre-vingt-un ans. Elle fut, au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'une des comédiennes les plus en vue du public anglais. Elle incarna notamment sur scène la reine Victoria dans *Victoria la grande*. Anoblie par la reine en 1979, on l'avait encore aperçue, il y a trois mois, malgré son âge, dans un spectacle de variétés.

Annulations et craintes

L'orchestre et les chœurs d'Atlanta (Georgie) ne participeront pas, le 8 juin, au troisième Festival international d'orchestres, qui a débuté, le dimanche, au TMP-Châtelet, par un concert de l'Orchestre national de France, dirigé par Neville Marriner. Les musiciens américains, après ceux du Michigan au Festival d'Evian et après la plupart des cinéastes américains au Festival de Cannes, ont déclaré forfait en raison de « l'insécurité » qui régnerait sur le Vieux Continent.

Le jeune chef d'orchestre coréen Myung Whun Chung, souffrant, ne dirigera pas, quant à lui, l'Ensemble intercontemporain au Festival de Saint-Denis, les 4 et 5 juin, concert au cours duquel était prévue la création mondiale de la *symphonie parisienne* du compositeur polonais Zygmund Krause.

Enfin, les musiciens de l'Orchestre de Paris n'auraient participé au Printemps de Prague, sous la direction de leur chef titulaire Daniel Barenboïm, qu'après avoir reçu l'assurance que la nourriture qui leur serait servie pendant leur séjour dans la capitale tchécoslovaque serait importée spécialement de France. Cela par crainte des retombées radioactives après la catastrophe de Tchernobyl. L'orchestre a finalement donné, les 30 et 31 mai, les œuvres de Boulez, Bruckner, Ravel et Stravinski inscrites au programme.

Dalayrac à Grévin et Weber à Vincennes

Des opéras intimistes, des chanteurs jeunes, l'art lyrique trouve un nouveau public.

Tandis que la plupart des amateurs d'art lyrique mesurent l'intérêt d'un opéra aux occasions qu'il offre d'applaudir un chanteur illustre ou de découvrir de nouveaux talents, un nombre croissant, lassé de l'exiguïté des répertoires, témoigne une curiosité réconfortante à l'égard de tout ce qui offre l'occasion d'en sortir. Sans divas, et avec des moyens modestes, deux tentatives originales sollicitent ce mois-ci la curiosité des amateurs : *Maison à vendre* et *l'Amant statue*, de Dalayrac, au théâtre du musée Grévin (1) et *Abu Hassan*, de Weber, au théâtre Daniel-Sorano de Vincennes (2).

Dans un cas comme dans l'autre, les chanteurs sont jeunes, certains possèdent un talent prometteur, d'autres des moyens limités, mais on absout en scène leurs défaillances car la bonne humeur du spectacle est communicative. Sans vain souci de relecture, les mises en scène sont vives et spirituelles, et si l'orchestre de Weber a dû être réduit à une dizaine d'instruments solistes, cela suffit pour une petite salle.

Mais le principal intérêt de ces représentations reste la révélation d'ouvrages injustement oubliés. Ceux de Dalayrac, présentés au Festival de Saint-Céré l'été dernier offrent de charmants exemples de l'opéra comique français avant et après la Révolution : l'un est galant et l'autre un peu bourgeois. La musique sait être gaie et touchante, sans prétention ni mièvrerie. Postérieur de quelques années, *Abu Hassan*, composé en 1811, est encore une œuvre de jeunesse, mais derrière l'influence mozartienne, on distingue ce qui mènera à *Obéron*, car de la première à la dernière note Weber est là tout entier et nous transporte aux pays des Mille et Une Nuits.

GÉRARD CONDÉ.

(1) Tous les soirs, à 21 heures (sauf dimanche et lundi), au théâtre Grévin, 10, boulevard Montmartre. Tél. : 42-46-84-87.

(2) Les 4, 9, 11, 13, 16, 18, 20 et 21 juin, à 21 heures (les 8 et 15, à 18 heures), au théâtre Daniel-Sorano, 16, rue Charles-Pathé, à Vincennes. Tél. : 43-74-73-74.

DANSE

« Le Cœur métamorphosé », de Karine Saporta

« Prisonnière du présent »

Les pièges que tend Karine Saporta sont dangereux. Parfois elle s'y prend elle-même.

Avec une délectation un brin sadique, Karine Saporta souffle le froid et le chaud. Son ballet *les Pleurs en porcelaine* (été 1985) suggérait l'univers blanc et glacé des sanitaires, le désarroi de la chair, l'incommunicabilité.

Le Cœur métamorphosé, créé au Théâtre municipal d'Angers à l'issue d'une résidence de deux mois au Centre national de danse contemporaine (CNDC), est un opéra flamboyant qui rappelle, par sa violence et par sa somptuosité, les images surréalistes du Buto.

Visage de cire et crinière électrique, Karine Saporta possède le don inquiétant de sonder le subconscient. Sa pratique perverse de la danse raidit les membres, cambre les corps et les abîme dans des secousses tétanisées. La séduction naît d'un contraste recherché entre la grâce innée de ses interprètes et le caractère automatique de leurs gestes. Ballottées, malmenées par des partenaires, robots, ses femmes-enfants ne sont que de jolies poupées, des mirages. Malgré leurs poses sensuelles, leurs chevelures baudelairiennes, elles ne s'incarnent jamais, et cela est bien troublant.

Lola balançoire, Hypnotic Circus, Eclats d'infantes, Cavales insomniaques... d'un ballet à l'autre la chorégraphe pousse plus loin ses investigations du mystère féminin.

Le Cœur métamorphosé prend, dans les décors baroques de Jean-Luc Simonini et les costumes délirants de Laurence Perquy, des allures initiatiques. Une cage métallique luit dans le clair-obscur. Deux filles y sont suspendues, palpitantes. Enfermement, refuge ? Lieu de supplice ou de délices ? On ne le saura jamais... Le spectateur livré à lui-même libère ses fantasmes — Sade bien sûr. Puis son attention se porte sur deux créatures installées dans un coin de scène sur des chaises à long dossier. Leurs poses torturées évoquent le Bernin.

Une chevelure rousse s'épanouit dans un rai de lumière ; celle peut-être de la Judith de Gustave Moreau. D'où vient cette femme armée s'extirpant d'une robe-carapace ? Ses adolescentes au visage angélique démesurément grossi par une loupe sont-elles victimes d'un piège de Méduse ? Les références, les époques, s'entrechoquent... Un grand cérémonial barbare s'installe sur fond de battements de cœur. La cage est devenue grille, nef des fous retenant des corps agglutinés, et la danse, soudain accélérée, oscille entre le piétinement tribal et les acrobaties de cirque.

On retrouve-là le travail sur la mémoire, le jeu en trompe-l'œil avec les signes de notre culture que pratiquent aussi Jean-Claude Gallotta (*Yvan Vaffan*) ou Bouvier/Obadia (*le Royaume millénaire*).

Karine Saporta, comme Armide, enferme ses danseurs dans une bulle de verre, mais c'est pour mieux échapper aux stéréotypes actuels : « *Il y a*, dit Karine Saporta, *des états d'âme qui sont comme des gares désertes : des gares-musées... il y a ce que j'appelle les sentiments désaffectés ; ceux là que nous avions oubliés et qui ne font plus partie de notre connaissance sentimentale moderne, comme si, au fur et à mesure que nous cédions quelques propriétés à l'électronique, notre mémoire se raccourcissait pour ne plus, un jour peut être, concerner que quelques millisecondes précédant le présent.*

« Je me sens donc la prisonnière du présent. Pourtant, les signes de l'histoire, devenus plus incompréhensibles, deviennent aussi plus fascinants. »

Fascinant, son spectacle l'est, mais il pêche par excès d'esthétisme et manque d'un fil directeur. Il a d'ailleurs engendré des tensions dans la troupe. Quelques jours avant la « première », la principale interprète, Cornalia Wildinsen, a été victime d'un surmenage nerveux, et Karine Saporta a dû modifier en catastrophe certaines séquences.

Il lui reste dix jours avant la représentation au Théâtre de la Ville pour remodeler sa chorégraphie et pour donner plus de cohérence aux rapports entre les danseurs.

MARCELLE MICHEL.

★ *Le Cœur métamorphosé*, coproduit par le Théâtre de la Ville, 11, 12, 13 et 14 juin, 18 h 30 ; le Festival de Hollande, 20 et 21 juin ; le Festival de Montpellier, 27 et 28 juin.

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

ENZO CUCCHI - TONI GRAND - LA REVUE PARKETT. Jusqu'au 24 août. Galeries contemporaines.

EXPLOSANTE FIXE. Photographie et surréalisme. Jusqu'au 15 juin. Salle d'art graphique.

CRÉER DANS LE CRÉÉ. Jusqu'au 8 septembre. DÉSIR D'ARCHITECTURE : SCIC 83-85. Jusqu'au 30 juin. CCI.

LE CINÉMA YOUGOSLAVE. Jusqu'au 16 juin. Forum.

LE CRAYON MAGIQUE D'ELZBIETA. Jusqu'au 16 juin. Bibliothèque des enfants.

COMME ARCHÉOLOGIE. Un atelier autour d'une œuvre. Jusqu'au 28 juin. Atelier des enfants.

Musées

LA SCULPTURE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE. Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (42-61-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 25 F ; samedi : 18 F (gratuite le 20 juin). Jusqu'au 28 juillet.

DE REMBRANDT A VERMEER. Les peintres hollandais au Mauritshuis de La Haye. Grand Palais, entrée place Clemenceau (*voir ci-dessus*). Jusqu'au 30 juin.

RASA. LES NEUF VISAGES DE L'ART INDIEN. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (*voir ci-dessus*). Jusqu'au 16 juin.

FIGURATION CRITIQUE 1986. Jusqu'au 29 juin.

SALON COMPARAISONS - SALON DU DESSIN, ET DE LA PEINTURE A L'EAU. Jusqu'au 24 juin. Grand Palais, avenue Winston Churchill. Tlj. de 11 h à 19 h.

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE. Grand Palais, avenue Winston-Churchill. Tlj. de 12 h à 19 h. Jusqu'au 29 mars 1987.

CHEFS-D'ŒUVRE DE LA TAPISSERIE DU XVIe AU XVIIIe SIÈCLE (collections de la Ville de Paris). Jusqu'au 17 août — LA RENAISSANCE AU PETIT PALAIS. Nouvelle présentation des collections permanentes. Petit Palais, avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 18 F.

PASTELS DU XIXe SIÈCLE. Jusqu'au 9 juin — PRUD'HON. La Justice et la Vengeance divine poursuivant le crime. Jusqu'au 1er septembre. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 20 F (gratuite le dimanche).

DE CARRACHE A GUARDI. La peinture italienne aux XVIIe et XVIIIe siècles dans les musées du nord de la France. Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (42-34-25-95). Sauf lundi, de 11 h à 18 h ; jeudi jusqu'à 22 h. Jusqu'au 8 juin.

A LA COUR DU GRAND MOGHOL. Jusqu'au 16 juin. GRAVURE BULGARE CONTEMPORAINE. Jusqu'au 30 juin. Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (47-03-81-26). Tlj. de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F.

PAUL COLIN. Jusqu'au 30 juin. PICASSO, gravures 1935-1945. Jusqu'au 15 juin. Bibliothèque nationale, 4, rue Vivienne et 6, rue des Petits-Champs (47-03-81-13). Sauf dim., de 12 h à 18 h 30. Entrée libre.

MASQUES ET SCULPTURES D'AFRIQUE ET D'OCÉANIE. Collection Girardin. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 12 F. Jusqu'au 21 septembre.

1960. LES NOUVEAUX RÉALISTES — JEAN-LOUP SIEFF. Photographies 1953-1986. Musée d'art moderne de la Ville de Paris (*voir ci-dessus*). Jusqu'au 7 septembre.

HANNE DARBOVEN. Histoire de la culture 1880-1983. FELICE VARINI, Réversible. JAN VERCRUYSSE. ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (*voir ci-dessus*). Jusqu'au 22 juin.

SEBASTIAO SALGADO. Sahel : l'Homme en détresse. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (47-23-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'au 30 juin.

OUVERTURES SUR L'ART AFRICAIN. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30 ; dim. de 11 h à 17 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 29 juin.

YVES SAINT LAURENT. 28 années de création. Musée des arts de la mode, 111, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30.

ALEXANDRE THÉODORE BRONGNIART, 1739-1813. Architecture et décor. Jusqu'au 13 juillet. JUDITH CLANCY. Paris vivant, le point de vue d'une Américaine. Jusqu'au 6 juillet. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40.

L'ART DE LA PLUME-BRÉSIL. Muséum national d'histoire naturelle, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (45-87-00-28). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Entrée : 16 F. Jusqu'en septembre.

FORAIN. Chroniqueur-illustrateur de guerre, 1914-1918. Musée des deux guerres mondiales, hôtel des Invalides (45-55-92-30). Sauf dim. et lundi, de 10 h à 18 h (fermé en août). Jusqu'en décembre.

LÉGISLATIVES 1986. Les affiches de la campagne. Hôtel national des Invalides, cour d'honneur (45-55-92-30). Jusqu'au 28 juin.

LISZT ET LE ROMANTISME FRANÇAIS. Musée Renan-Scheffer, 16, rue Chaptal (48-74-95-38). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 28 septembre.

BIJOUX, TABLEAUX ET MÉDAILLONS EN CHEVEUX. Donation A. Chaalot. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (bois de Boulogne) (47-47-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Entrée libre. Jusqu'en octobre.

L'INSTITUT DE FRANCE DANS LE MONDE ACTUEL. Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann (45-62-39-94). Tlj. de 11 h à 18. Entrée : 12 F. Jusqu'au 20 juillet.

LES PHOTOGRAPHES DE RODIN. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 45. Entrée : 15 F. Jusqu'au 7 juillet.

PIERRE LOTI, PHOTOGRAPHE. Musée de la marine, palais de Chaillot (45-53-31-70). Sauf mardi, de 10 h à 18 h. Jusqu'au 15 juin.

SUR L'EAU... SOUS L'EAU... Imagination et technique dans la Marine 1680-1730. Archives nationales — Musée de l'histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois (42-77-11-30). Sauf mardi, de 14 h à 17 h. Jusqu'en décembre.

UN CANAL... DES CANAUX... Conciergerie, 1, quai de l'Horloge (43-54-30-06). Tlj. de 10 h à 17 h. Entrée : 21 F. Jusqu'au 15 juin.

LES KETOUBOT ILLUSTRÉES (contrats de mariage) — LES ENLUMINURES DE TRADITION de P. Relkin. Musée d'art juif, 42, rue des Saules (42-57-84-15). Sauf ven. et sam. de 15 h à 18 h. Jusqu'au 16 juin.

ROLAND BARTHES. Le texte et l'image. Pavillon des arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 3 août.

BLATAS ET L'ÉCOLE DE PARIS. Musée Bourdelle, 16, rue A. Bourdelle (45-48-67-27). Jusqu'au 28 septembre.

PAUL BAUDRY. Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (42-22-23-82). Sauf mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 25 août.

L'ATELIER DE RAYMOND CORBIN. Sculptures, dessins, médailles. Monnaie de Paris, 11, quai de Conti (43-29-12-48). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 17 h. Jusqu'au 13 septembre.

Centres culturels

JEUNE SCULPTURE. Port d'Austerlitz, quai d'Austerlitz (45-82-99-15). Sauf mardi, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 15 juin.

ALEXANDRE TRAUNER. Cinquante ans de cinéma. ENSBA, 14, rue Bonaparte (42-60-34-57). Sauf mardi, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 20 juin.

ROMA ANTIQUA. Envois des architectes français, 1788-1924, ENSBA, 11, quai Malaquais (42-60-34-57). Sauf mardi, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 13 juillet.

CENT DESSINS DE LE CORBUSIER. Fondation Le Corbusier, 10, square Blanche (42-88-41-53). Sauf dim. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 17 juillet.

IMRE VARGA, un sculpteur hongrois. Mairie, 4, place du Louvre. Tlj. de 11 h 30 à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 17 juillet.

SPLENDEURS ET MISÈRES DU DANDYSME. Mairie, 78, rue Bonaparte. Tlj. de 11 h 30 à 18 h. Du 7 au 29 juin.

PRÉSENCES 86. Acquisitions de la fondation Camille. Trianon de Bagatelle, bois de Boulogne. Tlj. de 11 h à 17 h 30. Jusqu'au 22 juin.

SIRI DERKERT et ses matériaux — KEN LINDFORS. Peintures/dessins. Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (42-71-82-20). De 12 h à 18 h ; sam. et dim. de 14 h à 18 h. Du 6 juin au 13 juillet.

E. HUSSONG — R. MALDONADO — G. QUINTANA. Centre culturel du Mexique, 28, boulevard Raspail (45-49-16-26). Sauf dim., de 10 h à 18 h ; sam. de 14 h à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 28 juin.

LES MOTIFS POPULAIRES DANS LE STYLE DE LA SÉCESSION POLONAISE. Institut Polonais, 31, rue Jean-Goujon (42-25-10-57). Sauf sam. et dim., de 9 h à 17 h ; vendredi, de 9 h à 16 h 30.

BRUNEAU. Toiles et bandes dessinées — MALTAIS. Tableaux récents. Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (45-51-35-73). Tlj. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 15 juin.

THE BROADWAY POSTER, 1965-1985. American Center, 261, boulevard Raspail (43-35-21-50). Sauf dim. de 12 h à 19 h ; sam. de 12 h à 17 h. Jusqu'au 5 juillet.

L'ART DE L'AFFICHE AU CINÉMA. Théâtre du Rond-Point, avenue Franklin-Roosevelt (42-56-70-80).

ŒUVRES D'ART ET OBJETS AFRICAINS DANS L'EUROPE DU XVIIe SIÈCLE — PANORAMA DES FIGURES DE RELIQUAIRES DITES KOTA. Fondation Dapper, 50, avenue Victor-Hugo (42-71-71-30). Sauf dim. et lundi, de 11 h à 19 h. Jusqu'au 30 septembre.

TOLMER. Soixante ans de création graphique dans l'île Saint-Louis. Bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier (42-78-14-60). Du mardi au samedi, de 13 h 30 à 20 h. Jusqu'au 5 juillet.

Galeries

ALECHINSKY. Bouches et grilles. Jusqu'au 25 juin — LINDNER. Lithographies — PALAZUELO. Sculptures, peintures, gouaches. Du 6 juin au 25 juillet. Galerie Maeght Lelong, 13-14, rue de Téhéran (45-63-13-19).

MAITRES FRANÇAIS XIXe-XXe SIÈCLE. Galerie Schmit, 396, rue Saint-Honoré (42-60-36-36). Jusqu'au 19 juillet.

L'ESPRIT CONSTRUCTIF II. Bézie, Knoblauch, Pala, Peire. Galerie Franka-Berndt, 11, rue de l'Echaudé (43-25-52-73). Jusqu'au 28 juin.

L'AVENTURE SURRÉALISTE AUTOUR D'ANDRÉ BRETON. Artcurial, 9, avenue Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 31 juillet.

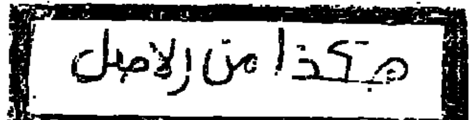
TRANS-AVANT-GARDE. OPÉRA SU CHARTA 1970-1986 : CHIA, PALADINO, TATAFIORE. Antiope/France, 57, rue Saint-Louis-en-l'Ile (43-54-82-43). Jusqu'au 18 juin.

PIERRE KLOSSOWSKI. Tableaux 1984-1986 — MARTIAL RAYSSE. Dessins 1974-1979. Librairie-galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Juin.

ARTISTES EN VOYAGE AU XVIIIe siècle. Galerie Cailleux, 136, faubourg Saint-Honoré (43-59-25-24). Jusqu'au 5 juillet.

ARTS D'ASIE : LES MINGQI. Beurdeley et Cie, 200, boulevard Saint-Germain (45-48-97-86). Jusqu'au début juillet.

ART PORTUGAIS. Galerie du Prévôt, 8, rue du Prévôt (42-77-32-48). Jusqu'au 30 juin.



FESTIVALS

Rencontre de cinéma d'animation à Annecy

Le dessin animé francophone cherche un « son international »

Sans les chaînes de télévision, point de salut pour les films d'animation. Et encore...

« Quand un M. Dupont qui a une idée rencontre un autre M. Dupont, ils communiquent. » En un mot comme en mille, pour communiquer il faut se rencontrer, écouter, échanger. La formule et le « monsieur Dupont » sont de – pâles – extraits d'un dessin animé de Jacques Rouxel : *la Communication dans l'entreprise*. Ajoutez l'humour et le non-sens bien connus du créateur des Shadoks et autres Matics. Mais la leçon n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd à Annecy, où le CICA (Centre international du cinéma d'animation) organisait le week-end dernier les premières Rencontres francophones du cinéma d'animation. Tout en rendant à César ce qui lui appartient puisqu'une soirée hommage était consacrée à Jacques Rouxel, en présence de l'auteur, très applaudi.

C'est à la suite des Journées et du marché international du film d'animation en 1985 – on dit JICA et MIFA – que s'est imposée cette idée des Rencontres de la francophonie. Passé la réaction frileuse face à l'invasion des séries japonaises ou américaines, la francophonie, forte de son patrimoine en auteurs et en réalisateurs, entend s'organiser. Et les « MM. Dupont » du film d'animation francophone sont venus en nombre, de France, de Belgique, de Suisse et du Canada : des auteurs, des réalisateurs, des distributeurs, des sociétés de télévision, sans omettre les départements audiovisuels des maisons d'édition – Casterman, Belokapi, Bayard, Hachette – les fabricants de jouets et de « produits dérivés » – cette chaîne de gadgets qui va du tee-shirt au porte-clé en passant par les poupées. Autant de partenaires financiers désormais indispensables dans le montage d'une production. De finances, d'ailleurs, il a été beaucoup question à Annecy. Mais pas seulement. Une rétrospective consacrée aux films primés par le festival depuis bientôt vingt-cinq ans a permis de revoir, notamment, l'*Opéra* de Bruno Bozetto, la terrifiante *Harppa* du maître belge Raoul Servais et deux films de l'école tchèque, *la Main* de Jiri Trnka (1965) et la *Gallina* de Jiri Bredcka (1963) : une grande force subversive, et pas une ride.

Moralité

Tout comme dans les années 60, les objets animés, les animaux sympathiques et les humains souvent désemparés sont toujours d'actualité en 86. Les « types » du genre ne se renouvellent guère. L'aventurier, le comique et l'enfant malheureux sont toujours les personnages auxquels les enfants aiment à s'identifier, nous a appris Denis Bachand, un universitaire d'Ottawa. Il a montré aussi comment une série, d'un pays à l'autre, peut être gentiment censurée. Ainsi « Astro », série japonaise, a-t-elle été remontée avant sa diffusion en France et au Canada afin d'en expurger la violence et le sexisme qui passaient mal la rampe dans la culture occidentale. Outre ce souci de moralité, le film d'animation francophone se cherche un « son international », et le compositeur canadien Normand Roger nous a convaincu que cette contrainte peut aller de pair avec la création musicale de qualité. Et c'est le cas d'une série inédite de la Télévision suisse romande, « Ouvre tes yeux » qui a séduit Jacqueline Joubert, présidente de l'Unité jeunesse d'A 2 (et de ces Rencontres) : elle a acheté d'emblée.

La série d'ailleurs se taille la part du lion dans la production actuelle : car plus aisément monnayable que le court ou long métrage. Quand on sait qu'en Belgique le coût de fabrication d'une minute de film d'animation est de 53 000 F – moins cher qu'en France ou au Canada – on comprend la difficulté !

Un coût élevé tributaire de la lenteur de fabrication. Les nouvelles techniques – palettes graphiques, ordinateurs, images de synthèse – permettront peut-être des gains de temps, et donc d'argent. Mais cela reste à prouver. Le « clou » de ces Rencontres, un film canadien, *Tony de Peltrie*, réalisé avec une technique révolutionnaire – le personnage est tridimensionnel – a exigé quatre années de travail, et beaucoup d'argent.

Car c'est bien l'argent le nerf de la guerre : l'investissement pour un film d'animation est lourd, et s'il est rentable, ce n'est qu'à long terme. Seul le marché international peut apporter une bouffée d'oxygène. La coproduction plus que jamais est à l'ordre du jour : la grande série que prépare Belokapi d'après la légende d'« Ys » sera coproduite par la France et le Canada et réalisée à part égale dans les deux pays. Chaque pays francophone comptant son lot de mécanismes d'aide aux films d'animation, tous les montages sont donc permis. Ils ne devraient plus avoir de secrets pour les auteurs et producteurs présents à Annecy.

Jean Rozat, du CNC, a fait le point sur la politique « volontariste » de sa maison. Les SOFICA – ces sociétés d'encouragement à la production audiovisuelle créées par une loi de juillet 1985 – commencent à s'intéresser au cinéma d'animation, à la série plus qu'au long métrage, sans prendre trop de risques : la télévision est le principal acheteur. Mais en France, elle s'octroie un peu abusivement une part de production sur la diffusion, révise les prix à la baisse et cantonne le dessin animé dans un ghetto « enfant » : Jacques Rouxel, qui fit les délices des adultes des années 70, est programmé aujourd'hui dans « Récréa 2 », une émission par ailleurs pilote en la matière. En attendant les JICA et le MIFA 87 et la naissance, à Annecy d'une revue spécialisée *Image, Image*, ainsi que d'une section cinéma d'animation à l'Ecole des beaux-arts, les Rencontre 86, plus modestes, n'ont pas failli à la règle des prix. A l'issue d'un concours de scénarios, le jury a couronné un conte africain *Sept Génies musiciens* d'Evelyne Lecucq et Paul Guy. Prochain rendez-vous de la profession : le Festival mondial de Zagreb, en Yougoslavie, du 23 au 27 juin.

ODILE QUIROT.

ROCK

Public Image Limited au Zénith

John Lydon le rescapé de la bombe punk

Johnny Rotten des Sex Pistols c'était lui. Sa devise : « No future. » Et il a un avenir.

Déjà presque dix ans. Cet homme – alors à peine sorti de l'adolescence – jetait sur le monde la bombe punk qui devait changer la face de l'industrie phonographique. C'était en 1977 : Johnny Rotten, chanteur des Sex Pistols, montait sur scène et disait : allez-y, exprimez-vous. Ils l'ont fait. Des centaines, des milliers, partout, soudain décomplexés, acteurs de leurs rêves et de leurs vies, se substituant à leurs idôles pour les brûler sur l'autel d'un show-business moribond. En l'espace de six mois, le temps pour l'industrie de réagir, la révolution était faite ! De nouveau, les jeunes et les vieux étaient face à face, l'univers adolescent s'élevait contre le monde adulte, et il fallait choisir son camp. Il a suffi, pour mettre le feu aux poudres, d'une poignée de 45 tours *(Anarchy in the UK, God Save the Queen, Pretty Vacant)*, d'un seul album *(Never Mind the Bollocks)* et d'un slogan : *« No future »*.

Bientôt dix ans et, au jeu des comparaisons, autant d'années se sont écoulées entre la séparation des Beatles et l'explosion punk. En 1969, John Lennon composait *Give Peace a Chance*. On l'a tué en 1980. Le *« Peace and Love »* des hippies participait du même leurre que le *« No future »* des punks : il n'y a pas davantage d'espoir absolu que de désespoir généralisé. Les temps changent, comme le chantait Dylan, et les nostalgies vacillantes d'anciens combattants sont parfois dangereuses. Sid Vicious, bassiste des Pistols, est mort d'avoir pris le slogan à la lettre et en intraveineuse.

Johnny Rotten, quant à lui, redevenu John Lydon, leader d'une « Image publique limitée », est bien obligé de vivre avec ça : lui qui clamait à tout rompre l'absence d'avenir doit aujourd'hui se battre contre le passé pour éviter justement que le Johnny Pourri qu'il incarnait ne lui revienne constamment à la face. Qui est-il, cet anti-héros, ce briseur de mythes, sinon un mythe collé à la légende des Sex Pistols aussi lointain pour les jeunes générations que le sont les Beatles.

Partant, ce qu'il donne à voir et à entendre au sein de PIL (Public Image Limited) n'en a que plus de force et de dignité. Ni en rupture ni à la traîne de ce qu'il a été, John Lydon reste ce personnage insaisissable, ce franc-tireur fascinant qui continue, avec la même morgue, de défier toutes les lois du marché. Disparaissant totalement, il revient invariablement avec un album ou une chanson qui bouscule tout. C'était, en 1983, *This is not a Love Song* (« Ceci n'est pas une chanson d'amour ») : répété à l'infini et à longueur de journée sur les ondes. Il venait d'inventer l'anti-romance, l'anti-tube. Cette année, c'est l'apothéose avec le comble de la personnalisation dans l'anonymat. Son album a pour titre *Album*, le 45 tours *Single*, la cassette *Cassette*, le compact-disc *Compact-disc* et la publicité *Publicité*.

Lydon a le toupet de son immense talent, et le pied-de-nez est grinçant, radical et personnel. Depuis qu'il a formé PIL, il est à coup sûr la seule star (?) qui tienne son public sans être jamais allée le chercher, sans même avoir essayé de communiquer avec lui autrement qu'à travers sa musique et ses textes. Sur scène, quand il ne lui tourne pas le dos, il ne dit mot, et pourtant, quoi qu'il advienne, on est captivé, capturé. Voix perçante qui roule les « r », gouailleuse, brutale, le timbre nasillard et obsédant. Une voix immédiatement identifiable. Et une musique au vitriol qui va au-devant de tous les dangers avec ses thèmes antédiluviens, ses tempos ravageurs, ses mélodies hypnotiques. Libre, imprévisible, John Lydon est unique.

ALAIN WAIS.

★ Le jeudi, à 20 h, au Zénith.
★ Album (Virgin, 123661).

VARIÉTÉS

Yvette Horner décorée à l'Elysée

La reine du piano à bretelles

L'accordéoniste Yvette Horner a reçu la légion d'honneur des mains du président de la République, mardi 3 juin, à l'Elysée.

Première accordéoniste à être ainsi honorée, Yvette Horner reste la « reine » du piano à bretelles après onze Tours de France cyclistes juchée sur une camionnette, une trentaine de 14 juillet animés place de la Bastille, place Gambetta ou gare Montparnasse et des milliers et des milliers de bals où elle a fait valser et tanguer le « populaire » avec son instrument et son accent chantant des Hautes-Pyrénées.

Yvette Horner fait partie de cette aristocratie de l'accordéon où, pêle-mêle, l'on retrouve Aimable, Edouard Duleu, Jo Privat, André Verchuren. Longtemps ceux-ci ont régné sur la fièvre du samedi soir dans les régions. Millionnaires du disque, vingt, trente fois, ils ont été aussi parfois des hommes d'affaires et sont devenus éditeurs ou promoteurs immobiliers. C'était dans les années 50 et 60. A cette époque, il y avait trois cent cinquante mille bals en France par an. L'accordéoniste pouvait espérer composer un « tube », à l'exemple de Léon Raiter, qui, dans les années 20, avait écrit *les Roses blanches, « Chanson vécue »*, qui avait fait pleurer des générations de midinettes. Aujourd'hui, il n'y a plus que quatre-vingt mille bals. Les dancings ont fait place aux discothèques.

Yvette Horner s'était déplacée à Nashville, capitale du Tennessee, au milieu des années 70 et avait respiré le parfum de la « country-music ». Depuis, son spectacle est agrémenté de ballades américaines. Question de survie.

C. F.

EXPOSITIONS

6 × 6 SUR PAPIER : Bryen, Dmitrienko, Dufrêne, Fautrier, Koskas, Lambiès. Galerie Michel Broomhead, 46, rue de Seine (43-25-34-70). Du 5 juin au 12 juillet.

GÉRARD GAROUSTE – ALAN CHARLTON. Galerie Durant-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 19 juillet.

JEAN-PAUL AGOSTI. Galerie M. Guiol, 22, rue du Poitou (42-71-60-06). Jusqu'à fin juin.

CHARLY BANANA. Galerie Buma, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 15 juillet.

ANNA-EVA BERGMAN. Galerie Daniel Gervis, 14, rue de Grenelle (45-44-41-90). Jusqu'au 28 juin.

CARGALEIRO. Peintures récentes. Galerie Galarte, 13, rue Mazarine (43-25-90-84). Jusqu'au 28 juin.

MICHEL CARLIN. Dix ans de peinture. Galerie Pierre Parat, 76, rue Vieille-du-Temple (42-77-44-24). Jusqu'au 4 juillet.

CHERET. Affiches originales. Galerie Documents, 53, rue de Seine (43-54-50-68). Du 5 au 28 juin.

LE BESTIAIRE DE COMBAS. Galerie Yvon Lambert, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare (42-71-09-33). Jusqu'à fin juin.

CRUZ-DIEZ. Galerie Denise René, 196, boulevard Saint-Germain (42-22-77-57). Du 5 juin au 12 juillet.

OLIVIER DEBRÉ. Encres de Chine. Galerie Leif Stahle, Cour Delépine, 37, rue de Charonne (48-07-24-78). Jusqu'au 12 juillet.

JEAN DEMELIER. Dessins. Galerie Diane-Manière, 11, rue Pastourelle (42-77-04-26). Jusqu'au 28 juin.

JIM DINE. Une exposition pour Paris. Galerie Beaudoin Lebon, 34, rue des Archives (42-72-09-10). Du 6 juin au 2 juillet.

DORNY. Les chemins (gravures et collages). Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (43-25-54-06). Du 6 juin au 2 juillet.

JEAN EDELMANN. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 12 juillet.

FRANTA. Peinture, dessin. Galerie Pierre Lescot, 153, rue Saint-Martin (48-87-81-71). Jusqu'au 20 juin.

GLORIA FRIEDMANN. Galerie Montenay-Delsol, 31, rue Mazarine (43-54-85-30). Du 5 au 26 juin.

CHARLES GIAI-GISCHIA. Caravane botanique. Galerie Krief-Raymond, 50, rue Mazarine (43-29-32-37). Jusqu'au 28 juin.

GILIOLI. Portraits. Galerie Erval, 16, rue de Seine (43-54-73-49). Jusqu'au 21 juin.

ALEXANDRE HOLLAN. Peintures et dessins récents. Nane Stern, 25, avenue de Tourville (45-05-08-46). Jusqu'au 5 juillet.

JEAN-PAUL HUFTIER. Tableaux radjpoutes. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Jusqu'au 28 juin.

LAURENT JOUBERT. Galerie Beau Lézard, 36, rue des Archives (48-04-86-86). Jusqu'au 21 juin.

KIMURA. Œuvres récentes. Galerie Art Yomiuri, 5, quai de Conti (43-26-15-35). Jusqu'au 28 juin.

AKI KURODA. Peintures. Galerie Adrien-Maeght, 46, rue du Bac (45-48-45-15). Jusqu'au 14 juin.

CLAUDE LAGOUTTE. Voyage en Inde. Galerie Charles Sablon, 21, avenue du Maine (45-48-10-48). Du 5 juin au 5 juillet.

MARIE LAURENCIN. Galerie Daniel-Malingue, 26, avenue Matignon (42-66-60-33). Jusqu'au 21 juin.

AGNES LEVY. Pastels. Galerie James Mayor, 52-54, rue du Temple (42-72-39-84). Jusqu'au 28 juin.

CHRISTIAN LHOPITAL. Galerie Polaris, 25, rue Michel-Le-Comte (42-72-21-27). Jusqu'au 29 juin.

FRANCIS LIMERAT. Site-Art présent, 10, rue Coquillière (45-08-58-96). Jusqu'au 5 juillet.

MAUZAN. Affiches originales. Galerie de l'Imagerie, 9, rue Dante (43-25-18-66). Du 6 juin au 10 juillet.

LUCIE MEYER. Galerie Jaquester, 85, rue Rambuteau (45-08-51-25). Jusqu'au 5 juillet.

ARMANDO MORALES. Galerie Claude-Bernard, 7-9, rue des Beaux-Arts (43-26-97-07). Jusqu'au 28 juin.

RICARDO MOSNER. Série Tremenda. Galerie Façade, 30, rue Beaubourg (48-87-02-20). Jusqu'au 28 juin.

OLIVIER MOSSET. Gilbert Brownstone et Cie, 17, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 12 juillet.

MARCEL PISTRE. Œuvres 1954-1979. Galerie Protée, 38, rue de Seine (43-25-21-95). Du 5 au 28 juin.

SERGE POLIAKOFF. Les années 1950-1960. Galerie Guillon-Laffaille, 133, boulevard Haussmann (45-63-52-00). Jusqu'au 12 juillet.

ALAIN PONCELET. Peintures. Galerie Tendances, 105, rue Quincampoix (42-78-61-79). Jusqu'au 28 juin.

REIMPRE. Peintures récentes. Galerie Bellint, 28 *bis*, boulevard Sébastopol (42-78-01-91). Jusqu'au 5 juillet.

REINHOUD. Galerie Ariel, 140, boulevard Haussmann (45-62-13-09). Jusqu'au 27 juin.

RIVABOREN. Pastels. Galerie Albert-Loeb, 12, rue des Beaux-Arts (46-33-06-87). Jusqu'au 5 juillet.

ROHNER. Rohner dans Paris. Galerie Framond, 3, rue des Saints-Pères (42-60-74-77). Jusqu'au 15 juillet.

RUBALCAVA. Aquarelles. Galerie Eolia, 10, rue de Seine (43-26-36-54). Jusqu'au 28 juin.

CHARLES SEMSER. Galerie Caroline Corre, 14, rue Guénégaud (43-54-57-67). Du 6 juin au 5 juillet.

CHRISTIAN SORG. Galerie Regards, 11, rue des Blancs-Manteaux (42-77-19-61). Jusqu'au 5 juillet.

TAL-COAT. Peintures. Galerie Clivages, 46, rue de l'Université (42-96-69-57). Jusqu'au 18 juin et du 19 juin au 31 juillet.

UBAC. Galerie Adrien Maeght, 42, rue du Bac (45-48-45-15). Jusqu'au 14 juin.

EDUARDO WERNECK. L'œil de bœuf, 58, rue Quincampoix (42-78-36-66). Jusqu'au 25 juin.

WOLF, dessins, peintures. Galerie Jean Peyrole, 14 rue de Sévigné (42-77-74-59). Jusqu'au 14 juin.

JUDITH WOLFE. Peintures. Galerie G, 19, rue de l'Abbé-Grégoire (45-48-10-22). Jusqu'au 28 juin.

JEAN ZUBER. Peintures. Galerie Philippe Casini, 13, rue Chapon (48-04-00-34). Jusqu'au 12 juillet.

En région parisienne

BOULOGNE-BILLANCOURT. La Liberté est née à Boulogne-Billancourt. Centre culturel, 22, rue de la Belle-Feuille (46-04-82-92). De 10 h à 21 h ; dim. de 10 h à 12 h. Jusqu'au 22 juin.

IVRY-SUR-SEINE. Jean Amado. Sculptures, dessins, plans, maquettes. Galerie Fernand-Léger, 89-93 *bis*, avenue Georges-Gosnat (46-70-15-71). Sauf dim. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 14 juin.

JOUY-EN-JOSAS. Les années 60. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). Sauf lundi de 11 h à 19 h. Jusqu'au 30 septembre.

MARLY-LE-ROI. Un regard sur l'art d'aujourd'hui. Musée-promenade, parc de Marly à Louveciennes (39-69-06-26). Sauf lundi et mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 29 juin.

PONTOISE. Hommage à Albert Gleizes, 1881-1953. Jusqu'au 21 septembre – Louis Marcoussis, 1878-1941 – Halicka, 1895-1975. Jusqu'au 29 juin. Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (30-38-02-40). Sauf mardi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Archéologie des lacs et des rivières. Musée des Antiquités nationales (34-51-53-65). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Entrée : 10 F. Jusqu'au 22 septembre.

SAINT-OUEN-L'AUMONE. Regard sur la sculpture contemporaine : Ervin Patkaï. Parc et hall de l'Hôtel de Ville (34-64-05-16). Jusqu'au 30 juin.

VERSAILLES. 200 ans d'histoire de France 1715-1919 : nouvelle présentation des collections des XVIIIe ET XIXe siècles. Musée national des châteaux de Versailles et Trianon (39-50-58-32).

En province

AMIENS. Alberto Burri. Maison de la culture, place Léon-Gontier (22-91-83-36). Jusqu'au 13 juillet.

ARLES. Erro, peintures 1984-1986. Abbaye de Montmajour (90-54-64-17). Jusqu'au 29 juin.

AVIGNON. Peintures murales de Viviers de l'Antiquité à nos jours. Jusqu'au 30 juin – E. et R. Pelaquier : travaux au Petit Palais, 1980-1986. Jusqu'au 28 juillet. Place du Palais-des-Papes (90-86-44-58).

BEAUVAIS. Dix ans d'archéologie dans l'Oise. Musée départemental, ancien palais épiscopal (44-84-37-37). Jusqu'au 30 juin.

CHOLET. François Morellet. Œuvres acquises par la Ville. Musée des arts, 46, avenue Gambetta (41-62-21-46). Jusqu'au 29 juin.

DIEPPE. Pignon : plongeurs et dunes au soleil. Château-musée (35-84-19-76). Jusqu'au 30 septembre.

LA ROCHELLE. Chambas. Maison de la culture, 4, rue Saint-Jean-du-Pérot (46-41-37-79). Jusqu'au 6 juillet.

LE HAVRE. Farid Belkahia. Maison de la culture. Espace Oscar Niemeyer (35-21-21-10). Jusqu'au 29 juin.

MACON. Jacques Vieille. Ecole régionale des beaux-arts. Cours Moreau (85-38-09-15). Jusqu'au 5 juillet.

LE MANS. Maurice Loutreuil, rétrospective. Abbaye de l'Epau (43-85-05-84). Jusqu'au 22 juin.

MARCQ-EN-BARŒUL. Art déco, 1920-1930. Fondation septentrion (20-46-26-37). Jusqu'au 21 juillet.

MARSEILLE. La planète affolée. Surréalisme, dispersion et influences, 1938-1947. Centre de la Vieille Charité, 2, rue de la Charité (91-54-77-75). Jusqu'au 30 juin.

MENTON. 250 dessins de Federico Fellini. Palais de l'Europe. Jusqu'au 30 juin.

MORLAIX. Stratégie de l'ombre : Alejandro, Beals, Dado, Doare, etc. Musée des Jacobins, place des Jacobins (98-88-68-88). Jusqu'au 30 juin.

NICE. A.E. Boetti. Rétrospective. M. Schifano. Rétrospective. O. Mosset. Travaux récents. J. Moggara. Travaux récents. Villa Arson, 20, avenue Stéphen-Liegard (93-51-30-00). Jusqu'au 30 juin. –

ORLÉANS. Calder. Gouaches et mobiles. Ernst. Gravures. Biet. Bois et strates. Centre d'art contemporain, carré Saint-Vincent (38-62-45-68). Jusqu'au 21 juin.

LES SABLES-D'OLONNE. Denis Laget/Thierry Le Moign. La délicatesse du projet. Musée de l'abbaye Sainte-Croix (51-32-01-16). Jusqu'au 29 juin.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Jasper Johns. Œuvre graphique de 1960 à 1985. Fondation Maeght (93-32-81-63). Jusqu'au 30 juin.

THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

STEFANO, Espace Marais (42-71-10-10), 20 h 30, dim. à 17 h (4).

LES DÉSIRS DE L'AMOUR, Lucernaire (45-44-57-34), 19 h (4).

LES DERNIÈRES CARTES, Centre Wallonie-Bruxelles, 20 h 30 (4).

L'AMOUR-GOUT, Nouveau Théâtre Mouffetard (43-31-11-99), 20 h 45, dim. à 15 h 30 (5).

N'ÉCOUTEZ PAS, MESDAMES, Palais Royal (42-97-59-81), 20 h 45, dim. à 15 h 30 (5).

GMUND, Grande Halle de La Villette, 21 h 30, sam. à 21 h + 23 h (5).

ENTRE CHIEN ET LOUP, Astelle théâtre (42-38-35-53), 20 h 30 (10).

LE VOYAGE IMMOBILE, Tintamarre (48-87-33-82), 18 h 30 (10).

L'AGE EN QUESTION, Variétés (42-33-09-92), 20 h 45, dim. à 15 h 30 (10).

HORS PARIS

SARCELLES, Le Grenier (39-86-20-77). Qui a peur de Virginia Woolf ? A 21 h du 4 au 7.

MOISSELLES, C.H.S. (39-35-16-66), Art-Théâtre-Psychiatrie. *Du 5 au 7.*

VERSAILLES, Grand Trianon, A 21 h : les 5, 7, Horace ; le 6 : Le Cid ; le 10 : Phèdre.

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), mer., à 19 h 30 : la Bohème.

SALLE FAVART (42-96-06-11), relâche jusqu'au 16 juin.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), mer., sam. à 14 h 30 ; à 20 h 30 : Un chapeau de paille d'Italie ; ven. + lun. à 20 h 30 ; dim., à 14 h 30 : le Bourgeois gentilhomme ; mer. à 20 h 30 : soirée littéraire Jean de La Fontaine ; jeu. ; sam. ; mar. à 20 h 30 : le Balcon.

CHAILLOT (47-27-81-15). Grand Foyer : (dim.) : mer., jeu., ven., à 14 h 30 ; sam. à 15 h ; mar., 10 h + 14 h 30 : Histoire de mauvais temps (pour enfants, à partir de 3 ans) ; Récitations-conversations : lun. + mar., à 20 h 30 : mélodie : A. Zaepffel. Grand Théâtre (dim., lun., mar.) ; 20 h 30 : Electre ; Théâtre Gémier (lun.) : 20 h 30 ; dim. 15 h : le Terrain Bouchaballe.

ODÉON (43-25-70-32). Relâche jusqu'en décembre 1986.

PETIT ODÉON (43-25-70-32) (lun.), 18 h 30 : Des trous dans la glace, d'Anne Barbey ; à 14 h 30 : mer. : les teinturiers de la lune, de L.-M. Sagnières ; jeu : le dernier quatuor d'un homme sourd, de F. Roel et F. Cervantès ; ven., l'Autre, de E. Pressman ; sam. : la reprise de dribbles, de J.-F. Sivadier (+ sam., à 21 h 30 : Blasphèmes, de B. Mathias et G. Leymarie.

TEP (43-64-80-80), Cultures plurielles : mer., à 20 h 30 : Le conte est bon !, de M. Barthélémy, M. Bloch... ; jeu., à 14 h 30 : Les contes de l'hirondelle (Cie de la Licorne) ; ven., à 19 h : Une grande raison qu'il faut nuit... (Aubervilliers/Bande Comédie) ; Kaskadanse (Traction avant compagnie) ; sam., à 9 h 30, Jules et Victor ; à 15 h 30, débat : l'école et la diversité culturelle ; à 18 h 30, Super Bouquin ; à 20 h 30, Ensemble Al Kindy ; Fawzi Al Aiedy.

BEAUBOURG (42-77-12-33), mar., Débats/Rencontres : jeu., à 18 h 30 : la littérature soviétique : trésors enfouis à profusion ; lundi à 21 h : les interrogations des catholiques devant le Front populaire ; Cinéma/Vidéo : vidéo-information : tlj à 13 h, Au cœur du racisme, d'Y. Dalain ; à 16 h, Comet ; satellites du soleil, de S. Goldsmith ; à 19 h, Tunisie : le couscous de la colère, de P. Demont, G. Murry : l'agonie du Sahel, de C. Mottier, D. Pasche ; Vidéo-Musique : tlj, à 13 h, Mystery Mr Râ, de Sun Râ ; à 16 h, la Bohème, de Puccini ; à 19 h, Samson et Dalila, de Saint-Saens ; Films sur le flamenco : sam. et dim., de 18 h 30 à 20 h 30 (Petite Salle) ; de 14 h à 21 h (vidéo, au Grand Foyer, 1er sous-sol) ; Concerts/spectacles : mer., jeu., ven., à 21 h : Polyphonix. Festival de poésie, musique et performance ; mer., ven., sam., à 15 h 30 ; jeu., dim. à 20 h 30 : Cie Doussaint-Dubouloz ; lun., à 20 h 30 : séminaire d'analyse musicale ; jeu., et ven., à 14 h : le baron perché, d'Italo Calvino (festival de théâtre pour enfants) ; jeu., à 20 h 30 : concert Chung (Krause ; Yun ; Strauss : Ensemble intercontemporain ; Ensemble 2e2m. Musique française du XXe siècle : 18 h 30, rencontre avec G. Reibel et F. B. Mâche ; à 20 h 30, œuvres de Barraqué, F. Donatoni, G. Reibel, etc.

THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), 3e Festival d'orchestre : mer. à 20 h 30 : Orchestre symphonique d'Etat d'URSS/Evgeni Svetlanov/Elliso Virsaladzé, piano (Tchaïkovski ; Symphonie « Manfred » ; jeu., à 20 h 30 : Royal Philharmonic Orchestra/Juriy Temirkanov/Garrick Ohlsson, piano (Brahms, Berlioz) ; ven. à 20 h 30 : Chœur et orchestre symphonique de la radio de Belgrade/Mladen Jagust Jaseck ; sam. à 20 h 30 : Orchestre symphonique de Radio-Luxembourg/Leopold Hager/Elisabeth Soederstroem, piano (Blacher, R. Strauss, Schubert) ; dim. à 20 h 30 : Orchestre symphonique et chœurs d'Atlanta/ Robert Shaw (Beethoven) ; lun. à 20 h 30 : Philharmonie tchèque/Vaclav Neumann (Mozart, R. Strauss, Dvorak) ; mar. à 20 h 30 : Orchestre symphonique et chœurs de la radio-télévision espagnole/M. A. Gomez Martinez (de Falla, Rodrigo, Guridi).

THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77) Danse : mer., ven., sam., mar. à 20 h 45 ; dim., à 14 h 30 : Ballet Cullberg ; jeu. à 20 h 30 : Ensemble intercontemporain.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), théâtre : (Lun.). 20 h 30 ; dim. à 17 h : l'Empereur Jones, d'E. O'Neill.

Les autres salles

AMANDIERS (43-66-42-17), 20 h 45 : Festival Lycéens (dern. le 3).

☞ **ANTOINE-SIMONE BERRIAU** (42-08-77-71) (D. soir, lun.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Lily et Lily.

ARCANE (43-38-19-70) (D. soir, lun., mar.), 20 h 30, dim. 19 h 30 : la Derelitta (dern. le 8).

ASTELLE (42-38-35-53), du 3 au 7 à 20 h 30 : Spiptasme femme tease. Entre chien et loup (à partir du 10).

☞ **ATELIER** (46-06-49-24) (D. soir, lun.), 21 h, dim. 15 h : Hot House.

BASTILLE (43-57-42-14) (D. soir, lun.), 21 h, dim. 17 h : Sonate en solitudes majeures (dern. le 7).

BOUCANIER (43-45-60-60) (L., mar., mer.), 21 h : Hérode et Salomé.

BOURVIL (43-73-47-84) (D., lun.), 20 h, sam., 16 h : Pas deux comme elle ; 21 h 30, sam. 17 h 30 : Y'en a marr...ez-vous.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) (D., V., S.), 20 h : Home ; (Mer.), 22 h, V., S. + 24 h : Marc Jolivet ; 22 h, dim. et lun. à 20 h : la Mort, le Moi, le Nœud (à partir du 7).

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), 21 h : la Vie, c'est par moment.

CENTRE CULTUREL SUISSE (42-71-44-50) (D., L., Mar.), 20 h 30 : D'où viennent les catules ?

CHAPELLE EXPIATOIRE (48-06-50-84) (D., L.), 20 h 30 : Pénélope.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69) (D., lun., mar.), 20 h 30, Galerie : Antoine et Cléopâtre (+ les 5, 9 à 14 h 30) : Resserre (D., L., Mar.) 20 h 30 : Scènes particulières d'une journée ordinaire : Grand Théâtre (D., L., Mar.) 20 h 30 : Arlequin serviteur de deux maîtres (+ le 10, 14 h 30).

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) (Mer., dim. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée (rel. à partir du 8).

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) (D. soir, lun.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : L'âge de monsieur est avancé.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) (D., lun., mar.), 21 h : Poil de carotte.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) (D. soir, lun.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Chrysis.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31) (D.), 20 h 30 : Phèdre.

DAUNOU (42-61-69-14) (Mer., dim. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Au secours, elle me veut !

DÉCHARGEURS (42-36-00-02) (D. soir, lun.), 20 h 30, dim. 16 h : Ecce Homo.

EDEN-THÉATRE (43-56-64-37) (D., lun., mar.), 21 h : Du sang sur le cou du chat ; mar. 20 h 45 : Star.

EDOUARD-VII (47-42-57-49) (D. soir, lun.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : la Répétition.

EPICERIE-THÉATRE (42-72-23-41) (D. soir, lun., mar.), 21 h, dim. 16 h : West and Co.

ESCALIER D'OR (45-23-15-10) (D. soir, L.), 21 h, mat. dim. 17 h : Histoires... d'aller au théâtre ou la fin d'Othello.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 17 h : Stefano (à partir du 4) : (L.) 18 h 30 : Ça va, ça vient.

ESPLANADE DU LOUVRE (D. soir), 22 h, mat. dim. 17 h : la Demi-Finale de Waterclash (dern. le 8).

ESSAION (42-78-46-42) (D. soir, L.), 21 h, mat. sam. et dim. 17 h : la Nuit du 4 août.

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (42-62-11-95) (D.) 18 h 30, le 8 à 15 h : Victor Hugo-Juliette Drouet : Leur passion amoureuse (dern. le 8) ; (D., L.) 20 h 45 : Dernier jour d'un nazi (dern. le 7).

☞ **FONTAINE** (48-74-74-40) (D.), 20 h 30, samedi + 18 h : les Mystères du confessionnal. (D) 22 h, sam. + 15 h 30 : les Chaussures de Madame Gilles.

FORTUNE (43-56-76-34) 21 h, le 6 : Mister Tilt ; le 7 : Bandit.

☞ **GAITÉ-MONTPARNASSE** (43-22-16-18) (D. soir, lun.), 21 h, mat. dim. 15 h : Messieurs les Ronds-de-cuir.

GALERIE 55 (43-26-63-51) (D., lun.), 20 h 30 : The Fantasticks.

GRAND HALL MONTORGUEIL (39-52-42-79) 20 h 30 : 5e Festival du THEG-Théâtre des gens.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-38-61) (D., lun.), 21 h : Des oiseaux par les yeux. (D. L.) 19 h 30 : le Dédale du silence.

HUCHETTE (43-26-38-99) (le 8, D.), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : les Mystères de Paris.

☞ **LA BRUYÈRE** (48-74-76-99) (D. soir, lun.), 20 h 30, mat. dim. 15 h : la Voisine.

☞ **LUCERNAIRE** (45-44-57-34) (D.). I. : mar., jeu., sam., 18 h 30 : Pour Thomas ; 20 h : Rires de crise. II. 19 h : les Désirs de l'amour (à partir du 4). ; 20 h 45 : Témoignages sur Ballyberg ; 21 h 45 : le Complexe de Starsky. Petite salle, 21 h 30 : Si on veut aller par là.

MADELEINE (42-65-07-09) (D. soir, lun.), 21 h, dim. 15 h : Comme de mal entendu.

☞ **MARAIS** (42-78-03-53) (D.), 20 h 30 : l'Éternel Mari.

☞ **MARIE-STUART** (45-08-17-80) (D., lun.) 22 h : Haute Surveillance ; 20 h 15 : Savage Love ; (D., L.) 18 h 30 : l'Entrée en matière.

☞ **MATHURINS** (42-65-90-00) (D. soir, lun.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Partage de midi (dern. le 8).

MICHEL (42-65-35-02) (D. soir, lun.), 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle (D. soir, lun.), 20 h 45, mat. dim. 15 h 30 : le Veilleur de nuit. — Petite salle (D. soir, lun.), 21 h, dim. 16 h : Marx et Coca-Cola.

MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS (42-60-32-14) (D., lun.), 21 h : Enfant et roi.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (mer., dim. soir), 20 h 30, dim. 15 h 30 : la Berlue.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99) (D. soir, lun., mar.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : l'Amour-Goût (à partir du 5).

ŒUVRE (48-74-42-52) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 16 h : La mienne s'appelait Régine.

☞ **PALAIS DES GLACES** (46-07-49-93). I. (D. soir, lun.), 21 h, dim. 17 h : Et Juliette ; II. (D. soir, lun.), 21 h 30, mat. dim. 17 h 30 : Rufus. 300 dernières : 20 h : Speedy Bananas.

☞ **PALAIS-ROYAL** (42-97-59-81) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : N'écoutez pas, mesdames (à partir du 5).

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68) (D. soir, lun.), 21 h, dim. 16 h 30 : les Trompettes de la mort.

☞ **POCHE-MONTPARNASSE** (45-48-92-97) (D. soir, L.) 21 h 15, dim. 17 h : la Poule d'en face.

POTINIÈRE (42-61-42-53) (D., lun.), 21 h : la Panthère repentie.

☞ **SAINT-GEORGES** (48-78-63-47) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h : Faisons un rêve.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (D.), 21 h : Nuit d'ivresse (dern. le 7).

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : le Confort intellectuel.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79) I. du mer. au sam. 20 h 30 : l'Ecume des jours. — II. Du mer. au sam. 20 h 30 : Huis clos. — III. Lun., mar. : 20 h 30 ; Mer., jeu., ven., sam. 22 h 15 : Tous en scène.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02) (D.), 18 h 30 : Passé composé ; 20 h 15 : les Babas-Cadres ; 22 h, sam. 22 h et 23 h 30 : Nous, on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ISLE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), jeu., ven., sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Astro Folies Show.

TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53) (D. soir, lun.), 20 h 30, sam. 18 h et 21 h 15, dim. 15 h : le Tombeur.

TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.) (D., L., V.) 18 h 30 : le Voyage immobile (à partir du 10) ; mer., jeu., sam., 18 h 30 : Bouffonnerie épicée ; 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ? ; ven. 18 h 30 : Buffo ; 22 h 30 : Phèdre.

☞ **THÉATRE DU ROND-POINT** (42-56-70-80). I. Grande Salle (D., lun.), 20 h 30 : les Oiseaux. (D.) 18 h 30 : les Intimités d'un séminariste. — II. (D. soir), 20 h 30, dim. 15 h : Reviens, James Dean, reviens (dern. le 7).

THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88) mar., mer., jeu. 20 h 30 : Electre ; mer., ven. : Lysistrata ; le 7 à 18 h 30 : Père Ubu et Daruma.

TOURTOUR (48-87-82-48) (D., lun.), 18 h 30 : Namouna ; 20 h 30 : Dernier show en Cochinchine ; 22 h 30 : Vie et mort de P. P. Pasolini.

☞ **TRISTAN-BERNARD** (45-22-08-40) (D.), 20 h 30 : Ariane ou l'Age d'or.

☞ **VARIÉTÉS** (42-33-09-92) (D. soir, L.) 20 h 45, mat. dim. 15 h 30 : l'Age en question (à partir du 10).

Festival printemps du Théâtre

(48-87-83-68)

Bouffes du Nord (D), 20 h : sam. 18 h et 20 h ; mar. 10 ; 20 h et 22 h 30 : le Tigre du Bengale.

Grande Halle de la Villette, (L) 21 h 30, sam. 21 h et 23 h : Gmund (à partir du 5).

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) (D.), 20 h 15 : Tohu-Bahut 2 ; 21 h 45 : En manches de chemise.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84) (D.), I. 20 h 15 + sam. 18 h 30 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou II ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. — II. 20 h 15 + sam. 24 h : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : les Pieds nickelés.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D.), I. 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. — II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. — III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

CITHÉA (43-57-99-26) (D., L., Mar.), 20 h 30 : Solo mio ; 22 h 15 : Une fournée particulière.

DOMINO (43-37-43-51) (D., L.), 22 h : les Bonheurs de Sophie.

L'ÉCUME (45-42-71-16) (D., L.), 20 h 30 : La vie est un grand toboggan ; lun., 21 h : R. Reimand contre la Provence ; ven., sam., 24 h : M. Debaecker : les 5, 6, 7, 22 h : Transit intestinal.

ESCALE (43-54-63-47) (J., V., S.), 20 h 30 : Ainsi naquit l'ornithorynque.

GRENIER (43-80-68-01) (D., L., Mar.), 22 h : Lili Boulogne.

PETIT CASINO (42-78-36-50) (D.), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (D., L., Mar.), 18 h 30 : D. and J. Memories ; (D.), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 + sam. 24 h : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.

TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.), 20 h 15 : Ça swingue dans les cavernes ; 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ? ; mar., mer., sam., 18 h 30 : le Voyage immobile ; sam. 16 h : la Timbale ; 22 h 30 : Phèdre.

Music-hall

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) (dim. soir, lun.), 20 h 30, sam. 18 h et 21 h : le Grand Orchestre du Splendid.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97), 21 h : Chansons françaises ; merc., jeu., ven., sam. : 19 h : le Rat dans la contrebasse.

DÉJAZET (48-87-97-34) (dim. soir, lun.) 20 h 30, dim. 16 h : H. Tachan (dernière le 8).

ELDORADO (42-08-23-50), le 5 à 20 h 30 : M. Werner.

FIAP (45-89-89-15), le 5 à 20 h 30 : U. Ramos.

OLYMPIA (47-42-52-86) (dim. soir), 20 h 30 (dim.), 17 h : Popeck (dernier le 8).

LUCERNAIRE (45-44-57-43), les 1er et 7 à 15 h : Adrienne.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), le 4 à 21 h : Maouloud ; les 5, 6 et 7 à 21 h : Cérémonie de mariage ; le 8 à 18 h et du 9 au 10 à 21 h : Kawlali.

THÉATRE NOIR (43-46-91-93), le 7 à 20 h 30 : Annkrist ; le 8 à 20 h 30 : Atelier théâtre d'aujourd'hui.

LE MÉCÈNE (42-62-57-95) (lun.), 20 h 30, mat. dim. 15 h : Muche (dernier le 8).

TH. DU JARDIN (47-47-77-86) (sam., dim., lun.), 20 h 30 : le mar. à 14 h 30 : E. Pagava, J. Douai, W. Fukuda.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27), 20 h 30, le 4 : P. Bertrand, Carré Blanc, M. Sergent, Raticide ; le 10 : Little Bob Story.

TOURTOUR (48-87-82-48), les 8, 9 à 20 h 30 : J. Haurognie.

Opérettes, Comédies musicales

AMANDIERS (43-66-42-17) (dim, lun.) à 20 h 45 : Puzzle.

CIRQUE D'HIVER (42-78-19-54), les 6, 7 à 20 h 30 : Iliade.

GRÉVIN (42-46-84-47) (dim., lun.) à 21 h : l'Amant, Statue, Maison à vendre.

La danse

(voir théâtres subventionnés)

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35) (merc., dim. soir), 20 h 30, dim. 17 h : avec R.-M. Rilke (jusqu'au 6) ; à 22 h 30 : Théâtre de son (jusqu'au 6) ; A partir du 9 à 20 h 30 : Visages de femmes, et En vol ; à 22 h 30 : Ophelia peut-être.

LA DÉFENSE place (47-96-25-55), à 14 h : le 4, Ramayana ; le 5, Karumenta ; le 6, Europe de l'Est.

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (42-49-77-22), à 21 h : Prince de Paris ; du 6 au 8, Strada Fox.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47), 22 h, dim. 17 h 30 : Duetti, des Tresses à denouer (à partir du 4).

ESPACE KIRON (43-73-50-25), les 6 et 7, à 18 h 30 : Hommage à Tatsumi Hijakata ; à 21 h : la Argentina ; à partir du 10, à 18 h 30 : l'Encontre ; 21 h : D'Ordinaire et Itho, Hier.

GOETHE INSTITUT (47-23-61-21), le 9, à 19 h : R. Hoffmann.

PLAINE (42-50-15-65) (dim., lun., mar.) à 20 h 30 : dim. 17 h : Chiclana (jusqu'au 7).

En région parisienne

ATHIS-MONS, Parc d'Avaucourt (47-23-40-84), le 7 à 18 h : Ens. Instrumental Andonia.

AULNAY-SOUS-BOIS, Espace Jacques-Prévert (48-68-00-22), le 9 à 14 h 30 : Charlotte la gourmande ; le 8 à 16 h : Plaisir d'amour.

AUVERS-SUR-OISE, Eglise (30-38-41-15), le 7 à 21 h : Récital d'orgue, M. Matthies (Bach, Dupré).

LE BOURGET, 1000 Club (48-38-44-85), le 7 à 21 h : Sixun.

CHATILLON, Théâtre (46-57-22-11), 21 h : Ubu Roi ; Petite Salle : le 6 à 21 h : L. Coronel Quartet.

LA COURNEUVE, CC (48-36-54-10), le 7 à 21 h : T. Mdlalose et African vibrations.

CROSNE (69-48-34-34), le 7 à 20 h 30 : Trio Ozi.

CHEVREUSE, Eglise (39-02-78-78), le 6 à 20 h 45 : Atelier de chant choral des Yvelines (Liszt, Berlioz).

BOIS-D'ARCY, Eglise Saint-Gilles (34-60-34-35), le 10 à 20 h 45 : Chorale R. Barre (Mozart).

GENNEVILLIERS, Salles des fêtes (47-99-55-47), le 7 à partir de 15 h : Festival de rock amateur ; à 21 h : Partenaires particuliers.

ISSY-LES-MOULINEAUX, BATEAU Gabès (45-54-76-16), 21 h : le 5, Cherry Big Bang ; le 9, Bouche à bouche ; le 10, Agwar Ney Wodei.

LEVALLOIS-PERRET, place de Verdun (47-31-11-35), à partir de 11 h : Tahiti à Levallois.

MOISSELLES, CHS (39-35-16-66), du 5 au 7, Art Théâtre psychiatrie.

MONTCHAUVET, Eglise, le 7 à 20 h 45 : Chorale A cœur joie (Palestrina, Telemann, Couperin, Vittoria, Pachelbel, Schutz).

MONTREUIL, Centre des Expositions (48-57-57-72), le 7 à partir de 14 h : 2e Forum de la Tock Création.

HOUDAN, Eglise (30-59-61-91), le 7 à 21 h : Orchestre de Chambre de Versailles (B. Wahl).

NANTERRE, Th. des Amandiers (47-21-18-81) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 17 h : Quai Ouest ; Parc des anciennes mairies (47-25-91-20), le 6 à 21 h : Orchestre National de Jazz ; le 7 à 16 h : B. Wootton ; à 18 h : Sapho ; à 21 h : M. Dibango ; le 8 à 15 h : C. Ribeiro ; à 17 h : Xalam ; à 19 h : P. Perret.

NEMOURS, place du marché (64-28-44-70), le 7 à 15 h : Double Zéro ; à 16 h : Douze ; à 17 h : Forum ; à 21 h : Cap Horn ; à 22 h : Ouverture Eclair ; à 23 h : Invitation.

NEUILLY, Théâtre (47-45-75-80), le 9 à 14 h 30 : Knock ; les 5, 6 à 14 h 30 : l'Ours et Feu Madame ; Athlétic (46-24-03-83) (D. soir, L. M), à 20 h 30, dim. 16 h : Tueur sans gages.

OINVILLE-SUR-MONTCIENT, Eglise Saint-Séverin (34-75-42-16), le 7 à 17 h : Bach, Leclair, Prokofiev, Ravel.

PAVILLONS-SOUS-BOIS, Espace des arts (48-48-10-30), le 4 à 20 h 30 : les Aristoflûtes.

LE PECQ, église Saint-Wandrille (39-73-19-36), le 5 à 21 h : Haydn, Beethoven, Schubert, Brahms, Ravel, de Falla.

PERSAN, Salle P. Brossolette (34-70-19-75), le 7 à 21 h : Lieder.

PLAISIR, Gymnase (30-55-30-30), le 7 à 18 h : Orchestre de l'Ile de France (Haydn, Mozart, Bartok).

RIS-ORANGIS, MJC (69-06-30-95), le 7 à 20 h 30 : J. Ratikan ; Centre R.-Desnos (69-06-72-72), le 6 à 21 h : Orchestre de chambre de Versailles.

RUNGIS, Centre Culturel (45-60-54-33), les 6, 7 à 21 h : Interdit au Public.

RUEIL, Théâtre (47-32-24-42), le 6 à 20 h 45 : Une soirée à Vienne (Orchestre B. Thomas et les danseurs de l'Opéra de Paris).

SARCELLES, Le grenier (39-86-20-77), du 4 au 7 à 21 h : Qui a peur de Virginia Woolf ?

SCEAUX, Gémeaux (46-60-05-64), le 7 à 20 h 45 : C. Fares, P. Dupin (Beethoven, Debussy, Missiaen) ; le 6 à 22 h 30 : A. Emler Quintet.

SEVRES, CAC (45-34-76-65), le 6 à 20 h : Trio Laks, Groupe Zaff.

SAINT-DENIS, TGP (42-43-00-59), le 8 à 17 h : la Grosse Bête de M. Racine.

LES ULIS, CCM (69-07-65-53), le 5 à 21 h : Le mime Marceau.

LE VÉSINET, Temple (39-76-32-75), le 6 à 21 h : Camerata de Versailles.

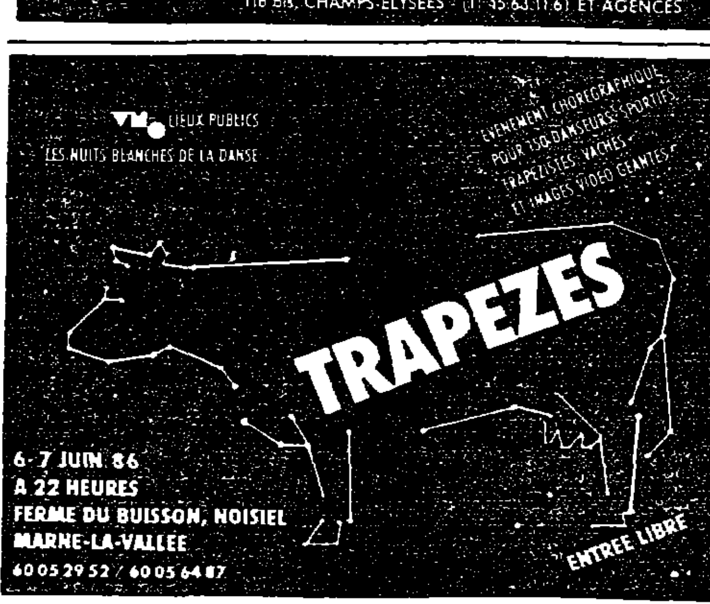
VERSAILLES, Cathédrale Saint-Louis (30-21-20-20), le 5 à 21 h : Concert d'Orgue ; Chapelle Royale (39-02-78-78), le 9 à 21 h : Octuor à vent de l'Orchestre de Paris (Mozart, Haydn, Schubert, Brahms, Mendelssohn).

VINCENNES, Château (45-65-63-63), du mer. au sam., 20 h 30, dim. 16 h : Au bout du couloir (dern. le 8) ; Théâtre D.-Sorano (43-74-73-74) (D. soir), à 21, dim. 18 h : Abu Hassan ; Donjon (43-28-15-48), les 7, 8 à 18 h 30 : Donjon mémoire de Pierre.

VIROFLAY, Eglise Notre-Dame, le 10 à 20 h 45 : Mozart, Telemann.

VITRY-SUR-SEINE, Théâtre J. Vilar (46-82-84-90), le 6 à 21 h : Ties, Aller-retour.







هكذا من الاصل

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 4 JUIN

Eglise St-Roch, 20 h 30 : Jeunes virtuoses de l'école Suzuki (Mozart, Chopin, Kreisler, Mendelssohn).

Eglise St-Julien-le-Pauvre, 20 h 30 : Amadeus Octet (Krommer, Beethoven, Rossini, Mozart).

Ranelagh, 20 h 30 : J.P. Jumez (guitare) (Giuliani, Albeniz, de la Maza, Barrios, Yocoh, Paninc).

Pleyel, 20 h 30 : Concert de Radio-France annulé.

Théâtre des Champs-Élysées, 20 h 30 : M. Pollini (Debussy, Chopin).

Théâtre Grévin, 21 h : Maison à vendre, l'Amant-statue, opéras de N. Dalayrac.

Gaveau, 20 h 30 : D. Renault (piano), P. Hommage (violon) (Ravel, Franck).

Maison des cultures du monde, 21 h : Musique de Malaisie (Ensemble de Kempling, Chant de Kasidah).

Centre Bösendorfer, 20 h 30 : E. Péclard (violoncelle), D. Ponty (piano) (Beethoven, Lalo, Strauss).

Orangerie de Bagatelle, 18 h 30 : F. Killian (piano) (Beethoven, Chopin, Schumann).

Table Verte, 22 h : J.M. Varache (flûte), B. Fournier (harpe) (Mozart, Loeillet, Donizetti, Spohr).

JEUDI 5 JUIN

Pleyel, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, H. Szeryng (dir. et violon), H. Dreyfus (clavecin), P. Roullier (flûte) (Bach).

Eglise St-Germain l'Auxerrois, 20 h 30 : Chœur et Orchestre C. Raymond, G. Morançon (orgue), N. Maison (soprano), L. Delfanti (alto) (Pergolèse, Vivaldi, Boccherini).

Hôtel Bedford, 17, rue de l'Arcade (8e), 20 h 30 : Présentation des enregistrements de et par H. Dutilleux.

Théâtre Grévin, 21 h : voir le 4.

Eglise allemande, 20 h 30 : Ensemble vocal Gabrielli (Bach, Gabrieli, Monteverdi, Schütz).

Eglise St-Eugène-Ste-Cécile, 20 h 30 : Chorale orthodoxe russe St-Nicolas (Musique sacrée russe).

Centre culturel canadien, 20 h 30 : J. Turcotte (flûte), D. Sibulska (piano) (Telemann, C.Ph.E. Bach, Scarlatti).

Eglise St-Médard, 20 h : Orchestre baroque d'Ile-de-France (Bach, Telemann, Couperin).

Salle A.-Marchal, 20 h 45 : S. Lemelin (piano) (Fauré, Schumann, Schubert).

Radio-France (grand audit.), 20 h 30 : M. Laforêt (piano) (Chopin).

Eglise de la Madeleine, 20 h 45 : Chœur et orchestre H. Reiner, K. Attanassof (clarinette) (Mozart : Messe du couronnement, Haydn, Mozart).

Ecole alsacienne, 18 h 45 : P. Franck (alto), L. Tsan (piano) (Brahms, Schubert).

Table Verte, 22 h : voir le 4.

VENDREDI 6 JUIN

Eglise St-Germain-des-Prés, 20 h 45 : Ensemble vocal M. Piquemal, Ensemble orchestral Harmonia Nova (Mozart : Requiem).

Temple de Pentemont, 20 h 30 : P. Bocla (guitare) (Scarlatti, Bach, Jolivet, Tarrega, Barrios).

Basilique Ste-Clotilde, 20 h 30 : Chœur et orchestre Bach de Paris, J. von Webski (dir.) (Bach : Messe en si).

Eglise St-Louis-en-l'Ile, 20 h 30 : D. Cohen-Comtois (piano) (Bach : Variations Goldberg).

Pleyel, 20 h 30 : Chœur et orchestre des grandes écoles (Puccini : Messa di Gloria, Mozart, Grieg).

Cortot, 20 h 45 : Duo Bellocq (flûte, guitare) (Bach, Mozart, Karastoyanov, Castérède).

Péniche Opéra, 21 h : Barca di Venetia per Padova, opéra de A. Banchieri. O comme eau, opéra de C. Prey, M. Laroche (mise en scène).

Théâtre Grévin, 21 h : voir le 4.

Table Verte, 22 h : voir le 4.

SAMEDI 7 JUIN

Eglise St-Merri, 21 h : Ensemble des jeunes solistes français (Haendel, Mozart, Tchaïkovsky).

Centre Bösendorfer, 18 h 30 : K. Nomura (piano) (Debussy).

Théâtre Grévin, 21 h : voir le 4.

Orangerie de Bagatelle, 15 h : Ph. Bride (violon), A. Rahman El Bacha (piano) (Schubert, Beethoven, Paderewski).

Table Verte, 22 h : voir le 4.

Péniche Opéra, 21 h : voir le 6.

DIMANCHE 8 JUIN

Salpêtrière, 16 h 30 : Ensemble vocal J.P. Gipon, M. Guyard (orgue).

Théâtre du Rond-Point des Champs-Elysées, 11 h : Solistes de l'Orchestre de chambre de Vienne (Schubert).

Eglise St-Julien-le-Pauvre, 21 h : Ensemble Zarev, Chœurs et Orchestre des Yvelines (Charpentier, Bach, Zarev).

Maison des cultures du monde, 18 h : Chants de l'Inde (Kawwali, Chant soufi) par Mahmud Nizami et son ensemble.

Eglise St-Merri, 16 h : Ensemble vocal M. Rousseau (Brahms, Schumann, Poulenc, Debussy).

Ste-Chapelle, 21 h : Orchestre de chambre Jacek Frydrych (Bach, Corelli, Mozart).

Orangerie de Bagatelle, 15 h : G. Zanlonghi (violoncelle), D. Blumenthal (piano) (Alkan, Franchomme, Janacek).

LUNDI 9 JUIN

Comédie des Champs-Elysées, 20 h 30 : R. Yakar (soprano), C. Lavoix (piano) (Hahn, Strauss, Chabrier, Wolf, Roussel)

Gaveau, 20 h 30 : D. Gelenbe (piano) (Schumann, Brahms, Strauss).

Eglise St-Gervais, 20 h 30 : P. Lefebvre (orgue) (Couperin, Marchand, Grigny, Dumage).

Pleyel, 20 h 30 : Orchestre national de France, C. von Dohnanyi (dir.), H. Gutierrez (piano) (Brahms, Mendelssohn).

Maison des cultures du monde, 21 h : voir le 8.

Ste-Chapelle, 21 h : voir le 8.

Athénée, 20 h 30 : A. Tomowa-Sintow (soprano), P. Sommer (piano).

Théâtre Grévin, 20 h 30 : Duo Andranian (piano quatre mains) (Ravel, Sauguet, Satie, Milhaud).

Théâtre de Paris, 21 h : Musique et lasers avec A. Ciccolini (piano) (Liszt, Scriabine).

MARDI 10 JUIN

Théâtre des Champs-Elysées, 19 h 30 : Cosi fan tutte, opéra de Mozart, J.-P. Ponnelle (mise en scène).

Pleyel, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, J.-P. Wallez (dir.), A. Lagoya (guitare) (Rodrigo, Vivaldi, L. Mozart).

Gaveau, 20 h 30 : Trio Sitkovetsky-Caussé-Maisky (Bach : Variations Goldberg).

Salle Adyar, 20 h 30 : Ensemble Constance (Taïra, Fleurent, Lambroso, Desportes).

Eglise St-Germain l'Auxerrois, 20 h 45 : L'Oratoriekör de Ljungby (Schubert, Couperin, musique populaire suédoise).

Cité internationale des arts, 21 h : T. Rossi (violon), T.Y. Lin (piano) (Chopin, Ravel, Schubert).

Porte de la Suisse, 20 h 30 : GERM (Eliane Radigue).

Eglise St-Germain-des-Prés, 21 h : Orchestre D. Fanal, Ensemble vocal C. Poupelin, Chœurs Polthra (Claudel : Magnificat ; Pourrias : Credo, création mondiale ; Mozart : Messe du couronnement).

Eglise St-Louis-en-l'Ile, 20 h 30 : Camerata de Paris (Bach, Telemann, Vivaldi, Haendel).

Eglise St-Séverin, 21 h : Orchestre Kuentz, J.M. Gamard, M.A. Malaquin (violoncelles) (Vivaldi, Boccherini, Haydn).

Maison des cultures du monde, 21 h : voir le 8.

Centre Bösendorfer, 18 h 30 : S. Yamada (piano) (Beethoven, Chopin, Liszt).

Théâtre de Paris, 21 h : voir le 9.

Théâtre Grévin, 21 h : voir le 4.

Eglise St-Etienne du Mont, 20 h 30 : voir le 6, Basilique Ste-Clotilde.

Festivals du Marais

(48-87-74-31)

Théâtre : Centre Wallonie-Bruxelles (D) 20 h 30 : les Dernières Cartes.

Musique : Cirque d'Hiver, le 5 à 21 h : Orchestre symphonique de Vienne (Berg, Schubert, Strauss).

Jeune Public : Templiers (D), 14 h 30 : Qu'y a-t-il dans la soupe de la sorcière ?

Festival de l'Ile-de-France

(47-23-40-84)

Noisy-le-Sec, Mairie, le 6 : Ens. Fitzwilliam, à 18 h et 20 h 30. Château de Courson Monteloup, Eglise de Brandy-les-Tours, le 8, à 15 h 30 : Chœur national et Orchestre de Paris-Sorbonne.

Festivals

Etampes : XIe Festival de musique ancienne, (64-94-32-11).

Eglise Saint-Martin, le 6 à 21 h : Chant Dhrupad.

Eglise Saint-Gilles, Le 7 à 21 h : I. Khan, le 8 à 17 h : Chants de Kasir, le 8 à 10 h : Messe Aeterna Christi munera.

Melun : IIIe Festival de la musique de rue, le 4, Jardins de la mairie, 14 h 30 : la Fête au village ; le 7, Place J. Amyot, de 14 à 19 h : Animation musicale ; Cours de la mairie, 21 h : spectacle et danse.

Saint-Denis, (42-43-30-97), le 4, TGP, Ens. Intercontemporain à 20 h 30 ; le 5, Basilique, à 20 h 30 : Mahler, Symphonie no 8 des Mille, Nouvel Orchestre philharmonique, Chœurs et maîtrise de Radio France, Chœur Philharmonia de Stuttgart (M. Janowski, dir.) ; le 7, Théâtre d'Aubervilliers, Sinfonietta, Orchestre régional de Picardie (A. Myrat, dir.).

Versailles, (39-50-71-18).

Grand Trianon, à 21 h : les 5,7 : Horace, le 6 : Le Cid, le 10 : Phèdre.

Nuits blanches de la danse.

Marne-la-Vallée, Ancienne ferme du Buisson, Noisiel, (60-05-29-52), les 6, 7 : 21 h 30, Trapèzes.

Orsay, place du Général-Leclerc, (69-07-22-02), le 7 à 20 h : C. Marcade, F. Dugried.

Jazz, pop, rock, folk

AMERICAN CENTER, (43-35-21-50), le 8, à 16 h 30 : Gypsy Guitar Trio.

BAINS (48-87-01-80), les 9, 10, à 22 h : R. Petite.

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : (jusqu'au 8 : Rock Zaïrois ; le 9 : Blue Monday ; Jazz Percussions (à partir du 10) ; 20 h 30, du 5 au 7 : Ex Nihilo.

LE BERRY, LE 4, à 19 h 30 : the Sprites, Rocco and the Rays.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), du 4 au 10, à 21 h 30 : De Preissac Jazz Group.

DUNOIS (45-84-72-00), à 20 h 30, les 6, 7 : Etron Fou Leloublan ; le 8 : Wonder Brass.

ELDORADO (42-08-23-50), 19 h 30 le 8 : Innocents, illuminés du 8 déc., désaxés.

ÉLYSÉES-MONTMARTRE (42-52-25-15), à 20 h : le 6 : Virgin Prunes ; le 7 : M. Dread ; le 8 : Psychic TV + Death.

GIBUS (47-00-78-88), 23 h, le 4 : Cabine ; le 5 : Raticide ; les 6, 7 : Stir Zoopsie ; le 10 : Shakers.

MONTANA (45-48-93-08) (D.), à 20 h 30 : Quartet R. Franc (dern. le 7) ; à partir du 9 : Quartet Marcia Maria.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), à 22 h : M. Bescon, O. Laférière (dern. le 7) ; M. Attenoux (à partir du 8).

MUSÉE D'ART MODERNE (47-23-61-27), 20 h 30, le 5 : Trio Zeff.

NEW MORNING (45-23-51-41), à 20 h 30, le 4 : L. Coronel Quartet ; le 6 : Sir Alli's Girls ; Gismondi Trio (à partir du 10).

PETIT JOURNAL (43-26-28-59), à 21 h 30 : Dirty Dozen Brass Band (dern. le 7) ; lun. 9 : 78 All Stars ; Mar. 8 : O. Jackson.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), à 21 h 30, mer., jeu. : Eddy Louiss ; ven. : River Boat ; sam. : Quintette de Paris ; lun. : la Bande à Badault ; mar. : N. Croisille Quintet.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36) (mer.), du 4 au 10, à 23 h : M. Roques, S. Kessler, P. Boussaguet, R. Portier.

LA PINTE (43-26-26-15), 21 h 30, les 4, 5 : Quartet S. Goubert, les 6, 7 : Quartet A. Gulzoni ; les 9, 10 : Trio P. Fradet.

PHIL ONE (47-76-44-26), 21 h 30 : le 5 : Soirée Fresh de Dan ; le 6 : Rido de Bayonne ; le 8 : Soirée Fresh de Dan ; le 7 : Zone Paris Brune.

REX CLUB (47-93-59-34), 20 h, le 4 : Sonic Youth.

SLOW CLUB (42-33-84-30) (D., L.), 21 h 30 : M. Saury Jazz Music (dern. le 6) ; le 7 : J. Lacroix ; le 10 : Blue Duck.

SUNSET (42-61-46-60), du 4 au 10, à 23 h : : G. Ferris et B. Altschull.

ZÉNITH (42-45-44-44), 20 h 30, le 5 : Pil ; les 6, 7 : Sade.

VOTRE TABLE CE SOIR

● Ambiance musicale ■ Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J... H. : ouvert jusqu'à... heures

DINERS AVANT SPECTACLE

FLORA DANICA 142, Champs-Elysées	43-59-20-41 Tous les jours	19 h à 22 h. Vue agréable sur le jardin. Spécialités DANOISES et SCANDINAVES. Hors-d'œuvre danois. FESTIVAL DE SAUMON, CANARD SALÉ, MIGNON DE RENNE.

DINERS

RIVE DROITE

ARMAND (Palais-Royal)	6, rue du Beaujolais, 1er F. sam. midi et dim.	Dans une ancienne et belle cave voûtée du XVIIe s., la mer livre ses trésors : poissons fins, turbot, bar, homard... Gibiers. Menu 120 F. Accueil j. 1 h du matin. Recomm. par G. et Millau. Tél. 42-60-05-11.
SAADA 37, rue Beaubourg, 3e	48-87-29-23 TLJ	CADRE RAFFINÉ. Spécialités MAROCAINES. Couscous. Méchoui. Tagines. Bastela. Déjeuners et dîners d'affaires. Banquets. Mariages. Ambiance typique avec danseuse.
RELAIS BELLMAN 37, rue François-Ier, 8e	47-23-54-42 F. sam., dim.	Jusqu'à 22 h 30. Cadre élégant et confortable. Salle climatisée. Cuisine française traditionnelle. Les RAVIOLES DU ROYANS. Sole aux courgettes. FILET A L'ESTRAGON. Gâteau du jour.
PAGODA 50, rue de Provence, 9e	48-74-81-48	Spécialités chinoises. Déj., dîn. T.L.J. jusqu'à 22 h 30. *« Un des meilleurs canards laqués de Paris »*, Gault et Millau. *« Cambodge et grande cuisine »*, Figaro Magazine.
DOUCET EST 8, rue du 8-Mai-1945	42-06-40-62 Tous les jours	J. 24 h. Ambiance sympathique. Brasserie, menus 60,95 et 91,40 F s.c. et carte. Restaurant gastronomique au 1er. Spéc. : POISSONS, choucroute, FOIE GRAS frais maison.
PALAIS DU TROCADÉRO 7, avenue d'Eylau, 16e	47-27-05-02 Tous les jours	Gastronomie chinoise raffinée et traditionnelle, dans un décor feutré. Cuisine faite par le patron. Service et livraison à domicile. Plats à emporter. Air conditionné.
YVONNE 13, rue de Bassano, 16e	47-20-98-15	VIEILLE CUISINE FRANÇAISE. Diverses spécialités. Carte, environ 150 F. Fermé vendredi soir et samedi. Ouvert dimanche. DINERS AUX CHANDELLES.
EL PICADOR 80, bd des Batignolles, 17e	43-87-28-87 F. lundi, mardi	Déj., dîner j. 22 h. SPÉC. ESPAGNOLES et FRANÇAISES. Zarzuela, gambas, bacalao, calamares tinta. Environ 145 F. Formule à 79,80 F s.n.c. avec spécialités.
ANNICK et FRANCIS VALLOT au SANTENAY 75, av. Niel, 17e	42-27-88-44	Dans leur nouveau décor Napoléon III. Ses produits de 1re qualité. Cuisine personnalisée. Déjeuners, dîners aux chandelles. Terrasse. F. dim. soir et lundi.

RIVE GAUCHE

LE MAHARAJAH 72, boulevard Saint-Germain 5e	43-54-26-07 T.L.J.	J. 23 h 30. Spéc. INDIENNES, PAKISTANAISES : Biriani, Tandoori. PRIX KALI 84 : meilleur curry de Paris. « GRILL D'OR 86 » de la gastronomie indienne.
LE JOCKEY 127, bd du Montparnasse, 6e	46-34-23-00	Déjeuner, dîner. Tous les jours jusqu'à 2 heures du matin. Foie gras. Poissons. Huîtres toute l'année. Plats traditionnels. PARKING en sous-sol (sortie rue de Chevreuse).
CHEZ Mme AISSA 5, rue Sainte-Beuve, 6e	F. dim., lundi 45-48-07-22	J. 0 h 15. Cuisine marocaine de FÈS par ZOHRA MERNISSI : Pastilla, Couscous-beurre, Tagines, Pâtisseries maison. Réserv. à part. de 17 h. Carte bleue.
CHEZ FRANÇOISE Aérogare des Invalides, 7e	47-05-49-03 F. dim. soir et lundi	MENU PARLEMENTAIRE à 95 F s.n.c. PARKING ASSURÉ DEVANT LE RESTAURANT : FACE AU No 2, RUE FABER.

DINERS-SPECTACLES

LA ROUTE DES ÉPICES 9, bd Voltaire, 11e	48-07-29-49	Spéc. culinaires de dix pays. DINERS-spect. ensol. Ambiance brésilienne et tahitienne av. artistes et musiciens, dans un cadre tropic. 200 F t.c. TLJ. Accueil jusqu'à 24 h.

SOUPERS APRÈS MINUIT

ALSACE A PARIS T.l.j. 43-26-89-36
9, pl. St-André-des-Arts, 6e. Salons.
CHOUCROUTES. Grillades. POISSONS.
TERRASSE PLEIN AIR. PATISSERIES.

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 4 JUIN

16 h, Hommage à A. Trauner : Les miracles n'ont lieu qu'une fois, de Y. Allegret ; 19 h, Quinzaine des réalisateurs – Cannes 86 : Dancing in the Dark, de L. Marr (Vostf) ; 21 h, Rétrospective du cinéma argentin : Pauvre Papillon, de R. de la Torre (Vostf) (soirée réservée aux abonnés).

JEUDI 5 JUIN

16 h, Hommage à A. Trauner : la Jeune Folle, de Yves Allegret ; 19 h, Quinzaine des réalisateurs ; Cannes 86 : Schmutz, de P. Manker (Vostf) ; 21 h, Perspectives du cinéma français – Cannes 86 : la Forêt noire, de B. Jalpert.

VENDREDI 6 JUIN

16 h, Hommage à A. Trauner : Au risque de se perdre, de F. Zinnemann ; 19 h, Quinzaine des réalisateurs – Cannes 86 : Comic Magazine, de Y. Takita (Vostf) ; 21 h 15, Perspectives du cinéma français – Cannes 86 : Pauline épaulettes, de S. de Mareuil.

SAMEDI 7 JUIN

15 h, Hommage à A. Trauner : Chérie recommençons, de S. Donen ; 17 h, la Garçonnière, de B. Wilder ; 19 h 15, Quinzaine des réalisateurs – Cannes 86 : Defense of the Realm, de D. Drury (Vostf) ; 21 h 15, Perspectives du cinéma français – Cannes 86 : Hommage à Beksinski, de D. Dziworski ; Noir et blanc, de C. Devers.

DIMANCHE 8 JUIN

Cycle : Les grandes restaurations de la Cinémathèque française : 15 h, Marion Delorme, de A. Capellani ; 17 h, la Rose de la mer, de J. de Baroncelli ; 19 h, Quinzaine des réalisateurs – Cannes 86 : Working Girls, de L. Borden (Vostf) ; 21 h, Perspectives du cinéma français – Cannes 86 : Synthétique opérette, de O. Esmein ; Beau temps, mais orageux en fin de journée, de G. Frot-Coutaz.

LUNDI 9 JUIN

Relâche.

MARDI 10 JUIN

16 h, Hommage à A. Trauner : Paris Blues, de M. Ritt ; 19 h, la Promesse de l'aube, de J. Dassin ; 21 h, Perspectives du cinéma français – Cannes 86 : l'Envers du décor, de M. Guiet ; Qui trop embrasse, de J. Davila.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 4 JUIN

15 h, le Manteau, de G. Kozintsev et L. Trauberg ; 17 h, Un certain regard : Blacklash, de B. Benett (Vostf) ; 19 h, Laputa, de H. Sanders-Brahms (Vostf).

JEUDI 5 JUIN

15 h, Tempête sur l'Asie, de V. Poudovkine ; 17 h, l'Incompris, de L. Comencini (Vostf) ; 19 h, Rétrospective du cinéma argentin : Besos brujos, de J. A. Ferreyra (Vostf).

VENDREDI 6 JUIN

A l'occasion de la Journée nationale du documentaire, La Bande à Lumière présente des films à 15 h et 17 h 15 ; 19 h 15, Rétrospective du cinéma argentin : Fuera de la ley, de Romero (Vo).

SAMEDI 7 JUIN

15 h, Rendez-vous vingt ans plus tard, de Shi Xiaohua (Vostf) ; 17 h, la Piste sinueuse, de G. Yangting (Vostf) ; 19 h, Rétrospective du cinéma argentin : Prisioneros de la tierra, de M. Soffici (Vo) ; 21 h, Los Martes orquideas, de F. Mugica (Vo).

DIMANCHE 8 JUIN

15 h, Du Shiniang, de Zhou Yu (Vostf) ; 17 h, le Petit Pavillon de la lune, de Lu Ping (Vostf) ; 19 h, Rétrospective du cinéma argentin : La Guerra gaucha, de L. Demare (Vostf) ; 21 h, Tres hombres del rio, de M. Soffici (Vostf).

LUNDI 9 JUIN

15 h, le Cuirassé Potemkine, de S. M. Eisenstein ; 17 h, Mendiants et orgueilleux, de J. Poitrenaud ; 19 h, Rétrospective du cinéma argentin : El Fin de la noche, de A. de Zavalia (Vostf).

MARDI 10 JUIN

Relâche.

SALLE GARANCE

Tlj à 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30 : Le cinéma yougoslave (Programmation détaillée au 42-78-37-29).

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

A DOUBLE TRANCHANT (A., v.o.) : Lincoln, 8e (43-59-36-14). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

AFTER HOURS (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44 ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Calypso, 17e (43-80-30-11). – V.f. : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

LES AVENTURIERS DE LA QUATRIÈME DIMENSION (A., v.f.) : Français, 9e (47-70-33-88).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Studio Cujas, 5e (43-54-89-22).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BERLIN AFFAIR (*) (v.o.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

BIANCA (It., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opera Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 8e (43-37-57-47).

CHORUS LINE (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

DELTA FORCE (A., v.f.) : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.f.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40). H. – v.o. : Espace Gaîté (H. sp.), 14e (43-27-95-94).

L'EFFRONTÉE (Fr.) : Cinoches (H. sp.), 6e (46-33-10-82).

L'ÉLU (A., v.o.) : Utopia (H. sp.), 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

EN DIRECT DE L'ESPACE (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

FERESTADEH (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Rialto, 19e (46-07-87-61).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

L'HONNEUR DES PRIZZI (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

I LOVE YOU (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George-V (à partir de dimanche), 8e (45-62-41-46) ; City Triomphe, 8e (45-62-45-76).

INSPECTEUR LAVARDIN (Fr.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Victor-Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MACARONI (It. v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

LA MACHINE A DÉCOUDRE (Fr.) : Saint-André des Arts, 6e (43-26-48-18).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg (H. sp.), 6e (46-33-97-77) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Miramar, 14e (43-20-89-52).

NOMADS (A., v.o.)) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Publicis Élysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PIRATES (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

POLICE FÉDÉRALE LOS ANGELES (A., v.o.) : George V à partir de dimanche, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e ((47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

SALVADOR (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Mercury, 8e (45-62-75-90) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

LE SECRET DE LA PYRAMIDE (A., v.f.) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).

LE SOULIER DE SATIN (Franco-portugais, v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama 13e (H. sp.), (47-07-28-04).

SUBWAY (Fr.) : Lincoln, 8e (43-59-29-46).

TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

TASIO (Esp., v.o.) : Utopia, 5e (H.sp.), (43-26-84-65).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01).

TOUBIC ACADEMY I (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-35-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

ULTRAVIXENS (A., v.o.) (**) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

UNE FEMME POUR MON FILS (Algérien, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DEJA (Fr.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

ZOO (Brit., v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

Les grandes reprises

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LE BAL (Fr.-It.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA BELLE DE MOSCOU (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77), Mac Mahon (43-80-24-81).

LE BATEAU PHARE (A., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LA CAGE AUX FOLLES II (Fr.) : George V, 8e, à partir de dimanche (45-62-41-46).

CARMEN (Rosi) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33), Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

CE PLAISIR QU'ON DIT CHARNEL (A., v.o.) (*) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; (v.f.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

CUL-DE-SAC (A.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

DELIVRANCE (A. v.o.) (*) : Saint-Ambroise, 2e (47-00-89-16).

DON GIOVANNI (Fr.-It.-All, v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-92-52).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

L'ENFER EST A LUI (A., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

ET POUR QUELQUES DOLLARS DE PLUS (A., v.f.) : Bellevue, 20e (47-97-46-99).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A. v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

GLORIA (A., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

GOLDFINGER (A. v.o.) : Danton, 6e (42-35-10-30) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93), UGF Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (Brit., v.o.) : La Boîte à films, 17e (46-22-44-21) ; v.f. : Capri, 2e (45-08-11-69).

LA GUERRE DES GANGS (It., v.f.) : Le Club, 9e (47-70-81-47).

GUN CRAZY (A., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

HELLZAPOPPIN (A. v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LA HUITIÈME FEMME DE BARBE-BLEUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

JEUX INTERDITS (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

LADY ÈVE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LIEN DE PARENTÉ (v.f.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LA MAMAN ET LA PUTAIN (Fr.) : Epée de Bois (Hsp), 5e (43-37-57-47).

MANHATTAN (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-80-00).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

MONTY PYTHON SACRE GRAAL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NOBLESSE OBLIGE (Ang., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34).

NOSFERATU (All., v.o.) (h. sp.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PETER PAN (v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PORTIER DE NUIT (It., v.o.) (**) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI (A., v.o) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

QUERELLE (All., v.o.) (**) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34), Grand Pavois, 15e (h.sp.) (45-54-46-85).

LA ROUTE DES INDES (Ang., v.o.), Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

RUE BARBARE (Fr.) (*) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

SÉRÉNADE A TROIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

SILVERADO (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

THAT UNCERTAIN FEELING (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

LE 3e HOMME (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34), Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60), Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Forum, 1er (42-97-53-74), Quintette, 5e (46-33-79-38), Marignan, 8e (43-59-92-82), Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93), Français, 9e (47-70-33-88), Bastille, 11e (43-07-54-40), Fauvette, 13e (43-31-56-86), Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50), Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06), Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27), Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01).

Les festivals

BARBARA SUKOWA (v.o), Rialto, 19e (46-07-87-61) ; sam., lun., 11 h 40 : Lola, une femme allemande ; mar., 11 h 40 : les Années de plomb.

C. SAURA (v.o), Républic-Cinéma, 11e (48-01-51-33) ; mard., 14 h : Maman a cent ans ; sam., 16 h : Vivre vite ; dim., 18 h 30 : Noces de sang.

CINQ FILMS POUR LE PRIX D'UN – VIVE LA REPRISE! (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 14 h : les Contrebandiers de Moonfleet ; 15 h 35 : les 5000 Doigts du docteur T. ; 17 h 15 : Le crime était presque parfait ; 18 h 55 : A travers le miroir ; 20 h 30 : Parade de printemps ; 22 h 30 : Des monstres attaquent la ville.

COURTS MÉTRAGES, Calypso, 17e (43-80-30-11) ; mar., 20 h ; Nuit de Chine (C. Corsini) ; la Forêt noire (B. Jalber) ; la Femme fidèle (D. Maillet) ; Josi-Josiane (J.-P. Vuillaume) ; Il ne faut jurer de rien (Ch. Vincent) ; Canal Blues et Prochainement sur cet écran (Ph. Doris).

GODARD, Denfert, 14e (43-21-41-01). mer., 20 h, dim., 12 h : Je vous salue Marie ; ven., 16 h 30 : Détective ; sam., 12 h 20 : Sauve qui peut la vie ; mar., 14 h : le Mépris.

HOMMAGE AUX TROIS CINÉASTES RUSSES DE CANNES 1986 : Bondartchouk, Kontchalovski, Tarkovski : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; mer. : le Miroir ; jeu. : Oncle Vania ; ven. : le Destin d'un homme ; sam. : Andrei Roublev ; dim. : le Premier Maître ; lun. : Stalker ; mar. : la Steppe.

CARTE BLANCHE A J. IVENS (v.o) : Olympic-Entrepôt, 14e (45-43-99-41) ; mer., 17 h et 22 h : le 17e Parallèle ; mer., 19 h 30 : Regarde, elle a les yeux grands ouverts ; jeu., 16 h et 20 h : les 400 Millions (v. ang.) ; Lettre de Chine ; jeu., 18 h et 22 h : Sans soleil (v.f). – A l'occasion de la JOURNÉE NATIONALE DU DOCUMENTAIRE ; vend., 16 h et 20 h : le Pont (muet) ; la Pluie (muet) ; Nouvelle Terre Valparaiso (v.f.) ; ven., 18 h et 22 h : Algérie année zéro (v.f.) ; la Jetée (v.f.) ; Cochon qui s'en dédit ; sam., 14 h et 20 h : Borinage (v.f.) ; Terre d'Espagne (v.f.) ; Indonesia Calling (v.ang.) ; sam., 16 h, 18 h et 22 h : Nanouk ; l'Hippocampe ; dim., 14 h, 18 h 30, 22 h 30 : la Flèche ardente (muet) ; les Brisants (muet) ; Philips radio symphonie industrielle ; Rotterdam Europort ; dim., 16 h, 18 h et 20 h : Vers le Sud ; lun., 16 h et 20 h : La Seine rencontre Paris (v.f.) ; A Valparaiso (v.f.) ; le Petit Chapiteau ; lun., 18 h : Biquefare ; lun., 22 h : Farrebique ; mar., 16 h et 20 h : L'Italie n'est pas un pays pauvre (v.it.) ; la Pharmacie ; Shanghai (v.f.) ; mar., 18 h et 22 h : le dos au mur ; Hommage à Georges Franju (sous réserve) ;

LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (43-54-51-60) ; jeu., sam., dim., lun., mar. : To be or not to be ; mer., jeu., ven., sam., lun. : la Folle Ingénue ; mer., ven., dim., mar. : Le ciel peut attendre.

PREMIER FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE, George-V, 8e (45-62-41-46) ; mer. à 9 h 30 : Zappa ; Cendrillon ; chefs-d'œuvre de Disney ; Hugo et Joséphine ; mer. à 11 h 45 : la Chevauchée fantastique ; Cendrillon ; chefs-d'œuvre de Disney ; mer. à 14 h : The Silent One ; Cendrillon ; chefs-d'œuvre de Disney ; Hugo et Joséphine ; mer. à 16 h : la Chevauchée fantastique ; chefs-d'œuvre de Disney ; Hugo et Joséphine ; jeu. à 9 h 15 : Dode's Kaden ; jeu. à 9 h 30 : l'Epouvantail ; Cuore ; Aventures fantastiques ; jeu. à 11 h 45 : Pépé le Moko ; Cuore ; jeu. à 11 h 30 : Dode's Kaden ; jeu. à 14 h : Dreamchild ; Cuore ; le Désert et l'Enfant ; Aventures fantastiques ; jeu. à 16 h : Pépé le Moko ; Aventures fantastiques ; jeu. à 16 h 30 : Dode's Kaden ; ven. à 9 h 30 : la Lumière de l'aube ; le Désert et l'Enfant ; la Belle et la Bête ; Cria cuervos ; ven. à 11 h 45 : A nous la liberté ; Out of the blue ; Cria cuervos ; ven. à 14 h : l'Effrontée ; Out of the blue ; la Belle et la bête ; Cria cuervos ; ven. à 16 h : A nous la liberté ; Out of the blue ; la Belle et la bête ; sam. à 9 h 30 : Daddy long legs ; Bugsy Malone ; les Bons Débarras ; Rosi et la grande ville ; sam. à 11 h 45 : le Comte de Monte-Cristo ; Bugsy Malone ; les Bons Débarras ; sam. à 14 h : Real Genius ; Bugsy Malone ; Boi Arua ; Rosi et la grande ville ; sam. à 16 h : le Comte de Monte-Cristo ; les Bons Débarras ; Rosi et la grande ville.

PROMOTION DU CINEMA (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; mer. : Péril en la demeure ; jeu. : Contes cruels de la jeunesse ; ven. : Un amour désespéré ; sam. : Zone rouge ; dim., mar. : Neuf semaines et demie.

QUATRE FANTASMES FERRÉRIENS (v.o.), Olympic-Marilyn, 14e (45-43-99-41), mer., dim. : Rêves de singe ; jeu., sam. : Liza ; ven., mar. : Pipicacadodo ; sam., lun. : la Dernière Femme.

RENOIR, Latina, 4e (42-78-47-86), mer. : la Règle du jeu ; jeu. : jeu. : le Testament du docteur Cordelier ; ven. : Madame Bovary ; sam., lun. : la Grande Illusion ; dim. : le Déjeuner sur l'herbe ; mar. : les Bas-Fonds.

ROHMER, Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), jeu., 16 h : la Marquise d'O ; jeu., 22 h : les Nuits de la pleine lune ; lun., 15 h 40 : Perceval le Gallois ; dim., 10 h 30 : Pauline à la plage ; lun., 12 h 10 : le Beau Mariage.

TARKOVSKI (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), ven. 22 h, dim. 16 h : Nostalghia ; lun., 21 h : Andrei Roublev ; mer., lun. 18 h, sam. 21 h 10 : Stalker ; jeu. 20 h 30 : l'Enfance d'Ivan ; ven., 19 h : le Rouleau compresseur et le Violon + Denfert, 14e (43-21-41-01) ; jeu., 15 h 40, sam., mar., 22 h : Nostalghia ; ven., 14 h, lun., 21 h 30 : Solaris ; dim., 21 h : Stalker ; jeu. 18 h, dim. 15 h 40 : Andrei Roublev ; sam. 16 h 30 : l'Enfance d'Ivan ; sam. 15 h 40, lun. 14 h : le Rouleau compresseur et le Violon.

TAVIANI (v.o.), 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00), mer., dim. : Padre Padrone ; jeu., mar. : la Nuit de San-Lorenzo ; ven. : le Pré ; sam., lun. : Kaos.

F. TRUFFAUT, Denfert, 14e (43-21-41-01), mer., 16 h : l'Argent de poche ; ven., 18 h : la Peau douce ; ven. 14 h : la Chambre verte ; mer., mar., 18 h, dim., 19 h : Jules et Jim ; lun., 17 h : les Deux Anglaises et le continent ; dim., 10 h 30 : Tirez sur le pianiste ; lun., 19 h 40 : l'Histoire d'Adèle H ; ven., 22 h : l'Homme qui aimait les femmes.

SANJINES (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), sam. 17 h 40 : Suera de qui ; dim. 20 h : le Sang du condor ; mar. 20 h 20 : l'Ennemi principal.

VOIR ET REVOIR 14 GRANDS FILMS RUSSES (v.o.), Reflet-La Fayette, 9e (48-74-97-27), mer. : Sayat nova ; jeu. : Sans témoin ; ven. : Vie privée ; sam. : le Conte des contes ; dim. : Romance cruelle ; lun. : les Montagnes bleues ; mar. : De la vie des estivants.

VECCHIALI, Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16), mar. 15 h 50 : l'Etrangleur ; mar. 17 h 50 : Femmes, femmes ; mar. 20 h : Corps à cœur (s.-titres anglais) ; 22 h 20 : Change pas de main ; mar. 14 h : la Machine.

VOIR ET REVOIR BERGMAN (v.o.), Olympic, 14e (45-43-99-41), mer., jeu., ven. : la Nuit des forains ; sam., dim. : Sourires d'une nuit d'été ; lun., mar. : l'Œil du diable.

Les séances spéciales

AMADEUS (A., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11), 21 h 30 sauf mar. + Grand Pavois, 15e (45-54-46-85), mer., ven., sam. 19 h, jeu., dim. 14 h, mar. 21 h.

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), dim. 17 h 45.

LES AVENTURES FANTASTIQUES (Tché., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), sam. 14 h, mar. 16 h.

BANDITS, BANDITS (Ang., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61), sam. 23 h 40.

CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 18 h 45.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), jeu., ven., lun., mar. 13 h 45.

LES CHIENS DE PAILLE (**) (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), ven. 20 h.

LA COUSINE ANGÉLIQUE (Esp. v.o.) Panthéon, 5e (43-54-15-04), t.l.j. 14 h.

LE DERNIER COMBAT (Fr.) : Grand-Pavois, 15e (45-44-46-85), mer., sam. 17 h.

L'ÉTOFFE DES HÉROS (A., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11), 21 h 30. Sauf mar.

L'ÉVEILLÉ DU PONT DE L'ALMA (Fr.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), lun. 12 h 30.

FRANCES (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85), sam., lun. 22 h.

GREYSTOKE (Brit., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 18 h.

IMMACOLATA E CONCETTA (It., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 14 h.

INDIA SONG (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), sam. 20 h.

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.), Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 20 h 15 + Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 18 h 10.

MACARONI (It., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

MANHATTAN (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), mer., ven., 18 h 10, sam., lun., mar. 20 h 15, dim., 16 h.

LE MANUSCRIT TROUVÉ A SARAGOSSE (Pol., v.o.), Olympic-Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

MEAN STREETS (A, v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 14 h 10.

METROPOLIS (All., muet) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), sam., 15 h 30.

LA NUIT PORTE-JARRETELLES (*) (Fr.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), mar, 22 h.

PARIS, TEXAS (A., v.o.), Cinoches-Saint-Germain, 6e (46-33-10-82), 21 h 40.

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 22 h 10.

LE PROCÈS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 25, ven., sam. 0 h 25.

LE SILENCE (Suéd., v.o.), Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 18 h.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 22 h 15.

TENDRES CHASSEURS (Brit., v.o.), Studio 43, 9e (47-70-63-40), t.l.s., 22 h. Sauf mar.

LES FILMS NOUVEAUX

LE DERNIER SURVIVANT, film néo-zélandais de Geoff Murphy, (v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; (v.f.) : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-26-23-44) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

FINAL EXECUTOR, film italien de Romolo Guerrieri, (v.f.) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

HAVRE, film français de Juliet Berto : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LES PLAISIRS DE LA CHAIR, film japonais de Nagisa Oshima, (v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14 Juillet Racine, 6e (43-25-19-68) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

POURVU QUE CE SOIT UNE FILLE, film italien de Mario Monicelli, (v.f.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-52-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

ROSE BONBON, film américain de Howard Deutch, (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-36-21-21) ; (v.f.) : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01).

SOUVENIRS SECRETS, film britannique de John Reid, (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

UNE AMIE QUI VOUS VEUT DU BIEN, film américain de David Greenwalt, (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; (v.f.) : St-Lazare Pasquier, 8e (43-97-35-43) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

YOUNGBLOOD, film américain de Peter Markle, (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; (v.f.) : Rex, 2e (42-36-82-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

FILMS EN AVANT-PREMIÈRE

L'AMANT MAGNIFIQUE, film français d'Aline Issermann : Club de l'Etoile, 17e (43-80-42-05), sam. 20 h et 22 h.

PARIS EN VISITES

JEUDI 5 JUIN

« Moulins et vieux village de Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (Flaneries).

« La cité d'artistes « La Ruche », 14 h 30, métro Convention (Paris pittoresque et insolite).

« La Montagne Sainte-Geneviève, le quartier Mouffetard, ses hôtels, ses églises », 14 h 30, 1, rue des Carmes.

« Exposition Visages de l'Art moderne », 15 heures, Grand Palais (approche de l'art).

« Exposition Pastel, de Delacroix à Degas et Redon », 14 h 30, Louvre pavillon de Flore (Arts et curiosités).

« Une heure au Père-Lachaise », 14 heures et 16 heures, porte principale (V. de Langlade).

« La seule forêt du quinzième siècle à Belleville », 14 h 30, métro Belleville.

« Les salons de réception de l'Hôtel de Ville de Paris », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville sortie Lobau et « De Houdon à Maillol, en passant par Rodin, la grande époque de la sculpture française », 16 h 30, hall d'entrée (M. Ragueneau).

CONFÉRENCES

Centre Varenne, 18, rue de Varenne, « l'Eglise dans la société séculière » avec M. H. Madelin, président du centre Sèvres, maître de conférences à l'Institut d'études politiques.

Institut historique allemand, 9, rue Maspéro, 18 heures « M. Thiers, l'homme d'état, le « général en chef » 18711-1872 (M. Jean-Charles Jauffret, maître de conférences à Saint-Cyr).

Cercles de l'union interalliée, 33 faubourg Saint-Honoré, 18 heures, « l'art d'être préfet » (M. L. Vochel, ancien préfet de Paris et de la région Ile-de-France).

26, rue Bergère, 19 h 30 « Au-delà des grandes religions ».

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل

RADIO-TÉLÉVISION INFORMATIONS « SERVICES »

A VOIR

Un poète au bout de l'enfer

Non, ce n'est pas le énième dossier sur l'Afrique du Sud que propose le magazine « Résistances » de Bernard Langlois. Plutôt deux regards. Deux regards acides. L'un est porté par le poète écrivain et peintre afrikaner Breyten Breytenbach, qui revient d'un séjour en Afrique du Sud. Un voyage symbolique à plus d'un titre. Maudit par les siens, le poète a fui son pays pour épouser la femme qu'il aimait, une Française d'origine vietnamienne.

Plus tard, en 1975, il est retourné clandestinement dans ce pays interdit où vagabonde toujours son âme. Il a été pris, accusé d'appartenir à un réseau clandestin luttant contre la ségrégation raciale et emprisonné. Torturé, mis au secret pendant trois mois, puis enfermé près de prisonniers de droit commun, l'écrivain a été au bout de l'enfer. Un tourment d'où il a ramené des œuvres amères.

Libéré le 5 décembre 1982, il a choisi Paris comme refuge, et c'est en tant que français qu'il a pu pénétrer à nouveau en Afrique du Sud. (*Voir le Monde* du 14 mai.)

L'autre document nous vient des Namibiens, les grands oubliés de l'Afrique australe. Occupée illégalement par l'Afrique du Sud, la Namibie attend depuis des années cette indépendance promise par la communauté internationale. Une attente pacifique transformée en conflit armé en 1966. Le film présenté a été tourné dans un camp de réfugiés namibiens (en Angola) organisé par le mouvement de libération SWAPO.

Ce « village » – Kwanzasul – se situe à 250 kilomètres de la capitale, Luanda, et compte près de soixante-quinze mille réfugiés. La caméra de « Résistances » nous les montre vivant et pansant leurs plaies. Kwanzasul a été créé à la fin de 1978, quelques mois après le bombardement, par les Sud-Africains, d'un premier camp situé trop près de la frontière, à Kasinga. Des jeunes filles et des hommes témoignent de ces journées d'horreur.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

★ Magazine « Résistances » sur Antenne 2, jeudi 5 juin, 21 h 55.

Mercredi 4 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF1



19 h 50 Mundial 86 : RFA-Uruguay (et à 21 h).
Coupe du monde de football, en direct du stade La Corregidora à Queretaro, commentaires de Didier Roustan et Michel Hidalgo.

20 h 45 Tirage du Loto.

21 h 50 Tennis.
Résumé de la journée aux Internationaux de France.

22 h 10 Mundial 86 : Paraguay-Irak.
Coupe du monde de football, au stade de Bombonera à Toluca, commentaires de Didier Roustan et Georges Dominique.

23 h 40 Journal.

23 h 50 Mundial 86 : Ecosse-Danemark.
Coupe du monde de football, en direct du stade Neza à Nezahualcoyotl, commentaires de Thierry Roland et Jean-Michel Larqué.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 L'heure de vérité : Lionel Jospin.
Magazine de F.-H. de Virieu.
Le premier secrétaire du Parti socialiste répond aux questions des journalistes et des téléspectateurs. L'avenir du PS, en tant que parti d'opposition crédible, passe par son élargissement (à gauche et au centre) et son rassemblement autour du pôle unitaire que veut représenter Lionel Jospin.

21 h 55 Magazine : Moi... je.
De B. Bouthier.
Un seul reportage à ne pas manquer (pourquoi l'avoir programmé en dernier ?) : Les enfants de Beyrouth, réalisé par Antoine Léonard-Maestrati. Le reste (les stars enfantines, les sans-scrupules, etc.) paraît, en regard, vraiment insipide.

22 h 55 Histoire courte.
Poste restante, *de H. de Luze.*

23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Variétés : Pollen.
Emission de Jean-Louis Foulquier.
Avec Vivien Savage, Mylène Farmer, Gilles Langoureau, Alain Bashung, Etienne Daho, Bernie Bonvoisin, Sarah Mandiano, Sofie Kremen, Julie Pietri et les Raoul Petite.

21 h 35 Thalassa.
Magazine de la mer, de Georges Pernoud.
Spi tempête. & Spi Ouest-France, trophée Banque de Bretagne, reportage de W. Garit. Plus de deux cents équipages, accourus de tous les coins de France, de Belgique et de Suisse ont participé, le week-end de Pâques, à la huitième édition du trophée.

22 h 20 Journal.

22 h 50 Cinéma : Un amour interdit.
Film franco-italien de Jean-Pierre Dougnac (1984), avec B. Fossey, F. Rey, S. Marconi, A. Belli, E. Béart.
En Italie, à la fin du dix-neuvième siècle, une femme qui a épousé sans l'aimer un vieil homme riche croit revoir celui qui fut la passion de sa jeunesse dans le fils adoptif de son mari. Une intrigue compliquée, virant au fantastique, une atmosphère extrêmement insolite.

0 h 25 La clé des nombres et des tarots.

0 h 30 Prélude à la nuit.
Récitatif et Scherzo, *de F. Kreisler, par Hagaï Shaham au violon.*

CANAL PLUS

21 h, **Cobra**, film de E.G. Castellari ; 22 h 40, **Hors la loi**, film de R. Davis ; 0 h 25, **Travail au noir**, film de J. Skolimowski ; 1 h 55, Série : Le tiroir secret.

LA « 5 »

20 h 30, **Feuilleton : Flamingo road** (et à 0 h 25) ; 21 h 25, **L'inspecteur Derrick** (et à 1 h 20) ; 22 h 25, **Big bang**, magazine de la science (et à 2 h 20).

TV 6

20 h, 6 Tonic ; 23 h, NRJ 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Antipodes ; Ecrire l'Iran, écrire l'Orient.

21 h 30 Pulsations : Divergences divisions 3 (3e Festival des musiques actuelles à Bordeaux).

22 h 30 Nuits magnétiques ; la nuit et le moment ; le Guilan, région de l'Inde.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné au Staatsoper de Vienne le 29 septembre 1985) ; *Maria Stuarda*, opéra en trois actes de Donizetti par les chœurs et orchestre du Staatsoper de Vienne, dir. A. Fischer, chef des chœurs W. Hagen-Groll, sol. E. Gruberova, A. Baltsa, A. Gonda, F. Araiza, K. Rydl, H. Helm, A. Maly.

23 h Les soirées de France-Musique : jazz club, en direct du Sunset.

Jeudi 5 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 30 Feuilleton : la Citadelle.
D'après le roman de A.-J. Cronin, réal. P. Jeffries et M. Vardy, avec B. Cross, G. Thomas, C. Higgins...
Les relations entre le couple se dégradent. Tandis que Chris décide de partir pour un mois, le jeune médecin se laisse entraîner par l'une de ses patientes dans une aventure amoureuse.

21 h 50 Tennis à Roland-Garros.
Résumé de la journée aux Internationaux de France.

22 h 10 Mundial 86 : Italie-Argentine.
Coupe du monde de football, en direct du stade Cuauhtemoc à Puebla, commentaires de Didier Roustan et Michel Hidalgo.

23 h 40 Journal.

23 h 55 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A2

19 h 55 Mundial 86 : France-URSS.
Coupe du monde de football, en direct de Leon, commentaires de M. Drucker et R. Piantoni.

21 h 55 Magazine : Résistances.
Emission de B. Langlois, réal. G. Daude.
Au sommaire : Afrique du Sud (lire notre article) ; *hommage à Amnesty International ; retour au lac Tchad ; invité : Menotti Bottazzi, secrétaire général du Comité français contre la faim.*

22 h 25 Journal.

22 h 50 Football 4 étoiles.
Série de Jimmy Jouquard.
Série de quatre portraits, quatre figures du football (chacune de ces émissions sera rediffusée le lendemain à 17 h sur la même chaîne). Le premier volet est consacré à Alain Giresse.

23 h 15 Journal.

23 h 30 Dance Black America.
De C. Hegedus et D.-A. Pennebaker (rediff.).
Première de trois parties : dans cette rétrospective de l'histoire de la danse noire, on verra The Magnificent Force, Easy Jazz Jumper et des danseurs de la célèbre compagnie d'Alvin Alley.

23 h 55 Mundial 86 : Bulgarie-Corée du Sud.
Coupe du monde de football, en direct de Mexico, commentaires de B. Père et B. Pivot.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Cinéma : la Taverne de l'enfer.
Film américain de Sylvester Stallone (1978), avec S. Stallone, K. Conway, A. Archer, J. Spinell...
En 1946, dans un quartier pauvre de New-York, trois frères, dont l'un est très débrouillard, se lancent dans des matches de lutte pour devenir riches et célèbres. Ceux que ne rebute pas le cabotinage effréné de Sylvester Stallone – qui est aussi scénariste et metteur en scène – passeront, peut-être, une bonne soirée.

23 h 15 La clef des nombres et des tarots.

23 h 20 Prélude à la nuit.
Six préludes de Claude Debussy par Andor Foldès, au piano.

FR3 PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h, Thalassa (rediff.) ; 17 h 30, Feuilleton : Dominique ; 18 h, Interviews (l'or) ; 18 h 35, Quoi de neuf ; 18 h 55, Croqu'soleil ; 19 h, Le 19-20 heures.

CANAL PLUS

20 h 35, **le Baiser de la femme-araignée**, film de H. Babenco ; 22 h 40, **la Malédiction**, film de R. Donner ; 0 h 30, **Moi et Catherine**, film de A. Sordi ; 2 h 10, Document : Edmund ou la vie de château.

LA « 5 »

19 h 30, A fond la caisse ; Série : Chips (et à 23 h 15) ; 20 h 30, Pentathlon, jeu et variétés (et à 0 h 15) ; 22 h 15, Mode, etc., magazine sur la mode (et à 2 h).

TV 6

20 h, Tonic 6 ; 22 h, NRJ 6 ; 23 h, Profil 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Ecrit pour la radio : « Aquarium », de Radovan Ivsic.

21 h 30 Musique : Janacek ou la vérité retrouvée (extrait du débat organisé en mars 1986 au TMP) avec Vaclav Neumann et Guy Erismann.

22 h 30 Nuits magnétiques.

0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (en direct de la basilique de Saint-Denis) : *Symphonie n° 8 en mi bémol majeur*, de Mahler, par le Nouvel Orchestre philharmonique, les chœurs et la maîtrise de Radio-France, les chœurs de Stuttgart, dir. M. Janowski, sol. C. Studer, T. Zylis-Gara, L. Loevaas...

23 h Les soirées de France-Musique : paradis perdu ; à 1 h, Brodé, tango.

LA MAISON

L'éclat des tapis contemporains

Les Français achètent peu de tapis, c'est vrai. Mais que leur propose-t-on, hormis des tapis d'Orient, anciens (rares et chers) ou des copies en tout genre ? Après la vogue des dhurries indiens, il y a quelques années, le tapis contemporain fait enfin son entrée dans le décor du sol.

Les créateurs et les éditeurs de tapis contemporains renouvellent totalement ces revêtements textiles et souhaitent en faire un objet de désir, entre l'œuvre d'art et l'élément de décoration. A tous les prix, de 40 000 F pour les plus prestigieux à tirage limité à 4 000 F pour les budgets serrés.

La galerie d'art plastique contemporain Artcurial a été la première, dès 1982, à éditer des tapis conçus spécialement par des artistes. A la collection d'une quinzaine de modèles, exposés en permanence à la galerie, vient de s'ajouter le *Pierrot lunaire*, maquette originale créée par Sonia Delaunay dans les années 20. C'est une combinaison de motifs aux lignes souples, dans des tons purs équilibrés par des gris. Ce grand tapis de 3,55 mètres sur 2,57 mètres, édité en cent exemplairs, vaut 39 000 F. Comme tous les tapis d'Artcurial, il est en pure laine vierge et « tufté » main.

Tai Ping Carpets présente une collection de tapis à tendance géométrique dessinés par Paule Leleu, ainsi que la reproduction d'un tapis circulaire, de 2 mètres de diamètre, créé pour la décoration du paquebot *Normandie*. Parmi les nouveautés de cet éditeur-fabricant figure l'original *Faïence* du peintre Maxime Defert. Ce tapis en pure laine de 2 mètres sur 3 mètres est légèrement asymétrique, avec un décrochement donnant un effet de pliage. Quatre techniques de tissage mettent en valeur les coloris des « morceaux de faïence » juxtaposés, adoucis par un large triangle chiné prune, d'un relief différent (22 000 F environ). Tous les tapis de Tai Ping Carpets sont faits main et authentifiés par la signature de l'artiste.

Tous les budgets

Le designer Christian Duc a deux passions : les meubles et les tapis. Depuis *Espoir*, conçu en 1979, il a dessiné une douzaine de modèles très personnels. Sa dernière création, *Mandala triptyque*, est composé de trois tapis carrés de 2,30 mètres de côté, à fond gris moucheté comme un plumage de pintade. Au centre de chacun de ces tapis, encadrés d'une bande avec cabochons aux angles, ressort un petit motif carré coloré, chaque fois différent. Le premier est d'inspiration Biedermayer allemand début dix-neuvième siècle ; le second est d'inspiration tibétaine et tantrique ; le troisième est imaginé par Christian Duc. Chaque tapis, en pure laine et fait main en Irlande, vaut 16 000 F.

Pour mettre le tapis contemporain de création à la portée de tous les budgets, Gérard Teulemonde édite des collections qu'il diffuse dans sa boutique de Passy. Dans ce vaste espace tout blanc sont présentés les tapis *First Time*, dessinés par Didier Gomez. Ces jeux de carrés ou de rectangles, aux contours parfois irréguliers sur des fonds de teintes fauve, sable ou gris taupe, sont « tuftés » main en acrylique mat (entre 7 000 F et 8 000 F). Les tapis créés par la décoratrice Andrée Putman portent les noms de grands lacs : Erié, Constance, Onega, Trasimène. Une sereine harmonie se dégage de leurs graphismes légers sur des fonds de couleurs douces, encadrés de bordures très recherchées. Ces tapis, qui valent aux alentours de 4 000 F, sont en pure laine et tissés mécaniquement.

JANY AUJAME.

★ Artcurial, 9, avenue Matignon, 75008 Paris. Tél. : 42-99-16-16.

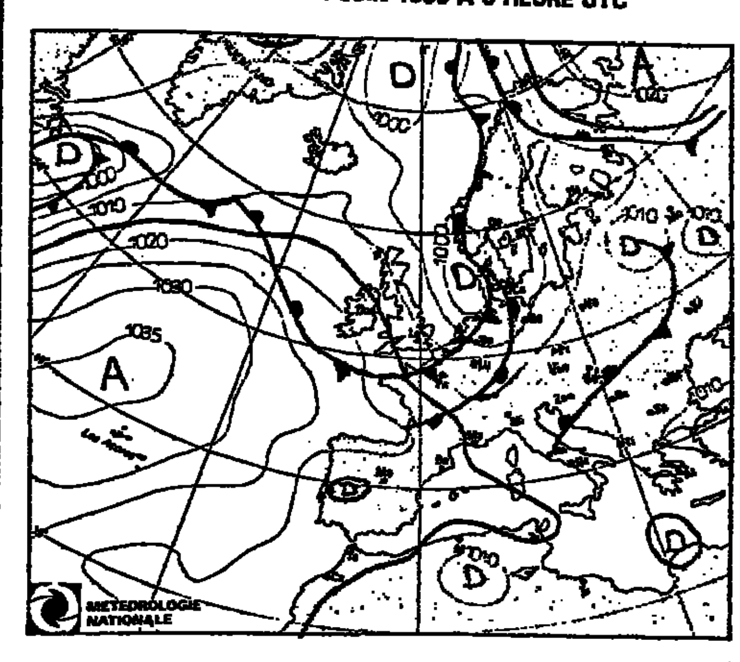
Tai Ping Carpets, 30, rue des Saint-Pères, 75007 Paris. Tél. : 42-22-96-54.

Christian Duc, 56, rue Jean-Jacques-Rousseau, 75001 Paris. Tél. : 42-33-37-27.

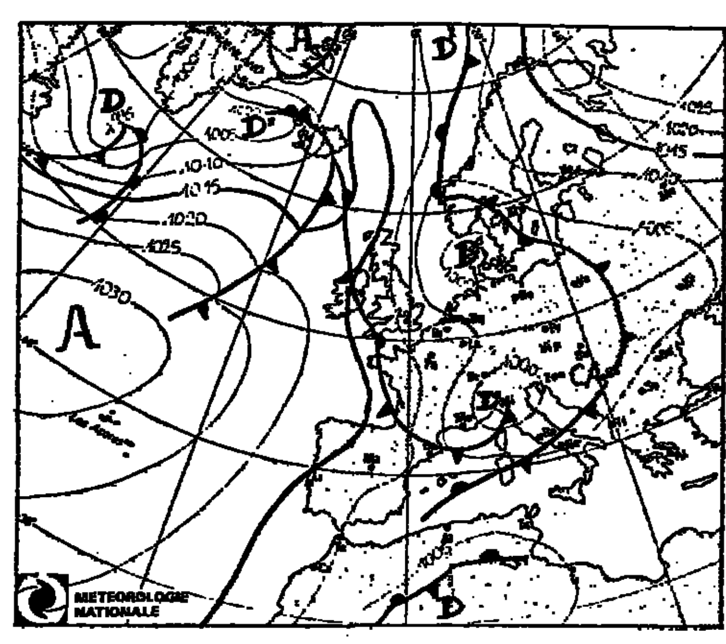
Gérard Teulemonde, 35, rue de l'Annonciation, 75016 Paris. Tél. : 45-27-08.85.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 4 JUIN 1986 A 0 HEURE UTC



PRÉVISIONS POUR LE 6 JUIN A 0 HEURE UTC



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 4 juin à 0 heure et le jeudi 5 juin à 24 h.

Un minimum dépressionnaire sur les pays limitrophes du nord-est de la France continuera de diriger sur l'ensemble de nos régions un flux de nord-ouest perturbé.

Jeudi, en fin de nuit une zone de temps couvert et pluvieux aura touché les régions de la Manche, et affectera le nord-ouest jusqu'aux pays de Loire et au Bassin parisien. Cette zone de mauvais temps gagnera en milieu de journée les régions du Sud-Ouest au Massif Central et s'étendra en fin de journée des Pyrénées au sud-est du Massif Central et aux Alpes, épargnant les régions du pourtour méditerranéen.

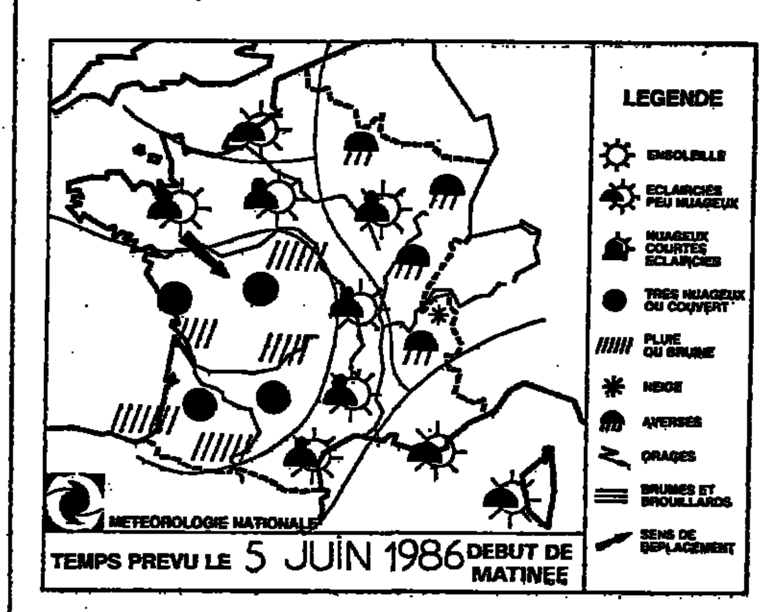
A l'arrière, le temps sera nuageux avec des éclaircies alternant avec des averses dans l'après-midi et en soirée sur les régions de la Manche au Pays de Loire et aux Massif Central. Sur le Sud-Ouest le temps restera très nuageux.

Du Nord au Nord-Est jusqu'au Centre-Est, le matin, maintien d'un temps instable, très nuageux avec des averses fréquentes qui pourront donner de la grêle par endroits en fin d'après-midi.

Enfin les régions côtières de la Méditerranée verront des passages nuageux surtout près du golfe du Lion, mais sans pluie.

Les températures matinales seront de l'ordre de 6 degrés à 10 degrés du nord au sud, jusqu'à 12 degrés à 13 degrés sur le pourtour méditerranéen. Dans l'après-midi, les températures atteindront 10 degrés à 13 degrés sur le Nord-Est, 13 degrés à 16 degrés ailleurs sur la moitié nord et 15 degrés à 17 degrés dans le Sud-Ouest. Sur les côtes méditerranéennes, elles atteindront 18 degrés à 23 degrés.

Le vent de nord-ouest sera modéré en général, avec une tramontane assez forte mais un mistral modéré.



TEMPÉRATURES maxima - minima - temps observé

FRANCE			
AJACCIO	22	11	S
BIARRITZ	18	14	P
BORDEAUX	21	13	P
BOURGES	21	10	P
BREST	13	9	O
CAEN	15	8	N
CHERBOURG	12	9	N
CLERMONT-FERR.	18	11	P
DIJON	18	11	P
GRENOBLE-St-M-H	25	14	P
LILLE	18	8	A
LIMOGES	15	10	P
LYON	20	19	C
MARSEILLE-MAR.	25	16	O
NANCY	20	9	P
NANTES	20	10	N
NICE	21	14	N
PARIS-MONTS.	19	19	C
PAU	19	13	P
PERPIGNAN	26	18	N
RENNES	18	9	S
ST-ÉTIENNE	18	13	P
STRASBOURG	21	11	A
TOURS	22	10	P
TOULOUSE	21	14	P
POINTE-A-PITRE			

ÉTRANGER			
ALGER	23	14	S
AMSTERDAM	16	8	A
ATHÈNES	27	20	S
BANGKOK	35	27	N
BARCELONE	23	14	S
BELGRADE	22	12	N
BERLIN	18	12	P
BRUXELLES	18	8	P
LE CAIRE	33	26	S
COPENHAGUE	15	11	P
DAKAR	28	23	N
DELHI	37	??	P
DJERBA	??	??	?
GENÈVE	20	13	P
HONGKONG	31	25	O
ISTANBUL	26	18	S
JÉRUSALEM	28	16	S
LISBONNE	26	16	S
LONDRES	16	7	S
LOS ANGELES	22	16	S
LUXEMBOURG	16	7	P
MADRID	28	12	S
MARRAKECH	24	15	N
MEXICO	23	13	P
MILAN	23	14	O
MONTRÉAL	17	1	S
MOSCOU	28	16	S
NAIROBI	23	14	N
NEW-YORK	27	18	S
OSLO	16	10	P
PALMA-DE-MAJ.	26	10	S
PÉKIN	34	18	S
RIO-DE-JANEIRO	23	19	O
ROME	24	11	S
SINGAPOUR	29	27	O
STOCKHOLM	13	8	P
SYDNEY	13	8	S
TOKYO	24	18	C
TUNIS	26	16	P
VARSOVIE	17	7	N
VENISE	21	16	O
VIENNE	18	7	N

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4240

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									■
III			■						
IV							■		
V						■			
VI		■			■				
VII				■					
VIII			■						■
IX				■					
X		■							
XI			■						

HORIZONTALEMENT

I. Un endroit où travailler avec flamme est mal vu. – II. Nous est totalement inaudible. – III. Passé heureux. N'est pas porté sur l'action. – IV. Est sur les dents. Ne font pas partie de la distribution. – V. Résidence d'été. Se fait comme une lettre à la poste. – VI. Démonstratif. Peut prendre la forme d'une grève. – VII. Tirée d'affaires. Avoir un comportement « attachant ». – VIII. Dans le coup. Homme de bien. – IX. Gros pour le bœuf. Son coup ne manque pas de coût. – X. Travailler en fumant. – XI. Préposition. Fait mauvaise impression.

VERTICALEMENT

1. Met la morale au plus haut et le moral au plus bas. – 2. Fruit. A droit au titre le plus important. – 3. Note. Un grain. Sert à apaiser ou à exhorter. – 4. Un travail qui se fait suivant les règles. Morceau de bambou. – 5. Ce que peut faire un pauvre hère avec ses hardes. Certificat de garantie. – 6. Travail de luthier. Abri de fortune. – 7. Une case peut lui suffire mais pas une paillote. S'ils ont la grande cote, c'est justement parce qu'ils ne l'ont pas. – 8. Ont un tronc sans épine. – 9. Une paillasse souvent humide. Grand âge.

Solution du problème n° 4239

Horizontalement

I. Intendant. – II. Nouveau. – III. Suée. NESO. – IV. Prunes. Ou. – V. Irrésolu. – VI. Ri. Nuls. – VII. Atre. Site. – VIII. Turne. Ter. – IX. IR. TNT. Si. – X. Oersted. – XI. Eleis.

Verticalement

1. Inspiration. – 2. Nourriture. – 3. Tueur. RR. Ré. – 4. Événements. – 5. Ne. Es. Enté. – 6. Dansons ! Tel. – 7. Aue. Luit. De. – 8. Soultes. – 9. Trou. Séries.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 4 juin :

UN ARRÊTÉ

● Du 23 mai 1986 fixant pour 1986 le seuil d'application du dégrèvement de 25 % de la taxe d'habitation en faveur des personnes non imposables à l'impôt sur le revenu.

UNE LISTE

● D'aptitude spéciale pour l'année 1986 (magistrature).

CIRCULATION

PLUSIEURS CAMPAGNES POUR LA SÉCURITÉ DES ENFANTS

La route des écoliers

17 % des 10 432 personnes tuées en 1985 sur les routes françaises avaient moins de vingt ans. Les statistiques soulignent ce lourd tribut que les jeunes paient à l'insécurité routière : avant d'atteindre l'âge de quatorze ans, un enfant sur vingt sera victime d'un accident de la route.

Il n'est donc pas étonnant que se multiplient, en ce printemps 1986, les initiatives privées et publiques pour réduire une mortalité juvénile qui reste le scandale des scandales aux yeux de l'opinion publique. D'autant plus que le temps des grands départs en vacances approche et, avec lui, la montée des périls. Plusieurs campagnes sont en cours. Elles concernent différentes parades possibles.

Apprendre à l'enfant. – Sous le titre *L'enfant n'est pas un adulte en miniature*, la Ligue contre la violence routière lance une action tous azimuts illustrée par une affiche montrant en gros plan le contenu d'un cartable d'écolier éparpillé sur la chaussée (1). Plus que la sensibilisation des élus, des parents et des pouvoirs publics, c'est la formation de l'enfant lui-même que vise la Ligue. Parce que l'enfant ne sait pas apprécier la vitesse d'une voiture, parce que l'angle de son champ visuel est plus petit que chez l'adulte, la Ligue demande que soient enfin appliqués les textes législatifs et réglementaires qui prévoient un enseignement obligatoire du code de la route à l'intérieur du programme scolaire.

– Protéger le jeune. – L'Association pour la sécurité sur les autoroutes (ASSECAR) essaie, par des messages publicitaires, de persuader les utilisateurs de la voiture de boucler la ceinture de sécurité à l'arrière du véhicule, place où se trouvent toujours les enfants de moins de dix ans. Pas facile de persuader les jeunes énergies de ne pas se placer debout entre les sièges avant !

C'est aussi le sénateur Stéphane Bonduel, président du groupe d'étude sur la sécurité routière, qui a rendu public un triangle représentant un enfant stylisé et destiné à alerter les autres automobilistes de la présence enfantine dans le véhicule sur lequel il est apposé. Selon le docteur Dians Ippati-Dingli, présidente de l'Association de développement des soins aux nourrissons (ADSN), ce panneau n'est que « *le premier maillon d'une chaîne de mesures concrètes visant à améliorer la sécurité des enfants transportés en voiture* ». Il est dommage que la distribution de ce triangle donne lieu à une cacophonie entre les organisations chargées de l'assurer : l'UAP envisage de le donner à ses assurés ; en revanche, les stations-services ELF et l'ADSN le vendront au prix de 28 F (2).

– Faire parler les adolescents. – Les 14-18 ans ont été sollicités par RTL et le constructeur automobile Volvo pour participer à un concours destiné à leur faire exprimer les douze mesures les plus efficaces selon eux pour rendre la circulation sûre (3). « *Je viens d'un pays où les plus grands enfants des écoles prennent la place des policiers aux passages cloutés et ils ont le droit de relever le numéro des voitures qui ne les respectent pas...* » « *Les ballons pour l'alcootest devraient être en vente publique pour permettre aux conducteurs ayant bu de vérifier s'ils ne sont pas en état d'ivresse...* » « *Monter des pare-brise feuilletés sur toutes les voitures.* » Le jury du concours se réunira le 27 mai pour sélectionner les trente meilleures suggestions.

Ces campagnes ne traitent pas directement des grands thèmes que sont la limitation de vitesse, la répression de la conduite en état d'ivresse ou le non-respect des feux et panneaux sur lesquels le gouvernement devra se pencher avant le mois de juillet pour dire s'il renforce ou non les mesures répressives en vigueur. Ces campagnes ont cependant le mérite de viser les futurs automobilistes que sont les enfants afin de les persuader le plus tôt possible de la nécessité de conduire prudemment.

ALAIN FAUJAS.

(1) Ligue contre la violence routière, 5, impasse Bonsecours, 75011 Paris, tél. (1) 43-48-96-09.

(2) ADSN, 217, rue du Fbg-Saint-Honoré, 75008 Paris, tél. (1) 45-63-33-42.

(3) Opération sécurité Volvo-RTL, 115, rue du Bac, 75007 Paris, tél. (1) 45-44-38-39.

10 432 morts en 1985

Ne pas oublier l'insécurité routière

Dans une lettre à M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, M. Michel Brétagnol, président de l'Association des familles des victimes des accidents de la route (AFVAC), déplore que dans le plan de lutte contre l'insécurité et le terrorisme établi par le ministre il ne soit fait « *à aucun moment référence à l'insécurité routière* ».

« *Que l'on prenne pour critère le nombre de tués et de blessés, ou que l'on se réfère au seul coût économique,* écrit M. Brétagnol, *ce fléau qui fut la cause des 10 432 morts en 1985, selon les statistiques officielles – expression réduite de la réalité – mérite à l'évidence tout autant, si ce n'est davantage, d'attention que « terrorisme et délinquance organisée »* dont « *les méfaits* » pour autant qu'ils soient trop lourds n'en sont pas moins très inférieurs, selon le président de l'AFVAC.

Considérant que l'insécurité routière est « *de très loin, la première forme de violence dans notre pays* », le président de l'AFVAC estime que celle-ci devrait se situer au même niveau que le terrorisme et la délinquance dans « *la hiérarchie des préoccupations* » du ministre.

ENVIRONNEMENT

SUR LES COTES FRANÇAISES

Surveillance renforcée des coquillages

L'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), qui a la responsabilité de surveiller la salubrité des eaux côtières et des produits de la pêche, vient de renforcer son réseau de contrôle, a annoncé le 2 juin M. Jean-Max de Lamare, directeur du centre IFREMER de Nantes. Ces contrôles renforcés porteront, en particulier, sur des algues microscopiques qui peuvent proliférer au point de colorer les eaux en rouge, en brun ou en jaune, et surtout dont certaines espèces sont toxiques pour l'homme, même lorsqu'elles ne sont pas assez nombreuses pour teinter l'eau. La toxicité des microalgues est liée au mode d'alimentation par filtration des coquillages. Il se produit ainsi, dans les organes des coquillages, des phénomènes d'accumulation qui rendent toxiques la chair des animaux filtreurs.

La première microalgue incriminée est un *Dinophysis* dont la longueur ne dépasse pas 50 microns. Elle sécrète un acide gras toxique qui provoque des gastro-entérites chez le consommateur de ces coquillages, même cuits.

Le *Dinophysis* est très mal connu : on ne peut même pas prévoir ses proliférations. Pourtant, ses effets néfastes sont certains. En 1983, 3 300 cas de gastro-entérites étaient recensés sur les seules côtes sud de la Bretagne. Dès l'année suivante, les contrôles de coquillages prenaient en compte les *Dinophysis* : le nombre des cas de gastro-entérites tombait à 70 dès 1984, et à zéro en 1985.

Depuis 1984, les trente stations de contrôle de l'IFREMER sont en état de veille permanente sur les *Dinophysis*. La veille se transforme en alerte dès qu'on en a détecté plus de deux cents par litre d'eau de mer. Quatre laboratoires régionaux font alors en quelques heures des tests de toxicité sur des souris et des souriceaux et, selon les résultats, interdisent ou non la pêche, la vente et la consommation des coquillages dans la zone dangereuse.

Une autre microalgue, le *Gonyaulax*, est beaucoup plus redoutable. Elle n'a pas encore été signalée sur les côtes françaises, mais elle est connue depuis plusieurs décennies sur les côtes atlantique et pacifique d'Amérique du Nord et sur les côtes japonaises. Depuis 1960, elle est de plus en plus présente sur plusieurs littoraux européens.

Le *Gonyaulax* peut tuer : 200 cas mortels sur 900 recensés dans le monde entre 1689 et 1962 : il sécrète une toxine paralysante dont l'effet apparaissant dans les trente minutes après l'ingestion est comparable à celui de l'atropine, du curare, des toxines du tétanos et du botulisme, et qui survit à la cuisson. Une dose de 0,5 milligramme de cette toxine suffit à tuer un homme, et certains coquillages peuvent en accumuler 1 milligramme pour 100 grammes de chair. Pour le *Gonyaulax*, s'il y a le moindre doute, des tests sur des souris sont faits en une heure.

Y. R.

SCIENCES

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'EXPLOSION DE CHALLENGER PRÉCONISE UNE RÉORGANISATION DE LA NASA

La commission chargée de l'enquête sur les causes de l'explosion en vol de la navette Challenger remettra, vendredi 6 juin, ses conclusions au président Ronald Reagan. Dans ce rapport de plus de deux cents pages, les treize membres de la commission, dirigée par l'ancien secrétaire d'Etat William Rogers, confirment que la défaillance d'un joint sur un des segments d'une des fusées d'appoint de la navette est bien à l'origine du drame. « *Un drame qui n'aurait jamais dû arriver* », disent-ils, si les hauts responsables de la NASA avaient tenu compte des avertissements répétés de certains ingénieurs et de quelques-uns de ses sous-traitants.

La commission d'enquête appelle à une sévère réorganisation de la hiérarchie de la NASA, à une meilleure concertation entre les ingénieurs, les astronautes et les constructeurs de la navette à la veille de chaque tir, à l'étude d'un système de sauvetage de l'équipage et à une modification des joints des fusées d'appoint, qui seraient supervisées par des experts du Conseil national pour la recherche.

TRANSPORTS

PAPEETE POUR PAS TROP CHER. – L'agence Go Charters organise des vols réguliers entre Paris et Papeete meilleur marché que les vols d'UTA. Le prix du billet aller-retour s'élève à 7 700 F du 3 au 20 juin, à 8 200 F du 21 juin au 30 septembre et à 7 700 F du 1er au 31 octobre. Le billet UTA correspondant coûte 8 870 F jusqu'au 12 juin et 15 790 F après cette date. Le vol Go Charters part chaque mardi et chaque vendredi et le retour est assuré tous les mercredis. Il est effectué entre Paris et Los Angeles par des Boeing-747 de TWA et entre Los Angeles et Papeete par des 747 de Transamerica.

★ *Dans toutes les agences de voyages.*

CARNET DU Monde

Décès

– Mme Jules Dana,
Le docteur et Mme Max Dana,
leurs enfants et petite-fille,
M. Gilbert Dana,
Mme Martine Carpentier
et leurs enfants,
M. et Mme Georges Brami
et leurs enfants,
Mme Valentine Scemama
et ses enfants,
Les familles Dana, Temam, parentes et alliées
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jules DANA,
ancien directeur
de l'école Or-Thora,

survenu le 2 juin 1986, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, après une longue et douloureuse maladie.

L'inhumation aura lieu au cimetière parisien de Pantin (entrée principale), le 5 juin à 15 heures.

77 *bis*, rue des Chesnaux,
95160 Montmorency.

– Mme Jean Hue,
son épouse,
M. et Mme Sergio Rocco,
Sabrina, Barbara,
M. et Mme Jacques Poulain,
Isabelle et Stéphane, Bérengère, Guillaume,
M. et Mme Pierre Benhamou,
François, Laurent,
M. et Mme Henri-Georges Lauret,
Serge,
M. et Mme Patrice Gautier,
Philippe, Romain,
M. et Mme Alain Hue,
Mickaëlle,
Mme Cécile Hue,
Olivier, Luc,
M. et Mme Christian Dumaux,
Marie, Paul,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Pierre Lacroix,
sa belle-mère,
Mme Guy Hue et ses enfants,
Le docteur et Mme André Hue,
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Pierre Lacroix,
M. Philippe Muray,
ses frère, beau-frère, belles-sœurs, neveux et nièces,
Les familles Lebas, Paisnel, Elie, Le Poittevin, Frilley, Bellon
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean HUE,
ancien assureur-conseil,
juge honoraire
au tribunal de commerce,

survenu à Cherbourg le 27 mai 1986, dans sa soixante-dix-huitième année, muni des sacrements de l'Eglise.

Ayant fait don de son corps à la science, il n'y aura pas de cérémonie d'obsèques.

Une messe pour le repos de son âme a été célébrée dans l'intimité familiale.

Ceux qui l'ont aimé pourront venir prier chaque matin à 8 h 45 en la basilique Sainte-Trinité les 2, 3, 4, 5, 6 et 7 juin 1986.

« *Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés.* »
(Jean 15/12).

– Compiègne.

Mme Manuelle Diamond,
M. et Mme Bernard Jouhet,
Mlle Irène Jouhet,
ses enfants,
ont la douleur d'annoncer le décès de

M. Serge JOUHET,

survenu le 2 juin 1986 à Compiègne, dans sa soixante-quatorzième année.

42, rue des Réservoirs,
60200 Compiègne.

– Charlotte Kuttenn, son épouse,
Frédérique Kuttenn, sa fille,
Et toute la famille
font part du décès de

André KUTTENN,

survenu le 29 mai à la Pitié-Salpêtrière.

La cérémonie religieuse a eu lieu, dans l'intimité, en l'église de Montigny-Lencoup (Seine-et-Marne), suivie de l'inhumation dans la sépulture familiale, le 4 juin 1986.

25, rue du Sergent-Banchat,
75012 Paris.
6, avenue des Gobelins,
75005 Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

– Mme Auguste Pinson,
M. et Mme Alain Moulins
et leurs enfants,
Jacques et Philippe Pinson,
M. et Mme Andrzej Zawisza
ont le chagrin de faire part du décès de

M. Auguste PINSON,

survenu le 30 mai 1986, à l'âge de soixante-seize ans.

Les obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité familiale.

5, passage du Manège,
92120 Montrouge.
5, rue de la Vanne,
92120 Montrouge.

– Mme Jean Westendorp,
Sophie,
sa fille bien-aimée,
Jacques, Isabelle et Charlotte Marly,
M. et Mme Marcel Lorent,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Pierre Westendorp,
M. Claude Westendorp,
M. et Mme Patrick Westendorp
et leurs enfants,
– M. et Mme Axel Westendorp,
Parents et amis,
ont le grand chagrin de faire part du décès de

M. Jean WESTENDORP,

survenu à Paris le samedi 31 mai 1986, à l'âge de soixante-quinze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 6 juin à 10 h 30 en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 10, rue de l'Annonciation, Paris (16e), où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Montchauvet (Yvelines), dans l'intimité familiale.

46, rue de la Faisanderie,
75116 Paris.

Remerciements

– La famille et les amis de

Fernande-Françoise CHATAGNER

remercient vivement tous ceux qui par leur présence ou leurs témoignages d'amitié se sont associés à leur peine.

– Mme Guy Delmas,
M. et Mme Alain Absire
et leurs enfants,
M. et Mme Jean Clarisse
et leurs enfants,
Ainsi que toute la famille,

Profondément touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées, remercient sincèrement les personnes qui se sont associées à leur grande peine.

Anniversaires

– Une pensée est demandée à la mémoire de

Jean PUCELLE,

5 juin 1981.

Avis de messes

– Une messe sera célébrée le mardi 10 juin à 17 heures en l'église Saint-Germain-des-Prés à la mémoire de

Louis GLANGEAUD,
membre de l'Académie des sciences
professeur honoraire à la faculté

décédé le 22 mars 1986.

Communications diverses

Nane Stern

vous invite à venir voir les peintures et dessins récents de

Alexandre HOLLAN,

du 3 juin au 5 juillet 1986,
25, av. de Tourville, 75007 Paris.
Tél. : 47-05-08-46.

DÉFENSE

TRÈS COUTEUX ET TROP COMPLIQUÉ

Le projet d'un hélicoptère franco-allemand dans l'impasse

L'Allemagne fédérale chercherait-elle à faire endosser à la France la responsabilité d'un échec de leur projet commun de fabriquer un hélicoptère de combat si, comme tout le donne à croire, un tel programme, très ambitieux, de coopération militaro-industrielle devait bientôt capoter ? C'est la question que l'on se pose, aujourd'hui, à Paris. La déclaration, mardi 3 juin à Bonn, d'un porte-parole du ministère ouest-allemand de la défense, selon lequel les négociations actuelles de part et d'autre du Rhin sont dans l'impasse, a intrigué le ministère français de la défense. Pour lui, ces discussions, dont on ne se dissimule pas qu'elles sont difficiles, continuent, comme en témoignent la réunion, vendredi 30 mai à Paris, des experts des deux pays et celle prévue, dans une dizaine de jours, dans la capitale ouest-allemande.

Depuis bientôt dix ans, l'Allemagne et la France ont lancé l'idée de concevoir, ensemble, une gamme d'hélicoptères de combat, en confiant la réalisation à Messerschmitt-Bolkow-Blohm et MTU, du côté ouest-allemand, et à l'Aérospatiale et Turboméca, du côté français. Régulièrement, un tel projet connaît des hauts et des bas. Au cours des derniers mois, des obstacles ont surgi.

A l'origine, il s'est agi de construire, à partir d'un même modèle de base qui varierait, ensuite, par ses équipements, trois types d'hélicoptères pour la lutte antichar (le PAH 2 pour l'Allemagne fédérale et le HAC troisième génération pour la France) et pour l'appui-protection (le HAP pour la France), c'est-à-dire un hélicoptère armée de missiles air-air contre des hélicoptères.

Au fil des discussions, cette très coûteuse diversification, qui mène en réalité à la construction de modèles foncièrement différents pour répondre à des besoins opérationnels eux-mêmes inconciliables, a incité les deux gouvernements en cause à réclamer de leurs industriels la mise au point de solutions techniques plus économiques et plus simples. En effet, les exigences des uns et des autres ont entraîné un accroissement du poids de l'hélicoptère (qui est passé de 4,2 tonnes à 5,4 tonnes au décollage), et donc de son prix de revient, de même qu'elles ont conduit les états-majors concernés à privilégier des choix différents d'équipements de bord (l'avionique et les systèmes) et des armements correspondants.

En mai dernier, cependant, les industriels proposaient aux services officiels des deux pays de ramener de trois à deux le nombre des versions de base du futur hélicoptère franco-allemand. On conservait le HAP pour les besoins français et on concevait un hélicoptère antichar unique, qui remplaçait le PAH-2 ouest-allemand et le HAC troisième génération français. On s'accordait également sur l'avionique de bord, qui serait de conception européenne et qui ne serait pas achetée aux Etats-Unis comme, au début des discussions, l'éventualité en avait été avancée par Bonn.

Tout étant loin d'avoir trouvé une solution acceptable, la France et l'Allemagne fédérale convenaient alors de donner deux mois aux industriels pour faire des propositions définitives. Au 1er juillet prochain, l'ensemble du dossier devrait être réexaminé (caractéristiques techniques et investissements) en coopération.

Révision à la baisse

Après la publication par un quotidien de Munich, le *Suddeutsche Zeitung*, d'informations faisant état de l'abandon du projet, un porte-parole du ministère ouest-allemand de la défense a indiqué, mardi 3 juin à Bonn, que les négociations étaient dans l'impasse et que la réalisation, trop onéreuse, de ce programme d'hélicoptère, ne saurait s'inscrire telle quelle dans le cadre du budget initialement prévu de plus de 1 milliard de marks (environ 3 200 millions de francs). Cette estimation est, en réalité, largement dépassée puisqu'on parle plutôt de 1,2 milliard de marks, à ce jour, pour la seule participation de l'Allemagne fédérale à la phase de définition de l'hélicoptère (coût du développement exclu).

On ne considère pas, à Paris, le projet comme étant dans l'impasse, et on évite soigneusement de parler de rupture au ministère français de la défense. La France, ajoute-t-on de même source, ne veut pas casser le programme même si, malgré de récentes propositions françaises de relance, les discussions s'éternisent.

Après l'abandon du projet conjoint de char de combat et après les tergiversations ouest-allemandes sur le programme Hermès d'un avion orbital européen, tout se passe comme si chacun des deux pays tentait de faire porter à l'autre la responsabilité d'un échec éventuel sur l'hélicoptère. La France, parce qu'elle révise à la baisse, pour des raisons financières, ses engagements de programmes d'armement à long terme. L'Allemagne fédérale, parce qu'elle pourrait acheter ailleurs (l'Apache AH-64 américain ou l'A-129 italien) l'hélicoptère antichar dont son armée a besoin.

JACQUES ISNARD.

M. Giraud rend hommage aux services secrets et à la sécurité militaire

« *Les armées recevront de nouvelles tâches pour lutter contre le terrorisme. Notamment la gendarmerie.* » C'est ce qu'explique le ministre de la défense, M. André Giraud, dans un entretien accordé au mensuel *TAM* des armées françaises. M. Giraud en profite pour rendre un hommage remarqué à la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), qui constitue les services secrets, et à la Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD), l'ex-sécurité militaire.

Dans sa lutte contre le terrorisme, précise le ministre de la défense, « *l'armée dispose essentiellement de la gendarmerie, avec, notamment, le fameux GIGN* (Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale), *mais il y a aussi la DGSE dont on ignore les valeurs et les compétences remarquables pour n'en retenir que des fautes apparentes que beaucoup ont avantage à lui imputer. Il faudrait également citer la DPSD, moins connue, mais qui contribue, par son action, à la protection de nos installations (...). Cette affaire de lutte contre le terrorisme n'est pas seulement celle des armées. Elle implique une concertation au plus haut niveau de l'Etat entre différents ministères et implique une certaine discrétion* », estime M. Giraud.

A propos de la création du Conseil de sécurité intérieure, qui associe la police, la diplomatie et la défense, le ministre estime qu'elle correspond à une nécessité. « *Notamment*, dit-il, *une circulation plus rapide des renseignements est une condition préalable indispensable à la prévention de toute action terroriste. Une pareille pratique ne se limite pas d'ailleurs au niveau national mais implique le renforcement de nos liens avec les services compétents de nos alliés.* »

M. Giraud ajoute : « *Dans ce qu'il faut bien appeler une guerre de chaque instant contre le terrorisme, au-delà des succès récents, je voudrais insister sur les qualités absolument nécessaires de discrétion. A une époque où le faire-savoir prime trop souvent sur le savoir-faire, ces hommes – discrets par devoir – qui acceptent que l'on parle plus de leurs échecs que de leurs succès, méritent un coup de chapeau tout particulier.* »

Le ministre annonce un renforcement des effectifs de la gendarmerie, notamment grâce à un accroissement du nombre des gendarmes auxiliaires du contingent, et il considère qu'il faudra sans doute procéder à des achats d'équipements adaptés « *qui ne seront pas passifs* ».

COMMUNICATION

« IL FAUT GAGNER LA BATAILLE DES PROGRAMMES » déclare M. François Léotard

« *Notre objectif numéro un est de maintenir une création française de qualité et de gagner la bataille des programmes* », a déclaré, mardi 3 juin, M. François Léotard, en installant la commission du compte de soutien aux industries de programmes. Evoquant la chute « *spectaculaire* » de la création française ces dernières années – 479 heures en 1981, 407 heures aujourd'hui – pour justifier la « *nécessité* » de ce compte, le ministre de la culture et de la communication a mis l'accent sur l'originalité du mécanisme. Le compte ne reçoit pas, en effet, de crédits budgétaires, mais il est alimenté par une taxe de 3 % (4 % l'an prochain) levée sur les ressources des chaînes privées ou publiques (redevance, publicité, abonnements), exprimant « *la volonté d'une profession de veiller elle-même à son développement* ». Ce compte est doté cette année de 180 millions de francs pour les producteurs dont les œuvres ont été diffusées à la télévision en 1984 et en 1985 et de 77 millions de francs pour les nouveaux producteurs.

La commission est formée de trois représentants de l'Etat (MM. André-Michel Besse et Jean-Pierre Paoli pour le ministère de la culture et de la communication, M. Paul Hermelin pour le ministère des finances) et de six personnalités de l'audiovisuel : Mmes Catherine Lamour (Canal Plus) et Pascale Breugnot (Antenne 2), MM. Michel Canello (président de Telfrance), Jacques Perrin (producteur, réalisateur, comédien), Maurice Bataille (INA) et Maurice Failevic, réalisateur.

● *Naissance de Radio-France-Normandie-Rouen.* – A partir du lundi 9 juin, Radio-France-Haute-Normandie change de nom et de dimension : elle devient Radio-France-Normandie-Rouen, trente-troisième station décentralisée, émettant sur 101 MHz et 95,1 MHz.

POINT DE VUE

La Rose pourpre de l'audiovisuel

par JACK RALITE (*)

SAMEDI 7 juin, plus de deux cents comédiens, réalisateurs TV, cinéastes, écrivains, chercheurs en communication, musiciens, tiennent des rencontres à Aubervilliers au Théâtre de la Commune sur le thème « *Pour une alternative française aux défis de l'audiovisuel.* » Pourquoi ?

Depuis des années, un processus est engagé dans notre pays à l'initiative du pouvoir pour soumettre d'abord indirectement (loi de 1974 supprimant l'ORTF), puis directement (création de la cinquième chaîne Berlusconi-Seydoux) l'audiovisuel à l'affairisme. Les résultats sont là. La sondagite et l'audience à tout prix sur les chaînes publiques, les créations « coupées » sur la « 5 ». Si Archimède vivait encore, il énoncerait : « *Tout programme plongé dans la rentabilité financière, subit une pression verticale dirigée vers le bas et égale au poids du volume des capitaux et profits qu'elle déplace.* » Francis Ponge parle de « *tout le flot de purin de la mélodie mondiale.* »

Depuis des années, le pouvoir accapare la télévision, selon le principe étatiste : « *Qui tient les médias, tient l'opinion* ». Les résultats sont connus. Le conformisme est roi. Tout au plus varie-t-il du « *pleinement approbateur* » au « *timidement critique* ». « *Une grande œuvre de normalisation est commencée* », notait Pasolini. C'est le contraire du pluralisme, de la souveraineté des arguments.

Depuis des années, les mutations technologiques dans l'audiovisuel rendent possibles l'accélération et l'approfondissement du dialogue social. La culture dans sa diversité peut rencontrer des publics que l'on ne peut atteindre autrement. L'épanouissement des individualités, problème incontournable pour chaque personne et pour la société française, a de nouveaux passeports. Les résultats sont prévisibles. Aux couples de la TV étatiste et affairiste : « produit-consommateur » et « propagande-électeur », peut succéder le couple de la TV liberté : « création et pluralisme-citoyen ». La liberté, les libertés peuvent faire un bond en avant.

Depuis le 16 mars, le gouvernement Chirac, qui craint les percées démocratiques mises au jour par l'évolution de l'audiovisuel, veut aller plus loin dans l'affairisme et l'étatisme. Or les gens y répugnent et aspirent à plus de démocratie. Comment accompagner les gens sans les suivre ? M. Léotard a été chargé de ce travail, où les affaires politiques sont considérées comme des farces et attrapes. Paraphrasant Anouilh, je dirai qu'il a trouvé des mots larges pour cacher des idées étroites. Le mot large c'est « déréguler ». C'est un singulier déraillement du lexique. C'est un mot masque, une liberté sans provision pour le peuple et les artistes, mais une provision de libertés pour les marchands. La dérégulation du service public, c'est la régulation généralisée par l'argent.

Ni grognards ni hussards

Face à ces nouveaux obstacles créés par le pouvoir et sachant que des avancées culturelles importantes sont à porter au crédit de la radiotélévision française, les supporters des rencontres d'Aubervilliers ont décidé de répondre par une nouvelle intelligence. Ils ne se dérobent pas devant de nouveaux commencements. Ni grognards du service public tel qu'il est ni hussards du service privé tel qu'il se profile.

Ils s'opposent aux privatisations en chaîne de TF 1 (immédiate), de FR 3 (plus lointaine), de la SFP (envisagée), de TDF (esquissée). Ils proposent, comme le dit leur appel, de mettre au jour « *une responsabilité publique et nationale en matière d'images* ». « *Les démarches audiovisuelles nationales, régionales et locales publiques et privées seraient régies par elle et son contenu essentiel : ni étatisme ni affairisme.* » Ils veulent aussi, sur cette donnée de fond, dessiner une nouvelle figure du service public.

Plusieurs des signataires ouvriront les moments successifs de réflexions à partir de 9 h 30 au Théâtre de la Commune (1). Jean-Claude Carrière : « *Pourquoi nous refusons le discours de l'inéluctable.* » Bernard Miège : « *Les apports des nouvelles techniques et les problèmes qu'elles posent.* » Claude Santelli : « *Les raisons de notre opposition à la privatisation des chaînes publiques.* » Pierre Musso : « *Que serait une responsabilité publique et nationale dans l'audiovisuel.* » Roger Kahane : « *Liberté, concurrence et efficacité à la télévision.* » Michel Mitrani : « *Cinéma et télévision.* » Jacques Krier : « *La politique des programmes, la production et l'intérêt national.* » Robert Escarpit : « *Les pluralismes à la télévision.* »

Les rencontres d'Aubervilliers se veulent une journée de préparation de cette alternative française aux défis de l'audiovisuel, dont l'idée a été lancée le 9 décembre à la Mutualité et dont notre pays a besoin. Les signataires, qu'ont rejoints notamment Marcel Blüwal, John Berry, Annie Fratellini, Youri, Anny Duperey, Willy Ronis, Jean-Pierre Vincent, Danielle Lebrun, Bernard Favre, Christine Fersen, Michel Cardoze, Rufus, André Virlojeux, Bertrand Tavernier, Frédéric Pottecher, Liliane de Kermadec, Jean-Paul Dekiss, René Vauthier, Claude Vinci, Denis Bablet, Gérard Guillaume, Fabienne Servan-Schreiber, disent aussi que « *leur travail ne sera pas seulement affaire de spécialistes, car l'audiovisuel concerne toute la société et rien n'est pire qu'un peuple indifférent à la forme de son avenir* ».

J'ajouterai : a l'image qu'on lui renvoie de lui. Woody Allen, dans *la Rose pourpre du Caire*, fait sortir ses comédiens de l'écran pour rejoindre les spectateurs. C'est aussi ce qui se passera au Théâtre de la Commune le 7 juin prochain. Ce sera « la Rose pourpre de l'audiovisuel ».

(*) Maire d'Aubervilliers, ancien ministre.

(1) Les travaux se dérouleront le matin de 9 h 30 à 13 h au Théâtre de la Commune, 2, rue Edouard-Poisson, et l'après-midi de 14 h 30 à 16 h 30 à Loisirotel, 53, rue de la Commune-de-Paris. Pour tout renseignement s'adresser à Mme Claudine Joseph, « Citecable » 49, avenue de la République, 93300 Aubervilliers. Tél. : 48-34-84-00.

Deux nouveaux « Monde »

(Suite de la première page.)

Commençons par ce dernier, qui paraîtra sur un cahier séparé de trente-deux pages demi-format dans le numéro daté du dimanche et du lundi sous la responsabilité de Thomas Ferenczi. La TV occupera les deux tiers avec deux pages de programmes et d'informations pour chaque jour. Quatre pages seront données à la radio. Le reste ira à la communication, à la télématique, aux télés étrangères, le cahier s'achevant sur une page de courrier et la chronique hebdomadaire de Bruno Frappat. Ce numéro du dimanche-lundi, supplément compris, continuera d'être vendu 6 F. Les programmes seront agencés de manière à satisfaire à la fois les lecteurs qui sont en possession du journal dès le samedi et ceux qui ne peuvent l'obtenir que le dimanche ou le lundi.

A cette différence dans les délais mis par *le Monde* du dimanche-lundi pour atteindre son public, nous ne pouvons pratiquement rien : elle est due au trafic postal et aux habitudes des Français, de plus en plus nombreux à quitter les grandes villes pendant le week-end. Tout ce que nous pouvons faire, et nous allons le faire dès cette semaine, c'est avancer de trois quarts d'heure la mise en vente de l'édition en question. Reste que se posait la question de la nature du « produit » que nous livrons ce jour-là : le lecteur du samedi attend un journal de week-end, mais non celui du lundi. C'est dans ce but que nous avions fait évoluer l'an dernier la formule du *Monde Aujourd'hui* vers un cahier à forte base documentaire, valable par définition quel que soit le jour de lecture.

Varié, beaucoup mieux présenté que précédemment, le numéro du dimanche-lundi, sous la forme qu'il avait prise depuis quelques mois, était certainement un peu trop copieux, notamment pour ceux de nos lecteurs qui ne le trouvaient qu'au retour du week-end. C'est ce qui nous a amenés à lui substituer ce nouveau supplément *Radio Télévision Communication* d'un format et d'une présentation particulièrement commodes, que chacun posera sur son récepteur pour la semaine, et à reporter à la veille, sous une forme plus ramassée, l'essentiel du dossier documentaire publié jusqu'à présent le samedi-dimanche.

Présenté sur deux ou trois pages bien illustrées, ce dossier ouvrira le nouveau supplément que nous publierons chaque semaine dès le numéro daté de samedi prochain, sans changement de prix, sous la direction de Jean-Pierre Quélin. Son titre : « le Monde sans visa », en définit l'esprit. N'importe quel sujet pourra y être traité, à condition qu'il le soit dans cet esprit-là, en refusant œillères, barrières et frontières. On y retrouvera côte à côte d'autres ingrédients du *Monde Aujourd'hui* : grands entretiens, enquêtes, reportages, anniversaires, nouvelles, et d'autres venant du « Monde Loisirs » : une section voyages entièrement rénovée, bourrée d'indications pratiques, une section jeux, et bien entendu la chronique gastronomique de La Reynière, accompagnée à l'occasion de quelques recettes. A la différence du *Monde Radio Télévision Communication*, ce supplément-là sera publié au format du *Monde*. Nous étudions en effet la possibilité de lancer à la rentrée un *Monde* consacré aux entreprises, qui serait publié le même jour, sur demi-format en cahier séparé. Mais nous vous en avons déjà trop dit...

En tout cas, nous attendons avec confiance vos réactions, qui seront comme toujours les bienvenues, à ces nouveaux « produits » dont la création souligne, avec les comptes qu'a approuvés la semaine dernière notre assemblée générale, et que nous allons bientôt publier, la santé et le dynamisme retrouvés de l'entreprise.

A. F.

DES ARTISTES POUR TF 1

« *Vendre TF 1, c'est comme si on vendait l'Arc de triomphe* », s'exclame Pierre Arditi. A deux pas de lui, Anny Duperey, Bernard Giraudeau et Richard Berry expriment aussi leur inquiétude devant ce qu'ils considèrent comme « *un saccage du service public, une menace grave pour la création, la liberté d'expression et celle de l'information* ». Ils n'ont rien contre l'arrivée de nouvelles chaînes privées. Ils s'opposent simplement à ce que l'« *on fourgue aux marchands une chaîne qui appartient au patrimoine culturel français* ».

Chargés de représenter nombre de professionnels de la scène et de l'écran, ils étaient environ cent cinquante mardi 3 juin sur le chemin de l'hôtel Matignon. Parmi eux, beaucoup de grands noms : Suzanne Flon, Macha Méryl, Daniel Gélin, Alex Métayer, Jean-Pierre Bacri, Evelyne Bouix, Henri Virlojeux et bien d'autres encore.

« *C'est une manifestation d'artistes, une démarche courtoise* », a expliqué Bernard Giraudeau, porteur d'une lettre destinée à MM. Chirac et Léotard. « *Nous n'avons*, dit-il, *appelé à venir ni le public, ni les syndicats, ni les hommes politiques.* » Les forces de police ne l'entendaient pas ainsi, qui arrêtèrent le cortège à l'entrée de la rue de Varenne. Seule une délégation de cinq personnes était reçue par un collaborateur du premier ministre, auquel elles remettaient une pétition signée d'une soixantaine de gens du cinéma et du spectacle.

A. Rd.

● *M. Christian Grimaldi directeur de la publication du « Figaro ».* – M. Christian Grimaldi, directeur délégué de la Socpresse, vient d'être nommé directeur de la société Le Figaro SA et directeur de la publication du quotidien phare du groupe de M. Robert Hersant, en remplacement d'André Audinot, récemment décédé. M. Max Clos, directeur de la rédaction, devient directeur délégué de la publication. D'autre part, M. Bertrand Cousin, député (RPR) des Côtes-du-Nord et directeur général adjoint de la Socpresse, devrait être nommé à la présidence du conseil de surveillance de la société de gestion du *Figaro*.

● *Parution du « Particulier immobilier ».* – Le premier numéro du mensuel *le Particulier immobilier* sera tiré à 35 000 exemplaires et vendu uniquement par abonnements à partir du 5 juin. Edité par les éditions le Particulier, le numéro 1 comprend un entretien avec M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, un dossier sur la loi de 48, etc. L'abonnement est de 198 F.

ANNONCES CLASSÉES



emplois régionaux

Centre communal d'action sociale de la ville d'Amiens (Somme)

recrute

PAR VOIE DE CONCOURS SUR TITRES

1 DIRECTEUR ADJOINT

Définition du poste :

Animer et assurer la coordination d'une direction enfance famille.

Connaissances souhaitées :

aide sociale légale, aide sociale à l'enfance, service social polyvalent, circonscriptions.

Profil :

formation supérieure (licence, maîtrise). Expérience 5 ans minimum.

Echelle indiciaire : 597-920.

Adresser lettre et c.v. à :
Monsieur le Président du Centre communal d'action sociale, 13, bd Maignan-Larivière, 80044 Amiens Cedex.
AVANT LE 13 JUIN 1986.

Sté Sce. leader dans domaine activité communication, implantée depuis 15 ans Poitou-Chts, exp. constante, rech. :

CHEF COMPTABLE

Intégré ds équipe direct. dynam. et exig. Collaborateur direct. du Président. Devra assurer :
- la prise en charge compt. de l'ensemble aspects compt. et financiers de l'entreprise ;
- supervision d'une équipe de 10 pers. ;
- et surtout dévelop. activité contrôle de gestion.

Ce poste de confiance s'adr. à candidat form. sup. (DECS-ESSEC-SUP CO) ou pouvant justif. d'une exp. confirmée dans poste similaire.
Adresser C.V., photo, prét. Réf. 16/2505 NP
GESSIE PUBLICITÉ,
22, boulevard Bury,
16000 ANGOULEME.

NICE
Ecole de français pour étrangers recherche

PROFESSEURS

exp. VIF et DVV exigée, parlant bien anglais, plein temps, poste permanent ou pour juillet, août. Ecrire avec c.v. détaillé
INSTITUT DE FRANÇAIS
06230 Villefranche-sur-Mer.

OFFRES D'EMPLOIS

Nº 1 du secteur rech. pour développer ses agences Paris CONSEILLERS CIAUX H ou F sens des relations publiques
— possib. d'évolution rapide
— rémunération motivante.
Tél. pour RV 45-53-91-30.

VILLE DE DOMONT (95)
(12 000 habitants)

recrute
par mutation ou inscription sur liste d'aptitude

RÉDACTEUR

pour le service URBANISME chargé principalement de l'application du POS expérience souhaitée.

Adresser demande et c.v. à Monsieur le Maire, 47, rue de la Mairie, 95300 DOMONT.

SODEDAT 93
Société d'Aménagement du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis
280 millions C.A.

recrute

1 CHEF DU SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

expérience en aménagement et construction souhaitée.

1 CADRE CHARGÉ D'OPÉRATION

Ecrire : lettre manuscrite + c.v.
SODEDAT 93
8-22, rue du Chemin-Vert,
93000 BOBIGNY.

---

info'rop

GESTION DE PROJETS

recrute

TECHNICIENS DE CONTRÔLE DE PLANIFICATION
TECHNICIENS GESTIONNAIRE DE CONFIGURATION

Disponible rapidement. Environnement aéronautique spatial.
Lieu de travail : PARIS et CANNES
Tél. pour R.V. (1) 43.77.42.45

Importante Société d'Etudes de marchés, banlieue Ouest, recherche pour ses départements :
- GRANDE CONSOMMATION
- TEXTILE
- DISTRIBUTION

chargés(es) de clientèle

débutants ou ayant quelques années d'expérience dans le marketing. Diplômes de l'Enseignement Supérieur (HEC, ESSEC, ENSAE, AGRO, IEP, SCIENCES-ECO, ESC...)
Adresser C.V. détaille et photo à la Direction du Personnel - SECODIP - 2, rue Francis Pédron
B.P. 3 - 78241 CHAMBOURCY

Organisation et Publicité

La société de gestion d'une des plus importantes charge d'agents de change de PARIS recherche son :

RESPONSABLE ADMINISTRATIF

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Pour prendre en main, apres les avoir regroupe, la totalité des opérations administrative et comptable concernant ses FCP

De formation BTS DUT comptabilité - gestion minimum, d'esprit vif et precis, organise et autonome. il possede une expérience d'au moins 3 ans dans la gestion comptable et administrative de FCP ou SICAV.

Adressez lettre manuscrite, CV photo et pretentions sous ref 7749 M a BLEU Publicite - 17, rue du Dr Lebel 94307 VINCENNES CEDEX - qui transmettra

---

Importante société de nettoyage recherche pour ses services comptables

CHEF DE GROUPE COMPTABLE

pour bilans, déclarations fiscales, comptabilité générale et analytique : 2 ans d'expérience et diplôme exigés. Env. CV et prét. à : M. Michel Braye, 35, rue Miguel-Hidalgo, 75019 Paris.

secrétaires

SECRÉTAIRES TRILINGUES

ANGLAIS ESPAGNOL.
Excellente présentation pour postes stables.
Tél. : 42-46-58-93.

DEMANDES D'EMPLOIS

CHEFS D'ENTREPRISE

L'Agence Nationale Pour l'Emploi

vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

CADRE ADMINISTRATIF, 37 ans, maîtrise droit. 8 années d'expérience dans poste à responsabilité en milieu administratif. Encadrement application informatique formation professionnelle gestion du personnel SOUHAITANT évoluer dans secteur dynamique.

PROPOSE ses compétences à entreprise ou organisation secteur d'activité indifférent, Paris, banlieue — BCO/MS 854.

INGÉNIEUR COMMERCIAL EXPORT, 38 ans, MBA université Californie, ingénieur génie chimique, expérience 10 ans Suède et USA 2 ans d'exportation de produits industriels de haute technicité, anglais, allemand, suédois, russe, espagnol, chinois, japonais.

CHERCHE poste ingénieur export, responsable service export, chef de produits export — BCO/LA 855.

30 ans, maîtrise Dauphine, doctorat gestion, diplôme ICH, bilingue anglais, espagnol courants. Expér. polyvalente, risques d'entreprises règlements de sinistres IARD conseil en gestion de risques.

RECHERCHE poste à responsabilités services production international. Développement ou sinistres dans cabinet de courtage ou réassurance ou Cie ou dans service gestion de risques d'une importante Société — BCO/JV 856.

J.F. 26 ans, BTS tourisme accueil, licence d'histoire de l'art, exp. guide-accompagnatrice France et étranger, conférences, transferts, animation, exp. administrative, prospection, préparation de journées, dactylo.

CHERCHE un emploi en rapport avec ses compétences — BCO/MFG 857.

ANPE

ECRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
Tél. : 42-85-44-40, postes 33 et 34.

Cadre supérieur, grand groupe industriel français actuellement

DIRECTEUR COMMUNICATION-PUBLICITÉ

Propose son expérience à société ou organisme ayant LA VOLONTÉ DE METTRE EN PLACE ou VALORISER sa COMMUNICATION INTERNE et EXTERNE.

Résultats prouvés dans fonctions actuelle et précédentes.

Ecrire sous nº 21 589 à LE PUBLICITÉ FRANÇAISE 23, rue de Neuilly, 75116 PARIS, qui transmettra.

H. 37 ans, études juridiques, douze ans exp. prof., immobilier vente et gérance et gestion commerciale. Ch. emploi immédiatement. Tél. : 45-27-52-10.

Cadre disponible, commercial, exportation, gestion, prêt à examiner toutes propositions. Assoc. « GIER - Cadres Ile-de-France ». Tél. : M. Bos, 42-04-26-70 av. 10 h ou apr. 17 h.

PDG 38 ans cherche nouveau challenge fonction : fabrication, gestion commercial + exportation.
Français, allemand, bilingue, anglais, espagnol.
Spécialisé produits pharmaceutiques 5 ans produits grande consommation 5 ans. Début et fonction à convenir.
Merci de bien vouloir adresser vos offres avec discrétion garantie à HAVAS BP 346-06072 NICE CEDEX Réf. 473.

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

A vendre 1re main, Ford Sierra 1600 Laser. 22 000 km. Année 1985. état impeccable. 55 000 francs.
Tél. : 48-91-94-73.

Vends BMW 318 i
Modèle 1982 gris métallisé.
Prix Argus 30 000 francs.
Tél. : 47-63-96-43.

capitaux propositions commerciales

EXCELLENTS INVESTISSEMENTS DANS PUITS DE PÉTROLE AU TEXAS. Min. 7 MF. Télex synopsis 650-263-7011.

propositions diverses

Les emplois offerts par la fonction publique dans toute la France sont nombreux et variés (PTT, SNCF, Police, EDF-GDF, armées, préfectures, mairies, etc.) Demandez une documentation sur la revue spécialisée FRANCE-CARRIÈRES (D 14) BP 402-09 PARIS.

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées. Demandez une documentation sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) BP 291-09 PARIS CEDEX 09

L'immobilier

appartements ventes

5e arrdt

CENSIER-DAUBENTON sur belle cour pavée. 2 p. à rénover, poss. caractère poutres, 46-34-13-18.

6e arrdt

LUXEMBOURG 47-03-32-31
VUE IMPRENABLE
130 m², asc., soleil, travaux.

RUE DAUPHINE
Beau studio tt cft 470 000. Imm Marcadet 42-52-01-81.

7e arrdt

ÉCOLE MILITAIRE 47-03-32-44
185 m² 7 p., gd balc., asc.
SUD PLEIN CIEL.

11e arrdt

RÉPUBLIQUE/SAINT-MAUR (angle), dan imm. récent, liv. 2 chambres, tout confort, ascenseur, prkg, 46-34-13-18.

13e arrdt

TOLBIAC, beau 2-3 p., tt cft, 5e ét., asc., imm. p. de taille, 735 000 F, 45-35-14-40.

14e arrdt

Imm. 1960 8e ét., séjour dble, 1 ch., nbx rangements, gd balc., plein sud, calme, 700 000 F. Vis. jeudi 5 de 13 h à 17 h, 14, RUE LEONIDAS.

15e arrdt

CROIX-NIVERT
Double living cuisine, bains, 39 m², 8e étage, TERRASSE 14 m², VUE IMPRENABLE. GARBI 45-67-22-88.

FÉLIX-FAURE 2 p., coin cuis., w.-c., dche, 250 000, 43-28-97-16.

16e arrdt

1, rue Erlanger (angle 65, rue d'Auteuil). 2e ét., asc., 96 m² à rénover, libre + ch. 5e ét. Vis. 5-10-16 juin 10-12 h 30 JAMAR notaire, 42-33-21-18.

17e arrdt

MALESHERBES-MONCEAU
Vrai 2 p., 40 m², cuisinette éq., tt cft, 3e étage, calme., clair. imm. standing, 42-27-22-62.

18e arrdt

19 m² à rénover, 85 000 F, 2 p. cft, pierre de taille, 171 000 F, studio récent standing, terrasse, 308 000 F ; 3 pièces récent, 423 000 F. Imm Marcadet 42-52-01-82.

91 - Essonne

VENDS APPT 1989, r.-de-ch., 80 m², 91 CROSNE, résid., grand calme, soleil confort, living + 3 chambres, cave, parking. Tél. : 69-48-30-14.

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE BOIS
Beau li., 2 chbres 105 m² + jardn privatif 500 m², parking. 2 650 000 F, 47-27-36-46.

94 Val-de-Marne

VINCENNES, parfait état. 2 p., entrée, cuis., s. d'eau, cave. 295 000 F, 43-27-52-44.

appartements achats

Recherche 1 à 3 p. Paris, préfère 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e, avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. 48-73-20-67 même le soir.

locations non meublées offres

Paris

Pr chef d'orch. de rép. mondiale je cherche à louer à long terme à Paris ou RP villa ou appt grand standing (min. 8 pces, dont séjour environ 60 m²). Offres dét. agence immob. WALTER, Gotthard 44, 8800 Thalwil (Zuerich) Suisse. Tél. 19-41-17-20-44-56 (8-10 h).

MAIRIE 18e 2 pièces confort. 2 000 F + charges. Immo Marcadet 42-52-01-82.

Pour dirigeants et personnel importante Cie française produits chim., mutés région paris. rech. DES APPTS ttes catég. studios, villas, Paris, banl. Acceptons loyer élevé. 45-04-04-45, 9 h 45-19 h.

Région parisienne

CHANTILLY
dans belle résidence moderne
AVEC VERDURE
entre GARE et CENTRE VILLE

LOYERS SELON SURFACES
3 p. 4 200 F + charges, 4 p. 5 760 F, 6 000 F et 6 000 + ch. AVEC CAVE ET PARKING.

Téléphonez le matin : SEGECO 45-22-69-82 ou sur place 21 bis, avenue AUMONT voir le gardien.

locations non meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE
8, avenue de Messine, 75008 PARIS.
Recherche en location ou à l'achat APPTS DE GDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE, corps dipl. et cadres de stés multinationales.
Tél. : 45-62-78-99

Pour dirigeants et personnel importante cie française produits chimiques, mutés région parisienne rech., DES APPTS Ttes categories Studios Villas Paris-Banlieue. Acceptons loyer élevé. 45-04-04-45. 9 h 45 — 19 h.

Région parisienne

Étude ch. pour cadres villas ttes banl. Loyer garanti. Tél. : (1) 48-89-89-66 ou 42-83-57-02.

locations meublées offres

Paris

PLACE FRANÇOIS-Ier
(près) p.-à-terre 40 m² neuf, luxueux ent. équipé, jamais habité, charme, stdg. 10 000 F. COREPI 45-89-92-52.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing 4 pces et plus. 45-26-18-95.

bureaux

Locations

BUREAU D'AFFAIRES ou adresse commerciale. BUSINESS BURO 43-46-00-55.

NEUILLY-MÉTRO
Loue directement 1 bureau ou + ds imm. nf. 47-58-12-40.

DOMICILIATION DEPUIS 90 F/M2
SAINT-HONORE, 42-86-84-91.
PARIS-12e, 43-40-69-50.
CONSTITUTION SARL 2 000 F ht.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Constitution de Sociétés. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques.
43-55-17-50

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compétitifs. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

17e PLACE WAGRAM
(prox.) BURX 15 à 250 m². Aménagements neufs. stdg.
ACTE 43-80-90-10.

SIÈGE SOCIAL
Secrétariat + Bureaux neufs Démarches R.C. et R.M.
SODEC SERVICE
Champs-Elysées 47-23-55-47
Nation 43-41-81-81.

Paris-1er Les Halles, adresse commerciale ou siège social constr. stés, démarches, burx, secrét. trilingue, tél., télex.
ACCESS 40-26-15-12

immeubles

Propriétaire vend immeuble libre, refait à neuf, ville résidentielle 9 km de Fontainebleau. Ex. Maison de repos 24 chambres + dépendances, beau jdin. Ag. s'abstenir. 64-45-74-60.

fonds de commerce

Achats

CASTELSARRASIN 82100
TRÈS BIEN PLACÉ
EN TOUTE PROPRIÉTÉ
MAGASIN 60 m²,
maison type 5 avec bureaux, cour, cave. TOUT CONFORT. LIBRE. Tél. : 63-32-35-49.

CÈDE CAUSE RETRAITE PAS-DE-PORTE TOUT COMMERCE CENTRE VILLE A CASTELSARRASIN, 82100, MAGASIN CADEAUX, ÉLECTROMÉNAGER en S.A. Vitrine 13 m², magasin 210 m², sous-sol 140 m², bureaux et cour 55 m² TOUT CONFORT.
Ecrire sous nº 7 330 M
LE MONDE PUBLICITÉ,
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

hôtels particuliers

MICHEL-ANGE-AUTEUIL calme, appt caract., style maison, belle réception, 3 chbres, 2 bains, terrasse, impeccable.
LARGIER 42-65-18-83.

maisons individuelles

Particulier vend VAUCRESSON, MARNES-LA-COQUETTE, très résidentiel, proximité gare, maison 180 m², avec jardin. Tél.: 47-41-26-40.

propriétés

A vendre à La Ciotat 3 3 ha collines en bord de mer, site classé, vue exceptionnelle, maison en bon état.
Ecrire sous le nº 6902,
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

35' Paris Est A4. La Ferté-s/Jouarre. spl. ppté de caract., séj. 80 m² + 8 ch. gd stdg. parc 5 500 m² av. acces Marne, px except., vue urg., 1 500 000 pptaire 60-28-86-40.

viagers

ÉTUDE LODEL
Viagers, 35, bd Voltaire, 75011 PARIS, 43-55-51-58.

l'agenda du Monde

Enseignement

L'ANGLAIS EN ANGLETERRE

Notre hôtel de 100 chambres en bord de mer, célèbre dans le monde entier, et notre School of English tout aussi célèbre sont dans les mêmes bâtiments. A partir de 20 livres par jour, pension complète plus leçons.

25 % RÉDUCTION pour séjours de 90 jours ou plus en hôtel.

Séjour à l'hôtel ou en famille.

Ouvert toute l'année, pas de limite d'âge.

Ecrire à : **REGENCY SCHOOL OF ENGLISH**

Ramsgate-on-Sea, Kent, England. Tél. 843-59-12 12 Télex 96454
Regram ou : Mme BOUILLON

4, rue de la Persévérance, 95 EAUBONNE.
Tél. : 39-59-26-33 (le soir)

LE FRANÇAIS OU L'ANGLAIS EN FRANCE REGENCY LANGUES
116, Champs-Elysées, 75008 Paris. Tél. : (1) 45-63-17-27
Télex 641605 ISO BUR.

Particuliers

(offres)

LITTORAL BELGE LOC. SEMAINE. AGM. R. D'OULTREMONT, 29. 1040 BRUXELLES. TEL. : 19-32-2-733-08-29.

A VENDRE, suite héritage, TABLE ferme Louis XIII. Guéridon Louis-Philippe. Table bistro et bibelots, bijoux, 1 manteau fourrure. Tél. : 42-93-22-95.

Bibliophilie

ACHAT DE LIVRES
A. LAFFITTE 46-34-73-25.
19, r. du Cardinal-Lemoine, 5e

Bijoux

ACHAT BIJOUX
OR, BRILLANTS

Anciens, modernes, argenterie. PERRONO, bd des Italiens, Opéra 4, Chaussée-d'Antin. Etoile 37, av. Victor-Hugo Ventes, occasions, échanges.

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e, 43-54-00-83.
PARCE QUE L'ON AIME ACHAT BIJOUX OR-ARGENT.
Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Cours

BÉNÉVOLEMENT
Anglais gal. et cial. 39-19-41-92.

Maroquinerie

VENTE AU PRIX GROS
SACS, BAGAGES, CADEAUX, VETEMENTS CUIR VISCONTI
5, rue M.-Leconte, 3e.
Tél. : 42-72-16-88.

Moquettes

A saisir
MOQUETTE 100 % PURE LAINE WOOLMARK
Prix posée : 99 F/m².
Tél. : 46-58-81-12.

Jeune fille au pair

RÉGION FRANCFORT, famille allemande 2 enfants 4/9 ans, recherche à partir fin juillet 86 POUR 1 ANNÉE, UNE J.F. AU PAIR sympathique, de préférence expérimentée en matière de ménage et d'enfants. Ecrire famille RAUEN RUEDESHEIMERSTR 11, D 6238 HOFHEIM.

Tapis

6e ANNIVERSAIRE
TAPIS D'ORIENT — 50 %
sur une sélection de 150 magnifiques tapis d'Orient
LAURENT
101, AV. LA BOURDONNAIS, 75007 Paris. T. 45-50-40-21.

Troisième âge

Proxim. COULOMMIERS (77) retraite valides, semi-valides, invalides, 64-04-05-75.

Vacances Tourisme Loisirs

LITTORAL BELGE — LOC. SEMAINE. AGM
TEL. : 19-32-2-733-08-29.

Loue en juillet à Fréjus (Var) appartement pour 4 personnes dans villa avec jardin, 1 km mer. Tél. : 16-94-51-02-02.

Cherche maison 5-6 pièces, bord de mer ou proche. Mois d'août. Région golfe du Morbihan ou côte Basque. Tél. : 47-83-91-26.

ILE DE NOIRMOUTIER
80 m plage, jardin loue : juillet : logement 4 personnes ; août : ville 8/9 personnes. Tél. : 42-67-84-50.

Maroc 10 km Rabat, b. mer, sup. villa r.-de-ch. + ét. à louer juil.-août. 12 000 F. 43-38-89-57.

A 650 m d'alt. dans le sud des Vosges, nos brebis, leurs agneaux et nous-mêmes, serons heureux de vous accueillir dans un joli cadre, en chambre et table d'hôte, 29-25-83-31.

Cet été pour tous
PRATIQUE DES ARTS
3 SOLEILS : RIVERIE
charmant village 700 m alt. Téléphone : 78-81-86-14 et prochaine rubrique assoc.

A Yvoire, spacieuse villa entièrement rénovée, très bien située dans parc de 1,5 ha allant jusqu'au lac Léman, calme et tranquillité, tout confort. 7 pièces dont 4 chambres à coucher. Louer en juin, juillet (jusqu'au 26 sept.). Téléph. 42-47-97-16 entre 8 h 30 et 10 h 30 y compris samedi.

ILE DE RÉ
A louer PREMIÈRE QUINZAINE DE JUILLET maison pour 6 personnes, 300 mètres bord de mer. Tél. : (16) 44-53-38-62.

DRISCOLL HOUSE HOTEL
200 chambres à un lit. Demi-pension. 65 livres par semaine, adultes entre 21-60 ans. S'adresser à 172, New Kent Road London Se 1. Téléphone : 01-703-4175.

هكذا من الأصل

économie

Un face-à-face entre M. Bergeron et M. Chotard à Agen

A chacun sa « bonne route »

De notre envoyé spécial

Agen. – Ils étaient bien sages, bien polis et vraiment bon public les 600 patrons réunis, le mardi 3 juin, par le groupement patronal interprofessionnel du Lot-et-Garonne pour assister à un face-à-face entre M. André Bergeron et M. Yvon Chotard. Un débat mis en chantier avant que M. Chotard ne démissionne le 17 mars dernier de ses fonctions de président de la commission sociale du CNPF.

L'ancien premier vice-président, toujours membre du conseil exécutif, où il va être moins silencieux, s'est exprimé comme s'il avait toujours en main les commandes de la politique sociale du CNPF – *« nous allons négocier avec vous »*, – égratignant M. Gattaz sans le nommer, devant un public acquis à ses thèses. Mais les patrons ont applaudi M. Bergeron comme M. Chotard. Poliment.

Les deux hommes, vieux complices, mais visiblement pas sur la même longueur d'onde, n'ont pourtant pas tenu le même langage. M. Bergeron a lancé solennellement une sorte d'*« appel du 3 juin » : « Je persiste à penser qu'il vaut mieux un point d'inflation de plus qu'une rupture de l'équilibre social. Je sens se dégrader le climat social. Très vite depuis quelques semaines. C'est pour cela qu'il n'est pas bon de vouloir précipiter le mouvement. »* Prenant l'image de la *« poudrière »* sociale, le secrétaire général de FO a demandé au gouvernement et au patronat d'*« éviter que, par un maximalisme excessif, nous revivions ce que nous avions vécu autrefois. Il faut savoir tenir la mesure »*.

Délai de réponse

Cette conclusion de M. Bergeron a inquiété M. Chotard : *« Oui, vous avez raison : il ne faut pas que notre adaptation se fasse au détriment de notre équilibre social, mais nous ne pouvons pas continuer à prendre du retard. C'est pour cela que nous avons un effort considérable d'imagination à faire pour ouvrir des champs nouveaux à la politique contractuelle. »*

Or, sur ces champs nouveaux, il y a un désaccord de fond avec M. Bergeron, qui n'aime pas que l'on maltraite trop le code du travail : *« Vous dites,* a lancé M. Chotard, *« Nous sommes ouverts à des modifications », mais il y a une arête, c'est le code du travail. Si vous ne voulez pas y toucher par la politique contractuelle, vous attendez du gouvernement qu'il modifie les lois lui-même. Cela veut dire que vous renoncez à la politique contractuelle. »*

M. Chotard ne s'est pas pour autant privé de mettre en garde le gouvernement contre son impatience vis-à-vis du patronat, en prenant, là encore, le contre-pied de M. Gattaz. Le libéralisme, a-t-il assuré, *« ce n'est pas de dire : « Vous allez marcher au sifflet et embaucher. » Il y a un délai de réponse. Les entreprises sont encore attentistes. Si l'attentisme doit être une période où les gouvernants nous mettent en accusation, je vois d'un mauvais œil le développement de l'expérience libérale »*. Auparavant, M. Gérard Angotti, président du groupement patronal du Lot-et-Garonne, avait prévenu : *« Ne tirez plus sur le pianiste. Ne bousculez pas trop les chefs d'entreprise. »*

L'ancien vice-président du CNPF a également pris ses distances avec M. Gattaz en se prononçant en faveur d'une négociation sur les seuils sociaux. Il a aussi rappelé au gouvernement son engagement sur la budgétisation des cotisations d'allocations familiales. Le chapitre de la Sécurité sociale a permis à M. Bergeron, qui avait écrit sur ce sujet la veille à M. Chirac, de lancer une autre mise en garde au gouvernement.

Le leader de FO est sceptique sur la consultation annoncée par M. Séguin – alors que les décisions lui semblent déjà prises – et sur la volonté de faire la lumière sur les comptes de la Sécurité sociale, alors que les pouvoirs publics lui semblent ne vouloir examiner que la situation du régime général des salariés. Sceptique aussi sur *« l'effet emploi »* de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement ; mais, a-t-il concédé, *« si cela produit les embauches escomptées, je serai le premier à applaudir et à reconnaître que mes réticences n'étaient pas fondées »*.

MICHEL NOBLECOURT.

LES NÉGOCIATIONS SUR LES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES PATINENT

« Le CNPF ne répond plus », selon la CFTC ; FO parle de *« non-négociation »*, expression utilisée aussi par la CFDT : ces formules donnent le ton de la déception des confédérations de salariés lors de la séance de discussion consacrée, le mardi 3 juin, aux moyens de maintenir l'équilibre de l'ARRCO (Association des régimes de retraites complémentaires) et à la façon de fixer le *« salaire de référence »* qui détermine l'évolution des retraites et des droits des salariés actifs.

Sur ce dernier point, plusieurs propositions ont été présentées par les syndicats. La CFDT notamment a proposé de retenir un *« salaire de référence »* unique pour la compensation entre les différents régimes, avec cependant une « fourchette » que l'on réduirait progressivement d'ici à 1990 : une proposition jugée acceptable par la CGT, la CGC et la CFTC. Ainsi les institutions qui relèvent plus fortement leur *« salaire de référence »* le feraient « à leurs frais ». FO, pour sa part, a proposé d'appliquer dès maintenant un *« salaire de référence »* unique, mais de laisser provisoirement à l'écart les quelques caisses qui refusent de s'aligner.

En revanche le CNPF n'a pas fait de contre-propositions. M. Achille, nouveau président de la commission sociale, qui menait pour la première fois la délégation patronale, a seulement demandé des études pour voir l'effet des propositions syndicales sur l'équilibre de l'ARRCO et répété qu'il n'était pas possible d'accroître les charges des entreprises. Cette attitude a été condamnée par l'ensemble des syndicats, M. Antoine Faesch (FO) se montrant le plus vigoureux. Les syndicats s'inquiètent en effet à la suite de l'attitude patronale sur la suppression de l'autorisation administrative de licenciement.

Après la réunion, M. Achille, dans un communiqué, a fait valoir qu'*« il n'était pas question de parvenir à des conclusions, l'ensemble des sujets n'ayant pas encore été abordés »* et affirmé que *« l'effort contributif des entreprises à l'équilibre des régimes de retraite complémentaire est une priorité »*.

Le plan Méhaignerie coûtera 2,5 milliards de francs par an

Le plan, annoncé le mardi 3 juin par M. Méhaignerie, en faveur du logement devrait coûter en année pleine 500 millions de francs en 1987 et 2,5 milliards environ dans cinq ans. La stabilisation des dépenses de l'aide personnalisée au logement (APL), qui est actuellement à l'étude, devrait permettre au budget national de faire face à ces dépenses supplémentaires. Selon le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, son plan se traduit par 40 000 emplois, nouveaux ou maintenus, chaque chômeur coûtant 53 000 F à la collectivité. Cet argument est celui avancé depuis déjà plusieurs années par les promoteurs constructeurs et par les entreprises du bâtiment.

Les réactions au plan de M. Méhaignerie sont tout à fait celles qu'on pouvait attendre. La Fédération nationale des promoteurs constructeurs (FNPC) trouve le plan *« ambitieux, cohérent »* et répondant à l'intérêt général. La Fédération nationale du bâtiment (FNB) estime que ces mesures *« rejoignent très largement les préoccupations et les propositions de la profession »*. La Confédération nationale des administrateurs de biens (CNAB) et l'Union nationale de la propriété immobilière (UNPI) approuvent les mesures d'accompagnement économiques, mais redoutent que les effets bénéfiques escomptés soient *« gravement compromis »* par le régime transitoire prévu pour les loyers.

L'Union nationale des constructeurs de maisons individuelles (UNCMI) pense qu'il s'agit d'un *« ensemble important de mesures »*, mais estime que l'essentiel est de savoir quel accueil leur sera réservé sur le marché. La Fédération nationale des agents immobiliers (FNAIM) approuve les orientations, mais s'inquiète des contraintes que peuvent représenter pour les propriétaires les mesures transitoires.

Du côté des représentants des locataires, le son de cloche est tout à fait différent. Pour la Confédération générale du logement (CGL), *« donner la liberté des loyers lors du renouvellement des baux, c'est provoquer l'exode vers la périphérie de nombreuses familles »* et *« réserver les centres urbains aux personnes à très hauts revenus »*.

Pour la Confédération nationale du logement (CNL), *« ce sont des mesures de régression sociale (...) prises surtout dans l'intérêt des propriétaires privés et publics »*. Enfin, la Confédération syndicale du cadre de vie (CSCV) estime que *« libérer les loyers en période de pénurie entraînera une augmentation énorme de la charge logement pour les locataires »*.

AFFAIRES

REPÈRES

Dollar : le repli continue à 7,22 F

Le dollar a fléchi, à nouveau, sur tous les marchés des changes, revenant, mercredi 4 juin, de 7,28 F à 7,2235 F, de 2,2980 DM à 2,2686 DM et de 172 yens à 171 yens. Ce repli, qui annule la vive reprise des quinze derniers jours due à l'amélioration apparente de la conjoncture aux Etats-Unis, est dû aux propos tenus par plusieurs officiels américains, partisans d'une baisse supplémentaire du dollar. Immédiatement, les opérateurs, orientés précédemment à la hausse, ont inversé leurs positions.

Balance des paiements courants : excédentaire en France au premier trimestre

La balance des paiements courants de la France a été déficitaire de 3 milliards de francs en données brutes mais excédentaire de 7 milliards de francs, après correction des variations saisonnières, au cours du premier trimestre 1986. Ces résultats traduisent une très nette amélioration par rapport au premier trimestre 1985 (– 17,1 milliards de francs en chiffres bruts et – 6,3 milliards de francs en données corrigées des variations saisonnières). Mais par rapport au quatrième trimestre 1985 (+ 12,8 milliards de francs en données brutes et + 8,1 milliards après correction), la dégradation est sensible. Par rapport aux trois premiers mois de 1985, et en données brutes, le déficit du commerce extérieur se réduit de moitié mais persiste (– 10,2 milliards contre – 21,8 milliards), alors que l'excédent enregistré sur les « services » double, passant de 3,6 milliards à 6,9 milliards de francs. Après correction, le déficit de la balance commerciale revient de 14,9 milliards à 3,5 milliards, alors que l'excédent de « services » passe de 7,8 milliards de francs à 10,5 milliards de francs.

Changes : les avoirs de la France ont augmenté de 47,8 milliards de francs en avril 1986

Les avoirs de change de la France (or et devises) ont augmenté de 47,8 milliards de francs en avril par rapport à mars, atteignant 459,4 milliards de francs. Cette augmentation est due, pour l'essentiel, à une hausse des avoirs en devises (+ 36,16 milliards de francs), qui s'élevaient, fin avril, à 158,8 milliards de francs. Les montants s'entendent après remboursement d'une tranche de 400 millions de dollars (2,9 milliards de francs) sur le montant de l'eurocrédit contracté par l'Etat français auprès des banques internationales à l'automne 1982. D'autre part, la position de la France auprès du Fonds communautaire (FECOM) est devenue créditrice de 7,74 milliards de francs à la suite de l'utilisation, par un pays membre du système monétaire européen, des procédures de financement à très court terme (emprunts pour le soutien de sa monnaie au sein du SME). M. Edouard Balladur, ministre de l'économie et des finances, avait annoncé, le mois dernier, que les rentrées en devises consécutives à la dévaluation d'avril dernier avaient atteint une cinquantaine de milliards de francs.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	7,2310	7,2340	+ 5	+ 20	+ 5	+ 35	– 80	+ 20
$ can.	5,1977	5,2024	– 78	– 57	– 160	– 128	– 538	– 449
Yen (100)	4,2114	4,2156	+ 94	+ 108	+ 180	+ 203	+ 449	+ 516
DM	3,1838	3,1865	+ 67	+ 81	+ 136	+ 156	+ 366	+ 426
Florin	2,8301	2,8324	+ 19	+ 27	+ 49	+ 64	+ 168	+ 215
F.B. (100)	15,5857	15,5989	– 23	+ 43	– 56	+ 75	– 307	+ 110
F.S.	3,8473	3,8509	+ 74	+ 93	+ 146	+ 173	+ 444	+ 520
L (1 000)	4,6442	4,6491	– 185	– 154	– 345	– 297	– 1014	– 896
£	10,7923	10,8040	– 260	– 223	– 470	– 404	– 1333	– 1150

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	7 1/16	7 3/16	7	7 1/8	7 1/16	7 3/16	7 1/8	7 1/4
DM	4 1/2	4 5/8	4 1/2	4 5/8	4 1/2	4 5/8	4 9/16	4 11/16
Florin	6 3/8	6 5/8	6 1/4	6 3/8	6 1/16	6 3/16	5 11/16	5 13/16
F.B. (100)	7 1/8	8 1/8	7 3/16	7 9/16	7 3/16	7 9/16	7 1/16	7 7/16
F.S.	3	3 1/2	4 7/8	5	4 13/16	4 15/16	4 11/16	4 13/16
L (1 000)	11	12	11 1/4	12	11 1/4	11 3/4	11 1/8	11 5/8
£	10 1/4	10 3/8	9 15/16	10 1/16	9 13/16	9 15/16	9 9/16	9 11/16
F. franç.	7 3/16	7 7/16	7 1/4	7 1/2	7 1/4	7 1/2	7 3/8	7 5/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AU SALON DE L'ENTREPRISE

M. Madelin veut faciliter la création d'entreprises

« Il faut faire sauter les verrous à la création et à la transmission d'entreprises et aider le mouvement au lieu de le bloquer », a indiqué, le mardi 3 juin, M. Alain Madelin lors du Salon de l'entreprise, patronné et animé par *le Monde*. Intervenant à l'issue de l'atelier-débat consacré au financement de la recherche-développement, en présence du directeur du quotidien, M. André Fontaine, le ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme a précisé la nature des dispositions nouvelles qu'il préconise. Soumises au conseil d'entrepreneurs récemment constitué autour du ministre, celles-ci feront l'objet de propositions concrètes adressées au gouvernement courant juin, a promis M. Madelin (*le Monde* du 4 juin).

A propos de la création d'entreprises qui, à titre de comparaison, ont permis l'essor de 700 000 entreprises nouvelles aux Etats-Unis en 1985, le ministre a annoncé trois mesures :

1) La mise en place d'une incitation fiscale visant à développer l'investissement des particuliers dans des entreprises en création. Il s'agit d'élaborer un mécanisme à mi-chemin entre la déduction des pertes subies dans des opérations en capital-risque, tel qu'il existe depuis 1958 aux Etats-Unis, et le système mis en place en 1983 en Grande-Bretagne, autorisant la déduction des investissements effectués dans des opérations de cette nature ;

2) L'assouplissement des dispositions juridiques sur la constitution du capital des sociétés et les règles majoritaires et de gestion. M. Madelin propose à ce sujet de prendre en compte, lors de la constitution d'une société, les *« apports en industrie »*, de matière grise par exemple, qui devraient permettre de détenir *« une partie significative du capital »* ;

3) La simplification de la *« paperasserie »*, notamment à propos des délais de constitution de société, qu'il veut raccourcir.

Moins de créations

On notera à ce propos que, selon l'INSEE, le nombre des créations d'entreprise a légèrement baissé au premier trimestre 1986 : 60 250 créations ont été enregistrées contre 61 250 au cours du dernier trimestre 1985. Cette baisse est due à un repli des créations nouvelles (47 780 au premier trimestre 1986 contre 49 050 au quatrième trimestre 1985), le nombre des entreprises reprises ayant, par contre, augmenté (12 750 contre 12 470).

Abordant le mécanisme de la reprise d'entreprises par les salariés (RES) mis en place fin 1984 afin de résoudre le grave problème posé par les transmissions d'entreprises, M. Madelin, tout en se félicitant de l'existence de ce dispositif inspiré de l'exemple anglo-saxon, veut, là aussi, lever les obstacles qui empêchent une large diffusion du RES dans le tissu économique français. Il s'agit notamment de la procédure d'agrément obligatoire et de l'interdiction faite à des personnes autres que les salariés (notamment les membres de la famille du fondateur) de monter une opération de reprise.

Au titre du financement de la recherche-développement, M. Georges Duquin, qui appartient à la direction du financement de la recherche au ministère de l'industrie, a souligné la part importante en France du financement public. Sur une dépense totale de 104,5 milliards de francs en 1985, 45 milliards de francs ont été financés par les entreprises privées et le solde, soit 59 milliards, par l'Etat. Cette année, l'effort national en faveur de la recherche devrait représenter 115 milliards de francs.

Le succès de l'ANVAR, l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche, plus spécialement dirigée vers les PMI, permet de faire contrepoids à la part des grandes entreprises, a souligné M. Duquin ; un propos que ne pouvait que confirmer M. Christian Marbach, directeur général de cet organisme. Celui-ci a exprimé le souhait de voir les organismes publics de recherche coopérer davantage non seulement avec les grandes entreprises mais aussi avec les PME.

Sur ce thème, M. Marc Fossier, conseiller technique auprès du ministre de l'éducation nationale, M. Monory, a annoncé un projet selon lequel les entreprises qui accepteraient de participer au financement des universités pourraient bénéficier de certaines déductions fiscales. M. Jean-Louis Beffa s'est fait l'avocat de ces propositions en mettant en avant l'intérêt de son groupe, Saint-Gobain, pour des transferts de technologie entre grandes entreprises industrielles et PMI, à la condition qu'ils soient conduits par des équipes véritablement régionales.

LA PRIVATISATION D'ELF

Faire d'une contrainte une chance à saisir

« La privatisation, pour Elf n'est pas une révolution, mais une évolution », a assuré, le mardi 3 juin, M. Michel Pecqueur, président du groupe pétrolier français. Une « évolution » toutefois suffisamment inquiétante pour que le patron d'Elf multiplie les réserves et les mises en garde. Car si, sur le fond, le passage au privé d'un groupe traditionnellement exposé à la concurrence internationale ne risque pas de chambouler sa gestion, les modalités de cette opération ne sont pas sans risques dans la période fort troublée que traverse ce secteur.

La dépression *« durable »* des prix du pétrole, qui, selon Elf, resteront *« volatiles »* et varieront pendant quelques années entre 12 dollars et 18 dollars par baril, va entraîner, a dit M. Pecqueur, des *« bouleversements importants dans les structures de l'industrie pétrolière »*.

Dans cette conjoncture, ELF préfère être le chasseur que la proie. Le risque d'être victime d'une offre publique d'achat sauvage est *« très important »*, a souligné M. Pecqueur. En dehors de l'Etat, qui, par l'intermédiaire de l'ERAP, détient 67 % des actions, le capital d'Elf-Aquitaine est très dispersé. Le plus gros actionnaire « privé » est l'UAP avec 2,5 % à 3 % des parts.

Et le groupe est une cible de choix pour ses grands concurrents, notamment européens, comme BP ou Shell. Sous-capitalisé, ses résultats demeurent jusqu'ici excellents, en dépit de la baisse des prix du brut et du dollar, qui feront chuter massivement son chiffre d'affaires cette année. Au premier semestre, sa marge brute d'autofinancement a atteint 10,4 milliards de francs, et son bénéfice net 3 milliards, soit un peu plus que l'an passé à même époque. Mieux, grâce au redressement du raffinage et de la chimie, tous les secteurs d'activité équilibrent désormais leurs comptes. Enfin, son endettement reste mesuré : 80 milliards de francs pour un chiffre d'affaires de 180 milliards.

De quoi allécher plus d'un prétendant si l'Etat laisse sa participation tomber trop bas. Dans la première phase de privatisation qui sera *« engagée prochainement »*, le risque est certes nul. L'Erap, qui détient pour l'Etat 67 % des actions, vendra seulement 16 % du capital et conservera donc la majorité. L'opération, prévue dans le collectif budgétaire devrait rapporter à l'Etat de 4 à 4,5 milliards de francs, sans aucun risque pour Elf. *« Ce premier désengagement devrait se passer dans des conditions satisfaisantes pour tous »*, a souligné M. Pecqueur.

Il en va tout autrement pour la suite. L'ampleur du désengagement de l'Etat reste pour l'heure une question *« totalement ouverte »*. Mais il est important, a dit le président du groupe, qu'Elf *« conserve un noyau d'actionnariat stable, lui permettant d'éviter d'être victime d'OPA sauvages »*. L'ennui est que, à part l'Etat, on ne voit pas, a-t-il souligné, quel groupe financier en France aurait *« les capacités de s'offrir 30 % à 40 % du capital »*.

Profiter des bonnes affaires

Tant qu'à faire, le groupe voudrait faire de cette contrainte une chance et *« renforcer* [son] *potentiel industriel »*. Mais, pour profiter des bonnes affaires, il lui faut des moyens financiers supplémentaires et donc une augmentation de capital. C'est plus qu'un souhait, presque une nécessité, si le groupe veut assurer son avenir à long terme.

Elf a, certes, les moyens de s'adapter à court terme à la baisse des prix du brut, en réduisant toutes ses dépenses, notamment celles d'exploration : – 18,5 % cette année par rapport à l'an passé. Mais il n'a pas réussi, en dépit de ses efforts, à remplacer à terme les rentes des gisements de Lacq et de Frigg, qui constituent toujours l'essentiel de ses bénéfices et seront épuisés au milieu des années 90. Les réserves d'hydrocarbures contrôlées par le groupe ont, bien sûr, augmenté de façon continue depuis quelques années, mais aucune découverte importante n'a été faite dans les zones où les bénéfices des compagnies sont les plus forts (Europe et Amérique du Nord essentiellement).

Le rachat de la compagnie américaine Texas Gulf s'est révélée, de ce point de vue, un échec. *« Ça ne mange pas de pain, mais ce n'est pas glorieux »*, reconnaît M. Pecqueur en privé. Et Elf n'a pas réussi à obtenir un rôle d'opérateur dans les gisements prometteurs de la mer du Nord.

C'est la raison pour laquelle le groupe négocie actuellement avec la petite compagnie pétrolière norvégienne Saga une *« mise en commun des actifs »* des deux sociétés en Norvège. Saga, six cent salariés, dont le groupe suédois Volvo détient 20 % du capital, a des difficultés pour financer ses investissements, mais elle détient des droits sur des gisements très prometteurs, notamment celui de « Snorre », en mer du Nord norvégienne, où elle a été nommée opérateur. Elf Norge, deux fois plus gros, a par contre des revenus importants, grâce à l'exploitation du gisement de Frigg, mais pas où peu de réserves à développer à moyen terme.

La fusion des deux sociétés, qui en ferait le troisième groupe norvégien, est donc, estime M. Pecqueur, *« un arbitrage du court terme en vue du moyen terme : nous utilisons une partie du cash flow actuel pour une opération prolongeant à terme le volume de notre activité »*.

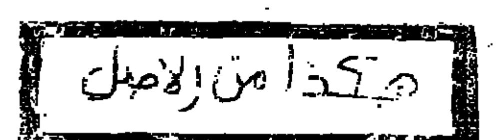
Ce « beau coup », s'il est finalement approuvé par le gouvernement norvégien, ne suffira toutefois pas à assurer l'avenir de tout le groupe. Elf devra, s'il veut maintenir ses bénéfices au cours de la prochaine décennie, en faire d'autres pour s'assurer le contrôle de nouveaux gisements. D'autant que la baisse des dépenses d'exploration risque de se prolonger et de grever un peu plus les chances de découverte. *« Nous différons les investissements, nous ne les arrêtons pas*, a assuré M. Pecqueur, *nous croyons toujours à l'avenir à long terme des hydrocarbures »*.

Reste à en convaincre les pouvoirs publics français.

VÉRONIQUE MAURUS.

● **500 millions de francs pour le tunnel sous la Manche.** — Les premiers capitaux destinés à la construction du tunnel sous la Manche, soit 500 millions de francs, seront apportés, le 17 juin, par les promoteurs du projet, France-Manche et Channel Tunnel Group. Une deuxième tranche de 1,5 milliard de francs sera financée par les investisseurs institutionnels (banques, assurances, etc.). Un troisième appel de capitaux sera réservé au public après ratification du traité franco-britannique sur le tunnel, en 1987.

● **Le trafic marchandises de la SNCF chute de 6,5 %.** — Les cinq premiers mois de 1986 n'ont pas été bons pour le trafic marchandises de la SNCF, qui a reculé de 6,5 % par rapport à la mériode correspondante de 1985. La société nationale a subi la poursuite de l'érosion des marchés des matières pondéreuses, comme le pétrole, les produits sidérurgiques et le charbon. En 1974, la SNCF avait transporté 74 millions de tonnes-kilomètres. En 1985, ce chiffre est tombé à 54,2 milliards. La SNCF s'est fixé pour objectif de prendre pied sur le marché du transport des biens de consommation et des produits agro-alimentaires pour compenser cette évolution.



هكذا من الأصل

AFFAIRES

ENTREPRISES

Procès au Canada : Allied Lyons réclame 26,5 milliards de francs à Gulf Canada

Cinq milliards de dollars canadiens, soit 26,5 milliards de francs, c'est la somme que réclame la société alimentaire britannique Allied Lyons à Gulf Canada et à Hiram Walker devant la Cour suprême de Toronto. Ce procès est à la mesure des OPA et « contre-OPA » que défraient la chronique des industries alimentaires et pétrolières.

Hiram Walker faisait l'objet de trois tentatives de rachat. Le groupe canadien présent dans les alcools et les hydrocarbures était convoité par Gulf Canada (hydrocarbures) et par Transcanada Pipelines, filiale de Bell Canada (communications et énergie). Une troisième OPA avait été lancée par FINGAS, holding commun à Hiram Walker (29 %) et Allied Lyons (49 %).

L'objectif pour Hiram Walker était de conserver sa filiale Home Oil et une participation déterminante dans Consumers Gas, le plus important distributeur de gaz canadien. Le secteur alcools devait être cédé pour 2,6 milliards de dollars canadiens à Allied Lyons. La vente de cette division avait été négociée peu après le lancement de l'OPA de Gulf Canada, laquelle OPA a depuis été menée avec succès.

Fiat voudrait racheter les actions détenues par les Libyens

Fiat est disposée à acheter les parts détenues par les actionnaires libyens dans son capital depuis 1976, mais pour l'instant, ceux-ci n'ont pas l'intention de vendre, a annoncé, le mardi 3 juin, à Turin, le PDG du groupe, M. Giovanni Agnelli, devant l'assemblée générale extraordinaire de Fiat. La Lafico (Libyan Arab Foreign Investment Company) détient 15 % du capital ordinaire de Fiat Spa et 13 % des actions privilégiées, et deux de ses représentants siègent au conseil d'administration. M. Agnelli estime, en effet, que la présence libyenne dans le capital de Fiat pourrait l'empêcher de participer aux projets de haute technologie de l'IDS (initiative de défense stratégique) américaine.

Peugeot lance le Country

Cycles Peugeot relève le défi et, sur le marché sinistré du cyclomoteur, lance le Country, le premier vélo de cross du monde motorisé. Equipée d'un moteur 49,9 centimètres cubes, cette nouvelle machine, destinée à la clientèle des quatorze à dix-sept ans, répond, d'après M. William Desazars, directeur général de la société, au souhait des parents. Elle se situe à 25 % en dessous du prix des cyclomoteurs (3 800 F). Pour la division cyclomoteurs de Cycles Peugeot, ce vélo à moteur est un peu le pari de la dernière chance. La société a investi 10 millions de francs dans sa mise au point, autant dans les frais de lancement et de publicité pour la première année. Si le succès est au rendez-vous, vingt mille Country pourraient être vendus en 1986 et cent mille en 1987.

Polémique à propos de la Chapelle-Darblay

Les syndicats de la Papeterie de la Chapelle-Darblay ont jugé *« outranciers »* les propos du ministre de l'industrie, M. Madelin. Celui-ci, le 1er juin, avait déclaré au « Grand Jury RTL-*le Monde* » que *« la Chapelle-Darblay est le plus scandaleux dossier de l'histoire industrielle de la France »*. Le gel des subventions annoncé par le ministre est considéré comme une *« mesure absurde »*. La CGC souligne que les sommes investies dans l'industrie papetière française, *« aussi considérables soient-elles, sont insignifiantes par rapport aux dépenses en devises étrangères qu'aurait constitué l'arrêt de la production de papier-journal en France »*. La CGT, majoritaire dans l'entreprise, rappelle que la Chapelle-Darblay *« affiche des bénéfices depuis 1984 alors que le retour à l'équilibre était prévu seulement en 1988 - 1989 »*. La Chapelle-Darblay, en dépôt de bilan depuis 1980, a été reprise à la suite d'un long conflit social à l'automne 1983 par M. John Kila, PDG du groupe néerlandais Parenco. Les pouvoirs publics ont injecté 3,2 milliards de francs, dont 1,4 milliard de subventions, 900 millions de prêts sans intérêts et 900 millions de prêts bancaires. L'effectif des usines dépassait deux mille deux cents salariés en 1982. Il ne devrait plus être que de neuf cent cinquante en 1987.

Fromages français jugés suspects en Autriche

Le ministère autrichien de la santé, le 31 mai, celui de la RFA, le 1er juin, ont mis en garde contre la consommation de deux fromages, Bonbel et Gracile, produits par la société française Bel. Selon eux, ces fromages seraient contaminés par des bactéries Listeria monocytogènes, dangereuses pour la santé. La direction des fromageries Bel se déclare *« très étonnée par le comportement »* des autorités autrichiennes. L'affaire, fait-elle remarquer, a été connue par la presse, sans qu'aucun contact ne soit pris avec elle. On ne connaît pas les méthodes d'analyse employées ; aucun cas de contamination n'a été relevé et, en Allemagne fédérale, les services de contrôle n'ont pas découvert jusqu'ici ces bactéries dans les fromages qui, pourtant, commencent à être retirés de la vente dans le Bade-Wurtemberg et dans certains magasins de Francfort. Directeur de la qualité au ministère français de l'agriculture, M. André Jolivet trouve *« très surprenant »* qu'une telle bactérie ait pu être localisée dans un fromage à pâte cuite. Comme cela avait été le cas dans l'affaire des fromages de Brie retirés de la vente aux Etats-Unis, en février dernier, il n'est pas exclu que la préoccupation sanitaire soit en fait une restriction commerciale déguisée.

Bouygues : vers un bénéfice de 700 à 800 millions de francs en 1988

Grâce à l'apport de la SCREG, dans laquelle il vient de porter sa participation à 51 %, le groupe Bouygues, devenu le numéro un mondial du bâtiment-travaux publics (BTP) avec un chiffre d'affaires prévisible de 46 milliards de francs, pourrait porter ses bénéfices de 443 millions de francs de 1985 (+ 10 %) à 700 ou 800 millions de francs dès 1988, *« si tout se passe bien »*.

Le groupe prévoit, néanmoins, un avenir difficile dans les travaux pétroliers. Interrogé sur sa participation éventuelle au rachat de TF 1, M. Francis Bouygues, PDG du groupe, s'est déclaré *« toujours intéressé »*, mais pas à n'importe quel prix : 500 millions de francs, éventuellement, pour avoir 34 % du consortium privé qui détiendra, lui, 50 % du capital de la première chaîne, estimé à 3 milliards de francs. *« Nous n'avons pas les moyens de mettre 1,5 milliard de francs dans cette affaire. »*

ÉTRANGER

En Italie

La lire « lourde » aura trois zéros de moins

De notre correspondant

Rome. – Une nouvelle lire dite « lourde » deviendra la monnaie officielle de l'Italie. Elle vaudra 1 000 unités actuelles.

Une conséquence spectaculaire de cette mesure de principe, décidée le mardi 3 juin par le conseil des ministres, sera, par exemple, de ramener l'abyssal déficit public – plus de 100 000 milliards de lires pour 1986 (1) – à un montant qui, soudain, apparaîtra aussi banal que le chiffre d'affaires d'une entreprise moyenne ! La plaisanterie ne serait que médiocre si l'effet le plus consistant de cette petite révolution n'était pas, précisément, d'ordre psychologique.

Les Italiens avaient pris l'habitude, au fil d'inflations annuelles ayant parfois dépassé les 20 %, de voir les étiquettes s'élargir pour accueillir de nouveaux chiffres. Les comptables, privés et publics, s'efforçaient, eux, de ne pas se perdre dans des additions vertigineuses. Ainsi, le bénéfice de la Fiat pour 1985 – 6 milliards de francs – s'exprime dans un nombre à treize chiffres !

Il faut s'attendre à un peu de désarroi dans le public – encore doit-on admettre qu'il est plus aisé de diviser mentalement par 1 000 que par 100, comme on dut le faire en France il y a un quart de siècle – et à un petit effet négatif en matière d'inflation. Plus d'un commerçant sera tenté d'arrondir ses nouveaux prix au chiffre supérieur. Heureusement, l'Italie est, dans ce domaine, sur la bonne voie : de 8,6 % en 1985, l'inflation s'achemine cette année vers les 6,5 %.

Le moment économique est on ne peut plus favorable pour mener à bien l'opération, avec des indicateurs de production à la hausse qui prédisposent favorablement le public. Selon la Banque d'Italie, l'opération est techniquement possible sans délai : les maquettes des nouveaux billets, les circulaires explicatives, tout est prêt. C'est désormais au Parlement de se prononcer. De sa rapidité dépendra la date d'entrée en vigueur de la nouvelle unité de compte italienne.

JEAN-PIERRE CLERC.

(1) Une lire = un peu moins d'un demi-centime.

RÉUNIS A VANCOUVER

Les cinq exportateurs mondiaux de blé s'accusent de concurrence déloyale

La réunion des responsables de l'agriculture des cinq principaux exportateurs mondiaux de blé (1) qui s'est tenue le lundi 2 et le mardi 3 juin à Whistler-Mountain, au nord de Vancouver, n'a pas été très concluante. Les divergences entre les Etats-unis et la CEE, qui se reprochent mutuellement une concurrence déloyale, ont été réaffirmées. Cette rencontre avait été proposée par le Canada qui avec l'Argentine et l'Australie s'inquiète de la course aux subventions pour les producteurs que mènent la CEE et les Etats-Unis. Ces trois pays font valoir qu'ils ne disposent pas des ressources financières pour rivaliser dans ce domaine.

La précédente rencontre à un niveau ministériel remonte à 1979, mais la CEE n'était pas présente. Cette fois, les cinq sont convenus de reprendre leurs échanges de vues au début de l'année prochaine aux Etats-Unis. Ils ont toutefois souligné dans un communiqué commun « *l'importance des négociations du GATT* » prévues pour l'automne prochain dans l'issue de la crise que traversent actuellement les échanges mondiaux de blé.

Selon les prévisions de la FAO, le volume des blés exportés pour la campagne qui s'achève fin juin ne sera que de 89 millions de tonnes, soit 16 % de moins que pour la campagne précédente dont 10 points dus à la seule baisse des achats soviétiques. Les stocks mondiaux s'élèveront à 151 millions de tonnes (50 % de plus qu'en 1982), et les Etats-Unis en détiendront un tiers. Premiers exportateurs du monde, ils ont cependant vu leur part de marché régresser de 48 % en 1981-1982 à sans doute 30 % pour la campagne qui s'achève. D'où une lutte acharnée pour emporter des marchés.

Les subventions (bonus) américaines dans le cadre du programme d'aides aux exportations (BICEP) peuvent correspondre au tiers, voire à la moitié du prix de vente, un prix de vente lui-même minoré par rapport à un prix d'exportation normal qui serait, pour la CEE, d'environ 180 dollars. D'où l'escalade et le versement par la CEE de super-restitutions correspondant elles aussi au tiers, voire à la moitié du prix de vente.

D'ailleurs, toutes exportations agricoles confondues, le parallélisme des aides aux exportations entre les Etats-Unis et la CEE est assez frappant : plus de 7 milliards de dollars pour les premiers, 7 milliards d'ECU (environ 6,8 milliards de dollars) pour la seconde (soit le tiers du budget agricole européen). Cela n'empêche d'ailleurs pas les revenus des agriculteurs de diminuer. Ce revenu net sera compris dans une fourchette de 26 milliards à 30 milliards de dollars contre 28 milliards à 32 milliards de dollars pour l'année précédente, selon le département de l'agriculture. Celui-ci précise encore que pour 1986 le montant total des subventions fédérales qui seront versées pour soutenir directement les revenus, encourager la conservation des sols, couvrir les coûts de stockage des excédents, ainsi que les primes d'abattage pour la réduction de la production laitière atteindra de 10 à 13 milliards de dollars, contre environ 8 milliards en 1985.

A Whistler-Mountain, le secrétaire américain à l'agriculture, M. Richard Lyng, a affirmé que « *l'objectif premier des Etats-Unis était de regagner les parts de marché perdues et qu'il n'était donc pas question de modifier la politique de soutien définie par le Food Security Act adopté en 1985* ». Le commissaire à l'agriculture de la CEE, M. Frans Andriessen, a estimé que « *l'impact de la politique agricole des Etats-Unis visant à regagner une partie du marché et l'impact de la dépréciation effective du dollar américain* » sont les deux principales causes de la déstabilisation des marchés mondiaux du blé. Celle-ci se poursuit inexorablement : les contrats de juillet au marché de Chicago se traitent à 90 dollars la tonne, soit 32 dollars de moins qu'en juillet 1985.

JACQUES GRALL.

(1) Etats-Unis, CEE, Canada, Argentine, Australie.

COLLECTIVITÉS

Le limogeage de M. Giuily

Pause ou remise en cause ?

C'est le 5 juin que M. Eric Giuily, directeur général des collectivités locales au ministère de l'intérieur, transmettra ses pouvoirs à son successeur, M. Patrick Bouquet, nommé au conseil des ministres du 28 mai. Il aura réuni, quelques heures auparavant, ses principaux collaborateurs pour leur faire part à la fois de sa sérénité personnelle, avec le sentiment du devoir accompli, de l'importance que revêt à ses yeux la continuité administrative, afin que la décentralisation ne s'arrête pas en chemin et aussi d'une certaine amertume due à son limogeage.

M. Giuily, en effet, a été purement et simplement remis à la disposition de son corps d'origine, le Conseil d'Etat, et il n'a appris la sentence que deux heures avant qu'elle ne soit rendue officiellement.

Le ministre de l'intérieur, M. Pasqua, qui, depuis son arrivée place Beauvau, a déjà remplacé neuf directeurs de l'administration centrale sur quinze (mais M. Giuily est le premier directeur général à être écarté), n'a pas jugé nécessaire de négocier avec lui une sortie honorable et, par exemple, un poste de préfet. C'eût été, paraît-il, une provocation à l'égard du corps préfectoral – qui, selon les milieux de la majorité, se disent meurtris après quatre ans de gestion socialiste, – et à l'égard de beaucoup d'élus locaux, qui récuseraient la politique suivie depuis 1981...

M. Pasqua voulait sa tête et M. Bernard Bosson, le secrétaire d'Etat aux collectivités locales, n'a pas cherché, semble-t-il, à le défendre. On se borne à expliquer dans l'entourage de ce dernier que bien que M. Giuily ait rempli parfaitement sa mission jusqu'à maintenant, il lui aurait été difficile de participer à l'élaboration d'une politique très différente de celle qu'il a eu à mettre en œuvre. Il eût été même incorrect de demander à un homme qui n'a pas démérité de se déjuger.

Cet homme jeune, de quatre ans encore le cadet du jeune secrétaire d'Etat, maire d'Annecy, a fait une foudroyante ascension qui avait fait grincer bien des dents dans l'establishment de la haute fonction publique. Il avait à peine trente ans, lorsqu'il fut nommé, en novembre 1982, directeur général des collectivités locales, par Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, dont il était le conseiller.

Doué d'une mémoire étonnante et d'un sens de la synthèse, exigeant au point de vouloir relire lui-même la quasi-totalité des notes de ses collaborateurs, élargissant très vite son autorité administrative, il fut pendant trois ans et demi la cheville ouvrière de la décentralisation auprès de Gaston Defferre, puis de M. Joxe, présidant à la confection de trente-cinq lois et de deux cents décrets, sans parler des circulaires, et en tenant les délais fixés par le gouvernement. C'est précisément cette avalanche de textes que lui reproche, parfois à juste titre, l'actuel gouvernement, qui, pourtant, se met à en préparer d'autres...

Son successeur, conseiller référendaire à la Cour des comptes, trouve sur son bureau de la place des Saussaies, dans l'immeuble où naquit Francis Poulenc, des dossiers autrement plus difficiles que les œuvres lyriques du compositeur, au premier rang desquels la réforme des finances locales, éternel serpent de mer, devant laquelle tous les gouvernements sont restés impuissants, et la mise en place de la fonction publique territoriale, qui fera l'objet, le vendredi 6 juin, d'une grande table ronde au ministère de l'intérieur.

A cette occasion, on pourra juger si la pause annoncée par M. Chirac ne cache pas plutôt une remise en cause de la décentralisation.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

● **M. Baker : une baisse supplémentaire du dollar pourrait être nécessaire.** – Si des pays à gros excédents commerciaux, comme le Japon et l'Allemagne, ne reconnaissent pas la nécessité de relancer leur consommation intérieure pour résorber ces excédents, une baisse supplémentaire du dollar pourrait être nécessaire, a averti M. James Baker, secrétaire américain au Trésor, s'exprimant le mardi 3 juin à la conférence monétaire internationale de Boston.

● **Accord multifibres : la CEE a conclu le premier arrangement bilatéral.** – La Communauté européenne a conclu avec le Sri-Lanka un accord limitant jusqu'à la fin de la décennie les ventes de certains produits textiles de ce pays sur le marché communautaire.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SO.CA.F.

L'assemblée générale ordinaire des sociétaires de la SO.CA.F. s'est tenue le 22 mai 1986.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Créée en 1965 pour mettre à la disposition des agents immobiliers et des administrateurs de biens les garanties financières nécessaires à l'exercice de leurs activités, la SO.CA.F. regroupe, au 30 avril 1986, 2 650 professionnels de l'immobilier et accorde 3 milliards de francs de garanties.

Par la réputation et l'importance que la société a acquises au cours des années, la garantie de la SO.CA.F. constitue un élément de sérieux et de confiance pour la clientèle.

SO.CA.F. : Société de caution mutuelle des professions immobilières et foncières. – 26, avenue de Suffren, 75015 PARIS. Tél. : (1) 43-06-11-47.



L'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue le 26 mai 1986 sous la présidence de M. Henri Filho, a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1985.

En matière de financement des télécommunications, le protocole 1985 porte sur un total de 440 millions de francs HT dont 80 millions sur fonds propres et 360 millions sur fonds d'emprunt. Ce protocole est le plus important conclu par la société depuis 1976.

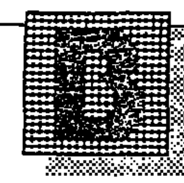
A fin 1985, la société avait engagé vingt-six opérations immobilières représentant un investissement prévisionnel global de 265 millions de francs HT (+ 40 % par rapport à l'exercice précédent).

Le bénéfice après amortissement et provisions ressort à 62,9 millions contre 67,2 en 1984, la diminution étant liée, comme prévu, à l'arrivée à échéance des contrats de fonds propres d'origine.

L'assemblée générale a décidé la distribution d'un dividende de 14,90 francs par action. Le conseil qui a suivi l'assemblée a fixé la date de mise en paiement au 12 juin 1986 et a, par ailleurs, arrêté le principe d'une émission obligataire d'ici à la fin de l'année.

Enfin, après avoir indiqué qu'un nouveau protocole était en cours de négociation avec les PTT, le président a souligné dans son allocution que l'objectif de Créditel était d'accélérer la constitution de son patrimoine locatif, gage de croissance future des résultats et générateur de plus-values substantielles.





BANQUE NATIONALE DE PARIS INTERCONTINENTALE

Bilan et résultats de l'exercice 1985 du Groupe B.N.P. «INTERCONTINENTALE» et de la B.N.P. «INTERCONTINENTALE»

L'Assemblée Générale Ordinaire de la B.N.P. «INTERCONTINENTALE» s'est tenue le 29 Mai 1986 à PARIS sous la présidence de M. René THOMAS. Elle a approuvé le bilan et le compte de résultats du Groupe arrêtés au 31 Décembre 1985.

Groupe B.N.P. «INTERCONTINENTALE»

Le bilan consolidé au 31 Décembre 1985 de la B.N.P. «INTERCONTINENTALE» et des Sociétés intégrées globalement (BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE et BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE - MER ROUGE), totalise 15.029 millions de francs.

Le résultat net consolidé s'élève à 156,9 millions de francs (la part du Groupe représentant 124,9 millions) contre 155,5 millions en 1984 (part du Groupe 121,8 millions).

B.N.P. «INTERCONTINENTALE»

Au 31 Décembre 1985, le bilan de la B.N.P. «INTERCONTINENTALE» totalise 7.508 millions de francs, en diminution de 1 milliard de francs par rapport à celui de l'exercice 1984, en raison essentiellement de la dépréciation du cours des devises survenue l'année dernière.

Le solde bénéficiaire de l'exercice 1985 ressort, après amortissements, provisions et impôts, à 86.170.078 francs contre 82.918.167 francs en 1984, en augmentation de 4 %.

L'Assemblée Générale a décidé de verser à chacune des 2.500.000 actions de 50 francs un dividende net de 9 francs, ce qui représente, compte tenu de l'avoir fiscal, un revenu global par titre de 13,50 francs, en augmentation de 9,75 % sur celui de l'exercice précédent.

Ce dividende sera mis en paiement à dater du 13 Juin 1986.

L'Assemblée Générale a également décidé de prélever sur le reliquat, un montant de 63 millions de francs, de manière à porter l'ensemble des réserves à 440 millions de francs.

Le report à nouveau est de 11.102.040 francs.

Les fonds propres, après répartition du bénéfice, atteignent 677,2 millions de francs et représentent plus de 9 % du total du bilan de la B.N.P. «INTERCONTINENTALE».

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

FRUCTI-ECU

Société d'investissement à capital veriable du Groupe des Banques populaires

Au cours de sa réunion du 27 mai 1986, le conseil d'administration a porté à la présidence de la SICAV Fructi-ECU, M. Ange Carli, directeur général adjoint de Gaz de France.

Ce dernier sera assisté par deux vice-présidents :
- O.F.P., Omnium financier de Paris, représenté par M. Joseph-Camille Genton ;
- La Caisse centrale des Banques populaires, représentée par M. Philippe Tardy-Joubert.

Siègent également au conseil d'administration :
- M. Claude Laloyeau, directeur du secteur des placements à revenu fixe de l'U.A.P. ;
- Berliner Handels und Frankfurter Bank, représentée par M. Josef F. Wertschulte, directeur des Relations avec les Investisseurs institutionnels ;
- La Caisse autonome nationale de compensation de l'assurance vieillesse artisanale (CANCAVA), représentée par M. Philippe Guenée, sous-directeur ;
- La Chambre syndicale des Banques populaires, représentée par M. Gérard Dumas, responsable des études financières ;
- La société Unigrains, représentée par M. Gérard de Sola, sous-directeur financier.

Le collège des censeurs est constitué de MM. Jacques Fourcail et Paul-Louis Netter, respectivement directeur général adjoint et directeur de la Caisse centrale des Banques populaires, la Banque populaire du Haut-Rhin, la Banque populaire de l'Ouest, la Banque populaire de la région économique de Strasbourg, le Fonds de garantie et Sofiproteol.

Fructi-ECU est une SICAV investie en obligations libellées en ECU et dans les devises qui composent le panier de l'ECU, cherchant à conserver le poids de chaque monnaie dans l'ECU.

Toutefois, 50 % au moins du portefeuille sont investis en obligations cotées à Paris.

Le 26 mai 1986, le portefeuille de Fructi-ECU se répartissait ainsi :

– Valeurs françaises et assimilées : 51 % (dont 10 % d'emprunts en ECU cotés à Paris) ;

– Valeurs libellées en deutschemark : 32 % ;

– Valeurs libellées en florin : 5 % ;

– Valeurs libellées en lire : 6 % ;

– Valeurs libellées en livre sterling : 2 % ;

– Valeurs libellées en franc belge : 2 % ;

– Valeurs libellées en couronne danoise : 1 % ;

– Valeurs libellées en ECU : 1 %.

A cette même date, l'actif net atteignait 591 millions de francs et la valeur liquidative de l'action s'établissait à 568,27 francs contre 510,76 francs le 24 février 1986, lors de l'ouverture au public.

EMPRUNTS ECUREUIL

2 JUIN 1986

EMPRUNT DE 1 200 000 000 DE FRANCS AU TAUX FIXE DE 8 %

NOMINAL :	5 000 F
PRIX D'ÉMISSION :	99,25 % DU PAIR, SOIT 4962,50 F
JOUISSANCE :	23 JUIN 86
DURÉE :	12 ANS
INTÉRÊT ANNUEL :	8 % SOIT 400 F PAR OBLIGATION
TAUX DE RENDEMENT AU RÈGLEMENT :	8,10 %
TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL BRUT :	8,10 %
AMORTISSEMENT NORMAL : EN TOTALITÉ A LA FIN DE LA 12e ANNÉE SAUF RACHAT EN BOURSE.	

EMPRUNT DE 500 000 000 DE FRANCS A TAUX RÉVISABLE ANNUEL

PRIX D'ÉMISSION :	98,89 % DU PAIR, SOIT 4944,50 F
JOUISSANCE :	23 JUIN 86
DURÉE :	12 ANS
INTÉRÊT ANNUEL : 90 % du taux de rendement moyen au règlement des emprunts non indexés garantis par l'État et assimilés, publié par l'INSEE pour le mois de mai précédant la révision. Taux d'intérêt minimum garanti : 6 %.	
AMORTISSEMENT NORMAL : EN TOTALITÉ A LA FIN DE LA 12e ANNÉE SAUF RACHAT EN BOURSE.	

Une note d'information (visa COB n° 86-195 du 28/05/86) peut être obtenue sans frais au guichet de votre Caisse d'Épargne Écureuil. BALO du 2 juin 86.





L'AMI FINANCIER
Caisse d'Epargne Ecureuil

SOCIÉTÉ LYONNAISE IMMOBILIÈRE POUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE

SLIMINCO

Société anonyme au capital de 225 340 600 F
Siège social : 37, rue de Rome 75008 Paris
R.C.S. Paris B 682 019 070
Code A.P.E. 8122

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, réunie au siège social sous la présidence de M. Henri Sauty de Chalon, le 28 mai 1986, a :

– Approuvé le bilan et le compte de résultat établis au 31 décembre 1985, lesquels font ressortir un bénéfice net de 123 575 106,04 F ;

– Approuvé le rapport spécial des commissaires aux comptes ;

– Constaté l'existence d'un bénéfice distribuable de 124 625 755,48 francs et fixé à 46,70 francs par action le dividende à distribuer au titre de l'exercice 1985. La mise en paiement s'effectuera à compter du 11 juillet 1986. Chaque actionnaire pourra opter entre le 6 et le 26 juin 1986 pour un règlement en actions nouvelles. Cette option devant être exercée sur la totalité du dividende lui revenant ;

– Décidé de renouveler les mandats d'administrateur de M. Jean-Paul Amiel et des Assurances générales de France-Vie pour une période de six années ;

Autorisé le Conseil d'administration à émettre un ou des emprunts obligataires classiques pour un montant nominal maximum de 900 millions de francs.

Le Conseil d'administration qui s'est réuni à l'issue de l'assemblée générale ordinaire a constaté que le prix d'émission de l'action émise jouissance 1er janvier 1986 en paiement du dividende 1985 est de 963 francs.

RAZEL

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 31 mai 1986, a approuvé les comptes de l'exercice 1985.

Le chiffre d'affaires hors taxes atteint 1 252 millions de francs, soit 579,5 millions de francs pour la France et 673,2 millions pour l'étranger. Un rééquilibrage sensible en faveur de l'activité France s'est opéré au cours de cet exercice (46 % contre 38 % l'année précédente).

Le conseil d'administration a décidé la mise en distribution, le 1er juillet 1986, d'un dividende de 20 francs par action, qui, compte tenu de l'avoir fiscal, représentera un revenu global de 30 francs par action.

Au cours de l'assemblée générale extraordinaire qui a suivi, il a été décidé d'augmenter le capital social par l'émission de 42 980 actions nouvelles de 100 francs nominal, attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une action nouvelle (jouissance 1er janvier 1986) pour dix anciennes.

locafinancière

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 29 mai 1986 sous la présidence de M. Dominique Nouvellet, a décidé la mise en paiement au titre de l'exercice 1985 d'un dividence de 27,87 francs contre 26,01 francs pour l'exercice 1984.

Le coupon sera détaché le 10 juin 1986. Les actionnaires pourront opter, au plus tard le 10 juillet 1986, pour le paiement sous forme d'actions nouvelles de la société créées, jouissance 1er janvier 1986, au prix de 485,84 francs par action.

société française des pétroles BP

augmentation de capital



BP

Une note d'information (visa COB n° 86-151 en date du 13 mai 1986) est mise gracieusement à la disposition du public au siège de la Société et auprès des établissements chargés du placement. Balo du 26 mai 1986.

Credito Italiano 1985

L'Assemblée Générale du Credito Italiano a approuvé le Bilan au 31 décembre 1985, clôturé avec un bénéfice net de 94,8 milliards de Lires.
Le résultat positif - 6 milliards en plus par rapport au bénéfice précédent - a permis d'augmenter le dividende de Lit. 85 à Lit. 90 par action, et de destiner 37 milliards à la réserve.
En plus ont été effectués 330 milliards d'amortissements et mises en provisions, ayant été 314 en 1984.

Principales données au 31 décembre 1985 en Lires italiennes.

FONDS PROPRES (après approbation du bilan)	2.027 milliards
COLLECTE GLOBALE	50.082 milliards
TOTAL DES EMPLOIS	41.463 milliards
TOTAL DE L'ACTIF (net d'engagements, risques et comptes d'ordre)	55.647 milliards

Cette Assemblée s'est également chargée de nommer les Commissaires aux comptes. Les organes sociaux résultent donc ainsi constitués:
Conseil d'Administration:
Président: Alberto Boyer; Vice-Présidents: Leo Solari, Sergio Forenti; Administrateurs Délégués: Lucio Rondelli, Pier Carlo Marengo; Administrateurs: Giovanni Agnelli, Enrico De Mita, Umberto Granati, Pietro Rastelli, Mario Rivosecchi, Francesco Romano, Antonino Terranova, Victor Uckmar.
Commissaires aux comptes: Giorgio Dellacasa, Président; Giorgio Arena, Aldo De Chiara, Alfredo Parisi, Donato Ventura, effectifs; Michele Palasciano, Giacomo Salvemini, suppléants.

Le dividende sera payable à partir du 19 mai 1986, contre détachement du coupon n°29 des certificats actionnaires, auprès de toutes les Agences du Credito Italiano, de la Banca Commerciale Italiana, du Banco di Roma, de la Banca Nazionale del Lavoro, du Banco di Napoli, du Banco di Sicilia, de l'Istituto Bancario San Paolo di Torino, du Monte dei Paschi di Siena, du Banco di Santo Spirito, du Banco di Sardegna et auprès de la Monte Titoli S.p.A.



Credito Italiano



هكذا من الاصل

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

4 juin

Nouvelle baisse : – 1,8 %

La Bourse ne va pas fort en ce moment. Vue la situation du marché obligataire, singulièrement déprimé depuis plusieurs jours (de même que le marché à terme d'instruments financiers, le MATIF), la direction du Trésor a décidé de ne pas procéder à l'émission d'obligations assimilables du Trésor (OAT) prévue pour le 5 juin. Mais, du côté des actions, le ton est également à la morosité si l'on en juge par les indices.

En repli de près de 2 % la veille, l'indicateur instantané, qui accusait déjà un repli de 0,5 % à l'issue de la séance du matin, le 4 juin, accentuait fortement ce mouvement de baisse. A l'approche du son de cloche final, le palais Brongniart marquait une chute de 1,8 % sous le poids des ventes étendues à l'ensemble de la cote.

Il est vrai que le contexte boursier international reste partagé. Si New-York s'est légèrement raffermi, mardi soir, Londres était en baisse mercredi. A Paris, la principale interrogation portait sur les conséquences à attendre du dernier plan présenté par M. Pierre Méhaignerie en faveur du logement et, plus généralement, de l'immobilier (le Monde du 4 juin). La principale disposition, susceptible d'inciter nombre d'épargnants à reconsidérer « la pierre » réside dans le relèvement des déductions fiscales consenties aux acquéreurs de logements neufs à usage locatif.

Il ne faut pas s'étonner, dans ces conditions, de voir certains titres (CFDE, Locafrance, SGE, Bouygues, Compagnie bancaire) régresser de 4 % à 7 %, la désaffection gagnant les sociétés qui procèdent actuellement à des augmentations de capital (CGIP). A l'inverse, les titres participatifs Thomson et CCF sont bien tenus, de même que CFAO, Cofimeg et l'emprunt 4,5 % 1973.

Repli de 250 F du lingot, à 79 750 F, tandis que le napoléon cède 8 F, à 531 F.

NEW-YORK

Progression

La tendance s'est légèrement raffermie, le 3 juin, à Wall Street, dans un marché calme. L'indice Dow Jones des trente valeurs industrielles a terminé en hausse de 8,47 points, à 1 870,42. Le volume d'activité s'est, de nouveau, contracté, avec 114,7 millions de titres échangés, contre 120,5 millions la veille.

Les baisses l'ont emporté sur les hausses, puisque 778 titres s'inscrivaient en repli et 740 progresseraient. 441 valeurs sont restées inchangées.

Autour du Big Board, les investisseurs s'inquiétaient d'un possible accroissement des demandes de crédit, susceptible de réveiller l'inflation. En dernière heure, les perspectives d'amélioration des résultats des sociétés et la détente des taux d'intérêt hors banque permettaient cependant un raffermissement technique. Une remontée du marché obligataire donnait, de surcroît, une meilleure allure au marché des actions.

Parmi les titres les plus traités figuraient New England Electric (2,3 millions de transactions), Navistar International (2,28 millions), Blair John (1,55 million) et Duquesne Light (1,13 million). Les valeurs de haute technologie étaient recherchées, au détriment des titres d'assurances.

VALEURS	Cours du 2 juin	Cours du 3 juin
Alcoa	40 5/8	41 1/4
A.T.T.	24 1/2	24 3/4
Boeing	57 1/2	57 1/8
Chase Manhattan Bank	42 1/2	42 3/4
Du Pont de Nemours	84 3/4	85
Eastman Kodak	59 5/8	61 1/2
Exxon	59 3/4	60 3/8
Ford	81 3/4	84 1/8
General Electric	80 1/4	81 3/4
General Motors	79 1/4	78 7/8
Goodyear	30 3/4	30 7/8
I.B.M.	152 1/2	152 3/4
I.T.T.	47 5/8	46 7/8
Mobil Oil	31 3/8	31 3/8
Pfizer	62 1/4	62 3/8
Schlumberger	32 5/8	32 1/4
Texaco	33 1/4	33 1/4
U.A.L. Inc.	59	58 3/4
Union Carbide	23 3/8	23
U.S. Steel	21 1/2	21 5/8
Westinghouse	52 5/8	53
Xerox Corp.	59 3/4	59 3/8

AUTOUR DE LA CORBEILLE

ELF PRÉVOIT UN MAINTIEN DE BÉNÉFICES ÉLEVÉS. – Le groupe pétrolier ELF-Aquitaine devrait dégager des bénéfices élevés au premier semestre 1986 (environ 3 milliards de francs). En 1986, et pour la première fois, « *tous les secteurs – exploration, production, raffinage, distribution, chimie, etc. – seront bénéficiaires à l'intérieur du groupe* », a indiqué le PDG d'ELF, M. Pecqueur.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES FAVORABLES POUR SAINT-GOBAIN. – Les bonnes perspectives financières du groupe Saint-Gobain pour 1986 devraient lui permettre de dégager un bénéfice net (part du groupe) de 1,15 milliard de francs, contre 753 millions en 1985, soit un gain escompté de 53 %, a estimé, le 3 juin, son PDG, M. Beffa.

TRÉSOR : REPORT D'ADJUDICATION. – L'adjudication mensuelle d'obligations assimilables du Trésor, prévue pour le jeudi 5 juin, est supprimée, en raison du mauvais climat du marché obligataire et de l'avance prise par les émissions d'Etat.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	2 juin	3 juin
Valeurs françaises	137,4	134,9
Valeurs étrangères	111	109,4

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

	2 juin	3 juin
Indice général	365,8	359,1

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 4 juin .... 7 1/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	3 juin	4 juin
1 dollar (en yens)	172,15	170,65

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	37 50	2 030
5 %	63	1 689
3 % amort. 45-54	....	2 532
Emp. 7 % 1973	7780	..
Emp. 8,80 % 77	123 70	0 313
9,80 % 78/93	106 10	8 907
8,80 % 78/86	101 10	4 219
10,80 % 79/94	108 25	8 107
13,25 % 80/90	111 75	0 073
13,80 % 80/87	108 20	8 772
13,80 % 81/89	114 60	5 331
16,75 % 81/87	111 01	12 299
16,20 % 82/90	125	6 347
16 % juin 82	126 47	15 825
E.D.F. 7,8 % 61	155 50	5 683
E.D.F. 14,5 % 80-92	113 70	0 250
Ch. France 3 %	186 70	..
CNB Bques janv. 82	103 80	4 580
CNB Paribas	105 25	4 580
CNB Suez	105 25	4 580
CNI janv. 82	103 80	4 580
CRH 10,90 % déc. 85	115 20	4 220

BOURSE DE PARIS Comptant

4 JUIN — Cours relevés à 14 h 58

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV 3/6

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

Cours relevés à 14 h 58

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1510	4,5 % 1973	1585	1585	1576	– 0 56
....	C.N.E. 3 %	....	....	....	....
1121	B.N.P. T.P.	1125	1128	1128	+ 0 26
320	Elf-Aquitaine	309	305	297	– 3 88
310	– (certific.)	284	280	280	– 1 40
2100	Epeda-B-Faure	1985	2000	2000	+ 0 75
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
30	East Rand	28 70	28 30	28 70	....
300	Electrolux	281	274 20	274 20	– 2 41
255	Ericsson	259	265	265	+ 2 31
425	Exxon Corp.	446	438	438	– 1 79
585	Ford Motors	592	....	....	....
73	Freegold	63 30	62 20	62 70	– 0 94
92	Gencor	81 60	79 60	80	– 1 96
560	Gén. Electr.	593	600	599	+ 1 01
475	Gén. Belgique	448	443	450	+ 0 44
565	Gen. Motors	585	581	581	– 0 68
48	Goldfields	47 80	47 80	47 80	....
43	Gd Metropolitain	42 80	42 30	43	+ 0 46
62	Harmony	59 25	61	61 80	+ 4 30
220	Schlumberger	235 80	233 80	232 10	– 1 56
88	Shell transp.	87 60	87 50	87 50	– 0 11
1970	Siemens A.G.	1930	1965	1965	+ 1 81
150	Sony	150 40	148 50	148 50	– 1 26
173	T.D.K.	173 50	166 80	166	– 4 32
17 50	Toshiba Corp.	17 90	17 85	17 85	– 0 27
1360	Unilever	1350	1346	1346	– 0 29
350	Unit. Techn.	368	366	366	– 0 54
420	Vaal Reefs	400	406 50	411	+ 2 75
400	Volvo	423	431 50	432	+ 2 12
210	West Deep	185	190	191	+ 3 24
425	Xerox Corp.	444	438	438	– 1 35
1 33	Zambia Corp.	1 36	1 36	1 36	+ 0 74

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 4/6	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 281	7 223	6 900	7 500
ECU	6 859	6 852	....	....
Allemagne (100 DM)	318 430	318 420	309	328
Belgique (100 F)	15 597	15 594	15	15 850
Pays Bas (100 fl.)	283 010	283 070	274 500	291 500
Danemark (100 krd)	86 110	86 080	82 500	90
Norvège (100 k)	94 100	93 830	91 500	97
Grande-Bretagne (£ 1)	10 849	10 788	10 450	11 150
Grèce (100 drachmes)	5 105	5 100	4 900	5 700
Italie (1 000 lires)	4 647	4 647	4 400	4 900
Suisse (100 fr.)	384 780	384 870	373	393
Suède (100 krs)	99 740	99 350	97	102 500
Autriche (100 sch)	45 290	45 320	44 500	46 450
Espagne (100 pes.)	4 990	4 989	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 762	4 750	4 500	5 400
Canada ($ can 1)	5 234	5 182	4 950	5 400
Japon (100 yens)	4 229	4 227	4 050	4 230

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 4/6
Or fin (kilo en barre)	80100	79800
Or fin (en lingot)	80000	79750
Pièce française (20 fr)	539	531
Pièce française (10 fr)	430	.....
Pièce suisse (20 fr)	525	522
Pièce latine (20 fr)	470	465
Souverain	587	589
Pièce de 20 dollars	3040	3015
Pièce de 10 dollars	1430	1520
Pièce de 5 dollars	915	.....
Pièce de 50 pesos	3000	3035
Pièce de 10 florins	490	477
Or Londres	341 85	341 40
Or Zurich	342	341 50
Or Hongkong	342	341 80
Argent Londres	5 12	.....

Le Monde

AU CONSEIL DES MINISTRES

M. Chirac est autorisé à engager la responsabilité du gouvernement sur le droit de licenciement

M. Alain Juppé, ministre délégué du budget, rendant compte des travaux du conseil des ministres, mercredi 4 juin, a indiqué que M. Jacques Chirac avait été autorisé à engager devant l'Assemblée nationale, conformément à l'article 49-3 de la Constitution, la responsabilité du gouvernement sur le projet de loi relatif à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement.

M. Juppé a indiqué qu'un mouvement diplomatique avait été approuvé dans son principe, mais qu'il ne serait publié qu'après les « agréments » donnés par les pays concernés. Il a toutefois indiqué que M. Eric Rouleau, ancien ambassadeur de France à Tunis, avait été nommé ambassadeur itinérant *(lire page 6)*.

Le conseil des ministres, sur proposition du ministre d'Etat chargé de l'économie et du ministre de l'agriculture, a nommé M. Bernard Auberger, inspecteur des finances, comme directeur général du Crédit agricole, en remplacement de M. Jean-Paul Huchon.

M. Juppé a indiqué que la nouvelle affectation de M. Huchon n'avait pas été évoquée en conseil.

Sur proposition de M. Léotard, ministre de la culture et de la communication, il a été mis fin, sur sa demande, aux fonctions de directeur du développement industriel de M. Dominique Vallon. Celui-ci n'a pas été remplacé, en attendant une restructuration administrative du ministère.

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale, a fait un exposé sur la réforme des structures administratives de l'administration centrale de son ministère. Les seize directions et missions sont désormais ramenées à dix : une direction générale, huit directions et un service statistique. Cela, a précisé le ministre, permet de supprimer deux cents emplois à l'administration centrale. En conséquence, le ministre a fait adopter les décisions suivantes : cessent leurs fonctions M. Claude Durand-Prinborgne, directeur général des enseignements scolaires, M. André Hussenet, directeur des collèges, et M. Pierre Antonmattei, directeur des lycées. Ces deux dernières personnalités seront appelées à d'autres fonctions.

Ont été nommés : M. Michel Lucius, professeur d'université, comme directeur des lycées et collèges ; M. Georges Septours, inspecteur d'académie, comme directeur des personnels d'inspection et de direction ; M. Jean-Claude Luc, chef de service, comme directeur de l'information et de la communication à l'administration centrale.

Sur proposition du ministre délégué chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, M. Serge Feneuille est nommé directeur général du Centre national de la recherche scientifique.

Le conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1984. Ce projet, déjà adopté par le conseil des ministres du 18 décembre 1985, doit être redéposé en raison du changement de législature. Son contenu n'est pas modifié, mais M. Juppé a fait remarquer qu'au cours de l'année 1984 le déficit budgétaire s'était élevé à 146,2 milliards, soit 3,4 % du produit intérieur brut, ce qui représentait une augmentation de 20 milliards par rapport à la loi de finances initiale.

M. Edouard Balladur et M. Alain Juppé ont fait une communication sur la préparation du budget de 1987. Les premiers arbitrages devraient être rendus avant la fin du mois et le premier ministre saisi à ce moment-là. M. Juppé a indiqué que chaque ministre et chaque administration devaient se sentir impliqués par l'effort d'économie demandé. Un effort particulier, a-t-il précisé, concernera les dépenses d'intervention, et il conviendra de s'interroger sur la légitimité de chacune d'entre elles. De même, une réflexion sera conduite à cette occasion sur les structures des administrations. Les deux ministres ont rappelé quels étaient les objectifs fixés par le premier ministre pour la préparation du budget de 1987 : réduction du déficit, réduction des impôts et programme substantiel d'économies budgétaires.

Mme Nicole Catala, secrétaire d'Etat chargé de la formation professionnelle, a présenté une communication sur l'insertion professionnelle des jeunes *(lire page 9)*.

M. Michel Aurillac, ministre de la coopération, a rendu compte de la session spéciale de l'Assemblée des Nations unies sur l'Afrique. Il a fait remarquer que la déclaration finale adoptée par cette conférence se rapprochait sensiblement des thèses françaises.

NOUVELLES BRÈVES

● *Deux nominations au ministère de l'intérieur.* — Sur proposition du ministre de l'intérieur, le conseil des ministres du mercredi 4 juin a nommé deux inspecteurs généraux de l'administration. Il s'agit de M. Daniel Limodin, jusqu'alors directeur des personnels, de la formation et de l'action sociale au ministère de l'intérieur, et de M. Philippe Melchior, secrétaire général du département des Yvelines.

● *Trois attentats en Haute-Corse.* — Trois attentats à l'explosif ont été commis, au cours de la nuit du 3 au 4 juin, en Haute-Corse.

A L'Ile-Rousse, vers 0 h 15, une forte charge de plastic reliée à des bonbonnes de gaz a entièrement détruit une résidence secondaire appartenant à M. Pierre Gousseland, retraité, demeurant en Seine-et-Marne. Trois quarts d'heure plus tard, un engin de faible puissance a endommagé la devanture d'un débit de tabac à la sortie nord de Bastia. Vers 1 h 20, enfin, à Bastia même, une troisième charge a provoqué de très légers dégâts dans un bar du centre de la ville.

Aucun des attentats n'avait été revendiqué mercredi en fin de matinée.

● *Philippines : plainte contre M. Marcos.* — Un avocat de Manille a déposé, ce mercredi 4 juin, une plainte contre l'ex-président Ferdinand Marcos, des responsables de l'US Export-Import Bank et la société américaine Westinghouse. Tous auraient été impliqués dans une affaire de corruption liée à la construction d'une centrale nucléaire aux Philippines. La presse américaine a accusé M. Marcos d'avoir reçu des millions de dollars de pots-de-vin de Westinghouse, qui avait enlevé le contrat pour la construction de la première centrale nucléaire philippine.

A B C D E F G

APRÈS LE VOTE DE LA LOI D'HABILITATION

Les socialistes demandent au Conseil constitutionnel de « censurer » le recours aux ordonnances

Plusieurs députés socialistes ont déféré, le mardi 3 juin, au Conseil constitutionnel le texte de la loi autorisant le gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social, qui avait été définitivement adopté par le Parlement la veille.

A propos de l'ensemble de la loi, les signataires du recours font valoir que, en présentant ce projet comme particulièrement décisif pour l'accomplissement de sa politique et en demandant une habilitation pour agir par ordonnances, le gouvernement a souhaité voir adopter une véritable « loi de programme ».

En tant que telle, elle aurait donc dû, avant son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale ou du Sénat, être soumise au Conseil économique et social. « *Pour avoir méconnu cette obligation, la loi déférée encourt manifestement la censure du Conseil constitutionnel* », estiment les signataires du recours.

L'article premier de la loi autorise le gouvernement à prendre par ordonnances des mesures qui modifieront ou abrogeront un certain nombre de dispositions de la législation relative aux prix et à la concurrence. Le gouvernement aurait dû faire connaître « *au Parlement avec précision, au moment de la présentation du projet de loi d'habilitation, la finalité des mesures qu'il se propose de prendre* ».

Or, indique le recours des socialistes, non seulement il ne l'a pas fait, mais encore, en confiant à un haut fonctionnaire la mission de faire des propositions en la matière, le gouvernement a manifestement montré qu'il n'avait en fait aucune intention précise préalablement et clairement définie. Les signataires demandent donc au Conseil constitutionnel de déclarer « *non conformes à la Constitution les dispositions autorisant le gouvernement à définir par ordonnances un nouveau droit de la concurrence* ».

La modification ou l'abrogation de l'ordonnance de juin 1945 relative aux prix est aussi évoquée dans l'article premier de la loi. Pour les signataires du recours, l'abrogation de cette ordonnance « *laisserait l'Etat complètement désarmé en cas de crise économique grave* ». Or « *doter l'Etat des moyens d'intervenir sur les prix au moins en période de crise est une exigence de caractère constitutionnel* ». Pour l'avoir méconnue, cette disposition de la loi devrait donc être déclarée elle aussi non conforme à la Constitution. Les signataires du recours demandent encore au Conseil constitutionnel « *d'apprécier si les articles 2 et 3 de la loi satisfont à l'exigence de précision qu'impose l'article 38 de la Constitution* ». L'article 2 demande une habilitation concernant l'emploi et l'article 3 une habilitation en matière de participation.

Les monopoles de fait

Les articles 4 à 7 de la loi concernent des transferts de propriété du secteur public au secteur privé. « *On est en droit de se demander*, écrivent les signataires du recours, *si dans la liste annexée à la loi ne figurent pas des entreprises ou groupes d'entreprises* » disposant d'un monopole de fait ou ayant les caractères d'un service public national, couverts dès lors par l'énoncé du préambule de la Constitution de 1946 : « *Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité.* »

En guise d'exemples, les signataires du recours mentionnent la CGE, qui, *via* sa filiale CIT-Alcatel, « *exerce un monopole en matière de conception et de construction de centraux téléphoniques* » ; Rhône-Poulenc, qui, *via* l'Institut Mérieux, « *exerce un monopole sur un grand nombre de vaccins, dont certains obligatoires* » ; Thomson, « *unique producteur français d'ensembles électroniques destinés aux armées* » grâce à Thomson-CSF, etc.

Autre interrogation énoncée par les signataires du recours : « *On est également en droit de se demander si la nationalisation du système bancaire et financier français n'a pas donné naissance à un service public national du crédit dont la collectivité a entendu se doter pour maîtriser au mieux des intérêts de la nation cet outil essentiel de toute politique économique.* »

Les nationalisations

S'agissant de l'évaluation des entreprises qui seraient dénationalisées, les signataires du recours rappellent qu'une « *juste indemnisation de l'Etat* » est en l'occurrence une exigence aussi forte que la « *juste indemnisation des actionnaires* » lorsqu'il s'est agi des nationalisations.

En 1982, à la demande du Conseil constitutionnel, le législateur « *a défini un mode d'évaluation de la valeur des entreprises qui reste parfaitement utilisable* ». Le gouvernement pouvait reprendre « *ceux des éléments de la méthode de calcul de 1982 qui lui semblaient devoir être repris* ». Mais « *il s'en est abstenu, ou plus précisément s'y est opposé en rejetant les initiatives en ce sens. Il s'ensuit nécessairement que le gouvernement, par ordonnances, pourra faire tout autre chose, sans que personne ne puisse savoir quoi, sans que quiconque ne puisse exercer un contrôle efficace.* »

De toute façon, indiquent encore les signataires du recours, avec le système qu'il a retenu, « *l'Etat n'a pas la capacité de refuser son consentement* » pour les dénationalisations puisque « *pèse sur lui* », selon les dispositions de la loi, « *l'obligation d'opérer le transfert dans un délai déterminé* ». Et ce alors que le prix devrait être « *un élément prioritaire* » qui conditionne les consentements de l'Etat et des acheteurs potentiels.

L'article 7 indique que doivent être opérés par la loi « *les transferts au secteur privé de la propriété :*

— des entreprises dont l'Etat détient directement plus de la moitié du capital social ;

— des entreprises qui sont entrées dans le secteur public en application d'une disposition législative » (les autres transferts étant décidés par une autorité administrative).

« *Le caractère direct ou indirect de cette propriété dépend le plus souvent d'une simple décision gouvernementale* », observent les signataires du recours. Ainsi, il suffirait à l'Etat de faire lui-même en sorte qu'il ne détienne plus directement la majorité du capital social de telle ou telle entreprise pour que le gouvernement soit en droit « *de faire l'économie du passage au Parlement. Ce mécanisme, au demeurant fort simple, substituerait donc la volonté du pouvoir exécutif à la compétence de la représentation nationale.* »

Au demeurant, soulignent enfin les signataires du recours, l'article 7 confie à l'« *autorité administrative* » le soin d'« *approuver les transferts autres que ceux pour lesquels une loi est requise* ». Mais, « *en ne définissant pas de quelle autorité administrative il s'agit* », cet article « *opère une subdélégation inconstitutionnelle* ».

M. K.

Sur le vif

Bousculades

Où il a la tête, mon Jacquot ? Il voit pas ce qui se passe ? Vous me direz : il voit rien, forcément, il fonce en bagnole de l'Hôtel de Ville à Matignon et de là à l'Elysée et au Sénat, le nez plongé dans ses dossiers. Il n'a pas le temps de se balader, de pousser un portillon de métro ou une porte de café, de bavarder avec les gens. Bon, ben, alors, je vais le rancarder : ils ne sont pas contents les gens, ils sont vaguement inquiets, ils comprennent pas, ils ont l'impression d'être revenus en 1981 au temps du socialisme pur et dur.

Moi, je vous jure, je serais Chirac, je convoquerais les membres de mon gouvernement et je leur passerais un de ces savons : le premier d'entre vous qui prononce encore une seule fois le mot libéralisme, je le balance. Compris ? Rompez. Non, c'est vrai, on nous assène tout un tas de mesures qui nous débectent : la hausse des loyers, les livrets de caisse d'épargne malmenés et les retraites avec. Et on ajoute : c'est le libéralisme qui veut ça.

Nous, on se dit : le libéralisem, on le connaît pas, mais il pousse quand même. Il manque drôlement de tact. Il pourrait choisir un autre moment pour chouchouter les grosses fortunes, à notre barbe, en leur supprimant l'impôt. D'accord, ça rapportait pas énorme, mais c'était pas urgent, ça pouvait attendre quelques semaines.

Qu'est-ce qu'ils ont à se bousculer comme ça ? Une vraie mêlée. Ça cafouille de tous les côtés : le nuage radioactif, on l'escamote, la taxe professionnelle, on la diminue, ah ! non, pardon, excusez, on s'est trompé, c'est les charges des entreprises qui vont baisser. On privatise A 2. Et puis on se ravise. Ce sera FR 3.

Personne n'en veut ? OK, alors on largue TF 1. On fait tout un foin avant les élections sur le contrôle fiscal, seul moyen de lutter contre la fraude. Là-dessus, Giscard ramène sa fraise : le contrôle fiscal, au bout de deux ans, terminé, on risque plus. Et Ballamou s'incline, en faisant le signe de croix : Amen.

Et pour couronner le tout, le petit Léo, il n'est pas ministre depuis trois mois qu'il veut déjà faire président. Et il a le culot de l'annoncer froidement à « L'heure de vérité » devant des millions de Français stupéfaits.

Ça ressamble à quoi ? Je vais vous le dire, moi : au retour en fanfare du père Barre. Il frémit déjà dans les sondages, le gros Raymond. D'ici à ce qu'il soit le candidat de l'UDF à l'Elysée : bonsoir Léo, à la prochaine !

CLAUDE SARRAUTE.

Les sujets de philosophie au baccalauréat

ACADÉMIE DE PARIS

SÉRIE A

I. Un problème moral admet-il une solution certaine ?

II. En quoi l'œuvre d'art peut-elle être un objet d'échange ?

III. Commentaire d'un texte de Lucrèce.

SÉRIE B

I. Qu'est-ce que prendre conscience ?

II. Un citoyen peut-il se prévaloir d'un droit de résistance ?

III. Commentaire d'un texte de Rousseau.

SÉRIE C, D, E

I. La tradition fait-elle obstacle à la liberté ?

II. Y a-t-il en l'homme des fonctions qu'il ne puisse déléguer à des machines ?

III. Commentaire d'un texte de Pascal.

ACADÉMIES DE LYON ET DE GRENOBLE

SÉRIE A

I. Sur quoi peut se fonder la conviction d'avoir raison ?

II. L'œuvre d'art nous apprend-elle quelque chose ?

III. Commentaire d'un texte de Spinoza.

SÉRIE B

I. Faut-il aimer pour respecter ?

II. La nature a-t-elle des droits ?

III. Commentaire d'un texte de Freud.

SÉRIES C, D, E

I. Etre conscient de soi est-ce être maître de soi ?

II. Peut-on légitimement instituer une langue universelle ?

III. Commentaire d'un texte de Leibniz.

ACADÉMIE DE TOULOUSE

SÉRIE A

I. Compter sur autrui, compter avec autrui. Cette distinction a-t-elle un sens ?

II. Peut-on penser contre l'expérience ?

III. Commentaire d'un texte de Rousseau sur le thème comment aller vers la sagesse humaine.

SÉRIE B

I. La représentation esthétique est-elle mensongère ?

II. L'ordre politique exclut-il la violence ?

III. Commentaire d'un texte de Husserl. Thème : la science est impuissante à rendre compte de la vérité à l'homme.

SÉRIES C, D, E

I. Le hasard est-il une explication ?

II. La philosophie recherche-t-elle la vérité ou le sens ?

III. Commentaire d'un texte de Spinoza sur la soumission au pouvoir.

(Lire page 10 « le Monde éducation » consacré à l'évolution des sujets de philosophie au baccalauréat.)

Le numéro du « Monde » daté 4 juin 1986 a été tiré à 492 278 exemplaires